LE DEVOIR

Vol. LXXIX — No 274 ★ Couvert et froid. Max.: 2. **Détail page 14.** Montréal, jeudi 24 novembre 1988 Côte-Nord, Gaspésie, Nouveau-Brunswick: 60 cents; Toronto: 80 cents **50 CENTS**

80 ans d'expérience à votre service
Copieurs NP et Copieurs Personnels PC Canon
Pour renseignements, appelez
OE inc. OE 341-OEOE

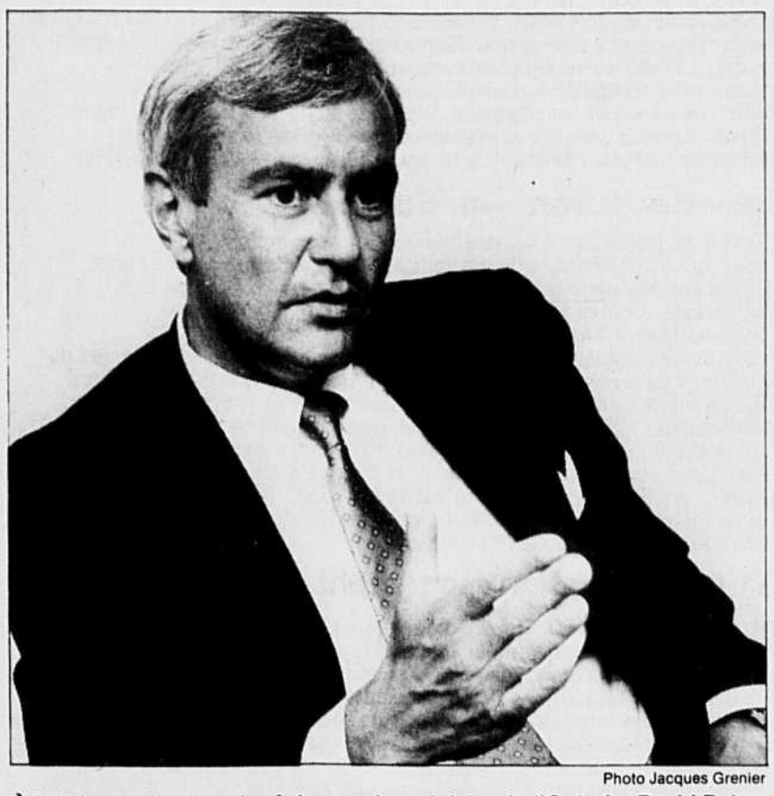

Photo Jacques Grenier

À la fois serein et soulagé, le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, assure qu'il s'accommodera de la situation post-électorale.

Peterson passe l'éponge

« Je ne me prêterai pas au jeu des bigots et des extrémistes »

Michel Vastel
Envoyé spécial du DEVOIR

TORONTO — David Peterson n'a pas de comptes à régler. Seulement la hâte de se remettre aux affaires comme si rien ne s'était passé.

Plutôt serein, et manifestement soulagé qu'avec la campagne électorale, les tentatives de semer la zizanie soient elles aussi terminées, le premier ministre de l'Ontario s'accommode très bien du résultat des élections. « Cela ne fait pas la moindre différence que j'aie en face de moi un gouvernement libéral ou néodémocrate ou conservateur, a-t-il déclaré hier au cours d'un entretien exclusif avec LE DEVOIR. Et c'est la même chose avec mes collègues des autres provinces : je ne crois pas à la partisanerie dans les relations fédérales-provinciales ».

David Peterson et Robert Bourassa se sont parlé régulièrement pendant la campagne électorale et c'est en discutant de la tournure des évènements, lundi soir dernier, qu'ils ont décidé de se voir aujourd'hui à Toronto. Rien de spécial à l'agenda, sinon un tour d'horizon avant un déjeuner des onze chefs de gouvernement à Ottawa autour du 12 décembre, et surtout l'intention manifeste de signaler au reste du pays qu'il n'y a pas de guerre froide entre Québec et Queen's Park.

EXCLUSIF

Ayant encore « les sangs retournés » par les propos du ministre fédéral Lucien Bouchard sur l'Ontario pendant la campagne électorale, David Peterson a laissé tomber : « Je ne me prête pas au jeu des bigots et des extrémistes ». (Le secrétaire d'État voyait dans l'opposition de l'Ontario au libre-échange un « complot » contre le désir d'émancipation économique des Québécois).

« De tels propos sont enfantins : c'est le propre d'un politicien acculé au désespoir et c'est un classique des relations internationales. Si vous avez des problèmes intérieurs, déclarez la guerre au voisin ! Heureusement, Robert (Bourassa) n'a pas joué à ce jeu-là », dit Peterson.

En fait, le premier ministre de l'Ontario, sans trop l'avouer, est plutôt satisfait du résultat de l'élection fédérale. L'Ontario, comme le Québec, s'est partagée en deux camps (47 conservateurs sur 99 ont été élus). « C'est un non-sens de dire qu'en votant contre le libre-échange, on a conspiré contre le Québec, lance encore Peterson. Est-ce que les 45 % de Québécois qui ont voté contre les conservateurs ont conspiré contre leur propre province ? »

David Peterson s'est même permis, au cours de son entretien au DEVOIR, d'avancer quelques excuses pour Robert Bourassa, au moment où, de l'autre côté de la rue, Jean Chrétien rendait le premier ministre du Québec responsable des malheurs de John Turner. « Bourassa est astucieux et je comprends très bien ce qu'il fait. Il est dans une situation politique très différente de la mienne : il fait face à une seule opposition tandis que j'en ai deux en face de moi ».

Et, pour qu'il soit bien clair que la solidarité entre premiers ministres provinciaux est plus forte que les lignes de parti, David Peterson ajoute : « Je me réserverai toujours le droit de ne pas être d'accord avec le Parti libéral du Canada ».

Ce midi à Toronto, Robert Bourassa va donc trouver, en plus du traditionnel verre de lait frais qui l'at-

Voir page 10 : Peterson

DEMAIN
inclus dans le devoir

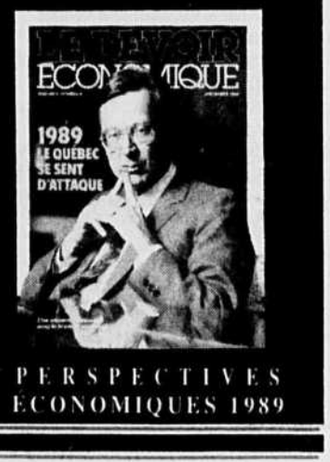

Agence spatiale et papeterie de Matane : deux questions qui seront réglées rapidement, estime M. Robert Bourassa dans une interview exclusive. Au lendemain de l'élection fédérale, M. Bourassa place au premier rang des questions fédérales-provinciales la politique économique et monétaire du Canada.

Chrétien prêt à revenir si on le lui demande

d'après la Presse Canadienne

TORONTO — Jean Chrétien se déclare prêt à servir le Parti libéral si on lui en fait la demande, mais il se garde bien de vouloir usurper le titre du leader actuel, John Turner.

« J'ai toujours dit que si c'était nécessaire, je serais là », a réitéré hier M. Chrétien, qui est âgé de 54 ans. Il est retourné à la pratique du droit en 1986, deux ans après l'élection de M. Turner à la direction du parti.

« Il y a eu une élection il y a à peine 48 heures. C'est présomptueux de parler de leaderhip », a-t-il commenté.

Aux journalistes qui lui demandaient ce qu'il ferait si M. Turner démissionne, il a répliqué : « Il ne démissionnera pas ».

M. Chrétien, qui est passé à 494 voix de ravir la victoire à M. Turner en 1984, a rendu hommage au chef libéral pour avoir mené jusqu'à la limite de ses forces sa campagne en vue de succéder au premier ministre Brian Mulroney.

« John Turner n'a pas de raison d'avoir de regrets. Il a mis l'accent sur une question et il a forcé les gens à en parler ».

M. Chrétien s'adressait à environ 200 membres de l'Association canadienne des manufacturiers de quincaillerie et d'articles ménagers.

Un sondage publié avant le scrutin de lundi indiquait que 49 % des Canadiens voteraient en faveur des libéraux avec Jean Chrétien comme leader, contre 28 % avec le leader actuel.

M. Chrétien faisait visiblement figure de « star » politique aux yeux de son auditoire, qui riait de chacune de ses plaisanteries et s'est levé pour l'ovationner longuement à la fin de son discours.

Voir page 10 : Chrétien

Photo PC

« J'ai toujours dit que si c'était nécessaire, je serais là », a lancé Jean Chrétien, hier, à Toronto.

Le Mundial de cyclisme à Montréal

ACCLAMÉ l'an dernier par 40,000 amateurs, le Grand Prix cycliste des Amériques fera à nouveau vibrer les rues de Montréal, le 6 août.

La Fédération internationale du cyclisme professionnel a annoncé hier à La Haye que la candidature de la métropole québécoise avait été retenue comme site d'une des 12 épreuves comptant au classement de la Coupe du monde de cyclisme, première du nom.

Venu en éclaireur à Montréal l'an dernier, le président de la FICP, Hein Verbruggen, avait alors noté le très grand enthousiasme du public montréalais ainsi qu'une organisation sans faille sur le plan technique. L'Ontarien Steve Bauer, quatrième au réputé Tour de France quelques semaines auparavant, avait remporté le premier Tour des Amériques.

Informations page 20

AUJOURD'HUI

État d'urgence en Azerbaïdjan

Les autorités d'Azerbaïdjan proclament l'état d'urgence après des violences interethniques qui font trois morts. **Page 5**

La soirée de l'impro à la télé, c'est fini !

Le fondateur de la Ligue Nationale d'Improvisation, Robert Gravel, fait une sortie cinglante contre Radio-Québec qui laisse tomber la soirée de l'impro. **Page 11**

Alcan profitera du libre-échange

Grâce au libre-échange, la multinationale montréalaise Alcan sera plus forte aux Etats-Unis. **Page 16**

AIDE SOCIALE

Les péquistes vont bloquer le projet de loi 37

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

LE CONSEIL permanent de la jeunesse a joint sa voix hier, dans sa toute première intervention publique, aux organismes qui critiquent sévèrement le projet de réforme de l'aide sociale, et qui en exigent soit le retrait pur et simple, soit l'ajournement, en vue de le bonifier de façon substantielle.

Pour sa part, l'opposition officielle a décidé de tout mettre en oeuvre — jusqu'à l'obstruction systématique ou filibuster, en jargon parlementaire — pour tenter de bloquer l'adoption du projet de loi 37, dont l'étude détaillée commence ce matin et que le gouvernement veut faire adopter avant les Fêtes.

Les deux interventions distinctes surviennent au lendemain même des changements proposés par le ministre responsable, M. André Bourbeau, et qui, selon lui, complètent le projet initial de M. Pierre Paradis, en extirpent certains irritants et le bonifient nettement. Leur démarche est différente, mais le CPJ et le Parti québécois maintiennent leur avis : le premier pour que l'on reporte l'adoption du projet, tout en permettant dès maintenant aux jeunes d'obtenir la parité, s'il se cherche activement un emploi; le second pour exiger que le gouvernement mette de côté son « simple travail comptable » et mette en chantier une vraie politique de sécurité du revenu.

En place depuis quelques mois et

Voir page 10 : Loi 37

Voir autres informations — Page 3

Botha gracie les Six de Sharpeville

LE CAP (AFP) — Le président sud-africain Pieter W. Botha a commué hier les peines de mort des Six de Sharpeville, six Noirs condamnés pour complicité dans le meurtre d'un élu local noir, en des peines de prison allant de 18 à 25 ans.

Dans le même temps, a précisé au Cap un porte-parole du ministère de la Justice, il a commué les peines de mort de quatre policiers blancs en des peines de 15 à 25 ans de prison.

On ne disposait, hier, d'aucune précision sur trois autres Noirs graciés par M. Botha.

Cette mesure a été annoncée tout juste quelques heures après que la plus haute instance judiciaire du pays, la Cour d'appel de Bloemfontein, eut rejeté un ultime recours déposé par les Six pour obtenir la réou-

Voir page 10 : Botha

Photo PC

La mine basse, Mme Claire Bérubé quitte l'usine de Gillette, à Ville Saint-Laurent, qui a annoncé hier la mise à pied graduelle, d'ici un an et demi, de ses 600 employés de production au Canada.

Gillette-USA fermera ses usines canadiennes

Robert Dutrisac
et Bernard Descôteaux

CE QUE ses employés canadiens appréhendaient depuis plusieurs mois est survenu : Gillette a annoncé sa décision de fermer ses usines au pays.

Appliquant un programme de rationalisation concocté au siège social de la multinationale, à Boston, Gillette abandonnera graduellement d'ici un an et demi toute activité de production au Canada, mettant à pied 530 travailleurs à Montréal et 60 à Toronto.

Un porte-parole de Gillette Canada, M. Robert Girouard, de la firme de relations publiques National, a précisé que le conseil d'administration de la multinationale avait entériné les fermetures mardi, annonçant hier la triste nouvelle à ses employés.

En revanche, M. Girouard a admis que la décision avait été prise bien avant par la direction de Gillette Company qui voulait l'annoncer au début d'octobre. « Le contexte électoral a été pris en considération parce qu'on aurait pu faire un lien entre cette décision et le libre-échange , a-t-il indiqué, soulignant toutefois que ce lien n'était pas réel et que Gillette aurait décrété ces fermetures de toute façon.

Selon les données émanant du ministère de l'Industrie et du Commerce, l'usine de Gillette, à Saint-Laurent, fournit 72 % du marché canadien des lames de rasoir et fabrique également des produits de toilette. Fonctionnant à plein régime, elle affichait en 1987 un chiffre d'affaires annuel de $ 150 millions et a dégagé, selon le ministère, des profits de $ 30 millions.

Par contre, les installations de la

Voir page 10 : Gillette

PAS DE SLOGAN! **Nous ne savons que dire!** La **solution** aux problèmes de bureautique en français ne pouvait venir que des **Québécois**. Quatre années de recherches ont donné naissance à un logiciel unique. Ce logiciel vérifie **l'orthographe** des textes qu'on lui soumet. Pas sorcier! direz-vous. Attention! il détecte aussi **les fautes de grammaire**! Il vous avertit si vous avez mal accordé un verbe ou un adjectif. Peu importe le traitement de texte: notre logiciel est **compatible** avec **Word Perfect, Wordstar, le Secrétaire personnel, l'Écrivain public** et avec **la plupart des traitements de textes américains**! Ce logiciel a été conçu par **Hubert Manseau**, le directeur des services informatiques de l'UQAM, et **Francis Malka**, le programmeur du traitement de texte le plus performant qui soit, **l'Écrivain public PC**. Un texte sans faute n'a pas de prix, mais notre logiciel, lui, n'est pas cher: vous pouvez vous le procurer au bas prix de **84,95$**! Nous en sommes si fiers que nous lui avons donné le nom d'un géant de la littérature. Voici donc **HUGO • le dictionnaire**!

84,95 $

LOGIDISQUE Inc.
c.p. 10, succ. D, Montréal QC H3K 3B9 (514) 933-2225

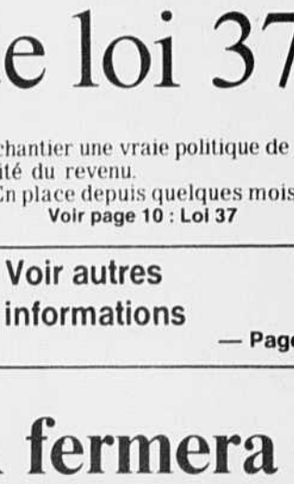

Zonage agricole

Unanimes, les municipalités dénoncent le «statut privilégié» des agriculteurs

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LES AGRICULTEURS auront un statut privilégié dans la société québécoise. Ils seront un cran au-dessus des autres citoyens si la nouvelle loi sur le zonage agricole que propose le gouvernement Bourassa est adoptée telle quelle.

C'est ce qu'ont soutenu hier les présidents de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ) qui ont décidé de faire front commun contre le projet de loi 100 déposé il y a deux semaines par le ministre de l'Agriculture.

Avec ce projet de loi, il y aurait deux catégories de citoyens dans les municipalités, ont soutenu en conférence de presse MM. Camille Rouillard et Roger Nicolet. Il y aurait les agriculteurs et tous les autres, disent-ils en s'appuyant sur trois éléments du projet de loi.

L'institution d'un poste de commissaire aviseur qui pourra se prononcer sur les réglementations municipales affectant les agriculteurs est le premier grief des deux unions. Un tel recours, attribué aux seuls agriculteurs, mettrait en cause, selon eux, le pouvoir des élus municipaux qui ont reçu de leur population un mandat démocratique.

Tout aussi inacceptable à leurs yeux est l'immunité qu'accorde le projet de loi aux agriculteurs, lors de recours en dommages de la part de citoyens. Dans la mesure où ils auront respecté les lois et règlements sur l'environnement, on ne pourra à toutes fins utiles les poursuivre. C'est, croient MM. Rouillard et Nicolet, « élever un groupe d'intérêt spécifique au-dessus des préoccupations environnementales de la population. C'est nier à leur avis les droits et libertés de l'ensemble de la population.

La création d'un fonds de défense pour les agriculteurs qui seront l'objet de poursuites vient encore renforcer ce statut spécial, ont poursuivi MM. Rouillard et Nicolet. Financé à même les impôts de tous, ce fonds servira lorsque les poursuites intentées contre les agriculteurs le seront en relation avec l'exercice de leur profession, que ce soit par des tiers ou même par l'État. Pourquoi ne pas créer un tel fonds pour les municipalités, les femmes battues, les orphelins ?, demande M. Rouillard.

Le monde municipal n'est pas opposé à ce que l'on renforce la protection des bonnes terres agricoles au Québec, mais tout est dans la façon de le faire, explique M. Nicolet qui, comme président de l'UMRCQ, a souvent contesté l'approche choisie par le gouvernement et qui créerait deux sortes de Québec : le Québec agricole et le Québec urbain.

Cette vision bi-polaire sera source de graves problèmes dans l'avenir, prédit M. Nicolet qui pointe du doigt la notion de « secteurs exclusifs » qu'on retrouve dans le projet de loi. Dans ces « zones vert foncé » qui regroupera des terres agricoles de première catégorie, les seules activités permises seront l'agriculture et les activités connexes.

De toute évidence, le gouvernement n'a pas pris le temps de réfléchir à toutes les conséquences de son projet de loi, soutient M. Rouillard, qui demande la tenue d'une commission parlementaire pour permettre à tous les intéressés de se faire entendre. Il note que le ministre de l'Agriculture a surtout pris soin de ne pas consulter le monde municipal avant de rédiger son projet de loi.

McKenna et Carstairs ne se sentent pas tenus d'accepter le lac Meech

FREDERICTON (PC) — La victoire conservatrice aux élections fédérales constitue une approbation de la part des électeurs du traité de libre-échange, et non pas de l'accord du lac Meech, estime le premier ministre Frank McKenna.

Le gouvernement libéral du Nouveau-Brunswick ne se sent donc pas obligé de ratifier immédiatement l'accord constitutionnel, a-t-il ajouté.

Le premier ministre Brian Mulroney avait suggéré, mardi, que le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, les deux seules provinces n'ayant pas encore entériné l'accord, sont obligées de ratifier l'entente constitutionnelle à la suite de la victoire électorale des tories.

« Je ne suis pas d'accord avec l'interprétation du premier ministre sur cette question », a déclaré M. McKenna après avoir pris connaissance des remarques formulées par M. Mulroney.

« Le lac Meech ne constituait tout simplement pas une des questions principales de la campagne. Je ne pense pas qu'on puisse tirer une conclusion — qu'elle soit négative ou positive — sur la question à la suite du résultat du scrutin ».

Sharon Carstairs, le leader libéral du Manitoba, a abondé dans le même sens que M. McKenna au sujet de l'accord constitutionnel du lac Meech.

Mme Carstairs partage l'opinion de M. McKenna en ce que le lac Meech empiète sur les droits des femmes et des francophones hors Québec.

Elle a promis que les libéraux résisteront à toute tentative de ratification de l'accord par le premier ministre Gary Filmon et son gouvernement minoritaire conservateur, qui dispose de l'appui du NPD sur le lac Meech.

Des tribunaux moins généreux pour les cadres québécois

Rollande Parent
de la Presse Canadienne

LES INDEMNITÉS de départ accordées aux cadres québécois par le biais des tribunaux continuent d'être moins généreuses au Québec que dans les autres provinces canadiennes, particulièrement l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Voilà l'une des constations de Georges Audet et Robert Bonhomme, auteurs d'une recherche législative et jurisprudentielle sur les contrats individuels de travail dont la deuxième édition vient de paraître sous le titre *Le congédiement en droit québécois* chez Les Éditions Yvon Blais.

Après avoir comparé les décisions rendues par les tribunaux québécois et ceux des autres provinces canadiennes, les auteurs soulignent « qu'il existe toujours un écart considérable entre les délais-congés (indemnités de départ) accordés par les tribunaux du Québec et ceux accordés par les tribunaux des autres provinces canadiennes ».

Ils observent toutefois que les provinces de l'Ouest tendent « à limiter, sinon à réduire, le nombre de mois d'indemnité accordé, alors que nos tribunaux semblent au contraire en augmenter le nombre ».

De l'analyse de décisions récentes rendues au Québec, le duo constate :

- qu'un cadre intermédiaire congédié après plus de dix ans de service pourrait se voir octroyer jusqu'à 12 mois de délai-congé. Celui qui a quelques années de service obtiendrait environ six mois;
- qu'un cadre supérieur ayant quelques années de service pourrait obtenir jusqu'à 12 mois de délai-congé;
- qu'un employé âgé de plus de 50 ans comptant plus de 20 ans de service recevra, quel que soit son poste de cadre, au moins neuf mois de salaire;
- que sauf de très rares exceptions, contrairement à la jurisprudence de common law (dans les autres provinces canadiennes) aucun tribunal de droit commun québécois n'a accordé plus de 12 mois de délai-congé.

Pour fins de comparaison, les auteurs Audet et Bonhomme énumèrent quelques décisions rendues dans d'autres provinces que le Québec.

Un gérant de service de l'ingénierie chez MacMillan Bloedel s'est vu octroyer 12 mois de délai-congé après dix ans dans l'entreprise.

Un gérant de succursale d'une compagnie de fiducie obtint 15 mois d'indemnité après un an et trois mois de service.

Un gérant d'usine a reçu un préavis de dix mois après neuf années de service.

À titre d'exemple extrême, les auteurs signalent que la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a octroyé un préavis de deux ans à un gérant de division âgé de 58 ans et qui comptait 39 années de service.

Dans cette province, toutefois, il a été décidé récemment que toute indemnité de départ octroyée ne devrait plus excéder 18 à 24 mois.

Après avoir signalé que toutes les provinces canadiennes ont une jurisprudence fort développée reconnaissant le droit à tout employé congédié sans motif d'obtenir un préavis raisonnable ou une compensation y tenant lieu, les auteurs font remarquer que dans la majorité des États américains, le droit de congédier à volonté, sans indemnité, est reconnu.

Qui songe aux effets des pluies acides sur les êtres humains ?

TORONTO (PC) — Le gouvernement se préoccupe trop des dommages aux arbres et aux poissons causés par les pluies acides et pas assez des dommages à la santé humaine, affirme un médecin qui a étudié le phénomène de la pollution de l'air.

Devant les délégués de l'Association de santé publique d'Ontario, réunis en assemblée annuelle, le docteur David Bates a reproché mardi aux autorités canadiennes de ne pas prévenir la population des dangers que comportent les substances à l'origine des pluies acides.

« Le problème, c'est d'arriver à convaincre Environnement Canada et Santé et Bien-Être Canada de prendre cette question au sérieux », a déclaré le Dr Bates, qui s'est dit surpris du peu d'intérêt porté par les responsables canadiens à l'égard de ce qu'il considère comme une menace à la santé publique.

L'épidémiologiste, ex-doyen de la faculté de Médecine de l'Université de Colombie-Britannique, s'est livré à une comparaison entre les niveaux de pollution de l'air et les admissions aux hôpitaux ontariens, depuis 1974.

Les deux produits polluants jugés responsables, a affirmé le médecin, sont l'ozone, qui est dérivé de l'oxyde d'azote, l'un des gaz à l'origine des précipitations acides, et l'acide sulfurique.

Le médecin dit avoir constaté que par une journée d'été chaude et suffocante, quand le niveau d'ozone et des autres substances polluantes est élevé, le taux d'hospitalisation pour problèmes respiratoires grimpe d'environ 7 %. On connaît environ quatre ou cinq jours comme ceux-là chaque été, et les pointes de pollution durent environ cinq heures.

En elles-mêmes, les pluies acides ne sont probablement pas dangereuses pour les humains, a-t-il cependant précisé.

Télédiffusion du concert d'Amnistie

Paul Cauchon

AU LENDEMAIN du méga-concert « Human Rights Now » du 17 septembre au Stade olympique, où 60,000 personnes ont applaudi les stars du rock qui soutenaient Amnistie Internationale, l'organisme humanitaire a recruté 500 nouveaux membres et formé 55 nouveaux groupes de jeunes associés. Amnistie a également recueilli au Québec 100,000 signatures pour la pétition internationale demandant aux gouvernements du monde de respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Cette pétition internationale sera présentée au secrétaire général de l'ONU le 8 décembre prochain, date du 40e anniversaire de la Déclaration.

Le président de la section francophone d'Amnistie Internationale, Gabriel Regallet, semblait satisfait de la campagne de sensibilisation entreprise avec le concert, campagne qui s'est poursuivie dans les écoles avec la présentation d'un cahier pédagogique sur les droits de l'homme réalisé avec la CEQ.

Cette grande campagne se terminera le 10 décembre alors que le dernier concert de la tournée, celui du 15 octobre à Buenos Aires en Argentine, sera présenté par de nombreuses chaînes de télévision. On estime qu'un milliard de téléspectateurs assisteront à l'événement de par le monde !

Au Québec, Musique Plus, la chaîne musicale spécialisée, présentera le concert le 10 décembre de 19 h à 23 h, précédé d'une heure d'animation (témoignages d'anciens prisonniers d'opinion, implication d'artistes québécois, etc.). Le concert met en vedette Bruce Springsteen, Sting, Peter Gabriel, Tracy Chapman et Youssou N'Dour.

EN BREF...

Des « coches de plaisance » flottants

PARIS (AFP) — Parlez d'« influençage » au lieu de l'anglais « lobbying » et naviguez, pour vos vacances, en « coche de plaisance » et non en « houseboat » : telles sont les recommandations de la commission générale de terminologie, publiées hier à Paris. Au cours de sa cinquième séance de travail, en présence, pour la première fois, d'une responsable de l'Office de la langue française du Québec, la commission, qui dépend du commissariat de la langue française, a retenu pour équivalent de « houseboat », « bateau fluvial de cinq à 15 mètres susceptible d'accueillir moins de 15 personnes », l'expression « coche de plaisance », « éventuellement abrégée en coche », par référence à l'ancien mot français. À la place du terme « lobbying », répandu en français pour désigner la mise en oeuvre de pressions destinées à influencer une prise de décision, le mot « influençage » a aussi été retenu.

Le « Bar ouvert » en Europe

CONCU en 1984, d'abord sur une base expérimentale, *Bar ouvert*, un programme informatique de sensibilisation à la consommation d'alcool destiné aux étudiants des cégeps et universités, traverse maintenant l'Atlantique. Amorcé par l'équipe du Centre des technologies de l'informatique de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, le programme a obtenu un tel succès auprès des intervenants et des jeunes du Québec qu'il fut étendu à l'Ontario, puis à l'Alberta. On vient d'en faire une version suisse française et une version allemande. On prévoit une version italienne pour 1989. Jusqu'à maintenant, plus d'un million trois cent mille jeunes ont pu, grâce à l'ordinateur, dialoguer avec le barman Jean-Paul et ainsi mieux comprendre leur façon de se comporter face à l'alcool. Au Québec, cette année, par l'intermédiaire des CLSC, *Bar ouvert* tentera de rejoindre une clientèle plus volatile, celle des jeunes qui décrochent de l'école, des chômeurs et des jeunes travailleurs.

51,000 allocations logement

QUELQUE 51,000 familles québécoises, dont plus de 70 % sont monoparentales, bénéficieront d'une aide financière au logement selon les récentes modifications apportées à la politique de sécurité du revenu. Le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. André Bourbeau, annonce que les familles dépendantes de la sécurité du revenu et les familles de travailleurs à faible revenu pourront recevoir une allocation-logement d'un montant pouvant atteindre $ 52 par mois. Cette allocation est offerte aux familles avec enfants mineurs dont le prix du logement dépasse $ 307 à $ 337 par mois selon la taille du ménage.

Participation massive

SELON un relevé effectué par le comité des bénéficiaires de l'hôpital Louis-H. Lafontaine, 84.2 % des déficients mentaux inscrits sur la liste électorale sont allés voter lundi. « Cela confirme le désir des bénéficiaires sous curatelle d'élire démocratiquement, dans une société libre, leur représentant au Parlement fédéral », déclare Lucien Landry, secrétaire du comité.

Un vrai maniaque !

NEW GLASGOW, N.-É. (PC) — Un individu accusé d'avoir agressé sexuellement une avocate dans une salle de tribunal a vu, hier, sa cause remise à 30 jours, période durant laquelle il devra subir un examen psychiatrique. Frederick Jude Howell, 29 ans, sans domicile fixe, a été arrêté, mardi, après que quelqu'un eut entendu des cris provenant d'une salle d'interview de l'immeuble abritant la cour provinciale. L'avocate était en train d'interviewer Howell au sujet d'une autre accusation d'agression sexuelle. Lundi, Howell a plaidé non coupable à l'accusation portée contre lui en rapport avec un incident supposément survenu vendredi dernier dans les toilettes des femmes d'une gare routière de New Glasgow, en Nouvelle-Écosse.

MONTRÉALCALGARY

Calgary n'a jamais été aussi près de Montréal que depuis qu'Air Canada offre une liaison sans escale chaque jour sur cette destination. Il y a aussi une liaison quotidienne sans escale à destination de Vancouver, et sur tous ces vols vous pouvez profiter du confort de notre classe Affaires.

Air Canada

CALGARYMONTRÉAL

La façon la plus rapide de revenir de Calgary à Montréal, c'est également la liaison sans escale mise à votre disposition tous les jours par Air Canada. Et vous pouvez profiter des privilèges de notre classe Affaires.

Air Canada

COLLOQUE SUR LA NON-VIOLENCE
Samedi le 26 novembre 88
de 9:00 à 19:00
au 7400 blv. St-Laurent, Montréal
Coût: $25 — (incluant 2 repas)
Centre de ressources sur la non-violence
Renseignements: 340-9209

Rébellion des fonctionnaires chargés d'appliquer la réforme de l'aide sociale!

Paul Cauchon

LE SYNDICAT des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), qui représente notamment les agents d'aide à l'emploi du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu, croit que le gouvernement doit réviser en profondeur sa réforme de l'aide sociale.

Réaction du Front commun des assistés sociaux du Québec : « Qu'est ce qu'il veut de plus le gouvernement ? Le PQ, l'Église, la ville de Montréal, tous les groupes sociaux, communautaires, et maintenant les fonctionnaires eux-mêmes s'opposent à cette loi ! »

Le SFPQ croit que la révision de l'aide sociale doit se faire en respectant le principe fondamental de la loi de 1969, c'est à dire qu'une aide soit fournie « à toute personne dans le besoin, quel que soit la cause du besoin ».

Le SPFQ qualifie la réforme Paradis/Bourbeau de pis-aller. « Il y manque une sécurité du revenu crédible et une politique de plein emploi (...) Les stages en milieu de travail et les travaux communautaires ne mènent qu'à produire un bassin de main-d'oeuvre à bon marché ».

Cette notion est au coeur de toutes les critiques recueillies hier. Pour Louise Blain, de la Fédération des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), la coupure pour refus d'emploi est une pression supplémentaire. « On ne tient pas compte des problèmes psychologiques et sociologiques d'assistés sociaux qui ne peuvent garder un emploi. En plus, au taux actuel du salaire minimum, travailler implique également des frais. Nous ne sommes pas contre le fait d'inciter les gens à travailler, mais encore faut-il que ce soit fait de façon positive ».

Pour Nathalie Moreau, du comité jeunes de la CSN, « le ministre écrit que le gouvernement lancera un programme d'aide à l'emploi en accordant une subvention aux entreprises pour une période de six à dix-huit mois. Ces emplois ne seront pas couverts par la Loi des Normes du Travail, par le Code du Travail. Et après dix-huit mois qu'est ce qui arrive ? On revient au cercle vicieux chomage/B.S. »

Pour le Front commun des assistés sociaux, le fait d'abolir la contribution alimentaire parentale de $ 100 « allait de soi, c'était trop absurde ». L'amendement sur le sujet présume cependant d'une contribution des parents et prévoit des outils législatifs qui autoriseraient le ministère à entreprendre des recours contre les parents « fautifs ».

« Non seulement on enquêterait chez des parents qui ne sont pas nécessairement bénéficiaires de l'aide sociale, mais en plus on veut judiciariser les rapports familiaux » ajoute Fernande Brosseau.

Pour sa part le Syndicat des fonctionnaires du Québec propose qu'au départ les bénéficiaires aient droit à un montant de base permettant de vraiment satisfaire aux besoins essentiels, et que des allocations additionnelles puissent combler les besoins particuliers des différentes clientèles. Le Syndicat s'insurge également contre la « trop lourde bureaucratie du système », qui empêche les fonctionnaires « d'assumer un rôle de soutien et de conseil réel ».

« Comme employés de l'état, ajoute-t-il, nous connaissons les faits, nous devons appliquer les lois, les règlements et les directives, et nous sommes en mesure d'en saisir les limites, les incohérences et les effets pas toujours positifs ».

PHOTO PC

Même cloué à sa chaise roulante, le jeune Patrick Séguin a pu réaliser « le rêve de sa vie ».

Excédé, Yvon Lamarre sort de l'ombre

Isabelle Paré

L'EX-BRAS droit du maire Jean Drapeau, M. Yvon Lamarre, a fait une sortie remarquée hier en prenant parole pour défendre le statut international de Montréal et critiquer le manque de leadership de l'administration du RCM.

C'est devant une assistance d'environ 300 personnes, parsemée de plusieurs anciens conseillers du Parti civique de Montréal, que M. Lamarre a choisi de faire sa première apparition publique depuis la défaite de l'administration Drapeau aux dernières élections municipales.

L'ex-président du Comité exécutif a expliqué que c'était une déclaration choquante du maire Doré à l'effet que « Montréal n'était pas vraiment une ville internationale » qui l'avait incité à sortir de l'ombre.

« J'ai eu plusieurs demandes depuis deux ans, mais si j'ai accepté cette invitation, c'est pour dire que Montréal est vraiment une ville internationale », a-t-il déclaré aux journalistes après un discours emporté.

M. Lamarre n'a d'ailleurs pas raté l'occasion de critiquer le style actuel de l'administration Doré-Fainstat.

« Ils sont en train de démolir ce qu'on a fait pendant 20 ans. Tant le caractère international donné à la Ville que les efforts faits pour garder la population à Montréal par l'opération 20,000 logements. Il ne s'est pas fait 200 logements depuis qu'on est parti. J'ai pensé qu'après deux ans de sabbatique, il était temps de dire ces choses-là », a laissé tomber l'ancien pilier du Parti civique.

Concernant le déficit de $ 39 millions de la STCUM, il a souligné que lorsqu'il avait laissé la STCUM en 1986, le budget « balançait ».

Durant son discours, M. Lamarre ne s'était pas fait plus élogieux, accusant l'administration du RCM « de se laisser glisser avec nonchalance, en se contentant des restes que les autres veulent bien lui consentir ».

Lançant une pointe à son remplaçant, M. Michael Fainstat, M. Lamarre s'est dit d'avis que « le poste de président était sûrement plus important à l'époque qu'actuellement ».

« Je trouve qu'il n'y a un manque de vision, ça me fatigue énormément. Ils ont appliqué tous leurs programmes mais il y a certaiment un manque de leadership », a-t-il tranché.

M. Lamarre a dit espérer, tout comme le maire Jean Doré avant-hier, que le nouveau gouvernement accorde à Montréal l'agence spatiale et que la métropole augmente sa part du tourisme international. Il soutient aussi que Montréal devrait accueillir une exposition universelle à l'occasion des fêtes du 350e anniversaire.

Niant toute intention de retourner en politique, M. Lamarre a avoué que beaucoup d'ex-conseillers et de membres du Parti civique comptaient sur lui pour faire renaître le parti. « Tout ce que je peux vous dire c'est que je ne les ai jamais déçus. Pour le moment, je ne prévois pas refaire de la politique, mais je ne peux pas dire 'jamais je ne boirai de votre eau' », s'est-il borné à dire.

M. Lamarre a d'autre part refusé de commenter la performance du chef actuel du PCM, M. Claude Dupras, qui brillait d'ailleurs par son absence à ce dîner.

« Avant de partir . . . »

Un jeune grand malade a mis deux ans et demi à réaliser son grand rêve

Renée Rowan

PATRICK SÉGUIN, 16 ans, atteint de la maladie Kugelber Wellander, une des formes de dystrophie musculaire, vient de réaliser son grand rêve : publier une bande dessinée dont il a lui- même imaginé l'histoire, écrit le texte et dessiné les personnages.

« C'est le travail de ma vie », disait-il hier au lancement de la bande dessinée dont la version française fera son apparition sur les tablettes des libraires le 10 décembre, sous le titre « Les trois pro » (en version anglaise, « The Crime Busters »).

Patrick a travaillé inlassablement à son projet pendant plus de deux ans et demi... remettant sur le métier cent fois son ouvrage. « J'ai complété la bande dessinée seul, du début à la fin, dit-il avec fierté. C'est ce que je laisserai derrière moi quand je serai parti. Ce sera mon oeuvre ». L'adolescent est en phase terminale, mais il préfère dire phase critique.

Il travaille à son aventure intergalactique depuis 1984, mais en 1985-1986, il a dû faire 22 séjours à l'hôpital. Il y retourne trois ou quatre fois par année en moyenne. Patrick, qui n'a jamais marché, est tout petit pour son âge. Il a des difficultés respiratoires et des problèmes digestifs.

Il tient avec peine un crayon et vit dans une chaise roulante qui se déplie comme une civière. En dépit des frustrations de toutes sortes, il a persévéré grâce aux encouragements de sa famille qui vit à Saint-André-d'Argenteuil. Une fois son projet devenu réalité, il rêvait de voir son livre publié. Mais comment y arriver ? Ça coûte cher.

En octobre dernier, une amie de la famille en a parlé à Natalie Villemure, de l'Association de la dystrophie musculaire de Montréal, qui, à son tour, est entrée en communication avec la Fondation un monde de rêve dont la vocation est d'aider les enfants en phase terminale à réaliser le rêve de leur vie.

Après avoir rencontré Patrick, la présidente de la Fondation, Mme Deborah Sims, a accepté de l'aider. « Je ne pouvais y croire car j'avais essayé sans succès auprès de plusieurs autres compagnies », dit-il. Un autre organisme à but non lucratif, la Fondation des jeunes naturalistes, qui imprime des livres pour enfants, a aussi apporté son aide.

« J'ai dit à Deborah que je voulais beaucoup de publicité parce que je veux que les gens achètent ma bande dessinée », a-t-il expliqué hier. Patrick veut garder une partie des profits de la vente de la bande dessinée pour lui, pour être un peu plus indépendant comme les autres jeunes de son âge et ne pas avoir à demander de l'argent à sa famille. Il veut, à son tour, pouvoir gâter un peu ses parents, son frère Éric, ses soeurs Josée et Sylvie (cette dernière est, comme lui, atteinte de la même maladie, mais à un degré moindre).

Il veut aussi donner de l'argent à la *Fondation un monde de rêve* pour que d'autres enfants, comme lui, puissent réaliser à leur tour leurs rêves. Il a accepté la présidence d'honneur de la levée de fonds 1988 de la Fondation dont l'objectif, cette année, est de $ 50,000.

« Quelques-uns d'entre nous n'avons pas une vie assez longue pour arriver à nos buts et établir un nom. C'est pourquoi il est très important pour nous d'accomplir maintenant ce que l'on peut, indépendamment de notre handicap », dit Patrick qui veut être dessinateur industriel.

Incapable d'aller à l'école, l'adolescent poursuit ses études à la maison. Il est en secondaire III. Comme il ne reçoit que six heures de cours par semaine, cela lui prend deux ans pour compléter une année.

Jeannette et Réal Séguin, les parents de Patrick, ont voulu donner à leurs quatre enfants le plus d'autonomie possible et en faire des personnes combatives qui n'ont pas peur de la vie. Ils ont relevé le défi.

PHOTO PC

Les hordes de lapins ne laissent rien sur leur passage.

Nuée de lapins sur l'Australie

SYDNEY (AP-PC) — Des hordes de lapins affamés, formant un tapis si serré que le sol paraît avancer, progressent dans l'Outback australien, laissant le sol à nu derrière eux, comme le ferait un nuage de sauterelles.

L'envahisseur, d'une densité estimée à 8,500 lapins au mille carré, menace la subsistance des autres espèces comme les kangourous, les chevaux sauvages, les grands lézards ou les dingos (chiens sauvages). Des scientifiques de la Commission de contrôle de la vie animale et végétale du sud s'efforcent d'évaluer l'impact écologique de cette invasion, qui a déjà ravagé des milliers de kilomètres carrés.

La station d'élevage de Quinyambie, à quelques centaines de kilomètres au nord d'Adelaïde, a annoncé qu'elle était submergée par les lapins. Le Dr Brian Cooke, l'un des responsables scientifiques de la station, estime, au bas mot, que 24 millions de lapins ont envahi le ranch. « Il y en a tellement qu'à certains endroits le sol semble avancer », a-t-il dit par radiotéléphone.

« Chaque pouce d'ombre sous les arbres et les buissons est bourré de lapins cherchant à fuir le soleil et la chaleur (46 degrés centigrades). Ils se mettent, même à l'ombre des piquets de clôture ».

D'autres informations indiquent que les lapins assoiffés lèchent les assiettes des campeurs. Leurs cadavres bouchent les puits ou encombrent le lit des rivières asséchées après une semaine sans pluie.

On sait que le lapin, introduit en Australie par les premiers colons européens il y a 200 ans, prolifère rapidement car ils n'a pas de prédateur naturel. L'introduction volontaire de la myxomatose n'a pas eu d'effets durables, les lapins s'étant habitués au virus.

La nouvelle poussée vient de ce que le pays a connu deux années de fortes pluies qui ont produit une abondante végétation. Une brusque et récente sécheresse a renversé cette situation d'abondance.

Aujourd'hui le fléau est concentré sur une région de 255,000 kilomètres carrés dans le sud de l'Australie et sur une partie des Nouvelles Galles du Sud. Les hordes font marche vers le sud.

« Ils ont tout mangé, a dit le Dr Cooke. Ils tombent morts par millions. Ils ont rasé toute végétation. Sans une régénération efficace, ces régions vont perdre de plus en plus leurs arbres et les animaux n'auront plus ni abri ni nourriture dans les années de sécheresse ».

D'autres spécialistes estiment que l'invasion de lapins pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour certaines essences spécifiques de l'Australie et pour la faune.

La terre a tremblé chez les Tremblay

Martin Pelchat

LA TERRE a tremblé hier matin chez les Tremblay. La secousse tellurique, qui a atteint 4.7 degrés sur l'échelle de Richter, était la plus importante enregistrée au Saguenay depuis une soixantaine d'années.

Ce tremblement de terre, dont l'épicentre était à 30 km au sud de Chicoutimi, a été ressenti vers 4 h 11 dans les régions de Québec et Charlevoix, et même à Trois-Rivières.

À Chicoutimi et Jonquière, les gens ont été réveillés par les fenêtres qui vibraient, mais on ne signalait aucun dommage. Des rapports du bureau de la Protection civile du Québec faisant état du gonflement de routes et de pannes d'électricité ont été démentis par la suite.

Le major Jacques Gaudet, qui commande la base de radar des Forces armées dans le Parc des Laurentides, a comparé la secousse « à un train de marchandises traversant le sous-sol ».

Si quelques séismes de cette importance touchent chaque année le Québec, il est plus rare d'en observer dans cette région, note Jean-Yves Chagnon, opérateur de la station sismologique de l'université Laval.

Maurice Lamontagne, un spécialiste de la Commission géologique du Canada, a pris le chemin du Saguenay dès hier matin avec ses instruments de mesure.

Ce type de secousse étant souvent suivi de secousses plus faibles, « elles nous permettront peut-être de localiser leur origine en profondeur », explique Goetz Buchbinder, un chercheur de la Commission géologique. On parle de 10 à 15 km sous le sol.

Des malentendants perdent à la fois école et prestations

Jean-Pierre Proulx

TRENTE-DEUX étudiants adultes malentendants inscrits à des cours d'informatique au centre de formation de la société Nexa, à Ville Saint-Laurent, se retrouvent gros Jean comme devant. La société, qui était sous contrat avec Emploi et Immigration pour dispenser ces cours, a fait faillite. Ils ne reçoivent donc plus leurs prestations.

C'est ce qu'a révélé hier au DEVOIR la coordonnatrice du centre, M. Isabelle Goudreau. Les huit membres du personnel n'ont pas non plus reçu leur salaire du 18 novembre.

Le personnel et les 32 étudiants ont découvert leur fâcheuse situation quand leurs chèques datés du 4 novembre « ont rebondi », a expliqué Mme Goudreau. Le 9, le directeur de la société située à Toronto, M. David Burden, leur annonçait leur licenciement.

Le même jour toutefois, la société TKS, une société gérée par les mêmes administrateurs, offrait aux huits employés de maintenir leur emploi de façon temporaire, le temps, écrivit le président, M. Kim Wei, de former une nouvelle société.

TKS a finalement honoré les salaires et les prestations du 4 novembre. Seulement, personne n'est rassuré parce que les payes du 18 novembre n'ont toujours pas été versées, mais surtout à cause de la parenté entre les deux sociétés. Aussi, les huit employés ont-ils fait savoir hier à TKS qu'ils refusaient ses offres d'emploi.

À Emploi et Immigration Canada, le responsable du projet, M. Michael Calcott, a expliqué que les projets soumis par Nexa ont été dûment approuvés dans le cadre du programme d'« intégration professionnelle ». Sauf s'il s'agit de chômeurs qui reçoivent directemnt leur prestation du gouvernement fédéral, les autres sont payés par les responsables du projet selon des tarifs prédéterminés par Emploi et Immigration Canada. Ottawa rembourse ensuite les promoteurs.

Pour l'heure, a dit M. Talcott, on cherche un substitut à Nexa. Exceptionnelement, le gouvernement fédéral se dit prêt à continuer de payer directement les bénéficiaires, mais il ne pourra verser de salaire au personnel ayant un lien contractuel avec Nexa.

Le gouvernement du Québec est indirectement lié à ce dossier, puisque la Commission de formation professionnelle (CFP) a approuvé, tant pour ce qui est de leur pertinence que de leur valeur interne, les programmes de formation de Nexa. D'après la porte-parole de la CEF, les trois programmes offrent toutes les garanties de qualité nécessaire. Ceux-ci durent 1,200 heures répartis sur 40 semaines.

Pour l'heure, les huit ex-employés de Nexa sont toujours à leur poste et multiplient les démarches pour continuer le projet.

MINI-COLLOQUE

ORGANISÉ PAR
LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SCIENCE POLITIQUE

ÉLECTIONS DU 21 NOVEMBRE 1988

DATE: VENDREDI, LE 25 NOVEMBRE 1988
HEURE: 14 heures à 17 heures 30
LIEU: Université du Québec à Montréal
SALLE: A-2885 — PAVILLON HUBERT AQUIN

14h à 15h15 **I — Le libre-échange dans la nouvelle conjoncture politique**
Dorval Brunelle (UQAM)
Philippe Faucher (U. de M.)
Président: Maurice Couture (UQAM)

15h30 à 17h30 **II — Les élection 88**
Édouard Cloutier (U. de M.)
Jean Crête (U. Laval)
André Donneur (UQAM)
Pierre Drouilly (UQAM)
Présidente: Louise Quesnel (U. Laval)

Chacun des ateliers sera suivi d'une période de questions
ENTRÉE: Étudiants(es): 2,00 $ Autres: 5,00 $
INFORMATION: Élaine Dupré (514) 282-4582

Costumes importés d'Italie

Seulement 395$ le costume

100% laine, coupe exclusive, finis main, tissus griffés des plus grands noms de la mode italienne: Marzotto, Luigi Botto, Reda, Policarpo, Zegna etc.

NOUVEAU Afin de vous donner un meilleur service, nous avons maintenant un **tailleur** sur place pour faire vos retouches.

Club 402 HOMME
1237, rue de la Montagne - 3e étage
Montréal 861-3636

ligue de l'épilepsie du québec

Colloque à l'intention des employeurs sur l'intégration des personnes épileptiques au marché du travail

Vendredi, 25 novembre 1988
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
5255, ave Decelles, salle 3073
Montréal

Seront présents:
M. Robert Dutil, ministre délégué à la famille, à la santé et aux services sociaux du Québec
et
M. Pierre Fortier, vice-président aux ressources humaines chez Lavallin

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: 342-7908

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

La guérilla frappe en Colombie
PHOTO AP

La guérilla colombienne, en organisant hier soir un attentat auquel le nouveau ministre de la Défense, le général Jaime Guerrero Paz, a échappé de justesse, a montré une fois de plus sa pugnacité et sa tactique de frapper haut et fort. Ce genre d'action, a déclaré le ministre de la Justice, M. Guillermo Plazas, en commentant l'attentat dans lequel ont péri trois membres de l'escorte du ministre, ne sert « qu'à provoquer une réaction fasciste ». Selon les premières informations données par le ministère, une bombe téléguidée a explosé au passage du cortège du ministre, qui venait de sortir du siège de son ministère, tuant trois gardes et en blessant deux. (Sur la photo, une camionnette a été complètement détruite). Le ministre de la Justice se référait ainsi indirectement aux actions de groupements paramilitaires dont la plus atroce a été le massacre, le 11 novembre, par une vingtaine de tueurs de 45 personnes dans la petite ville de Segovia au nord-est du département d'Antioquie. L'enquête en cours semble conclure à un raid dirigé contre des activistes locaux de l'Union patriotique, parti de gauche né des accords de paix de 1984 avec la guérilla.

Arafat ira-t-il à l'ONU?

Grève générale dans les territoires occupés

NATIONS UNIES (Reuter) — Le président de l'Organisation de libération de la Palestine Yasser Arafat arrivera à New York le 1er décembre et il prononcera le jour même un discours à l'Assemblée générale des Nations unies, a déclaré hier son représentant à l'ONU.

Zhebi Labib Lerzi, chef de la mission d'observateurs de l'OLP à l'ONU, a déclaré à Reuter qu'il était certain que les États-Unis accorderaient un visa à Arafat pour cette visite.

Il a ajouté qu'il partait immédiatement pour Tunis pour conférer avec Arafat.

Le débat annuel de l'Assemblée générale sur la question de la Palestine doit commencer le 1er décembre.

À Jérusalem, un responsable du ministère des Affaires étrangères a déclaré qu'Israël ne tiendrait pour vraie la nouvelle du voyage à New York d'Arafat que lorsque le gouvernement américain l'aurait confirmée.

« Nous voulons l'apprendre des Américains. Ils ont dit qu'ils feraient de leur mieux pour ne pas le laisser entrer. Nous ne pensons pas qu'une décision a encore été prise », a dit ce responsable.

Il a ajouté que Washington pouvait refuser un visa à Arafat en prouvant que l'OLP a été impliqué dans des « actes de terreur » contre des citoyens américains, par exemple le meutre d'un passager américain lors du détournement par un commando palestinien du navire de croisière italien Achille Lauro.

Par ailleurs, un jeune palestinien de 14 ans est décédé mardi soir des suites de blessures infligées par l'armée israélienne dans les territoires arabes occupés, où la population arabe observait hier une grève pour protester contre l'expulsion de militants anti-israéliens.

Selon Ran Cohen, député de la gauche israélienne, la police a par ailleurs recommandé que le rabbin Moshe Levinger, chef de file de colons juifs extrémistes à Hébron, soit jugé pour l'assassinat d'un commerçant palestinien de cette localité de Cisjordanie.

L'armée a indiqué que l'adolescent décédé mardi soir, Amar Mouhid Hamayal, et un autre manifestant avaient été blessé par balles par des soldats samedi dans le village de Beita, près de Naplouse (Cisjordanie). Selon des Palestiniens, Hamayal a été touché à la tête. C'est l'hôpital Tel Hashomer, près de Tel Aviv, qui a annoncé sa mort.

Le décès de Hamayal porte à 324 le nombre de Palestiniens tués depuis le début, en décembre 1987, du soulèvement arabe dans les territoires occupés par Israël.

Les quelque 1,7 million de Palestiniens vivant dans ces territoires observaient hier une grève generale pour manifester leur solidarité avec des militants expulsés (les autorités israéliennes ont expulsé plus de 30 Palestiniens accusés d'encourager le soulèvement). L'armée israélienne a imposé un couvre-feu sur plusieurs secteurs des territoires.

De son côté, Cohen, du Mouvement des droits des citoyens, a indiqué que le commissaire de police David Krauss avait recommandé au procureur du district de Jérusalem de poursuivre Levinger pour avoir causé la mort du marchand d'Hébron et blessé un autre homme.

Levinger avait ouvert le feu le 30 septembre sur des manifestants palestiniens qui lançaient des pierres contre sa voiture. Sa femme avait alors dit qu'il avait tiré en l'air pour disperser les assaillants et que personne n'avait été touché.

Enfin, l'armée a mis en prison pour deux semaines le commandant d'une unité de parachutistes qui s'était livrée à des actes de vandalisme dans un camp de réfugiés près de Jérusalem, indique-t-on de source militaire.

Les soldats s'en étaient pris à des voitures d'Arabes et en avaient incendié une après que de jeunes palestiniens eurent jeté des pierres contre leur autocar dans le camp de Kalandia.

Enfin, au moins 47 pays ont reconnu l'État palestinien depuis sa proclamation la semaine dernière à Alger.

Selon une liste établie par Reuter, ces pays sont les suivants :

Pays arabes : Algérie, Arabie saoudite, Bahrein, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweit, Libye, Maroc, Mauritanie, Qatar, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen du nord, Yémen du sud

Autres : Afghanistan, Allemagne de l'Est, Brunei, Burkina faso, Cambodge, Chine, Chypre, Comores, Cuba, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Inde, Indonésie, Laos, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Nicaragua, Niger, Nigeria, Pakistan, Sénégal, Seychelles, Sri Lanka, Turquie, Vietnam, Yougoslavie, Zambie.

D'autres pays ont salué, ou exprimé leur soutien à l'état, sans le reconnaître explicitement : Bulgarie, Grèce, Hongrie, Malte, Oman, Pologne, Syrie, Tchécoslovaquie, Union soviétique.

Deux morts dans l'attentat à Madrid

MADRID (AFP) — Un enfant de deux ans et demi, blessé grièvement dans un attentat à la voiture piégée dans la nuit de mardi à hier à Madrid, est décédé hier matin, portant le bilan de l'explosion criminelle contre le siège de la direction générale de la Garde civile à deux morts et 44 blessés, a-t-on appris de source hospitalière.

Tant le ministre de l'Intérieur, M. Jose Luis Corcuera, que le ministre de la Justice, M. Enrique Mugica, ont attribué l'attentat à l'organisation séparatiste basque ETA-Militaire.

La déflagration, causée selon les premiers éléments de l'enquête par une centaine de kilos d'amonal, un explosif de forte puissance habituellement utilisé par l'ETA, a percé un énorme trou béant de cinq mètres de diamètre dans la facade arrière de l'édifice, situé dans le centre de Madrid. Cette zone de l'immeuble abrite les chambres des cadets de la Garde civile mais, peu avant minuit, heure de l'attentat, ceux-ci n'étaient pas encore couchés.

Un employé de la Radio télévision espagnole, M. Jaime Bilbao, âgé d'une trentaine d'années a été tué sur le coup par l'explosion alors qu'il passait à proximité de la fourgonnette piégée. Un enfant de deux ans et demi, Luis Delgado, qui se trouvait dans la voiture de ses parents, également gravement touchés, est décédé hier matin des suites de blessures à la tête.

Les auteurs de l'attentat sont arrivés sur les lieux à bord de deux véhicules, la fourgonnette piégée conduite par une seule personne, et une Fiat-Ritmo avec deux personnes à bord. Après avoir garé en double file le véhicule transportant l'explosif, son conducteur a sauté dans la voiture de soutien et les trois auteurs de l'attentat ont aussitôt pris la fuite, déclenchant quelques secondes plus tard l'explosion par radio, a expliqué le ministre de l'Intérieur, M. Corcuera, hier matin.

Chun se retire dans un temple
PHOTO AP

L'ancien président Chun Doo-Hwan et son épouse ont quitté hier leur luxueuse résidence de Séoul pour se retirer dans un temple bouddhiste, à quelque 150 km à l'est de la capitale sud-coréenne, a-t-on appris auprès du Parti démocratique de la justice (PDJ) au pouvoir. Le couple va vivre pendant quelque temps en retraite totale au temple de Baek-dam-sa, dans le Parc national du Mont Sorak, a-t-on indiqué. M. Chun a quitté Séoul après avoir fait des excuses publiques à la télévision pour les malversations commises pendant ses huit années de pouvoir et a promis de restituer près de $ 20 millions détournés.

Le gouvernement soudanais ordonne une enquête sur les émeutes

KHARTOUM (Reuter) — Le premier ministre soudanais Sadek al Mahdi a interrompu brusquement hier une tournée en province pour regagner sa capitale où il a ordonné une enquête sur les affrontements entre partisans et adversaires d'un accord de paix entre le gouvernement et les rebelles du sud du pays.

Un policier a été tué et près de 200 personnes ont été blessées mardi dans des combats entre des Soudanais du sud, favorables aux rebelles qui luttent contre l'instauration de la loi islamique sur des populations animistes et chrétiennes, et des milliers de musulmans.

Une déclaration gouvernementale indique que Mahdi a ordonné l'ouverture d'une enquête et que le gouvernement fera en sorte que l'interdiction des manifestations imposée dans le cadre de l'état d'urgence soit désormais strictement respectée.

Le gouverneur de Khartoum, Mohammed al-Fatih Abdoun, membre dirigeant du Front national islamique (FNI) opposé à l'accord, a rejeté la responsabilité des incidents sur des Soudanais du sud.

« Près d'un million de personnes ont participé aux funérailles de l'accord de reddition », a écrit hier le quotidien du FNI *Al Raya*, en rendant compte des émeutes.

Cet accord de paix, qui doit encore être approuvé par le gouvernement et le Parlement, prévoit un cessez-le-feu dans le sud et un gel de la réintroduction de la Charia, la loi islamique, jusqu'à l'ouverture d'une conférence nationale constitutionnelle le 31 décembre.

Des manifestants musulmans du FNI, scandant « Allah est grand », avaient clamé mardi leur soutien à la Charia, et distribué des tracts décrivant l'accord contesté comme une conspiration internationale contre le Soudan.

Avez-vous encore le temps de jouer?

Oui, car il y a Lotomatique. En vous abonnant à Lotomatique, vous jouez à vos loteries préférées même si le temps vous manque.

Plus besoin de courir pour acheter vos billets, inutile de vérifier les résultats dans le journal ; Lotomatique le fait pour vous.

De cette façon, vous êtes sûr de participer à chaque tirage des loteries de votre choix*, sûr que vos billets sont vérifiés correctement. Et si l'un de vos billets est gagnant, vous recevez automatiquement votre lot par la poste.

De plus, vous contribuez indirectement au financement d'organismes à but non lucratif accrédités dans votre région. Tout ça sans débourser un sou de plus que la valeur des billets et en investissant un minimum de temps.

Joueurs individuels ou en groupe, composez le **1 800 361-8095**. À Montréal, le **873-7198**.

LOTOMATIQUE.

Service sûr et simple

loto-québec

*Comprenant les lots bonis, les lots instantanés de l'Inter Plus et du Provincial et le Mise-tôt du Sélect 42.

DROGUES..., PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

État d'urgence en Azerbaïdjan

Trois soldats tués et 126 personnes blessées dans des affrontements

MOSCOU (Reuter) — Trois soldats ont été tués et 126 personnes blessées mardi dans des violences inter-ethniques en Azerbaïdjan soviétique, amenant les autorités à imposer l'état d'urgence dans certaines parties de la république, a annoncé hier le ministère azerbaïdjanais des Affaires étrangères.

Les soldats ont été tués lorsque leur unité est intervenue dans la ville de Kirovabad pour séparer Arméniens et Azéris, a précisé le porte-parole à Reuter.

D'autres personnes auraient été blessées dans des villages de la région azerbaïdjanaise de Nakhitchevan, selon la radio de Bakou, capitale de la république.

Parmi les blessés figurent tant des Arméniens que des Azéris, a indiqué le porte-parole.

« La situation à Nakhitchevan et Kirovabad s'est gravement détériorée aujourd'hui (mercredi) », a dit la radio, sans faire état de blessés ni de morts. « Des hooligans ont attaqué des bâtiments sociaux et administratifs », selon la radio.

L'état d'urgence a été décrété dans ces deux villes mardi, mais pas à Bakou même, où 400,000 Azéris manifestaient sur la place Lénine, comme chaque jour depuis une semaine. L'armée s'est déployée autour des maisons habitées par des Arméniens dans la capitale, selon le porte-parole du ministère.

Il a assuré qu'aucun incident n'avait été signalé mais a confirmé que les autorités avaient lancé un appel au calme après que des habitants eurent sillonné la ville, en brandissant des drapeaux, dans des voitures lancées à pleine vitesse.

Plus de trente personnes ont trouvé la mort cette année dans le conflit qui oppose les Arméniens aux Azéris à propos de la région autonome du Nagorno Karabakh, enclavée dans la république d'Azerbaïdjan mais dont la population à majorité arménienne réclame le rattachement à l'Arménie.

De source arménienne, on indique que la télévision azerbaïdjanaise a diffusé des images de la manifestation, où l'on voit des gens agiter des drapeaux musulmans et affirmer leur solidarité avec un jeune azéri récemment condamné à mort pour sa participation aux émeutes de Soumgaït. Un pogrom anti-arménien avait fait officiellement 32 morts en février dernier dans cette ville, la deuxième d'Azerbaïdjan.

La session du Parlement arménien a été suspendue mardi à miséance pour permettre au députés de se rendre dans leurs circonscriptions et prendre le pouls de la situation.

À Erevan, capitale de la république d'Arménie, une foule nombreuse s'est rassemblée sur la place de l'Opéra et des ouvriers ont observé des arrêts de travail, rapporte un porte-parole de l'agence de presse Armenpress.

Les manifestations de Bakou semblent avoir pour origine l'annonce, la semaine dernière, que l'Arménie était en train de construire une usine d'aluminium dans une forêt au Nagorno Karabakh. Les Azerbaïdjanais considèrent ce projet comme une atteinte grave à l'un de leurs sites nationaux les plus précieux.

La construction de cette usine entre dans le cadre d'un plan de développement du Nagorno Karabakh mis au point par le Kremlin dans l'espoir de calmer les revendications de ses habitants, après avoir refusé de rattacher leur province autonome à la république d'Arménie.

Radio-Bakou a annoncé hier que le chantier avait été gelé par le gouvernement azerbaïdjanais et que le directeur de l'usine avait été sanctionné. L'armée a été déployée sur les routes conduisant au site, selon la radio.

Mais cela n'a pas suffi à apaiser les manifestants, qui réclament maintenant l'absorption pure et simple par l'Azerbaïdjan du Nagorno Karabakh, qui perdrait ainsi tout statut autonome, selon le porte-parole du ministère.

Ils veulent également voir le chef du PC du Nagorno Karabakh et plusieurs autres dirigeants arméniens être traduits en justice.

Pas de *glasnost* militaire

PARIS (AFP) — Les réformes en URSS et l'évolution des relations Est-Ouest n'ont été accompagnées d'« aucun changement substantiel concernant la supériorité des forces classiques du pacte de Varsovie en Europe centrale », a averti le général allemand qui dirige les forces de l'OTAN dans cette région depuis septembre 1987.

Dans une interview au quotidien français *Le Monde*, parue hier après-midi, le général Hans Henning von Sandrart lance une mise en garde aux Occidentaux, en déplorant la faiblesse de ses moyens : « Les changements importants dans le climat politique en Union soviétique ne se sont pas traduits » en termes concrets dans les « structures des forces », avertit-il.

En revanche le général se plaint de ne disposer « qu'à peine » des forces « absolument indispensables à la défense de son secteur » : 23 divisions selon lui, hormis les renforts, contre « 60 divisions d'active » soviétiques et alliées dans la zone avant du dispositif adverse.

Le chef des forces alliées en Europe centrale met aussi en garde contre la modernisation constante des troupes conventionnelles soviétiques : « Augmentation de la capacité à mener des percées en profondeur », avec l'amélioration constante de l'artillerie, des hélicoptères d'assaut et des blindés, meilleure coordination interarmes, « modernisation de la force aérienne », avec l'introduction de nouveaux avions de combat.

Si le responsable de l'OTAN admet une plus grande ouverture des Soviétiques sur certains sujets dans les discussions sur le désarmement conventionnel, c'est tout aussitôt pour réitérer ses avertissements en ce qui concerne leur dispositif concret en Europe.

Un libéral va diriger le gouvernement hongrois

BUDAPEST (Reuter) — Le Parti socialiste ouvrier hongrois (PSOH) a nommé hier Miklos Nemeth, économiste libéral de 40 ans, au poste de président du conseil, en remplacement de Karoly Grosz.

Sa nomination a été annoncée après que Grosz, qui entend se consacrer exclusivement à ses fonctions de chef du PSOH, eut obtenu l'approbation du Front populaire patriotique (FPP), organisation majoritaire au Parlement qui regroupe des membres du parti, des syndicats et d'autres institutions officielles.

Rezsoe Nyers, un réformateur de 65 ans qui était le favori du FPP pour le poste de président du conseil, a été proposé pour un poste de haute responsabilité chargé de l'Économie, avec rang de ministre d'État.

Les nominations de Nemeth et de Nyers seront approuvées par le Parlement au cours d'une session commencant aujourd'hui. La confirmation du choix du parti ne fait aucun doute.

Janos Lukacs, membre du bureau politique, a déclaré lors d'une conférence de presse que le parti avait décidé de choisir un « travailleur courageux, jeune, dynamique », capable de prendre des décisions rapides et pragmatiques.

Âgé de seulement 40 ans, Nemeth, ancien professeur d'économie, a commencé à travailler au département économique du parti en 1981. Il est entré au comité central en juin 1987, pour y prendre tout de suite en charge la politique économique.

Comme Nyers, il a été élu au bureau politique du PSOH en mai dernier, à l'occasion du profond remaniament par lequel la nouvelle direction hongroise s'est débarrassée de la vieille garde mise en place sous Janos Kadar.

Sous la pression du FPP, Grosz aurait dans un premier temps proposé le poste de président du conseil à Nyers, mais il aurait reculé devant ses exigences, indique-t-on de source proche du parti. La nomination probable de Nyers à un poste gouvernemental de haut rang résulterait donc d'un compromis avec le FPP.

Artisan des réformes économiques de 1968, Nyers est resté 13 ans à l'écart du pouvoir, jusqu'à son rappel au bureau politique du parti en mai dernier, avec d'autres réformistes.

Selon des diplomates occidentaux, Nemeth poursuivra probablement la politique actuelle d'austérité monétaire et de réformes libérales, dans laquelle la Hongrie s'est engagée après l'accession de Grosz au poste de chef du gouvernement en juin 1987.

Fervent partisan de davantage de libéralisme, il avait déclaré en septembre, dans un discours : « Dans ce système, il y a une place égale pour l'entreprise d'État, pour la coopérative, pour la société par actions, pour la coopérative d'état et pour la société semi-privée ».

« Il a beaucoup d'experience dans le domaine des réformes économiques », a déclaré l'ambassadeur américain en Hongrie Mark Palmer, après l'annonce de la nomination.

« Il bénéficie du soutien de Grosz et a acquis une grande expérience en Occident », a-t-il ajouté. Habitué à jouer au tennis avec lui, Palmer a assuré que les pays occidentaux n'auraient aucune difficulté à travailler avec Nemeth.

Par ailleurs, Grosz a déclaré que la Hongrie devait avancer sur la voie du multipartisme, qui est selon lui le meilleur moyen de résoudre les problèmes sociaux du pays, rapportait hier la presse nationale.

L'existence d'un ou de plusieurs partis est plus une question pratique que de principe, a-t-il dit. « Mais le bon fonctionnement du socialisme est une question de principe, et si cela exige un plus grand nombre de partis, alors ayons davantage de partis », a déclaré Grosz mardi au Comité central du parti.

Le Kosovo interdit les manifestations

BELGRADE (AFP) — Les autorités du Kosovo ont interdit hier tout rassemblement à Pristina et dans toute la province, au moment où à Belgrade les directions du parti et de la république de Serbie dénonçaient « les agissements de plus en plus agressifs des nationalistes et séparatistes albanais » de cette province autonome de Serbie.

« La sécurité des Serbes et Monténégrins du Kosovo est menacée à l'extrême » a déclaré M. Ratomir Vico, membre de la présidence du parti serbe.

Quelque 250,000 Albanais du Kosovo ont manifesté ces cinq derniers jours à Pristina contre le limogeage de deux de leurs dirigeants les plus populaires, Mme Kacusa Jashari et M. Azem Vlassi, réclamé par le parti de Serbie pour une reprise en mains de la province.

Fustigeant l'« incapacité » des autorités locales à mater la « contre-révolution » au Kosovo, M. Vico a déclaré que les manifestations des cinq derniers jours à Pristina sont « sans aucun doute la suite de la contre-révolution nationaliste albanaise de 1981 ».

Le ministre de l'Intérieur du Kosovo, M. Rahman Morina, qui a signé l'interdiction, a indiqué dans un communiqué que les manifestations de Pristina avaient créé au Kosovo un climat d'insécurité pouvant « mettre en péril l'ordre public ».

Le calme était cependant revenu dès mardi dans les rues de la capitale provinciale.

LE MONDE EN BREF

Rakowski juge impossible une reconnaissance de Solidarité

VIENNE (Reuter) — Le président du conseil polonais Mieczyslaw Rakowski a déclaré hier qu'une reconnaissance du syndicat interdit Solidarité par son gouvernement était impossible. Dans une interview accordée par la télévision autrichienne em prélude à une visite officielle de trois jours à Vienne, Rakowski a expliqué que la situation économique actuelle de la Pologne ne permettait pas le pluralisme syndical. « Dans la situation économique actuelle, je pense que nous devons avoir un pluralisme politique, mais le pluralisme syndical comme l'entendent Walesa et ses collègue, c'est impossible », a déclaré Rakowski en allemand. Il a ajouté qu'il n'était pas contre la tenue d'une table ronde entre représentants du gouvernement et de Solidarité mais qu'il serait « naif » d'attendre les résultats de ces discussions pour arrêter toute décision politique.

Bhutto accuse ses opposants

ISLAMABAD (Reuter) — Benazir Bhutto, chef de l'opposition pakistanaise, qui a obtenu la semaine dernière une majorité relative au Parlement, a déploré hier le retard pris dans la nomination d'un premier ministre, affirmant que ses rivaux politiques mettaient ce délai à profit pour faire pression sur les députés indépendants. Elle a déclaré à des journalistes que des responsables du gouvernement, membres de l'Alliance démocratique islamique (IDA), n'hésitaient pas à menacer des députés indépendants pour s'assurer de leur soutien à la chambre basse, les élections du 16 novembre n'ayant pas réussi à départager incontestablement l'IDA et le Parti du peuple pakistanais (PPP) de Bhutto. Murtaza Pooya, porte-parole de l'IDA, a déclaré à Reuter que ces accusations étaient sans fondement. Bhutto a indiqué avoir fait part de ses préoccupations au président lors d'un entretien mardi soir, et Ishaq Khan a promis d'ouvrir une enquête.

Scowcroft chef du CNS

WASHINGTON (AFP) — Le président-élu George Bush a entamé hier la composition de son équipe chargée de la sécurité nationale en désignant à la tête du Conseil national de sécurité (CNS) M. Brent Scowcroft, un ancien conseiller du président Gerald Ford connu pour sa prudence à l'égard de l'URSS. Les autres membres de cette équipe, les futurs secrétaire à la Défense et directeur de la CIA (services de renseignement), ne devraient pas être connus avant au moins la semaine prochaine, de toute façon pas avant que M. Bush ne rentre dimanche à Washington après des vacances dans le Maine. M. Bush a laissé entendre que l'ensemble de son futur cabinet serait connu d'ici à un mois. M. Scowcroft, 63 ans, un général de l'armée de l'air à la retraite qui avait déjà été conseiller pour les affaires de sécurité nationale sous Gerald Ford de 1975 à 1977, a déclaré que « l'avenir réserve pour les États-Unis de formidables défis mais aussi des chances », notamment en matière de relations Est-Ouest et de contrôle des armements. Le futur chef du CNS a toujours prôné la prudence vis-à-vis de l'URSS et M. Bush lui a donné raison hier en affirmant que « la prudence est recommandée ».

Enquête demandé sur l'Algérie

GENÈVE (AFP) — La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), à Paris, a demandé hier aux Nations unies d'entreprendre une enquête sur des violations des droits de l'homme survenues en Algérie lors des récentes émeutes. Plusieurs articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été violés lors des émeutes d'octobre, selon les informations fournies tant par la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH), affiliée à la FIDH, que par la Ligue officielle, reconnue par le gouvernement, a estimé M. Alejandro Teitelbaum, qui représente la FIDH à Genève. La FIDH a joint à son dossier le rapport présenté par M. Abdennour Ali-Yahia, président de la LADH, sur « l'explosion populaire d'Algérie », et demande à la sous-commission des droits de l'homme des Nations unies d'entamer la procédure d'enquête prévue en cas de violation.

Vingt ans de réclusion pour l'agresseur du premier ministre turc

ANKARA (AFP) — Kartal Demirag (bien Demirag), l'agresseur du premier ministre turc, M. Turgut Ozal, a été comdamné hier par la cour de la sureté de l'État d'Ankara à vingt ans de réclusion criminelle. Lors de l'audience d'hier, le tribunal a entendu les derniers témoins avant de laisser la parole à Kartal Demirag, qui a refusé qu'un avocat le défense. Le tribunal a estimé que l'agresseur méritait la peine de mort mais a prononcé une peine de 20 ans, la tentative ayant échoué. Le 18 juin dernier, alors que M. Ozal prononcait un discours devant le congrès du Parti de la Mère patrie (PMP — au pouvoir), Kartal Demirag (32 ans), avait tiré trois balles de pistolet sur lui, le blessant à la main gauche. Si le premier ministre ne s'était pas accroupi derrière le pupitre qui supportait les microphones, il aurait pu être plus gravement atteint. Une fusillade entre l'agresseur et les forces de l'ordre avait suivi, au cours de laquelle plusieurs personnes, dont Kartal Demirag avaient été blessées. L'agreseur avait aussitot été arrêté.

La liaison la plus avantageuse au Québec :
"alleretour"
Air Alliance...Air Canada. Ensemble, nous vous offrons le Québec, 115 destinations nord-américaines et 25 autres réparties dans le monde! Un seul billet, un seul enregistrement, un service exceptionnel, les primes du programme Aéroplan. Ensemble, nous faisons de chacun de vos "alleretours" une chose des plus...avantageuses.
Ensemble, pour mieux vous servir.
Air Alliance
Air Canada

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 470541993. VILLE DE MONTRÉAL —vs— CRÉATIONS FERRARI INC. Le 05/12/88 à 11:00 heures au 2538 Bélanger Est, Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CRÉATIONS FERRARI INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision couleur Linytron Sharp et acc., 1 petit frigidaire Danby brun, 1 laveuse et 1 sécheuse Inglis, 1 lot de maillots de bain d'environ 50 pièces. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 22ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 457611350. VILLE DE MONTRÉAL —vs— LASNIER JACQUES. Le 06/12/88 à 11:30 heures au 925 Rockland, Outremont, H2V 3A3 seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LASNIER JACQUES saisis en cette cause, consistant en: 1 TV RCA, 1 bureau en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 22ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Longueuil. COUR PROVINCIALE. No: 505-27-008258-866. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse -vs- RICHARD GENDRON, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 6 décembre 1988 à 10:00 heures. Au: 293 Des Ardènes #206 à St-Lambert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RICHARD GENDRON, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro onde et accs, 1 lave vaisselle de marque Inglis et accs, 1 magnétoscope de marque Sony et accs, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-27-001819-889. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse -vs- ÇA PORTE FRUITS INC., p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 6 décembre 1988 à 11:00 heures. Au: 2440 Mont-Royal à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ÇA PORTE FRUITS INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de réfrigérateurs à boissons gazeuses, 1 balance électronique Toledo, 1 caisse enregistreuse de marque Sanyo et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC MILORD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-27-004347-888. MONIQUE DION, p. demanderesse -vs- 106396 CANADA LTÉE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 décembre 1988 à 11:00 heures. Au: 1255 Laird #150 à Ville Mont-Royal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 106396 CANADA LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur AES et accs, 1 bureau de réceptionniste et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROBERT BELAND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-27-022484-879, 500-27-022584-876. MARIE-PAULE LEVERT, p. demanderesse -vs- MARC QUESNEL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 6 décembre 1988 à 12:00 heures. Au: 35 Windsor à Ville St-Pierre, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARC QUESNEL, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo VHS de marque Mitsubishi et accs, 1 téléviseur 20" de marque Hitachi et accs, 1 lecteur de cassette de marque Panasonic et accs, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 880704031, 880704042. Dossier 31152424. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse -vs- YVES ARCHAMBAULT, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 décembre 1988 à 14:00 heures. Au: 1840 Kirouac à Longueuil dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVES ARCHAMBAULT, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur de marque Lloyds et accs, 1 magnétoscope de marque Panasonic et accs, 1 lecteur de cassette et accs, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-011880-882. Dossier GPG842014119. BOIS EXPANSION INC., p. demanderesse -vs- PIERRE LAURIN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 6 décembre 1988 à 10:00 heures. Au: 172 St-Pierre #13 à Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE LAURIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 bicyclette d'exercice, 1 table tournante de marque Technics et accs, 1 table de cuisine en bois et mélamine et 4 chaises, 1 télécouleur de marque Electrohome et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-020583-881. Dossier 597. N.A. CRÉDIT SERVICES INC., p. demanderesse -vs- 144955 CANADA INC., p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 6 décembre 1988 à 10:30 heures. Au: 5645 Grande Allée à Brossard, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 144955 CANADA INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse de marque Sharp, 1 lot de comptoirs, 1 balance électronique, 1 tranche pain, 1 four à pain, 1 tranche viande et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARIO ADAM, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-028689-88-8. LE SOUS-MINISTRE DU REV. DU QUÉBEC —vs— BOMBA RINALDO ET ALS. Le 06/12/88 à 14:00 heures au 8617 de l'Esplanade, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DANNY PYTON saisis en cette cause, consistant en: 1 remorque deux roues, 2 T.V. couleur, 1 stéréo cassettes Deck Teac et acc., etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc, District de Montréal. No: 500-32-003365-865. GERUNDOLO & MAIORINO —vs— VITO CICERO. Le 05/12/88 à 14:00 heures au 3981 Denommé #2, Montréal, district de Montréal seront vendus les biens et effets de VITO CICERO, savoir: 1 four micro-onde, 1 TV couleur de marque Sony, 1 vidéo, 1 système de son complet, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 22/11/88.

Qc, District de Montréal. No: 500-32-008234-884. ANTOINE LANTAGNE —vs— LINDA CHARRON. Le 05/12/88 à 10:00 heures au 3912 St-Christophe, Montréal, dit district seront vendus les biens et effets de LINDA CHARRON, savoir: 1 TV Toshiba, 1 vidéo Toshiba, 1 stéréo, 1 mini-laveuse, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 22/11/88.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-008654-886. COMMISSION CONSTRUCTION DU QUÉBEC —vs— INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES NOVEX & AL. Le 05/12/88 à 12:00 heures au 12908 Notre-Dame Est, Pointe aux Trembles, district de Montréal seront vendus les biens et effets de BÂTIMENT FORTEC INC. & AL, savoir: 1 camion Step Van 30 portant la plaque # F478-684 avec bras mécanique et contenu, 1 pressdrill, 1 perceuse, 4 radios d'auto, outils divers. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 22/11/88.

Qc, District de Longueuil. No: 505-02-001187-883. UTILITY INTERNATIONAL —vs— BRIAN ARSENAULT. Le 06/12/88 à 15:00 heures au 37 Joseph Charron, Verchères, district de Richelieu seront vendus les biens et effets de BRIAN ARSENAULT, savoir: 1 véhicule de marque Dodge N/S: 2B4RK41-G3HR240116, 1 piscine hors terre, 4 vidéos, 2 TV couleur, 1 ordinateur complet, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 22/11/88.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-035464-846. G.U.S. CANADA INC./DIV. LÉGARÉ —vs— DENISE RIVEST-PRESCOTT. Le 06/12/88 à 11:00 heures au 2371 Préfontaine #2, Longueuil, dit district seront vendus les biens et effets de DENISE RIVEST-PRESCOTT, savoir: 1 véhicule de marque Pontiac modèle Grand Prix 1978 portant la plaque # J8W413, 1 TV couleur 26", 1 système de son complet, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 22/11/88.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-022506-849. G.U.S. CANADA INC./DIV. LÉGARÉ —vs— SYLVIO LEPAGE. Le 05/12/88 à 11:00 heures au 8140 Louis Quatorze, St-Léonard, district de Montréal seront vendus les biens et effets de SYLVIO LEPAGE, savoir: 1 véhicule de marque Oldsmobile modèle Delta 1977 N/S: 3N69K7M201512. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 22/11/88.

Qc, District de Longueuil. No: 505-02-001562-887. AUTOPOINT INC. —vs— CLAUDE CORBIN. Le 06/12/88 à 12:00 heures au 31 Chemin du Tremblay #106, Boucherville, district de Longueuil seront vendus les biens et effets de CLAUDE CORBIN, savoir: 1 véhicule modèle Charger 1984 N/S: 1B3B744-C7ED132054, 1 scie ronde, 1 compresse VR, 1 soudeuse, 1 appareil Pulsar 965, meubles et outils divers. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 22/11/88.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-019441-885. CIE D'ASSURANCE CORNHILL DU CANADA —vs— MICHEL DICAIRE. Le 05/12/88 à 12:00 heures au 14360 Mont Martre #1, Pointe aux Trembles, district de Montréal seront vendus les biens et effets de MICHEL DICAIRE, savoir: 1 TV de marque Toshiba, 1 saxophone, 1 table tournante, 1 receiver, 1 lecteur de cassettes, 2 boîtes de son, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 22/11/88.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-008556-883. B.C.I.C. —vs— KOULA & CHRISTOS SIDERIS. Le 05/12/88 à 10:00 heures au 178 de l'Ermitage, Chomedey, district de Montréal seront vendus les biens et effets de CHRISTOS SIDERIS, savoir: 2 TV couleur 20", 2 vidéos, 1 système de son complet, 1 laveuse, 1 sécheuse, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 22/11/88.

Qc, District de Montréal. No: 500-05-007440-876. LINDA PATCHECO —vs— NEMENIA COSTA BRANCA. Le 06/12/88 à 10:00 heures au 1123 Shorecrest, Chomedey, district de Montréal seront vendus les biens et effets de NEMENIA COSTA BRANCA, savoir: 1 lave-vaisselles, 1 laveuse, 1 sécheuse, 1 TV couleur 26", 1 vidéo, 1 aspirateur, 1 machine à coudre, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 22/11/88.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-028263-882. U.A.P. INC. —vs— JERRY FIDDLER. Le 05/12/88 à 11:30 heures au 14402 Lyons, Pierrefonds, district de Montréal seront vendus les biens et effets de JERRY FIDDLER, savoir: 1 véhicule de marque Datsun modèle Maxima portant la plaque # CES625, 1 vidéo, 1 ordinateur, 1 congélateur, 1 sécheuse, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. MARCEL RACETTE, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 22/11/88.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-022693-88-6. BANQUE TORONTO-DOMINION —vs— ROBERT RUBIN. Le 07/12/88 à 13:00 heures au 17759 Charles Munro, Pierrefonds, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT RUBIN saisis en cette cause, consistant en: 1 fontaine à eau Oasis, 1 micro-ondes Toshiba, 1 table de salle à dîner beige et 6 chaises assorties, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-024331-88-1. ÉCLAIRAGE R.A. INC. —vs— LES GESTIONS NICK BELL INC. Le 05/12/88 à 10:00 heures au 151 boul. Ste-Rose, Ste-Rose, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES GESTIONS NICK BELL INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Dodge 1978 couleur gris/bleu, 1 dactylo électrique Olympia, 3 bibliothèques en mélamine, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 469397810. Dossier 31083264. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse -vs- LOUIS HUNEAULT, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 décembre 1988 à 13:00 heures. Au: 6842 De La Roche à Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LOUIS HUNEAULT, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur de marque JVC modèle C-1465 et 1 radio cassette de marque Sanyo et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 433919916. Dossier 31090323. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse -vs- MICHEL ÉTHIER, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 décembre 1988 à 12:00 heures. Au: 5430 Grolier à Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL ÉTHIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur et accs, 1 magnétoscope Magnasonic et accs, 1 système de son Lloyd et accs, 1 four micro ondes et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 464725030. Dossier 30943334. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse -vs- FRANCESCO CACCIATORE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 décembre 1988 à 12:30 heures. Au: 1116 Bastien à Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANCESCO CACCIATORE, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque JVC et accs, 1 magnétoscope de marque Hitachi et accs, 1 guitare électrique et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 870031186, 870031190. Dossier 31073711. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse -vs- MICHEL FISET, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 décembre 1988 à 10:45 heures. Au: 2142 Delorimier #1 à Longueuil dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL FISET, saisis en cette cause, consistant en: 1 chaîne stéréophonique de marque Pilot et accs, 1 magnétoscope et accs, 1 four micro ondes et accs, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 466724344, 466329544. Dossier 30981996. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse -vs- CLÉMENT HOTTE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 décembre 1988 à 11:00 heures. Au: 5055 Notre-Dame #202 à Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLÉMENT HOTTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Honda modèle Accord LX de couleur gris 1983, immatriculé BZM 837 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 470011625. Dossier 31056152. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse -vs- ANDRÉ BRAZEAU, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 6 décembre 1988 à 10:00 heures. Au: 531 45e Ave à LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ BRAZEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 lave vaisselle de marque Inglis et accs, 1 four micro ondes de marque General Electric et accs, 1 sélecteur de canal et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 446487403. Dossier 30874690. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse -vs- ROBERT GAUTHIER, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 décembre 1988 à 10:30 heures. Au: 230 Des Marquisats à Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT GAUTHIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur de marque RCA et accs, 1 magnétoscope VHS de marque RCA et accs, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 866139536. Dossier 30543041. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse -vs- JEAN CHARLES FORTIN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 décembre 1988 à 10:30 heures. Au: 4886A Chruchill à Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN CHARLES FORTIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Chevrolet modèle Biscayne 1975 immatriculé JGR898 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 881611415. Dossier 31146135. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse -vs- BENOÎT CANTIN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 5 décembre 1988 à 10:00 heures. Au: 565 B1 De la Concorde #5 à Laval-des-Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BENOÎT CANTIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 vaisselier en bois brun et accs, 1 balayeuse Electrolux et accs, 2 enceintes acoustiques et accs, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DUPRÉ, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-27-006522-884. CLAUDE MEUNIER, p. demanderesse -vs- GÉRALD MARCEAU, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 6 décembre 1988 à 10:00 heures. Au: 2490 Sherbrooke est #6 à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GÉRALD MARCEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon, 1 vidéo cassette de marque Philipps, 1 téléviseur Citizen et accs, 1 récepteur AM/FM de marque Sanyo et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC MILORD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Hull. COUR PROVINCIALE. No: 550-02-001482-884. Dossier 897210DJ. GAÉTAN HOTTE INC., p. demanderesse -vs- PIERRE BEAUDIN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 6 décembre 1988 à 12:00 heures. Au: 55 Boul. Monette à St-Philippe de Laprairie, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE BEAUDIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur de marque Belcar, 1 chaîne stéréophonique de marque York et accs, 1 télécouleur de marque RCA et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-028689-88-8. LE SOUS-MINISTRE DU REV. DU QUÉBEC —vs— BOMBA RINALDO ET ALS. Le 06/12/88 à 12:00 heures au 6700 Côte des Neiges, Loc. A-1, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BOMBA RINALDO ET BOMBA FRANCO saisis en cette cause, consistant en: 1 enseigne lumineuse, 1 four micro-ondes Hitachi et acc., 1 réfrigérateur vitré deux portes, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-028689-88-8. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC —vs— BOMBA RINALDO ET ALS. Le 06/12/88 à 10:00 heures au 870 de Maisonneuve Est, Local M-9, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BOMBA RINALDO saisis en cette cause, consistant en: 1 distributrice à liqueurs douces, 1 caisse enregistreuse électronique, 1 tablette en acier inoxydable, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Province de Québec, District de Joliette. COUR PROVINCIALE. No.: 705-02-000064-881. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, demanderesse -vs- PLACEMENTS GILLES GUILBERT, LTÉE, défenderesse. Le 7 décembre 1988 à 13:00 heures au domicile de la défenderesse au No 380 rue Notre-Dame, en la cité de Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur Data Train comprenant écran, lecteur de disques, clavier et imprimante, 1 téléviseur Candle, 1 machine à calculer Canon. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. DANY GRANDMAISON, huissier, 759-5556. Montréal, 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 874406341. VILLE DE MONTRÉAL —vs— MICHAUD CLAUDE. Le 06/12/88 à 11:30 heures au 2757 Bilaudeau, Mtl, Qué., Montréal, H1L 4B2 seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHAUD CLAUDE saisis en cette cause, consistant en: télécouleur Sears, un système de son Panasonic, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 22ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-019863-880. TELECHECK SERVICES INC., Partie demanderesse —vs— ROCH ST-GEORGES, Partie défenderesse. Le 5 décembre 1988 à 10:00 heures, au 1915 Jacques Cartier, St-Louis de Terrebonne, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ROCH ST-GEORGES saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chrysler Le Baron gris et acc., série 1C3BC56FF140846 4 portes licence CSS 238. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISÉ. Information: MAURICE GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. Gaucher & Gaucher huissiers, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc. J3V 1C8.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-022545-888. Dossier PH851858660. ALLARD PHOTO LITHO INC., p. demanderesse -vs- 122224 CANADA INC., p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 6 décembre 1988 à 10:00 heures. Au: 101, 9ième Avenue à LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 122224 CANADA INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 table à dessin, 1 photocopieur de marque Mita, 1 brûleur à négatif, 1 caméra et accs, 1 classeur, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC MILORD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. Montréal le 21 novembre 1988.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-011634-878. 97490 CANADA INC., demanderesse -vs- BIJOUTERIE LA CITÉ INC., défenderesse. Le 5 décembre 1988 à 13:00 heures au domicile de la défenderesse au No 5351 rue Henri Bourassa est, en les cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 11 horloges Bulova, montres, colliers, verres, bracelets, chaînes, boucles d'oreilles, bagues, porte-monnaie, breloques, lampes, comptoirs, caisse enregistreuse etc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. DANIEL BROSSEAU, huissier, 759-5556. Montréal, 21 novembre 1988.

Province de Québec, District de Joliette. COUR SUPÉRIEURE. No.: 705-12-006755-861, 705-00-000814-86. MARIELLE DUMONT, demanderesse -vs- RÉJEAN MATHIEU, défendeur. Le 7 décembre 1988 à 12:00 heures au domicile du défendeur au No 80 rue Venne, app. 10, en la cité de Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 lave vaisselle Baycrest blanc, 1 stéréo meuble en bois, 1 automobile de marque Ford Escort 1983. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. DANY GRANDMAISON, huissier, 759-5556. Montréal, 21 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-017943-88-2. PHILIBERT BÉDARD & ASSOCIÉS LTÉE —vs— COUVREUR LAFLAMME INC. Le 05/12/88 à 12:00 heures au 4550 Poitevin, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de COUVREUR LAFLAMME INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Chevrolet, Chevy C60, 1 chaudron à goudron, 1 plieuse à métal, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-027818-88-4. BANQUE DE MONTRÉAL (MASTER CARD) —vs— YVON COUTURE. Le 06/12/88 à 11:00 heures au 125 rue Jean Paul Vincent, app. 7, Longueuil, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVON COUTURE saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo cassette VHS Hitachi, 1 répondeur téléphonique Duofone TAD-112, 1 laveuse et 1 sécheuse automatique Hitachi. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

RECTIFICATIF

QC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE, No: 181246645, DOSSIER: 20519. — VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, MAUREEN MOTT, partie défenderesse. CAUSES NO.: 469822113-471603812. PRENEZ AVIS, que le 24 novembre 1988 à 11:00 heures au CENTRE DE REMISAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE, au 150 Duke à Montréal, dit district sera VENDU par autorité de justice le véhicule de MAUREEN MOTT, saisi dans le cadre de l'OPÉRATION SABOT. DESCRIPTION DU VÉHICULE: un véhicule de marque Pontiac Gran Leman 1980 de couleur rouge marron, immatriculée EMM932 et accs. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — ou — CHÈQUE VISÉ. RENSEIGNEMENTS: GÉRARD MIGNAULT, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., (284-1148). Montréal le 7 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 174529611. VILLE DE MONTRÉAL —vs— MARTIN PAUL ANDRÉ. Le 06/12/88 à 10:00 heures au 5068 Papineau, Montréal, H2H 1V8 seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARTIN PAUL ANDRÉ saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro ondes, 1 mini laveuse à linge, 1 TV couleur 12 po., 1 vaisselier. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 22ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-003318-88-6. DOXIGEST INC. —vs— COLETTE DION. Le 07/12/88 à 10:00 heures au 3860 Côte Vertu, Suite 214, St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de COLETTE DION saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à photocopier Xerox, équipement de bureau, machine à café, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-031480-88-7. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC —vs— 139823 CANADA INC. Le 06/12/88 à 13:00 heures au 3207 rue Ste-Catherine Est, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 139823 CANADA INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 distributrice à cigarettes, 1 machine à boules, 1 caisse enregistreuse, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

RECTIFICATIF

QC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE, No: 431880912, DOSSIER: 20536. — VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, FRANK POLJANAC, partie défenderesse. CAUSE(S) No: 436749121, 862366492, 862366503, 862711511, 864018256, 865475623. PRENEZ AVIS, que le 24 novembre 1988 à 11:00 hres au: CENTRE DE REMISAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE, au 150 Duke à Montréal, dit district sera VENDU par autorité de justice le véhicule de FRANK POLJANAC, saisi dans le cadre de l'OPÉRATION SABOT. DESCRIPTION DU VÉHICULE: un véhicule de marque Chevrolet Monza 1980 de couleur rouge, immatriculée JTW470 et accs. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — ou — CHÈQUE VISÉ. RENSEIGNEMENTS: GÉRARD MIGNAULT, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., (284-1148). Montréal le 7 novembre 1988.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-32-005621-88-5. SERGE FOURNEL —vs— SERGE LEFRANÇOIS. Le 06/12/88 à 12:00 heures au 2660 rue Mullins, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SERGE LEFRANÇOIS saisis en cette cause, consistant en: 1 motocyclette Honda Nighthawk 450. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-020340-88-6. AFFILIATED MOVERS OF MONTREAL INC. —vs— JEAN PIERRE VEILLETTE. Le 06/12/88 à 12:00 heures au 2660 Mullins, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARC RODRIGUE, GARDIEN saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'articles et effets divers. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-018352-88-5. EXPLOSIVE FASHIONS INC. —vs— RONALD LEGROS. Le 07/12/88 à 10:00 heures au 8655 Romain, St-François, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RONALD LEGROS saisis en cette cause, consistant en: 1 petit congélateur Danby, 1 répondeur téléphonique, 1 B.B.Q. au gaz, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, No: 500-02-031226-88-4. 144731 CANADA INC., p. demanderesse, — VS — CUISINE PROTEC INC. ET AL., p. défenderesse. Le 01/12/88 à 10:00 à 10:00 heures au 507 André, Ste-Sophie, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de RÉAL RAYMOND, saisis en cette cause, consistant en: automobile Ford Futura n/s 1-FABP22BK220859, dactylo IBM, équipement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: 288-0211. Montréal, ce 16ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, huissiers.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Terrebonne, Numéro: 700-02-2638-881, COUR DU QUÉBEC, MUN. RÉGIONALE DU COMTÉ DES PAYS D'EN HAUT, Partie demanderesse, c. LILIANE MICHAUD, Partie défenderesse. ASSIGNATION. Ordre est donné à Liliane Michaud de comparaître au greffe de cette cour situé au 400 Laviolette, St-Jérôme, salle S.S.05 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir. Une copie du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de Liliane Michaud. Lieu: St-Jérôme, Date: 14 novembre 1988. G. ROBILLARD P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Terrebonne, Numéro: 700-02-2632-884, COUR DU QUÉBEC, MUN. RÉGIONALE DU COMTÉ DES PAYS D'EN HAUT, Partie demanderesse, c. GERVAISE LACASSE, Partie défenderesse. ASSIGNATION. Ordre est donné à Gervaise Lacasse de comparaître au greffe de cette cour situé au 400 Laviolette, St-Jérôme, salle S.S.05 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir. Une copie du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de Gervaise Lacasse. Lieu: St-Jérôme, Date: 14 novembre 1988. G. ROBILLARD P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Terrebonne, Numéro: 700-02-2631-886, COUR DU QUÉBEC, MUN. RÉGIONALE DU COMTÉ DES PAYS D'EN HAUT, Partie demanderesse, c. 150285 CANADA INC, Partie défenderesse. ASSIGNATION. Ordre est donné à 150285 CANADA INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 400 Laviolette, St-Jérôme, salle S.S.05 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir. Une copie du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de 150285 CANADA INC. Lieu: St-Jérôme, Date: 14 novembre 1988. G. ROBILLARD P.A.

VILLE DE SAINT-LÉONARD
AVIS PUBLIC

SAINT LÉONARD

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR le soussigné, greffier de la susdite municipalité:

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la partie de la liste référendaire comprenant les zones numéros R.322-07, R.401-09, R.413-09, R.608-10, R.609-11, R.610-12 et R.636-10 montrées sur le plan apparaissant ci-après.

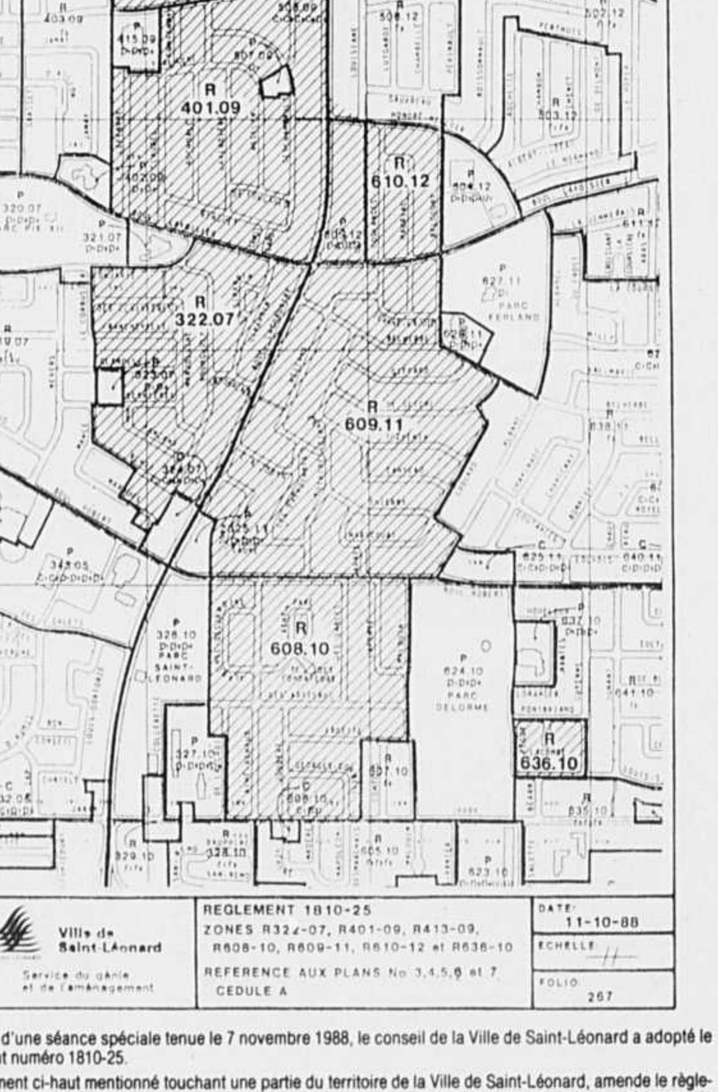

Ville de Saint-Léonard Service du génie et de l'aménagement	REGLEMENT 1810-25 ZONES R322-07, R401-09, R413-09, R608-10, R609-11, R610-12 et R636-10 REFERENCE AUX PLANS No 3,4,5,6 et 7 CEDULE A	DATE: 11-10-88 ECHELLE: FOLIO: 267

Que lors d'une séance spéciale tenue le 7 novembre 1988, le conseil de la Ville de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 1810-25.

Le règlement ci-haut mentionné touchant une partie du territoire de la Ville de Saint-Léonard, amende le règlement de zonage et de lotissement numéro 1810 de façon à réglementer la hauteur maximale des bâtiments, la pente minimale des toits et la marge de recul avant des habitations unifamiliales situées dans les zones résidentielles où seules sont autorisées les habitations de la classe d'usage R1 et visant aussi à réglementer la construction, la transformation et l'agrandissement des bâtiments jumelés en regard de l'apparence et de l'architecture.

Ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones numéros R. 332-07, R.401-09, R.413-09, R.608-10, R.609-11, R.610-12 et R.636-10 de la Ville de Saint-Léonard.

Est une personne habile à voter de la Ville de Saint-Léonard au sens de l'article 518 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.Q. 1987, chapitre 57) toute personne qui, le 7 novembre 1988 n'est frappée d'aucune incapacité prévue à l'article 524 de cette loi et remplit une des trois conditions suivantes:

1° Être domiciliée dans les zones concernées.

2° Être propriétaire d'un immeuble situé dans les zones concernées.

3° Être occupant d'une place d'affaires située dans les zones concernées.

De plus:

a) Une personne physique doit également, le 7 novembre 1988 être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni interdite, ni en cure fermée suivant la Loi sur la protection du malade mental, ni sous la protection du curateur public.

b) La personne morale qui est habile à voter exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés, qu'elle désigne à cette fin par résolution.

La personne désignée doit, le 7 novembre 1988 être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni interdite, ni en cure fermée suivant la Loi sur la protection du malade mental, ni sous la protection du curateur public, ni frappée d'une incapacité prévue à l'article 524.

c) Les copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter des zones concernées désignent parmi eux, le cas échéant, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne n'ayant pas le droit, en vertu de 'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones concernées peuvent demander que le règlement numéro 1810-22 fasse l'objet d'un scrutin référendaire, par l'inscription de leurs nom, adresse et qualité, appuyée de leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

À cette fin, les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1810-25 auront accès à un registre tenu à leur intention, de 9h00 à 19h00, le 5 décembre 1988, à l'Hôtel de Ville situé au 8400 boulevard Lacordaire, à Saint-Léonard.

Le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 1810-25 fasse l'objet d'un scrutin secret est de cent soixante-quinze (175) et à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne habile à voter sur ce règlement en question peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

Le résultat de cette consultation, par la procédure d'enregistrement sera annoncée le 5 décembre 1988 dans la salle réservée aux séances du conseil de cette Ville, situé au 8400 boulevard Lacordaire, en la Ville de Saint-Léonard, à 19h15 ou aussitôt que possible après cette heure.

Donné à Saint-Léonard, ce 22ième jour du mois de novembre 1988.

LE GREFFIER,
GEORGES LARIVÉE, / o.m.a.

VILLE DE SAINT-LÉONARD
AVIS PUBLIC

SAINT LÉONARD

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR le soussigné, greffier de la susdite municipalité:

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la partie de la liste référendaire comprenant les zones numéros P.215-04 et C.224-04 montrées sur le plan apparaissant ci-après.

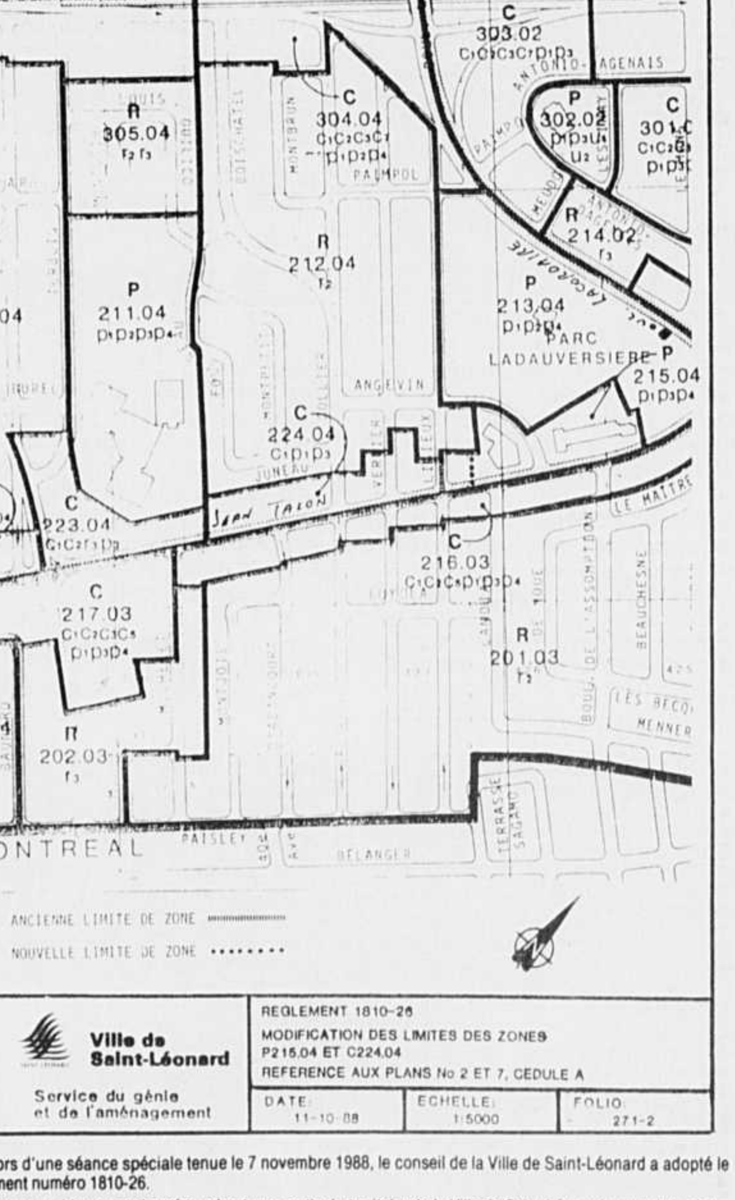

Ville de Saint-Léonard Service du génie et de l'aménagement	REGLEMENT 1810-26 MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES P215.04 ET C224.04 REFERENCE AUX PLANS No 2 ET 7, CEDULE A		
	DATE: 11-10-88	ECHELLE: 1:5000	FOLIO: 271-2

Que lors d'une séance spéciale tenue le 7 novembre 1988, le conseil de la Ville de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 1810-26.

Le règlement ci-haut mentionné touchant une partie du territoire de la Ville de Saint-Léonard, amende le règlement de zonage et de lotissement numéro 1810 dans le but de modifier les limites des zones P.215-04 et C.224-04. (Terrain situé à l'intersection nord-est des rues Lisieux et Jean-Talon).

Ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones numéros P.215-04, C.224-04 et R.212-04 de la Ville de Saint-Léonard.

Est une personne habile à voter de la Ville de Saint-Léonard au sens de l'article 518 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.Q. 1987, chapitre 57) toute personne qui, le 7 novembre 1988 n'est frappée d'aucune incapacité prévue à l'article 524 de cette loi et remplit une des trois conditions suivantes:

1° Être domiciliée dans les zones concernées.

2° Être propriétaire d'un immeuble situé dans les zones concernées.

3° Être occupant d'une place d'affaires située dans les zones concernées.

De plus:

a) Une personne physique doit également, le 7 novembre 1988 être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni interdite, ni en cure fermée suivant la Loi sur la protection du malade mental, ni sous la protection du curateur public.

b) La personne morale qui est habile à voter exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés, qu'elle désigne à cette fin par résolution.

La personne désignée doit, le 7 novembre 1988 être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni interdite, ni en cure fermée suivant la Loi sur la protection du malade mental, ni sous la protection du curateur public, ni frappée d'une incapacité prévue à l'article 524.

c) Les copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter des zones concernées désignent parmi eux, le cas échéant, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne n'ayant pas le droit, en vertu de l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones concernées peuvent demander que le règlement numéro 1810-26 fasse l'objet d'un scrutin référendaire, par l'inscription de leurs nom, adresse et qualité, appuyée de leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

À cette fin, les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1810-26 auront accès à un registre tenu à leur intention, de 9h00 à 19h00, le 5 décembre 1988, à l'Hôtel de Ville situé au 8400 boulevard Lacordaire, à Saint-Léonard.

Le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 1810-26 fasse l'objet d'un scrutin secret est de dix-sept (17) et à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne habile à voter sur ce règlement en question peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

Le résultat de cette consultation, par la procédure d'enregistrement sera annoncée le 5 décembre 1988 dans la salle réservée aux séances du conseil de cette Ville, situé au 8400 boulevard Lacordaire, en la Ville de Saint-Léonard, à 19h15 ou aussitôt que possible après cette heure.

Donné à Saint-Léonard, ce 22ième jour du mois de novembre 1988.

LE GREFFIER,
GEORGES LARIVÉE, o.m.a.

Une demi-victoire légale du télévangéliste Lacroix

Cité à son procès sur trois chefs d'accusations sur sept

Suzanne Dansereau
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le télévangéliste Pierre Lacroix a été libéré de quatre chefs d'accusations de grossière indécence, hier, au terme de son enquête préliminaire.

Lacroix devra toutefois subir son procès pour trois autres accusations de grossière indécence, comme l'a ordonné le juge Mark Dubé de la Cour du Québec.

Il s'agit d'une demi-victoire pour le télévangéliste qui, après les événements de la veille où deux témoignages importants ont été discrédités à cause de parjure, entretenait l'espoir de s'en tirer.

Lacroix est libéré de trois actes de grossière indécence, qu'on le soupçonnait d'avoir commis à l'endroit de deux adolescents à Beauport, Montréal et Chicoutimi, entre 1987 et 1988.

Il est également libéré d'une tentative de sodomie qu'on le soupçonnait d'avoir commise sur un adolescent à Montréal en 1988.

Mais il doit encore répondre de trois accusations de grossière indécence commises entre 1983 et 1987 et impliquant un autre adolescent, maintenant adulte.

À moins qu'il ne plaide coupable, Lacroix devra subir un procès devant juge et jury l'an prochain, à une date qui sera fixée le 30 janvier.

La libération de Lacroix sous ces quatre accusations n'est pas une surprise. Avant-hier, lorsque le juge Dubé a déclaré « témoins défavorables » deux personnes appelées à la barre et qui se sont parjurées, on pouvait croire que Lacroix serait libéré, dans la mesure où le témoignage de ces personnes était la seule preuve dont disposait la Couronne pour les quatre accusations.

Ce parjure a fait en sorte qu'il y a totale absence de preuve, a plaidé hier Me Carol St-Cyr, l'avocat de Lacroix. La Couronne s'est dit d'accord avec Me St-Cyr dans trois cas sur quatre. Dans un des cas, elle estimait que le tribunal avait suffisamment de preuves pour maintenir l'accusation.

Le juge Dubé en a décidé autrement et, donnant raison à la défense, il a libéré Lacroix.

Quant aux trois autres accusations, la défense suggérait hier au juge de les reformuler. Le crime de grossière indécence — article 157 du Code criminel — a été abrogé en janvier 1988, a fait remarquer Me St-Cyr. Il n'a pas été remplacé par un crime équivalent mais de nouveaux articles inscrits cette année dans le Code criminel s'y apparentent : l'article 146, notamment, qui décrit comme criminel le fait de séduire un adolescent âgé entre 14 et 18 ans à des fins sexuelles si on est en autorité devant lui. Une des différences majeures entre les deux articles est une question d'âge : dans l'ancien article de la grossière indécence, l'âge de la victime va jusqu'à 21 ans.

Me Saint-Cyr aurait voulu que le juge Dubé annule les accusations de grossière indécence et les remplace par l'accusation en vertu de l'article 146. Cela l'aurait avantagé parce que, dans deux accusations sur trois, la victime avait 18 ans.

Le juge Dubé a refusé cet argument, faisant remarquer que les actes commis datent d'avant janvier 1988 et donc, se rapportent au Code criminel de cette époque.

Le sarcophage de Christina
PHOTO AP

Le cercueil de Christina Onassis, héritière du richissime armateur grec, a été préparé pour son transport en Grèce où il sera inhumé sur l'île de Skorpios. Mme Onassis, âgée de 37 ans, est décédée samedi dernier d'un oedème pulmonaire aigu lors d'une visite en Argentine. Un rapport d'autopsie complet demandé par des juges locaux a été effectué avant que la famille soit autorisée à récupérer le corps de la défunte.

Le futur de Laprade, Pépin et Guilbault

Martin Pelchat

LA POLITIQUE mène à tout à condition qu'on en sorte! Vrai pour Lucie Pépin et Serge Laprade, qui lorgnent maintenant l'une vers les affaires et l'autre vers l'information après leurs défaites de lundi.

Battue contre toutes attentes dans le bastion libéral d'Outremont, Mme Pépin renonce « pour un bout de temps » à la politique. « Je dois prendre du recul pour mettre les bouts ensemble », dit-elle.

Infirmière spécialisée, Lucie Pépin espère démontrer son savoir-faire ailleurs que dans le domaine de la santé. Elle songe aux affaires. « Je sais compter », dit-elle.

Le chanteur populaire Serge Laprade attendra, pour sa part, janvier pour entreprendre ses démarches. « Faire savoir que je suis disponible pour gagner ma vie », lance-t-il.

Il souhaite que son prochain boulot soit en quelque sorte un « prolongement » de l'expérience acquise au fil de sa campagne dans Hochelaga-Maisonneuve. En cela, le milieu de l'information l'intéresse.

En faisant le saut en politique, cet automne, Serge Laprade dit avoir renoncé à « deux ans et demi de contrats en avance. Je ne regrette rien, mais c'est évident que c'est une campagne qui en argent va me coûter extrêmement cher », dit-il.

Contrairement à Mme Pépin, Serge Laprade souhaite demeurer associé à la politique et au Parti Libéral. Mais de la probable remise en question du leadership de John Turner, il préfère se tenir loin.

« Je suis un néophyte, observe-t-il. À partir de maintenant, je garde les yeux et les oreilles ouverts. Je suis entré en politique parce que je croyais en son courage. Et je suis loyal ».

Identifiée dans un passé récent comme favorable à la révision du leadership, Lucie Pépin ne lance aucun pavé en ces lendemains d'élections, même si elle affirme que « les événements ont démontré bien des choses ».

Jacques Guilbaut a lui aussi perdu son poste de député, un poste qu'il occupait depuis 20 ans. Le 22 novembre, Rosemont s'est réveillé bleu, et Jacques Guilbault au chômage.

« Chose certaine, lance l'ingénieur, je n'accrocherai pas mes patins à 52 ans ! ».

Démission de Prégent lundi

L'UNIQUE conseiller élu du Parti civique, M. Germain Prégent, a annoncé qu'il donnera officiellement sa démission au conseil municipal lundi prochain.

Le conseiller de Saint-Henri, qui était à couteaux tirés depuis plusieurs mois avec son chef, M. Claude Dupras, a fait savoir qu'il siégerait désormais comme indépendant.

« Je n'ai plus rien à faire au PCM. Quand il y aura un autre chef je reviendrai », a-t-il dit, accusant M. Dupras de ne pas respecter les règles du parti.

M. Prégent avait décidé de rester au parti jusqu'à la tenue du congrès qui a été reportée en février par M. Dupras à cause des élections. « Je suis convaincu que, cette fois, il invoquera les élections partielles au municipal pour retarder à nouveau le congrès », a-t-il ajouté.

M. Prégent a indiqué qu'il reprendrait certainement du service pour le Parti civique si M. Lamarre se présentait à la tête du parti.

Le Canada réduit le nombre d'enquêteurs en attendant la nouvelle loi sur les réfugiés

Paul Cauchon

LA CAPACITÉ de tenir une enquête auprès des demandeurs d'un statut de réfugié est totalement « engorgée » au Canada. Depuis septembre le ministère canadien de l'Immigration a réduit le nombre de personnes affectées aux enquêtes en attendant l'adoption de la nouvelle loi sur les réfugiés.

C'est ce que révèle Claude Grisé, chef régional (section Québec) pour l'« exécution » de la loi à Immigration-Canada. M. Grisé ajoute que les autorités canadiennes se sont entendues avec les autorités américaines pour fixer des dates d'enquête aux demandeurs d'un statut de réfugié jusqu'au 31 mai 1989, au plus tard. En contrepartie, les Américains accepteraient les demandeurs de statut sur leur territoire en garantissant qu'ils seront présents à la frontière canadienne lors de leur date d'audition.

Ces précisions d'un responsable de la loi surviennent après la publication, samedi dernier dans Le DEVOIR, de notre reportage révélant que de nombreux demandeurs d'un statut de réfugié devaient croupir le long de la frontière canado-américaine, principalement à Plattsburg, ne vivant que de l'aide d'organismes humanitaires américains. Ces demandeurs se voient refoulés de la frontière canadienne, les officiers canadiens leur signifiant qu'ils entendront leur première requête à une date ultérieure. Alors que cette date était auparavant de quatre, elle se situe maintenant six mois plus tard. Un individu demandant refuge en octobre se voyait signifier qu'on écouterait sa requête en mai 1989.

Selon Claude Grisé, dans le tiers des cas les Américains ne peuvent promettre que l'individu se présentera à cette fameuse date d'enquête. « Ce peut être des cas où l'on ne dispose d'aucun port d'attache pour les refouler », dit-il. Dans ces cas-là les autorités canadiennes acceptent de rouvrir les frontières. Dans les deux tiers des cas les individus devront attendre tout l'hiver, dans des conditions minimales. « On dit alors aux Américains : 'Faites ce que vous voulez, ça ne nous regarde pas' », ajoute Claude Grisé.

Le Canada n'a-t-il pas la responsabilité d'aider ces individus sans statut, puisqu'ils viennent frapper aux portes canadiennes ? « C'est un cercle vicieux, on n'a pas la capacité de traiter les demandes » ajoute-t-il.

Le nombre de demandeurs de réfugiés a doublé en un an, si l'on compare les périodes de mai à octobre 1988 et 1987. On dispose actuellement de 13 salles d'enquête au Québec pour écouter ces demandeurs de statut.

Il semble que la nouvelle loi sur les réfugiés permettra de disposer de 24 salles d'enquêtes (dont deux à la frontière de Black Pool/Lacolle), permettant de traiter une cinquantaine de cas par jour.

Mais on ignore encore quand cette nouvelle loi entrera en vigueur. Depuis son adoption cet été on a toujours parlé de janvier, mais des rumeurs veulent maintenant que la loi n'entrera pas en vigueur avant mars 1989.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 720-32-000230-884. YVES PARISEAU, demandeur, -vs- RONALD GAUTHIER, défendeur. Le 7 décembre 2988 à 3:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur, au no 447, rue St-Eustache, en la cité de St-Eustache, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: AMEUBLEMENT DE MAISON. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES PHILIPPE, huissier, 43, boul. Pie Xii, St-Eustache, (Québec), J7R 4X2, Tél.: 472-4762. St-Eustache, 18 novembre 1988.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LITEMOR DISTRIBUTORS (WINNIPEG) LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 14e jour de novembre 1988, sous le numéro 4092459.
Ce 17e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ALPHA G.T.M. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 16e jour de novembre 1988, sous le numéro 4093439.
Ce 18e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 septembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPORTATIONS ATLANTIS OEARLS & GEMS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 2e jour de novembre 1988, sous le numéro 4088581.
Ce 17e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LITEMOR DISTRIBUTORS (ÉDMONTON) LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 14e jour de novembre 1988, sous le numéro 4092457.
Ce 17e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

LES ENFANTS MAL AIMÉS
ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER!
ET CHEZ VOUS...
Réagissons

Québec

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-031349-88-4. SOUS-MINISTRE DU REVENU —vs— MARBRE IDÉAL INC. Le 06/12/88 à 10:00 heures au 8970 Pascal Gagnon, St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARBRE IDÉAL INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 enseigne extérieure, 1 compresseur de Vildis modèle 5030, 1 perceuse Canadian, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Province de Québec, District de Joliette. COUR MUNICIPALE. No.: 44260. VILLE DE JOLIETTE, demanderesse -vs- JEAN ROBERT COULANGES, défendeur. Le 6 décembre 1988 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 7436 rue Des Tilleuls, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Subaru SW 1981 automatique. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. MARTIN THÉROUX, huissier, 759-5556. Montréal, 21 novembre 1988.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SERVICE DE LOCATION & D'APPROVISIONNEMENT FRANK & FOURNISSEURS DE BANQUETS A & F LTÉE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25e jour d'octobre 1988, sous le numéro 4085442.
Ce 2e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à COMPAGNIE DE COTON ALABAMA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 4e jour de novembre 1988, sous le numéro 4089667.
Ce 14e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
NO: 705-34-000373-79M

COUR SUPÉRIEURE

HYDRO-QUÉBEC,
Expropriante-Requérante
c.
PARKLAND HOLDINGS CO.,
LACHENAIE IMPROVEMENT CO. LTD.,
Expropriées-Intimées
À LACHENAIE IMPROVEMENT CO. LTD.

AVIS est donné qu'Hydro-Québec entend faire homologuer une ordonnance rendue par le Tribunal de l'expropriation le ou vers le 20 octobre 1988, statuant sur une indemnité à vous être accordée, et que copie de l'avis de dépôt d'une ordonnance a été déposée à votre intention au greffe de la Cour supérieure, au palais de justice de Joliette, sis au 450 rue St-Louis, à Joliette. De plus veuillez vous présenter à cette adresse dans les 30 (trente) jours de la parution de l'avis dans le journal LE DEVOIR.
Prenez avis qu'à défaut par vous de porter appel dans les délais légaux du jugement qui sera homologué par la Cour supérieure, l'indemnité à vous être versée sera déposée au greffe de la Cour supérieure.
JOLIETTE, le 18 novembre 1988.
LOUISE TREMBLAY, P.A.C.S.
Montréal, ce 14 novembre 1988.
LEGAULT, HEURTEL
Procureurs de l'expropriante Requérante.

QC, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-003318-88-6. DOXIGEST INC. —vs— COLETTE DION. Le 07/12/88 à 10:00 heures au 3860 Côte Vertu, Suite 214, St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de COLETTE DION saisis en cette cause, consistant en: système téléphonique complet Vantage & 8 téléphones et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Longueuil. GREFFE DE LA PAIX. No: 505-27-021608-86-5. PERCEPTEUR DES AMENDES —vs— DENIS LEPAGE. Le 06/12/88 à 11:00 heures au 360 Conrad Pelletier, Laprairie, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DENIS LEPAGE saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Admiral portative, 1 vidéo-cassette JVC, 1 horloge murale, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Longueuil. GREFFE DE LA PAIX. No: 505-27-017017-86-5. LE PERCEPTEUR DES AMENDES —vs— DENIS LEPAGE. Le 06/12/88 à 11:00 heures au 360 Conrad Pelletier, app. 2, Laprairie, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DENIS LEPAGE saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur, 1 mobilier de salon 2 morceaux, 1 horloge murale, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Longueuil. GREFFE DE LA PAIX. No: 505-27-012170-86-7. LE PERCEPTEUR DES AMENDES —vs— STÉPHANE CLOUTIER. Le 06/12/88 à 12:00 heures au 5779 des Érables, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de STÉPHANE CLOUTIER saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Mazda, modèle MX-6 2 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-028195-88-6. CIRE DE TOITURE MODERNE —vs— DOMINIC PICCIONI. Le 08/12/88 à 11:30 heures au 2095 Beaconsfield, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DOMINIC PICCIONI saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur R.C.A. 26" avec meuble, 1 auto Chevrolet Caprice 1978 gris. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE. No: 500-02-019268-88-2. IRÈNE BILODEAU ET THÉRÈSE BILODEAU —vs— 2438-7862 QUÉBEC INC. Le 05/12/88 à 11:00 heures au 2440 Rouen, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 2438-7862 QUÉBEC INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse NCR, 1 réfrigérateur ouvert de Hill, 1 coffre-fort, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-5487. Montréal, ce 21ième jour de novembre 1988. Villeneuve, Miller, Huissiers.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2545-2574 QUÉBEC INC. (t/u HOME DECORATION CENTRE) a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 14e jour de novembre 1988, sous le numéro 4092461.
Ce 21e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
2623-0052 QUÉBEC INC.
Prenez avis que la compagnie 2623-0052 QUÉBEC INC. demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Montréal, le 4 novembre 1988.
Piero Chialant
Secrétaire de la compagnie.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GREEN LAKE AQUARIUM INC./AQUARIUM LAC VERT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 9e jour de novembre 1988, sous le numéro 4091122.
Ce 21e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-003521-888

COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE DE LA FAMILLE)

DAME MARCELLE GEORGES,
Demanderesse
-VS-
SUARES GERVAIS,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, SUARES GERVAIS, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication d'une ordonnance à comparaître une fois, dans Le Devoir.
Une copie de la Déclaration a été laissée au Greffe à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 17ième jour de novembre 1988
MICHEL MARTIN, P.A.
LEDUC, BOYANER & SEPINWALL & LANDRY
6655, ch. de la Côte-des-Neiges
Bureau 405
Montréal, (Québec)
H3S 2B4
tél.: 731-6129.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
NO: 705-34-000388-79M

COUR SUPÉRIEURE

HYDRO-QUÉBEC,
Expropriante-Requérante
c.
PINE COURT REALTY CO LTD.,
ZAM INCORPORATED,
HY CHINKS,
Expropriées-Intimées
-et-
B.N.P. CANADA INC.,
Créancière
A: ZAM ONTEC LTÉE.,
et HY CHINKS
et B.N.P. CANADA INC.

AVIS est donné qu'Hydro-Québec entend faire homologuer une ordonnance rendue par le Tribunal de l'expropriation le ou vers le 25 octobre 1988, statuant sur une indemnité à vous être accordée, et que copie de l'avis de dépôt d'une ordonnance a été déposée à votre intention au greffe de la Cour supérieure, au palais de justice de Joliette, sis au 450 rue St-Louis, à Joliette. De plus veuillez vous présenter à cette adresse dans les 30 (trente) jours de la parution de l'avis dans le journal LE DEVOIR.
Prenez avis qu'à défaut par vous de porter appel dans les délais légaux du jugement qui sera homologué par la Cour supérieure, l'indemnité à vous être versée sera déposée au greffe de la Cour supérieure.
JOLIETTE, le 18 novembre 1988.
LOUISE TREMBLAY, P.A.C.S.
Montréal, ce 14 novembre 1988.
LEGAULT, HEURTEL
Procureurs de l'expropriante Requérante.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-008795-887. SERVICE DE PNEUS SALOIS INC. —vs— WASHKO DEBRA. Le 05/12/88 à 14:00 heures au 3981 Denommé # 2, Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus les biens et effets de WASHKO DEBRA, savoir: 1 four micro-onde, 1 TV couleur Sony, 1 vidéo, 1 système de son complet, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 22/11/88.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
NO: 705-34-000148-836

COUR SUPÉRIEURE

HYDRO-QUÉBEC,
Expropriante-Requérante
c.
HOTEL PILMA SUR LE LAC,
114424 CANADA INC.,
LES RÉSERVES DU NORD (1973) LTÉE.,
Expropriées-Intimées
-et-
PAUL BERTRAND, syndic,
Mis-en-cause
A: HOTEL PILMA SUR LE LAC
ET 114424 CANADA INC.
et LES RÉSERVES DU NORD (1973) LTÉE.

AVIS est donné qu'Hydro-Québec entend faire homologuer une ordonnance rendue par le Tribunal de l'expropriation le ou vers le 20 octobre 1988, statuant sur une indemnité à vous être accordée, et que copie de l'avis de dépôt d'une ordonnance a été déposée à votre intention au greffe de la Cour supérieure, au palais de justice de Joliette, sis au 450 rue St-Louis, à Joliette. De plus veuillez vous présenter à cette adresse dans les 30 (trente) jours de la parution de l'avis dans le journal LE DEVOIR.
Prenez avis qu'à défaut par vous de porter appel dans les délais légaux du jugement qui sera homologué par la Cour supérieure, l'indemnité à vous être versée sera déposée au greffe de la Cour supérieure.
JOLIETTE, le 18 novembre 1988.
LOUISE TREMBLAY, P.A.C.S.
Montréal, ce 14 novembre 1988.
LEGAULT, HEURTEL
Procureurs de l'expropriante Requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-009630-869

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT

VITRERIE BRUNELLE INC.,
Partie demanderesse
c.
LAURENT LYNCH,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LAURENT LYNCH de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, St-Antoine est, Montréal dit district, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie du présent BREF D'ASSIGNATION, DÉCLARATION ET AVIS art. 119.1 a été remises au greffe à l'intention de LAURENT LYNCH.
Lieu: MONTRÉAL
Date: Le 18 novembre 1988.
MICHEL MARTIN, P.a.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
2547-9643 Québec Inc., corporation légalement constituée, ayant fait des affaires sous la raison sociale de "Comptoir Nancy Enr." situé au 7245 Hutchison, en la cité et le District de Montréal, Province de Québec.

Avis est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 17 novembre 1988 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er décembre 1988 à 10:00 A.M. au bureau du Syndic soussigné.
DATÉ DE MONTRÉAL, ce 22ième jour de novembre 1988.
PIERRE ROY, C.G.A.
Syndic
BUREAU DU SYNDIC:
HARRY BICK & ASSOCIÉS INC.
5757 boul. Cavendish,
Bureau 530,
Montréal, Québec
H4W 2W8
Tél.: (514) 483-6100

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES CONSTRUCTIONS SARATOGA INC./SARATOGA CONSTRUCTION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 14e jour de novembre 1988, sous le numéro 4092470.
Ce 21ième jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à G. & P. ENTRETIEN DE VOIE FERRÉE & CONSTRUCTION LTÉE/G. & P. RAILWAY MAINTENANCE & CONSTRUCTION LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 19e jour d'octobre 1988, sous le numéro 4083442.
Ce 9e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-036999-881

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE

CHEMINAL DYNAMICS CORPORATION,
Partie demanderesse
VS
DEVOE HOLBEIN CANADA INC.,
Partie défenderesse

La défenderesse, Devoe Holbein Canada Inc., d'adresse inconnue, est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.
Faute par la défenderesse de comparaître dns ce délai, Statuer sur la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 22 décembre 1988
DOMINIQUE DIBERNARDO,
Protonotaire-adjoint
Me Pierre Quesnel
Mes Cabba & ass.
1255 University # 217
Montréal.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 août 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LA MANUFACTURE DE CÉRAMIQUE R.D.P. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21e jour de septembre 1988, sous le numéro 4073692.
Ce 9e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 septembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MBN NUTRISPORT ENR. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2e jour de novembre 1988, sous le numéro 4088573.
Ce 14e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-036816-887

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE

G. ROY LTÉE.,
Partie demanderesse
VS
PIERRE BÉLANGER,
Partie défenderesse

Le défendeur, Pierre Bélanger, d'adresse inconnue, est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.
Faute par le défendeur de comparaître dns ce délai, Statuer sur la demande. Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 22 décembre 1988
DOMINIQUE DIBERNARDO,
Protonotaire-adjoint
Me Pierre Quesnel
Mes Cabba & ass.
1255 University # 217
Montréal.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à STRAWBERRY SPORT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 14e jour de novembre 1988, sous le numéro 4092458.
Ce 17e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à POISSONNERIE BLEU MARIN INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 14e jour d'octobre 1988, sous le numéro 4081902.
Ce 9e jour de novembre, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-032102-886

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE

COMM. DES NORMES DU TRAVAIL,
PARTIE DEMANDERESSE
VS
L'ATELIER DE PREMIER PLAN INC.
PARTIE DÉFENDERESSE

La défenderesse, l'Atelier de Premier Plan Inc., d'adresse inconnue est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration, avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.
Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande. Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 18 novembre 1988
Dominique Dibernardo, P.A.
Me Robert Rivest
Mes Parent & Ass.
2 Complexe Desjardins, 24ième étage
Montréal.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

AVIS

COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

La Commission du transport en commun de la Communauté urbaine de Montréal tiendra une séance publique le **mardi 29 novembre 1988, à 19h30**, à la **Salle des Saules** du **Complexe Guy-Favreau**, situé au 200 ouest, boulevard René-Lévesque, Montréal (métro **Place d'Armes**).

Le sujet prévu:
L'étude du budget de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal et du Bureau de transport métropolitain.

Une période de questions est prévue au cours de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'inscrire entre 19h15 et 19h30.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez vous adresser à Francine Prénovost, secrétaire adjointe par intérim, au (514) 280-3460.

La secrétaire par intérim,
Nicole Lafond

Montréal, Québec
Jeudi 24 novembre1988

Société d'énergie de la Baie James

PROJET LG 1 (1986)
APPEL D'OFFRES N° 1UA-300-1-01

TRAVAUX D'EXCAVATION POUR LES OUVRAGES PERMANENTS

Date et heure limites de réception des soumissions:
Le jeudi 9 février 1989 à 15 h 30
Garantie de soumission: 3 500 000 $
Prix du document: 150 $

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
SERVICE APPROVISIONNEMENT ET SERVICES
19e étage
800, boul. de Maisonneuve est
Montréal (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Chaque soumissionnaire doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans l'exécution de contrats de même nature dans la province de Québec.

Voir section "A" du document pour la réunion d'information.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, composez le 289-5938.

Marc Chabot
Chef de service Approvisionnement et Services

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Benoit Lauzière

Rédacteur en chef: Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Albert Juneau, Paule Beaugrand-Champagne

Directeur de l'information: Jacques Chabot

Directeurs adjoints: Guy Deshaies, Pierre Godin

Directeur des services administratifs: Gabriel Hudon

Ce n'était pas un référendum

Le gouvernement doit achever ce qu'il avait laissé en plan

D'AUCUNS prétendent que le Parti conservateur, qui a obtenu 170 sièges sur 295 et 43 pour cent des voix exprimées au scrutin du 21 novembre, n'est pas légitimé de conclure l'accord de libre-échange puisqu'il n'a pas obtenu la majorité absolue (cinquante pour cent plus un). On devine un peu le rationnel qui sous-tend cette conclusion, mais il s'agit d'une méprise sur le fond et sur la forme.

N'en déplaise aux opposants à cet accord commercial, ce sont bien des élections générales qui se sont tenues lundi dernier, dans une tradition de démocratie parlementaire de type britannique et dans un système électoral uninominal à un tour. Les partis et plusieurs groupes d'opposition ont voulu en faire un référendum sur le libre-échange et, durant les jours qui ont suivi les fameux débats télévisés, on a pu avoir l'impression que l'opération avait réussi. Cette stratégie habile a rapporté moins de dividendes qu'on en avait d'abord espéré mais autant — et même plus — qu'on pouvait en tirer quand on se rappelle où se situaient les partis et leurs chefs dans l'opinion publique au début de la campagne électorale.

Mais ce n'était qu'une stratégie. Ce n'est pas parce qu'elle a failli l'emporter et, encore moins, parce qu'on a perdu le genre d'élections qu'on aurait voulu faire qu'on peut en interpréter les résultats comme s'il y avait eu un référendum en lieu et place d'élections générales.

La question du libre-échange a effectivement occupé beaucoup de place. Parce que c'est une question très importante. Sans doute. Mais aussi parce que le traitement obsessionnel de cet enjeu a rapidement éclipsé beaucoup d'autres questions très importantes dont on a de moins en moins débattu, quand on ne les a pas relégué aux oubliettes : le déficit, la fiscalité, l'environnement, etc.

Certains militants anti-libre-échange ont peut-être mis tous leurs oeufs dans le même panier, mais rien ne justifie a priori l'interprétation qu'ils font du vote de l'ensemble des électeurs. Pour ceux qui voient dans ce traité une bête d'apocalypse, comme d'autres ont déjà vu un monstre au fond du lac Meech. Peut-être. Mais pas pour les autres. D'ailleurs, si tous les électeurs qui s'opposaient au traité de libre-échange n'avaient pensé que libre-échange et référendum, un très grand nombre de votes néo-démocrates auraient passé chez les libéraux pour assurer une victoire . . . référendaire. Cela n'a pas été le cas. Probablement parce que la plupart des citoyens, quelle que soit leur position sur le libre-échange, ont voté pour un ensemble de raisons et de valeurs beaucoup plus large que les idéologues et les militants veulent bien l'admettre. Et c'est tant mieux pour la société et la démocratie. On se perd en conjectures quand on se met à penser à tout ce qui n'aurait jamais vu le jour si, au terme des élections passées, on avait eu la même exigence référendaire pour donner suite aux projets économiques et sociaux d'importance au moins égale à l'accord commercial qui est actuellement sur la table.

Mais enfin, les élections ont eu lieu et nous avons un gouvernement majoritaire qui a toute légitimité pour réaliser son programme et ses engagements. MM. Broadbent et Turner l'ont d'ailleurs bien compris et clairement exprimé.

Espérons toutefois que M. Mulroney en tirera toutes les conséquences. Avant la dissolution des Chambres il insistait fort sur le fait qu'il y avait plusieurs importants projets de loi en suspens, qu'il ne pouvait malheureusement pas mener à terme puisque l'opposition lui « imposait » des élections. Eh bien, elles ont eu lieu. Et puisque ce n'était pas un référendum sur le libre-échange — il serait le premier à l'admettre —, M. Mulroney doit reprendre le collier du législateur. En se souvenant, bien sûr, de tout ce qui a été dit sur l'importance des mesures à prendre pour tirer tout le profit escompté de l'accord de libre-échange et identifier et aider les laissés pour compte. Et en s'empressant de faire adopter, avant Noël, les projets de loi qui avaient suffisamment mûri et subi l'épreuve des comités législatifs, comme ceux sur la radiodiffusion et le financement des services de garde d'enfants. Dans le cas de la radiodiffusion, en particulier, il serait inacceptable de le reporter encore une fois, c'est-à-dire risquer de l'oublier pour longtemps.

Quant au projet de loi sur les conflits d'intérêts, le récent passé et l'occasion toujours prochaine de pécher militeraient en faveur d'une accélération bienvenue des étapes à franchir.

— BENOIT LAUZIÈRE

Le dollar et le libre-échange

Le problème central, c'est l'instabilité de la monnaie américaine

AU COURS du débat sur le libre-échange, des économistes ont fait remarquer que l'évolution des exportations canadiennes est liée beaucoup plus au taux de change du dollar canadien qu'à la conclusion d'un accord bilatéral avec les États-Unis. Ainsi, les immenses surplus commerciaux enregistrés par le Canada depuis le début des années quatre-vingt n'auraient pas été possibles sans un dollar canadien de 20 % à 25 % inférieur à la monnaie américaine.

Qu'arriverait-il si la valeur du dollar canadien remontait ? Il est évident qu'une hausse trop marquée rendrait nos exportations moins compétitives et annulerait les avantages escomptés d'une baisse des tarifs conjuguée à un taux de change aussi favorable que par le passé.

Cette analyse est pertinente et illustre la dépendance monétaire à laquelle le Canada est soumis vis-à-vis de son principal partenaire. Mais c'est prendre un raccourci obscur d'en déduire que l'accord de libre-échange devient superflu. L'inévitable rattachement au dollar américain est une contrainte spécifique qui influencera les échanges entre les deux pays, qu'il y ait ou non un accord commercial.

Le problème central réside essentiellement dans l'instabilité du dollar américain. Baissera-t-il, montera-t-il ? Aux prises avec un gigantesque déficit commercial, les États-Unis ont vu la valeur relative de leur monnaie diminuer sensiblement depuis février 1985. Leur balance commerciale s'est légèrement améliorée, mais les produits américains éprouvent encore beaucoup de difficultés à s'imposer sur les marchés étrangers. Plusieurs experts soutiennent que le déficit commercial ne pourra être maîtrisé sans une autre chute du billet vert. L'ancien conseiller économique auprès du président Reagan, M. Martin S. Feldstein, affirme même que le dollar américain devra baisser de 20 % au cours des prochaines années.

Au cours des derniers mois, les premiers ministres provinciaux, M. Bourassa en tête, ont exhorté la Banque centrale à se montrer prudente dans la manipulation des taux d'intérêt. La noble institution outaouaise est sensible aux menaces inflationnistes qui pèsent sur le pays, bien que celles-ci soient générées largement par la croissance rapide de l'Ontario.

L'enjeu est complexe. Vis-à-vis du dollar américain, la marge de manoeuvre du Canada est étroite. Sur le plan intérieur, la Banque centrale doit s'efforcer de concilier des intérêts divergents : dans le centre du pays, une expansion si forte qu'elle entraîne l'inflation (et donc une restriction du crédit), alors qu'ailleurs, les provinces se préparent à cueillir les fruits attendus du libre-échange.

La Banque centrale aura donc beaucoup à faire si elle veut pratiquer une politique équilibrée et équitable pour toutes les régions du pays.

— ALBERT JUNEAU

Les taxes municipales

Les mesures proposées vont dans une bonne direction

LE MINISTRE des Affaires municipales espère enfin calmer, avec le projet de loi 90, les contribuables qui, chaque année dans certaines villes, sont rendus furieux par de trop folles évaluations foncières. M. Pierre Paradis et les maires qui l'appuient connaîtront peut-être encore, à l'usage, quelques autres « effets de système » plus ou moins désagréables. Mais les mesures proposées semblent aller dans une bonne direction.

La nouvelle législation ne changera pas le régime de l'impôt foncier, mais elle vise à en atténuer, en cas de poussée spéculative, les conséquences les plus mauvaises sur la facture des propriétaires et sur la prévisibilité des revenus municipaux. On a trouvé deux moyens de le faire sans créer de « privilège », soit la révision des rôles aux trois ans et la répartition, sur trois années, de la fluctuation du marché immobilier.

Pour que le système proposé soit étanche, il ne reste plus qu'à prévoir un impôt maximum, comme le réclame la Ville de Montréal, sinon une facture minimum ! Le ministre sera sans doute attentif à cet aspect de la réforme, car s'il est un marché diversifié et soumis à des conditions extrêmes, c'est bien celui de la métropole. Le coeur de la CUM ne peut se permettre de perdre des habitants parce que les taxes y sont plus raides pour la catégorie, nombreuse, des petits propriétaires à la retraite et des locataires à faibles revenus.

Si le régime de base ne change pas, par contre le projet de M. Paradis y apporte une importante exception. « Dans la mesure où le gouvernement le permet, toute corporation municipale peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification ». La mesure est bienvenue.

On revient ainsi à la vieille idée de financer à prix fixe, auprès des bénéficiaires directs, certains services dont on a perdu, dans le budget global, « la vérité des coûts ». La tarification est de nature à éviter la piraterie intermunicipale de services locaux. Elle pourrait surtout réduire le gaspillage de certaine ressources, l'eau par exemple.

Toutes ces mesures ne vont pas nécessairement favoriser, même à brève échéance, un « allégement » de la taxation municipale, malgré le voeu du ministre. Mais elles vont certainement apporter stabilisation et flexibilité à la gestion des finances locales. Ce temps de grâce devrait être mis à profit dans les grandes villes, notamment Montréal, pour gagner une plus grande marge de manoeuvre budgétaire, en mettant à la surveillance des dépenses autant de soins qu'à une plus équitable collecte des revenus.

En annonçant son projet de loi, le ministre a précisé que les mesures proposées faisaient l'unanimité chez les parties « consultées ». Toutes ne l'ont pas été, semble-t-il, à en juger du moins par la réaction, très négative, de l'Union des municipalités régionales de comté.

Cette opposition étonne. On croyait que le gouvernement et ses partenaires du monde municipal en étaient venus à une analyse et à une position communes dans les études préalables au projet 90. A-t-on vraiment tenu compte du rapport du comité technique conjoint du gouvernement et des municipalités ?

À première vue, les critiques de M. Roger Nicolet, le président de l'UMRCQ et préfet de la MRC de Memphrémagog, ne paraissent pas fondées, ni pour la Communauté urbaine de Montréal, ni même pour les autres administrations municipales et régionales du Québec.

En tout état de cause, à la fois pour apporter d'ultimes correctifs à son projet et pour maintenir un bon esprit de coopération entre ces paliers de l'administration publique, M. Paradis gagnera à ne rien précipiter.

Un bon projet de loi n'a jamais besoin d'être voté à la vapeur.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

Endoctrinement

PLUSIEURS demeurent indifférent à l'interpellation que les sectes posent à notre société malade. Ceux qui ont souffert de leur passage dans ces groupes ont le devoir de nous faire connaître leurs expériences. On ne peut garder le silence sur les techniques utilisées par certains groupes.

Comment est-il possible qu'à notre époque il y ait à la télévision un temps d'antenne plus important pour les émissions religieuses que pour les émissions scientifique ? Comment s'étonner ensuite que toutes les nouvelles sectes obscurantistes et culpabilisantes fassent le plein ?

Chaque fois qu'un film à inspiration religieuse est projeté, une émission groupant des scientifiques athées devrait être projeté conformément à un « droit de réponse » idéologique.

Il faut qu'à l'école on explique très tôt qu'il y a une foule de religions aux enseignements bien différents, et qu'on ne saurait dire qu'une est supérieure aux autres, en insistant sur le fait qu'il y a aussi des gens qui n'en ont aucune et s'en portent très bien . . .

Le seul moyen d'être sûr que jamais l'on ne verra ses enfants récupérés par ce genre de mouvements, est d'arrêter de leur inculquer des croyances à travers les catéchismes qui préparent le terrain pour les sectes.

La lutte contre les sectes, ce n'est pas la lutte contre leurs membres, mais contre l'idéologie qu'ils défendent ou contre les idéologies traditionnelles qui amènent des jeunes à y adhérer.

Il ne s'agit pas d'empêcher les enfants de croire, mais de leur donner les moyens de choisir leurs croyances, en empêchant un conditionnement unilatéral. Une foi profonde et librement consentie est belle, mais un endoctrinement totalitaire est haïssable.

— Pierre Charles DUBREUIL
Verdun, le 21 novembre.

Très regrettable

VOUS avez repris, dans votre édition du 15 novembre, une dépêche de la Presse canadienne sur l'annonce d'une association entre l'Office des produits agricoles du Canada et la Banque de sirop d'érable. Bien que le contenu de cette dépêche soit, de façon générale, correct sur le fond, l'agent de la PC, M. Normand Delisle, y fait certains commentaires qui eux sont incorrects.

Il tente d'établir que l'annonce de l'association entre l'Office et la Banque (organisme dont la propriété exclusive revient aux producteurs et aux conditionneurs de sirop d'érable) est liée aux activités électorales en cours. Il appuie sa thèse sur l'argument suivant :

« Mais personne chez les fonctionnaires du ministère ne semblait au courant de l'annonce faite en matinée par le ministre . . . »

M. Delisle n'a pas assisté à la conférence de presse conjointe du Comité de formation de la Banque et du ministre Blais et a pondu son document à partir d'un communiqué. À sa décharge, on doit noter que M. Delisle a fait quelques appels téléphoniques mais n'a pu rejoindre de fonctionnaires au fait du dossier.

Les fonctionnaires responsables de ce dossier assistaient, eux, à la conférence de presse de façon justement à répondre aux questions des journalistes.

Il est regrettable que les impressions d'un individu, qu'elles soient fondées ou non, trouvent ainsi leur place dans des dépêches dont l'objet est l'information.

De tels écarts ne rendent pas justice au travail qui a été fait par les producteurs et les conditionneurs de sirop de l'Est du Canada et ravalent les tentatives de solutions au problème de l'industrie acéricole à de simples expédients, ce qui est aussi très regrettable.

— SIMON THIBOUTOT
Agriculture Canada
Québec, le 16 novembre.

Expliquez-moi

JE DOIS en prendre mon parti ! Je ne comprends rien au référendum. Celui du libre-échange se solde par une grande victoire avec 43 % du vote populaire. Celui de la souveraineté du Québec s'était soldé par une défaite ignominieuse avec 40 % du vote populaire. Est-ce que quelqu'un pourrait m'expliquer comment 3 % du vote populaire peut faire une si grande différence ?

— ÉMILE BOUDREAU
Montréal, le 22 novembre.

La survie de mon peuple

JE SUIS le Chef d'une petite tribu algonquine située au nord de Québec. La survie de mon peuple est douteuse présentement, résultat direct des politiques gouvernementales qui sont axées à détruire graduellement et systématiquement les Premières Nations de ce pays.

Qu'a donc fait notre peuple pour que votre gouvernement s'acharne à nous éliminer systématiquement de la surface du globe. Au début, nos ancêtres ont accueilli vos ancêtres, ont guéri leurs malades et vous ont appris comment vivre dans notre pays.

Vos gouvernements se font fort de publiciser qu'ils reconnaissent et promulguent la société multiculturelle au Canada et en même temps, ils implantent un processus destiné à détruire les langues et les cultures des Premières Nations.

Les dernières politiques financières pour le développement et le maintien de l'éducation indienne, ont résulté par une perte de près de $ 3 millions dans la région du Québec seulement.

Maintenant que nos enfants commencent à fréquenter les universités, le gouvernement a maintenant contré notre minime progression par une autre politique qui va restreindre et réprimer le nombre d'étudiants autochtones entrant aux universités.

Un des outils principaux dont mon peuple a besoin pour survivre en tant que peuple distinct (l'éducation), est délibérement restreint quant à son évolution et à son développement au niveau des communautés, mettant ainsi en péril principalement les petites communautés.

L'objectif du gouvernement est de forcer ces communautés à fréquenter les systèmes des écoles publiques, qui furent responsables de traumatismes sévères au sein de nos peuples. Ces records au niveau de problèmes sociaux coûtent aux payeurs de taxes beaucoup plus qu'un investissement sain dans le développement d'un système éducationnel qui est la réflexion du peuple qu'il sert.

Combien de temps encore les Canadiens seront-ils partie à de tels actes gouvernementaux et ne dénonceront-ils pas le gouvernement ? Les médias ont la responsabilité de dénoncer de telles injustices commises à l'encontre des Premières nations de ce pays.

— FRED KISTABISH
Village Huron
Wendake
le 7 novembre.

Les enfants d'abord

DANS une lettre au DEVOIR du 24 octobre, les parents Kenneth et Christiane George se demandent avec une belle innocence si la CÉCM privilégie les avocats ou les enfants.

Rappelons brièvement les faits. L'école St-Arsène est une école qui donne des signes évidents d'usure. Faut-il, pour plaire à une minorité de parents engagés dans le MÉMO et frustrés par les résultats de la dernière élection, investir l'école d'ouvriers pour boucher les trous dans le plâtre et maquiller le tout de peinture neuve ?

Au lieu de cela, je me suis entendue avec le Service de l'équipement pour assurer un rajeunissement complet de cette école, rajeunissement qui s'étendra sur une année au lieu de deux, afin de déranger le moins possible la vie de cette école. Rajeunissement qui dotera notre quartier d'une école neuve, en lui gardant son cachet d'origine.

Quant au problème de la coupure d'un professeur de musique à cette école, il provient du respect des conventions collectives, car les professeurs sont affectés par le rapport maître/élèves et non à cause de décisions concernant le budget. Bien plus, la CÉCM ajoute dans certains cas des professeurs, à même ses économies, en plus de ce qui lui est accordé par les normes.

Mêler les efforts que la CÉCM faits pour se faire entendre aux tables de négociations provinciales avec la peinture à St-Arsène et le retrait d'un professeur de musique, c'est prouver une ignorance totale de la réalité, ou une mauvaise foi évidente.

Pendant plus de dix ans nos écoles ont été le champ de bataille de luttes syndicales, ne serait-il pas temps de laisser maintenant les écoles en paix. Pourquoi s'en servir à des fins partisanes qui n'ont absolument rien à voir avec le bien des élèves ?

— JEANNETTE DAGENAIS MILOT
commissaire du quartier 14
Montréal, le 14 novembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'idée d'un pays s'impose d'elle-même par des consensus

LIBRE OPINION

JULES-PASCAL VENNE

L'auteur est politicologue

DE NOS JOURS, la majorité des observateurs constatent que le Parti québécois est en voie de « marginalisation » et que l'indépendance est disparue de la scène politique québécoise pour au moins une génération si ce n'est pour l'éternité !

Mais si c'était l'inverse. Si la défaite du PQ en décembre 85 et sa présente marginalité électorale avaient permis au contraire de débloquer une situation politique, artificiellement polarisée depuis une génération, et de créer une toute nouvelle dynamique politique de progression nationale. En permettant à tous ceux et à toutes celles, que rebutait l'utilisation à des fins partisanes du nationalisme québécois par le PQ, de se reconnaître et de s'afficher comme Québécois. En consolidant, au-delà des lignes de partis, le sentiment d'appartenance à la société québécoise et au pays. En stimulant, tout compte fait, le développement de nouvelles solidarités nationales.

Bien sûr, depuis trois ans, le PQ n'a pas réussi à s'imposer comme une alternative crédible et il risque, lors des prochaines élections, une défaite cinglante. Quant à la souveraineté, c'est autre chose. La double erreur que l'on commet c'est, d'une part, limiter nos observations au présent et à l'immédiat et, d'autre part, réduire l'avenir de l'ensemble d'une société à l'évolution d'une de ses parties. Cette erreur est d'autant plus compréhensible que le PQ a incarné et monopolisé depuis 20 ans l'idée du pays et de la souveraineté.

Mais il faudra bien le reconnaître un jour : l'évolution du Québec sera le fait du développement d'une communauté d'intérêts, de la croissance du sentiment d'identité et de notre capacité concrète à « départisaniser » et à nous entendre sur les choix essentiels quant à notre avenir économique et notre droit d'existence comme peuple. C'est là une donnée indispensable et un prérequis à l'avènement d'un Québec souverain.

L'erreur de beaucoup d'indépendantistes, c'est d'avoir cru qu'on pouvait sauter des étapes. D'avoir pensé qu'un parti politique pouvait à lui seul réaliser la souveraineté d'un peuple. D'avoir ensuite cru possible de convaincre des gens d'opter pour un cadre politique sans qu'existe, au préalable, un profond sentiment majoritaire d'identité nationale ; la perception que, comme peuple, nous avons nos propres intérêts politiques et économiques qui vont bien au-delà de la communauté de langue.

Faut-il d'abord que les Québécois sentent qu'ils appartiennent à une société originale et singulière pour, qu'en temps et lieu, ils décident d'un autre statut politique pour leur société.

C'est en travaillant à la croissance du sentiment national, en posant des actes et des gestes unificateurs et distinctifs, que l'avènement de la souveraineté deviendra possible. Et c'est bien là, tranquillement, ce qui se passe depuis décembre 85.

Constatons les faits :

— Une Assemblée nationale, désormais, composée d'une part d'un parti souverainiste et, d'autre part, d'un parti gouvernemental qui défend âprement le concept de la « société distincte » ; il n'y a donc plus de parti fédéraliste, dans le sens classique du terme, au Québec.

— Consensus des milieux d'affaires québécois et de l'Assemblée nationale sur une des données essentielles concernant l'avenir économique du Québec : le libre-échange.

— Unanimité des partis politiques québécois et des milieux d'affaires contre la réforme fédérale sur les institutions financières, qui remet en cause un de nos outils économiques vital et original.

— Unanimité des partis politiques québécois quant au maintien de la clause « nonobstant » et sur l'interprétation de la société distincte à savoir que le « Québec distinct » n'est pas soumis à la Charte canadienne des droits et libertés.

Depuis deux ans, sans éclat et sans presque s'en rendre compte, une nouvelle réalité politique s'est imposée.

Tous ces consensus annoncent des conflits et des choix de société cruciaux entre le Québec et le Canada central. À la différence des années 70-80, c'est maintenant un Québec largement unifié qui s'apprête à livrer un dur combat pour son développement. La société québécoise considère qu'il en va de son existence et de son avenir en terme politique (société distincte), et en terme économique (libre-échange).

C'est là toute l'ironie de l'histoire. Jamais, depuis 20 ans, on a si peu parlé de souveraineté et pourtant jamais les conditions ont progressé autant. Ce que les indépendantistes durs et purs n'ont pas compris ce que M. Lévesque et M. Johnson avaient bien senti et ce que d'autres réalisent c'est que l'idée d'un pays s'impose d'elle-même par des consensus.

L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE MONTRÉAL (2)

Le principal obstacle, c'est de vouloir tout faire

JEAN-CLAUDE MARSAN

L'auteur livre ici, à titre personnel, un condensé des recommandations du Comité consultatif sur l'Énoncé de l'arrondissement Centre, comité dont il est membre et qui a publié son rapport la semaine dernière. Les autres membres sont Mmes Louise Letocha et Silvania Anania et M. Pierre Dorval ; le comité est présidé par M. André Saumier

PHOTO JEAN-CLAUDE ADAM

Une vue du Vieux-Port de Montréal.

IL Y A eu, au cours de cette consultation publique, un consensus général à reconnaître que le mont Royal et le fleuve Saint-Laurent constituent deux réalités physiques qui marquent profondément l'identité de l'arrondissement Centre. Elles lui donnent une physionomie particulière qui le distingue des autres centres-villes en Amérique du Nord.

Les espaces verts

Comme l'aménagement du mont Royal fera l'objet d'une consultation ultérieure, cet aspect a moins retenu l'attention que la protection de ses vues. Le principe de limiter les hauteurs des bâtiments du centre-ville de façon à dégager la silhouette de la montagne fait l'unanimité bien que l'importance de ce dégagement (20 mètres à partir du sommet) apparaît arbitraire et devrait faire l'objet d'études plus poussées. De même, s'il y a un souhait de protéger des cônes de vision à partir du quai de l'Horloge et des îles de l'Expo, parce qu'on peut y jouir d'une vue globale de la montagne, dans l'ensemble, les intervenants ont mis davantage l'accent sur la nécessité de protéger et de développer les perspectives visuelles encadrées par la trame urbaine.

Quant au fleuve, c'est son accessibilité et sa mise en valeur dans le Vieux-Port qui retiennent l'attention. Les audiences n'ont donné lieu, cependant, à aucune proposition précise, à l'exception de celle de démolir les quais.

Il y a déjà eu deux consultations publiques sur ce sujet (en 1978-79 et en 1985), la seconde confirmant la première, à savoir que la vocation principale du Vieux-Port doit être celle d'un lieu public ayant le caractère d'une place maritime, accessible à tous et offrant des activités culturelles et récréatives, dotées de commerces de soutien. Le Comité est d'avis que les résultats de ces consultations spécifiques devraient primer sur ceux de la présente consultation.

Les espaces verts et les espaces publics sont considérés par la plupart des intervenants comme des éléments essentiels à la qualité de la vie dans l'arrondissement Centre. Plusieurs ont signalé à ce sujet que les espaces publics existants sont mal entretenus et que, depuis l'aménagement du square Dominion dans les années 1870, il n'y a pas eu au centre-ville la création d'un seul espace vert d'envergure.

Cependant, l'aménagement des espaces publics doit être compatible avec d'autres critères, notamment celui concernant la nécessité de consolider la trame urbaine. Ainsi, les petits parcs proposés sur la rue Sainte-Catherine ont suscité plus de critiques que d'adhésions, plusieurs intervenants considérant le choix de leur site arbitraire ou dicté par des considérations autres que celui du bien public.

C'est surtout l'aménagement de parcs d'une certaine envergure qui est souhaité. Dans cette perspective, il y a unanimité en faveur de l'aménagement sous forme de square de verdure de l'îlot délimité par les rues Berri, de Maisonneuve, Saint-Hubert et Sainte-Catherine, tel que le propose l'Énoncé.

Comme l'îlot situé au nord de la Place des Arts (délimité par les rues Jeanne-Mance, Sherbrooke, Saint-Urbain et de Maisonneuve) est le seul de l'arrondissement, avec l'îlot précédent, à pouvoir être aménagé en un parc d'une certaine envergure, le Comité privilégie cette vocation à toute autre occupation du sol, domiciliaire ou culturelle.

Le Comité recommande enfin que l'esplanade qui s'étend devant la rue de la Commune soit prolongée pour relier éventuellement la promenade Bellerive et le canal de Lachine de façon à amorcer le développement d'un réseau d'espaces verts structurant pour l'arrondissement Centre. Quant aux îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, il y a consensus pour protéger et développer leur vocation de parcs régionaux. Comme, à l'instar du parc du mont Royal, il y aura des consultations publiques sur la vocation et l'aménagement de ces îles, le Comité a jugé bon de ne pas insister pour le moment sur ce sujet.

Ce qui a sans doute le plus étonné les membres du Comité consultatif, c'est l'unanimité chez les intervenants pour considérer que le centre-ville de Montréal éprouve de sérieux problèmes de circulation automobile. À l'exception de certains secteurs qui connaissent des ralentissements aux heures de pointe, on ne saurait objectivement y parler de crise de circulation. Cependant, ce qui importe pour développer une politique, ce n'est pas la réalité en tant que telle que l'impression que les gens en ont ou s'en font.

Dans ce sens, le Comité voit dans cette conjoncture une belle occasion à saisir pour établir solidement dans l'arrondissement Centre la priorité des moyens de transport collectif. Ainsi, il recommande à l'administration municipale de mettre tout en oeuvre pour que le pourcentage des déplacements qui s'effectuent au centre-ville par les transports collectifs passe graduellement du 60 % actuel à un objectif de 75 %. Ces mesures devraient toucher autant l'amélioration du transport par trains de banlieue et l'aménagement de voies réservées pour autobus que l'augmentation des postes d'attente pour les véhicules-taxis et l'extension, à l'occasion, du réseau piéton intérieur pour mieux le relier au transport en commun.

Comme moyens pratiques d'accroître la fluidité de la circulation automobile, le Comité recommande que la ville élimine les saillies existantes et fasse respecter ses règlements concernant le stationnement sur rue. Enfin, il est temps que la municipalité songe à remplacer son équipement de feux de circulation devenu complètement désuet pour se mettre à l'heure de l'électronique.

Une recommandation du Comité risque cependant de soulever beaucoup de discussions : elle concerne le stationnement de longue durée dans les immeubles et le fait que la ville devrait, sauf exception, cesser de rendre leur aménagement obligatoire par ses exigences réglementaires. Il apparaît, en effet, contradictoire de vouloir d'un côté limiter la circulation automobile au centre-ville et l'attirer de l'autre par la présence de places de stationnement de longue durée.

Le design urbain

Un dernier consensus : la nécessité de recourir au design urbain pour assurer que ne se perpétuent pas les brisures fonctionnelles et formelles qui caractérisent trop le centre-ville montréalais. La majorité des intervenants ont abordé ce thème. Certains, comme les universitaires et les professionnels du domaine, avec compétence et expérience à l'appui ; d'autres, comme les citoyens, avec davantage de questions et de dénonciations que de solutions, mais tous avec conviction.

Plusieurs promoteurs et entrepreneurs, tout en se disant d'accord avec la nécessité de développer le centre-ville d'une façon plus esthétique et harmonieuse, ont pour leur part abordé la question sous un autre angle. Celui des difficultés soulevées par l'absence de direction et de critères dans ce domaine, situation féconde selon eux pour nourrir l'arbitraire des fonctionnaires.

Suite aux propositions qui ont été faites par les intervenants, le Comité est d'avis que Montréal devrait se doter d'une politique de design urbain pour l'arrondissement Centre dont les assises seraient des critères cohérents et interreliés concernant la protection du patrimoine immobilier et naturel, les alignements, les hauteurs, les gabarits et l'encadrement des espaces publics. Cependant, la préoccupation pour le design urbain ne doit pas se limiter qu'à ces mesures. Elle doit également pouvoir se traduire dans son potentiel créateur à l'occasion de tout projet de développement important, en amenant les promoteurs (et, à plus forte raison, la ville et les gouvernements) à faire effectuer des études de design urbain pour mieux insérer leurs projets dans le tissu urbain.

Ces quelques appréciations et recommandations du Comité consultatif peuvent apparaître bien maigres en regard de l'abondance des recommandations contenues dans l'*Énoncé d'orientations sur l'aménagement de l'arrondissement Centre* et dans les quelque 153 mémoires qui ont été présentés en consultation publique.

D'abord les priorités

Cependant, dans la conjoncture actuelle marquée par l'absence de préoccupations urbanistiques dans le développement de Montréal depuis un quart de siècle, les membres du Comité considèrent que le plus grand obstacle à la réalisation d'un plan d'urbanisme réaliste pour l'arrondissement Centre réside précisément dans la volonté de vouloir tout faire et de vouloir trop bien faire.

Dans un premier temps, quitte à les compléter et à les enrichir lors des révisions quinquennales du plan, l'administration municipale devrait se concentrer sur les orientations majeures qui ont fait l'objet d'un large consensus lors de la consultation publique. Si elle réussit à traduire ces orientations dans des mesures concrètes qui suscitent l'action, elle aura accompli un travail essentiel et considérable. Sur cette base pourront éventuellement se greffer beaucoup d'autres souhaits émanant tant des fonctionnaires que de la population mais qui, pour le moment, ne font pas consensus ou n'apparaissent pas prioritaires.

(Fin)

STCUM : faut-il augmenter les tarifs ?

RÉPLIQUE

ROBERT PERREAULT

Président du Conseil d'administration de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM)

POUR équilibrer son budget 1989, la STCUM a dû inscrire une somme de $ 12 millions, sous forme d'un compte à recevoir des villes des couronnes Nord et Sud de la région de Montréal. Le coût net des déplacements des résidants extérieurs sur le réseau de la STCUM, qui est évalué à $ 17 millions, justifie ce montant (le gouvernement du Québec a en effet décidé de contribuer pour $ 5 millions à ce titre en 1989).

Une approche légitime

Sur cette question, le dossier de la STCUM est solide, comme le pense d'ailleurs LE DEVOIR. Le gouvernement le pense aussi, puisqu'il a demandé au ministre responsable d'identifier, d'ici mars 1989, les moyens qu'il entend utiliser pour mettre à contribution Laval, la Rive-Nord et la Rive-Sud. Dès lors, ces revenus nous paraissent fondés, tout autant que ceux des autres partenaires, et avec un degré de certitude comparable. En effet, il s'agit ici d'une estimation budgétaire, de la même façon que sont aussi estimés les revenus-voyageurs ou les revenus autonomes de la Société. Des ajustements peuvent être réalisés en cours d'année, tant sur les dépenses que sur les contributions municipales.

Mais nous avons suffisamment confiance dans nos résultats et dans les engagements du gouvernement pour préférer cette approche, légale et légitime, à celle plus irresponsable, selon nous, qui aurait consisté à hausser les tarifs.

Comment en effet accepter d'augmenter la charge des usagers quand certaines municipalités de la région ne participent pas encore au coût de ce service métropolitain qu'est le transport en commun ? Pourquoi accepter d'augmenter davantage la charge fiscale des contribuables de l'île de Montréal, plus élevée que celle des couronnes, alors qu'ils paient déjà non seulement leur part, mais celle des contribuables des couronnes Nord et Sud ? Pourquoi hausser les tarifs, tant que l'augmentation des contributions du gouvernement et des municipalités de la CUM n'atteint pas le taux d'inflation ?

De fait, une contribution de tous les partenaires au niveau de l'inflation, c'est ce que le récent débat public avait pour but et a permis d'obtenir. Une fois réglés les effets de débordement, ce niveau de contribution est suffisant pour régler le problème financier de la STCUM en 1989.

En l'occurrence, l'irresponsabilité aurait résidé dans la solution de facilité : abandonner les effets de débordement, laisser les municipalités de la CUM et le gouvernement du Québec se désengager du financement du transport en commun et hausser la CAM de $ 29.75 à $ 37.50, soit de 26 %.

Avec un prix de $ 31, la CAM demeurera relativement abordable. Mais elle permet quand même à nos usagers de contribuer pour 41 % aux coûts de la STCUM. Cette part est plus élevée qu'à la STL et à la STRSM, où elle est de 36 %. Peut-on prétendre que nos usagers ne contribuent pas assez ?

La question du financement ne doit pas nous faire perdre de vue certaines finalités. Des augmentations de tarifs plus élevées que l'inflation provoquent des baisses d'achalandage. Or, notre mission est de garantir la force du transport en commun et de lui assurer une priorité dans les choix publics.

Alors, augmenter les tarifs ? Pourquoi pas, si chacun paie d'abord son dû, et si cela sert à améliorer la qualité du service. Non, s'il s'agit de compenser un recul du financement public et de laisser perdurer une situation d'inéquité dans le partage des coûts régionaux.

Au rythme de l'inflation

Un mot concernant les chiffres mentionnés par LE DEVOIR. Lors de la Commission parlementaire d'août 1987, une estimation des dépenses et revenus conduisait à prévoir un manque à gagner de $ 23 millions.

Un an plus tard, en septembre 1988, lors de la préparation du budget 1989, la STCUM a fait état d'un manque à gagner d'environ $ 34 millions. L'écart est dû à une surestimation, en août 1987, de la contribution provinciale. On espérait alors une augmentation de la contribution totale de Québec de 1988 au rythme de l'inflation.

Mais le ministère des Transports a modifié sa politique d'aide au transport en commun suite à la Commission parlementaire. (Les politiques et les règles de calcul des contributions publiques ont toujours changé fréquemment, du moins jusqu'en 1988, ce qui ne facilite pas la planification à moyen terme.) Sa contribution totale (exploitation et dette) est alors restée identique à celle de 1988, occasionnant une perte potentielle de subventions d'environ $ 10 millions.

Le ministère des Transports parle aujourd'hui d'un déficit autour de $ 40 millions. En effet, en novembre dernier, le CP a fait part au ministère et à la Société de travaux majeurs à réaliser en 1989 sur le matériel roulant pour un montant de $ 6 millions. Il n'était pas tenu de le faire avant et ce montant ne pouvait donc figurer au budget 1989.

Les coûts de main-d'oeuvre n'augmenteront pas de 9 % en 1989, comme l'indique LE DEVOIR, mais plutôt de 6.9 %. Ce chiffre est plus exact, car il établit la comparaison par rapport au coût réel de la masse salariale 1988 plutôt qu'au coût budgétisé. En effet, la STCUM a fait des réajustements de sa masse salariale à cause d'un manque d'effectifs en 1988.

En conclusion, la Société de transport fait face à des défis majeurs au cours des prochaines années pour conserver sa part de marché, offrir de réelles alternatives au transport privé et conserver l'intégrité de ses équipements.

Il apparaît évident que ces défis doivent être relevés par tous les partenaires publics concernés. Il n'est pas dans l'intérêt du transport en commun que ces responsabilités ne soient pas partagées, et l'usager a aussi sa part à faire, mais une fois que l'ensemble des partenaires se sont engagés à supporter financièrement cette priorité.

Tout le débat public aura eu le mérite de conduire à une hausse des contributions de chacun au rythme de l'inflation, ce qui est, convenons-en, tout à fait raisonnable.

Le Canada choisit l'avenir

Texte intégral de l'éditorial du New York Times *publié le 23 novembre. La traduction est du DEVOIR*

BRIAN MULRONEY a maintenant le mandat qu'il recherchait en ce qui concerne le libre-échange avec les États-Unis. Plus important encore, les électeurs canadiens ont rejeté les harangues anti-américaines de l'opposition et ont contribué à redéfinir leur nation comme un participant, dans un monde interdépendant, qui regarde vers l'avenir et qui a confiance en ses moyens.

La victoire du premier ministre Mulroney n'a pas eu l'ampleur de son balayage de 1984, mais dans une lutte à trois contre les libéraux et les néo-démocrates, les 43 % obtenus par son parti progressiste-conservateur ont été suffisants pour lui donner une majorité absolue de 22 sièges. Et les conservateurs ont fait des gains significatifs dans les grands centres industriels.

L'élection fut dominée par le refus du Sénat à majorité libérale de ratifier l'entente de libre-échange sans un référendum national. De façon courageuse, M. Mulroney a plutôt choisi de déclencher une élection ; deux gouvernements précédents avaient été défaits à la suite de propositions similaires sur le libre-échange.

Pendant quelque temps, après que le chef libéral John Turner eut accusé M. Mulroney pendant les débats d'avoir « vendu le pays » à Washington, les conservateurs semblaient perdus. Mais M. Turner et Ed Broadbent, le chef néo-démocrate, ont poussé leur anti-américanisme trop loin en laissant planer des menaces, concernant l'accord, qui se sont révélées être de criantes fausses-tés.

Il est à peu près certain, après la victoire évidente de M. Mulroney, que l'accord, déjà approuvé par Washington, sera ratifié à temps pour qu'il entre en vigueur tel que prévu le 1er janvier prochain. Mais M. Mulroney et les États-Unis doivent reconnaître que la rude campagne électorale a révélé chez les Canadiens une véritable nervosité en ce qui touche l'accord. Les libéraux seront deux fois plus nombreux dans la nouvelle Chambre des communes. M. Mulroney et ses compatriotes auront donc besoin d'un répit pour digérer le pas immense qu'ils viennent de franchir.

Si le président-élu Bush veut rassurer les Canadiens qu'ils se sont associés à un ami et non à un monstre, rien ne serait mieux apprécié à Ottawa que la réaffirmation de sa promesse électorale de s'attaquer au problème des pluies acides, le point le plus litigieux des relations canado-américaines.

L'accord de libre-échange est un plan de 10 ans pour lever toutes les barrières commerciales entre les deux pays et il oblige les deux parties à ne pas imposer de nouvelles barrières. Quelques désaccords importants restent encore à être surmontés et le traité contient un mécanisme pour les résoudre. Mais le message le plus important est que deux puissances nord-américaines entrent dans une ère de commerce ouvert qui renforce les deux partenaires pour les rendre plus compétitifs vis-à-vis du Japon et de l'Europe de l'Ouest. Leur engagement historique devrait être un exemple pour le monde.

Hydro rachète sa propre énergie

Un réseau fragile incite la société à des précautions pour la période de pointe

Paule des Rivières

POUR augmenter sa « marge de manoeuvre », Hydro-Québec a récupéré au cours des quatre derniers mois 3 milliards de kilowatts—heure, soit l'équivalent de 2.5 % de la consommation annuelle du Québec, en rachetant sa propre énergie.

Elle a payé $ 18 millions pour récupérer l'énergie excédentaire antérieurement vendue à des compagnies.

Cette récupération d'énergie est une nouvelle illustration des efforts de l'entreprise pour s'assurer qu'elle alimente tout son monde. Les précipitations ont été relativement peu abondantes cette année, affectant le niveau des réservoirs; Hydro-Québec prévoit en outre une augmentation de la consommation d'électricité de 7 % cette année, soit 2.5 % de plus que ce qui avait été prévu.

Le plan de rachat a donc été un succès. Il n'en trahit pas moins une fragilité du réseau, accentué ces jours-ci par les soucis que suscite chez Hydro-Québec, la période imminente de pointe.

Comme si cela n'était pas suffisant, un quotidien de Québec rapportait hier qu'un des 16 groupes de turbines-alternateurs de LG2 avait des problèmes de vibration. Cela n'est pas grave, a indiqué hier le ministre de l'Énergie, qui vient d'instituer une enquête sur la fiabilité du réseau, à la suite de pannes importantes.

Quant au plan de rachat d'Hydro-Québec, il s'adressait aux quelque 400 compagnies auxquelles Hydro-Québec s'était engagée en 1983-84 à vendre de l'énergie. Il s'agissait surtout d'industries de pâtes et papier avec de forts besoins de vapeur. Lorsqu'elle avait encore des surplus, Hydro-Québec avait offert aux compagnies — qui obtenaient alors leur vapeur avec des bouilloires à mazout ou à copeaux de bois — de leur acheter des bouilloires électriques et de leur vendre l'énergie à un coût inférieur de 10 % à ce qu'elles dépensaient à ce moment.

« Les autres charges que nous vendons sont régulières et on ne peut les couper. C'est le seul marché sur lequel nous pouvions compter pour augmenter notre marge de manoeuvre », a expliqué, hier, M. Michel Labonté, responsable de ces contrats pour Hydro-Québec.

En rachetant, au coût de $ 18 millions, sa propre énergie, Hydro-Québec n'a fait que devancer la terminaison de tous ses contrats, qui expirent à la fin du présent mois. Les surplus se sont envolés et l'incursion d'Hydro-Québec dans les chaudières industrielles prend définitivement fin.

D'ailleurs, depuis deux ans, elle avait mis une limite aux compagnies, en se réservant le droit d'interrompre le service à ses clients industriels durant 400 heures, l'hiver.

Hydro-Québec vient d'ailleurs de conclure une entente avec la New York Power Authority, pour acheter 400 mégawatts qui l'aideront à répondre à la demande durant la pointe d'hiver.

En ce qui touche LG2, le ministre de l'Énergie, M. John Ciaccia, a assuré hier qu'il n'existait aucun danger. Hydro-Québec a de son côté précisé que l'origine de la vibration reste toujours inconnue après plus de deux mois d'examen. C'est pourquoi l'on a jugé sage de ne pas faire fonctionner le groupe à pleine capacité. Il génère donc présentement entre 230 et 300 mégawatts, au lieu de 333.

Huit des groupes de LG2 ont été construits par Marine Industrie et huit autres par Dominion Engineering. La capricieuse est signée Dominion Engineering.

« C'est vrai qu'un groupe a des vibrations, certaines petites défectuosités. Cela fait deux, trois mois que nous sommes au courant, nous l'auscultons, cela ne cause pas de problème majeur, mais pour le moment nous limitons sa puissance », a déclaré le porte-parole d'Hydro-Québec, en insistant sur la modestie du trouble.

Ce porte-parole d'Hydro-Québec a ajouté qu'il ne fallait tout de même pas paniquer pour 50 mg. La pointe de charge, l'hiver, est de 28,000 mégawatts et le réseau a 29,000 mg d'équipement, a-t-il dit.

Jean-V. DUFRESNE

▲ Montréal

Monsieur le Maire et le libre-échange

MAINTENANT que Mulroney et Bourassa ont gagné leurs élections, M. le Maire de Montréal aurait-il l'obligeance de nous dire une fois pour toutes, clairement et publiquement, ce qu'il pense, lui, Jean Doré de son petit nom, de l'accord canado-américain sur le libre-échange ?

Les électeurs aiment bien les axes Québec-Ottawa, mais ils préféreraient de beaucoup un beau triangle Québec-Ottawa-Montréal, ça serait plus rassurant. M. Doré a beau nous rappeler que Montréal sera mieux représenté dans la capitale fédérale, j'hésiterais quant à moi à confier tout entier le destin de ma métropole à deux capitales aussi éloignées l'une et l'autre des grandes réalités urbaines.

Et c'est d'autant plus important pour nous, Montréalais, qui n'avons pas l'avantage comme Toronto de constituer la capitale d'une province. On semble ignorer en effet que les principaux facteurs de développement de Montréal sont presque tous déterminés par des décisions qui émanent de l'extérieur de nos frontières : les transports ferroviaires, maritimes et aériens, jusqu'au métro de Montréal. Même chose dans le champ des communications : Radio-Canada, Radio-Québec, l'Office national du film, relèvent tous d'autorités qui ne sont pas montréalaises.

Dans le champ de la culture, Montréal est aussi à la merci des moratoires de Québec, des compressions budgétaires constantes et d'une certaine mentalité provincialiste qui considère encore la musique, la littérature et le théâtre comme des arts d'agrément. Dans le domaine de l'enseignement universitaire, Montréal est également à la merci des parcimonies du Trésor.

Dans le champ des sciences, c'est encore pire. Non seulement le Canada est-il royalement inconscient que la souveraineté nationale n'a plus aucun sens aujourd'hui en dehors d'une volonté obstinée d'exporter la connaissance, mais c'est toujours Ottawa et Toronto qui chaque fois s'arrogent le gros des subventions dans le domaine de la recherche et du développement.

Bref, la plupart des grands leviers qui agissent sur l'économie montréalalaise échappent à l'autorité des Montréalais. La plupart de nos grandes institutions publiques sont donc *quémandeuses*. Ceux qui prennent les plus grosses décisions pour l'avenir de Montréal n'habitent pas Montréal, ne « vivent » pas Montréal. Le moindre chauffeur de taxi de la métropole, dirait-on, en sait plus long qu'eux sur l'urbanisme, l'environnement et les problèmes de pollution. Cela veut dire qu'on aurait beau être d'inspiration social-démocrate comme le Rassemblement des citoyens, le seul gros atout qui joue en faveur de l'expansion économique de Montréal à l'heure du libre-échange demeure encore le dynamisme du secteur privé.

Sans ce dernier, la métropole québécoise restera toujours prisonnière des fonctionnaires de Québec et d'Ottawa. Comme perspective d'avenir, ce n'est guère rassurant, et il ne suffira pas d'un axe Québec-Ottawa à la faveur de la victoire électorale de Mulroney pour y changer grand-chose. Un axe dont on exagère d'ailleurs le potentiel politique, comme si, parce que le Québec a fourni au nouveau Parlement 40 % de ses députés conservateurs, le Canada avait cessé d'exister ; comme si Mulroney, bien au contraire, ne devra pas se montrer très prudent dans ses largesses vis-à-vis du Québec, s'il ne veut pas se faire rappeler par l'Alberta ou les Maritimes qu'on l'a élu le 21 novembre pour administrer le Canada, tout le Canada, et non la seule province où il s'est politiquement endetté, qu'il le veuille ou non.

Avec le libre-échange, Jean Doré a ici un rôle considérable à jouer. Qu'il soit le chef du Rassemblement, on en convient, mais ce n'est pas à ce titre, pas du tout, qu'il doit ses attributions de maire. Celles-là, il les doit aux suffrages publics des Montréalais. Et c'est le tout premier mandat qu'il doit honorer.

Que son parti le veuille ou non, le libre-échange, ça ne fait que commencer. Il y aura des hauts et des bas, des profits et des pertes, des nouveaux emplois mais aussi du chômage. Jean Doré devra être de tous ces espoirs, ces découragements, ces controverses, ces rajustements et ces combats. S'il refusait de se commettre sans équivoque dans ce débat qui risque de durer au moins cinq ans, sous prétexte qu'il est lié par une résolution déphasée de son parti, les Montréalais pourraient un jour l'estimer indigne des charges qu'ils lui ont confiées.

Ce que je veux dire, c'est que la campagne Mulroney est terminée. Et il est temps que Monsieur le Maire commence la sienne.

Libre-échange

Bourassa en a assez des consultations

QUÉBEC (PC) — Les programmes d'adaptation au libre-échange pour le Québec seront connus très bientôt, mais il n'est pas question de les discuter dans le cadre d'un sommet ou d'une commission parlementaire.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre Bourassa, qui refusait ainsi une suggestion faite en Chambre par l'opposition péquiste.

« Il y a eu trois rencontres sur la question du libre-échange, deux commissions parlementaires et un sommet, en septembre, je crois. Donc je ne vois pas pourquoi il faudrait convoquer un autre sommet », a déclaré M. Bourassa.

Le premier ministre estime que les entreprises sont suffisamment consultées par son gouvernement. « Nous sommes en discussion constante avec les milieux des employeurs et des travailleurs », a-t-il indiqué hier.

Pour le premier ministre, la question de l'adaptation au libre-échange ne devrait pas susciter tant de crainte. « Depuis deux ans et demi les travailleurs du Québec ont absorbé l'équivalent, par la dévaluation du dollar américain, d'une baisse de 20 % des tarifs », a-t-il fait valoir.

Un total de 11 ministères travaillent présentement à ces documents. Hier, M. Bourassa a signalé qu'il avait reçu des éléments contenus dans les documents des ministères de l'Industrie et du Commerce et de la Main-d'oeuvre.

Il n'est « pas du tout » certain que tous les ministères seront dotés de nouveaux programmes, signalait-on également.

POUR RECEVOIR

LE DEVOIR

À DOMICILE

Vous pouvez recevoir LE DEVOIR à domicile, tôt le matin. Plus de 5,000 camelots sont à votre service à cet effet.

Vous pouvez également souscrire à un abonnement livré par le service des postes, mais l'éditeur ne peut se porter garant du service.

Le Devoir est édité six jours par semaine, le dimanche et les jours fériés exclus. Vous pouvez souscrire à un abonnement de 6 jours/semaine, de 5 jours/semaine ou d'une journée/semaine (le samedi).

PAR CAMELOT
Abonnement payé aux semaines au camelot:

Abonnement 6 jours/semaine:	$3.25
Abonnement 5 jours/semaine:	$2.50
Le samedi seulement:	$1.00
MONTREAL:	(514) 332-3891
QUÉBEC:	(418) 845-2080

PAR CAMELOT
Abonnement payé d'avance à l'éditeur:

Un an, 6 jours/semaine:	$149
Un an, 5 jours/semaine:	$112
Un an, samedi seulement:	$ 41
26 semaines, 6 jours/sem.:	$ 81
26 semaines, 5 jours/sem.:	$ 59
26 semaines, samedi seul.:	$ 22
13 semaines, 6 jours/sem.:	$ 42
13 semaines, 5 jours/sem.:	$ 30
13 semaines, samedi seul.:	$ 12

NOUVEAU!

PAIEMENTS MENSUELS PRÉ-AUTORISÉS

Fini les factures!
Fini les visites du camelot, le soir, pour se faire payer!
Votre abonnement est débité automatiquement dans votre compte de banque ou votre carte de crédit!

Téléphonez au numéro ci-dessous et vous recevrez un formulaire à remplir autorisant Le Devoir a débiter votre compte de banque ou votre carte de crédit, une fois par mois, d'une somme équivalant au prix de l'abonnement que vous aurez choisi.

PRIX:

6 jours/semaine:	$12.95/mois
5 jours/semaine:	$ 9.95/mois
Le samedi seul.:	$ 3.95/mois

POUR RECEVOIR LE FORMULAIRE
(514) 844-5738
OU ÉCRIVEZ À L'ADRESSE CI-DESSOUS

INFORMATION:
(514) 844-5738
ou écrivez à:
Service du tirage
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Suspension pour vacances, plaintes, changements d'adresses, etc.:
(514) 844-5738

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Loi 37

chargé de conseiller le premier ministre, le Conseil permanent s'intéresse aux jeunes qui relèvent de son mandat. Ainsi :

■ la pénalité ou coupure quand il y a partage du logement est discriminatoire pour les assistés sociaux;

■ la notion de contribution parentale constitue une nouvelle forme de discrimination basée sur l'âge, qui touche les assistés de moins de 30 ans, surtout les jeunes de 18 à 21 ans. Le Conseil s'interroge sur la vérification du revenu familial pour un contrôle qui fait fi du statut légal de l'adulte, risque d'alourdir l'administration du régime, de créer des tensions familiales et d'engorger le système judiciaire;

■ quant aux mesures d'employabilité, elles ne sont pas concrètes, restent vagues et floues, au lieu d'être significatives et d'engager tous les organismes concernés. De même, le programme APTE devrait être retiré du projet.

Dans son avis transmis la semaine dernière au premier ministre, le Conseil propose notamment de : baser les prestations sur le lieu de résidence; créer un réseau d'aide adaptée aux jeunes dans les régions; faire le lien entre la formation théorique et l'expérience pratique pour tout stage en milieu de travail; prévoir des incitatifs favorisant l'accès au marché du travail.

La présidente, Mme Brigitte Lepage, en a contre toute discrimination envers les jeunes et presse le gouvernement de l'éliminer tout à fait. Aux contraintes et aux contrôles, le Conseil préfère le support et la motivation des jeunes.

Pour sa part, dans une autre rencontre avec la presse, le président du PQ fait valoir que la réforme Paradis-Bourbeau aboutit à l'accentuation des pouvoirs de l'État sur une population particulièrement vulnérable qui, par ailleurs, se voit offrir peu de moyens de sortir de la trappe de pauvreté qui l'écrase. Ce qu'il faut, dit M. Parizeau, c'est une véritable politique de sécurité du revenu, qui s'appuie sur le principe fondamental de la responsabilité des personnes.

Considérant l'aide sociale comme un revenu minimum garanti, le PQ propose donc, à son congrès de fin de semaine, que :

■ l'aide sociale s'applique à tous sans discrimination et soit indexée au coût de la vie;

■ des programmes de formation et de recyclage soient disponibles;

■ les personnes seules de 18, 19 et 20 ans doivent participer à ces activités ou programmes, et que l'aide sociale ne soit pas pour eux plus généreuse que le régime de prêts et bourses (ce sujet fait encore l'objet de discussions au PQ, les jeunes s'y opposant à toute discrimination sur l'âge);

■ l'incitation au travail se traduise par un profit réel pour la personne qui se trouve un emploi, et non par une confiscation;

■ le revenu provenant du travail, notamment le salaire minimum, soit davantage assuré;

■ des allocations familiales non taxables et plus généreuses permettent aux familles de remplir leurs obligations.

M. Parizeau ne comprend pas que le gouvernement, dans une période de prospérité qui se prolonge et alors que les employeurs se plaignent du manque de personnel qualifié, ne mette pas l'accent sur la nécessaire formation professionnelle, la seule voie qui permette aux assistés de réaliser leurs rêves. Il est d'avis que la réforme du gouvernement est si compliquée, aberrante même, que son administration exigera une armée de fonctionnaires et des contrôles sans fin. D'où l'impossibilité du ministre Bourbeau de donner des détails quant aux coûts, l'entrée en vigueur, les modalités et le reste.

Le président du PQ est convaincu que la philosophie du projet, fausse à sa base, doit être revue de fond en comble, rendue plus simple, efficace et incitant à sortir de la pauvreté. On n'y arrivera pas par des mesures fiscales, mais par la formation, le support et l'incitation.

M. Parizeau est par ailleurs favorable au maintien d'une certaine contribution parentale (pour les 18-20 ans, en tout cas), de façon à ne pas inciter les jeunes à s'installer dans l'aide sociale et à ne pas en gonfler démesurément les coûts. Mais il ne croit pas au projet de subventions à l'entreprise pour des emplois qu'il assimile à une forme d'esclavage répugnant.

Pour sa part, la porte-parole péquiste à l'Assemblée, Mme Louise Harel, dénonce les fausses prétentions d'incitation au travail qu'elle relève dans les modifications de M. Bourbeau. Elle promet que le PQ s'acharnera contre le projet, avec l'appui de tous les groupes intéressés, des centrales syndicales, des évêques, et le reste. Pour elle, le gouvernement patauge lamentablement et il faut bloquer l'adoption d'un projet mal ficelé.

Enfin, signalons que le chef de l'opposition, M. Guy Chevrette, a présenté hier une motion qui demande au gouvernement de « respecter ses engagements électoraux à l'égard des jeunes, de cesser de remettre en question l'autonomie financière des organismes de jeunes et de fournir les moyens garantissant la qualité de vie des jeunes adultes ».

◆ Peterson

tend, un collègue qui est sur la même longueur d'onde que lui :

■ « L'Ontario n'y est pour rien », proteste Peterson, si la Banque du Canada suit actuellement une politique restrictive en maintenant des taux d'intérêt élevés. Il se dit d'accord avec Don Getty (Alberta), Frank McKenna (Nouveau-Brunswick) qui, comme Bourassa, réclament des fonds de développement régional pour amortir les chocs de la politique monétaire. « L'Ontario paie de la péréquation et a un intérêt tout naturel à ce que les autres provinces s'en sortent mieux »;

■ Peterson a aussi l'obsession de mieux préparer le Canada à la concurrence internationale : « Le libre-échange, ce n'est qu'un élément de ce qui nous attend, insiste-t-il, et nous sommes un trop petit pays pour nous mettre à nous faire de la concurrence ». Sur la question de l'agence spatiale, il tentera une fois de plus de convaincre Robert Bourassa de laisser la direction du programme spatial à Hull et d'accepter la création de « centres de recherche spatiale là et dans les domaines où l'expertise existe », donc à Montréal pour l'électronique et les télécommunications, et à Toronto pour la robotique. Manifestement préoccupé de voir poindre à l'horizon une guerre des « Centres d'excellence », il suggère qu'on laisse les spécialistes là où ils sont « à Montréal, à Toronto ou à Edmonton : à l'âge de l'ordinateur, ce ne devrait pas être sorcier de mettre ces gens en contact ». David Peterson veut d'ailleurs convaincre ses collègues d'amener la question du financement des universités sur le tapis de la prochaine conférence des premiers ministres (en février à Calgary) : « Ce n'est pas sorcier pour la génération actuelle de vendre nos ressources, dit Peterson. Mais la prochaine génération devra compter sur sa supériorité intellectuelle »;

■ Enfin, Brian Mulroney peut s'attendre à un vrai front commun des provinces sur la nécessité de mettre en place des mesures de transition pour amortir le choc du libre-échange. « Il ne fait pas de doute qu'on attend tous avec impatience le rapport de la Commission de Grandpré, dit le chef du gouvernement ontarien. Attendez un peu que des usines se mettent à fermer ici et là. Si cette affaire de Gillette se confirme (l'entrevue fut réalisée avant l'annonce officielle à Montréal), et il y aura d'autres fermetures dans le textile, dans l'agro-alimentaire. On ne sait pas quel genre de programmes la Commission va recommander, mais il y en aura ! »

Tout en tendant la branche d'olivier à ses anciens adversaires dans le débat sur le libre-échange, David Peterson promet qu'il n'y aura pas de « gangs ». En toute candeur, il affirme que le fait qu'il y a maintenant quatre premiers ministres libéraux face à un gouvernement conservateur à Ottawa « ne veut absolument rien dire ». « Je ne suis pas d'accord avec Frank McKenna ni avec Sharon Carstairs sur la question du lac Meech, rappelle Peterson, et il arrive souvent que des premiers ministres conservateurs ne soient pas d'accord avec Mulroney ».

So what est donc un peu le mot d'ordre du premier ministre d'une province dont la devise pourrait tout aussi bien être *business as usual*. Quant à ses collègues du Parti libéral du Canada, Peterson ne se sent aucune responsabilité à leur égard. Non pas qu'il s'en désintéresse totalement, mais ce n'est pas son travail et il affirme qu'ils sont loin d'être finis. « On n'en est pas encore à la veillée mortuaire : ils ont fait deux fois mieux qu'en 1984 et il y a des gens de valeur qui ont été élus ».

Il se démarque d'ailleurs de « l'ancien régime » de Bill Davis : « Lui n'a pas levé le petit doigt pour Joe Clark en 1979 et il a contribué à le couler en 1980 en dénonçant la taxe de 18 cents sur le gallon d'essence », rappelle Peterson. En fait, n'eût été de cette question du libre-échange, le premier ministre de l'Ontario se serait bien contenté d'une neutralité bienveillante à l'égard de John Turner. Il a en effet la hantise que sa province, comme au temps de Davis, soit en guerre contre l'Alberta ou contre le Québec. En somme, il est heureux de s'en tirer à si bon compte et c'est bien volontiers qu'il paiera le lunch de Robert Bourassa ce midi !

◆ Chrétien

La carrière du « p'tit gars de Shawinigan » a débuté avec son élection au Parlement en 1963. Il a été titulaire de plusieurs portefeuilles, dont ceux du Revenu, de la Justice et des Finances au sein des cabinets des ex-premiers ministres Lester Pearson et Pierre Trudeau.

Après que le parti eut confirmé le leadership de John Turner au congrès de 1986, M. Chrétien a démissionné comme député d'un comté que les conservateurs ont emporté aux élections fédérales de lundi.

Les conservateurs ont obtenu 170 sièges, les libéraux, 82 et le NPD, 43.

M. Chrétien a exprimé sa déception devant la piètre performance des libéraux au Québec, où le parti n'a réussi à obtenir la victoire que dans 12 des 75 circonscriptions.

« Je trouve triste que le parti de Saint-Laurent, de Laurier et de Pierre-Elliott Trudeau n'ait réussi qu'à donner 12 sièges aux libéraux », a-t-il commenté en attribuant le blâme au premier ministre du Québec Robert Bourassa, qui a appuyé le libre-échange, et à la prédilection des Québécois pour M. Mulroney, un enfant du pays.

À l'issue de son allocution, M. Chrétien, apparemment amusé par la curiosité que suscitent ses projets d'avenir, a déclaré aux journalistes qu'il n'avait rien à dire au sujet de la stratégie adoptée par le parti pendant la campagne électorale.

Mais les résultats de lundi ont éliminé les obstacles à la mise en oeuvre définitive du traité de libre-échange avec les États-Unis par le premier ministre Mulroney, a-t-il ajouté.

« Les gens se sont prononcés. Les électeurs ont donné au premier ministre le mandat de passer à l'action ».

Par ailleurs, le sénateur libéral Pietro Rizzuto croit que « les membres du Parti libéral vont demander à John Turner de quitter son poste » de leader, s'il ne le fait pas de lui-même avant le congrès d'avril prochain.

« S'il décide de rester, a prédit le sénateur Rizzuto, je suis certain que les délégués vont réclamer le vote et je pense que M. Turner va avoir un problème ».

« Nous ne lui demandons pas de partir demain matin. Mais il doit s'en aller avant le prochain congrès. La majorité des libéraux à qui j'ai parlé sont d'accord là-dessus ».

M. Rizzuto en veut particulièrement à M. Turner pour avoir axé sa campagne électorale uniquement sur le libre-échange.

À la permanence du parti, un porte-parole, M. Marc Desmarais, a fait remarquer que la position du sénateur Rizzuto n'était pas nouvelle. « Il (M. Rizutto) critique Turner depuis qu'il a été délogé de la coprésidence de la campagne nationale ».

« Tout ce que je peux vous dire, c'est que Turner a mené une dure campagne et s'est attiré beaucoup de respect. Et même s'il n'a pas été victorieux, il est arrivé premier dans le coeur des Canadiens ».

◆ Gillette

multinationale de la lame, à Boston, souffre de surcapacité aiguë : elles ne tournent qu'à 50 %. Aussi, Gillette entend approvisionner le marché canadien à partir des États-Unis et, selon M. Girouard, ne se préoccupe guère du tarif douanier de 10 % imposé par le Canada, tarif qui s'éliminera graduellement en dix ans, à la suite de l'adoption de l'accord du libre-échange.

La décision de Gillette, indiquait-on hier chez le ministre de l'Industrie et du Commerce Pierre MacDonald, est décevante et choquante. Avant de poser un geste, Gillette avait promis aux autorités québécoises de faire une réévaluation du dossier.

L'attitude de Gillette est pour le moins indélicate, a noté M. MacDonald qui croyait pouvoir avoir au moins la chance de tenter d'empêcher la fermeture de l'usine. Il avait obtenu une sorte de *gentleman's agreement* lors d'une rencontre le 28 octobre. Hier, on lui avait tout simplement fait savoir qu'une lettre lui serait transmise d'un moment à l'autre.

M. MacDonald avait pris contact avec les dirigeants de Gillette au mois d'octobre alors que des rumeurs faisant état de la fermeture de l'usine de Ville Saint-Laurent commençaient à circuler. Lors d'une rencontre au siège social de la multinationale à Boston, on lui avait expliqué que l'entreprise voulait rationaliser ses activités à travers le monde et qu'aucune décision n'était encore prise.

Le ministre de la Main-d'oeuvre, André Bourbeau, indiquait pour sa part hier qu'il n'avait pas encore reçu les avis officiels quant à la fermeture de l'entreprise. Selon la loi, un avis de quatre mois doit être donné aux employés. Selon les informations du ministre, Gillette serait disposée à participer au financement du comité de reclassement des employés.

Le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, a eu vent de l'affaire en début d'après-midi hier, bien que la décision ne fut pas encore rendue publique. « Attendez un peu que les usines se mettent à fermer ici et là, si cette affaire de Gillette se confirme. Et il y en aura d'autres fermetures, dans le textile et dans l'agro-alimentaire », a-t-il déclaré dans une entrevue accordée au DEVOIR.

Le porte-parole de Gillette a indiqué que les premières mises à pied ne surviendront que dans quatre mois et que les employés remerciés se verront accorder de généreuses indemnités. Les moins anciens auront droit à un minimum de six mois de plein salaire tandis que les plus anciens toucheront, dans le meilleur des cas, deux ans de plein salaire, en plus des avantages de leur fonds de pension.

Depuis janvier 1987, Gillette a fermé ou vendu des installations aux États-Unis, en Argentine, au Brésil, au Royaume-Uni et en Australie. L'an dernier, la multinationale avait envisagé la fermeture de son usine française, à Annecy. Ce projet a soulevé de vives protestations qui ont entraîné l'atermoiement de la décision.

◆ Botha

verture de leur procès.

Les Six, âgés de 24 à 32 ans, avaient été condamnés à la peine capitale le 13 décembre 1985 pour leur participation au lynchage du maire-adjoint de la township noire de Sharpeville le 3 septembre 1984 par une foule d'une centaine de manifestants.

Leur condamnation — et surtout les circonstances qui l'avaient entourée — avait suscité à l'étranger une intense émotion. Pratiquement tous les gouvernements occidentaux, à commencer par ceux de Londres et Washington (les deux principaux alliés de Pretoria), étaient intervenus pour demander à M. Botha de faire preuve de clémence.

Tout en se déclarant « heureux » pour ses clients, l'avocat des Six, Me Prakash Diar, a qualifié de « marché totalement inacceptable » le fait qu'ils aient été placés sur le même plan que les quatre policiers. « C'est une décision purement politique », a-t-il dit à l'AFP.

Il a ajouté que ses clients seraient sans doute « mécontents » en raison des peines de prison de longue durée qu'ils devront effectuer, alors qu'ils protestaient tous de leur innocence et espéraient être acquittés.

Parmi les Six, deux, Duma Joseph Khumalo et Francis Don Mokhesi, ont vu leur peine de mort commuée en 25 ans de prison, alors que Reginald Sefatsa purgera une peine de 20 ans. Les trois autres, Reid Malebo Mokoena, Oupa Moses Diniso et la seule femme, Theresa Ramashamola, feront 18 ans de prison.

Parmi les quatre policiers graciés, deux, Leon de Villiers et David P. Goosen, étaient membres d'une unité spéciale de la police chargée de réprimer les émeutes. Ils avaient été condamnés à la peine capitale en mai dernier pour le meurtre d'un jeune Noir dans une township en 1986.

Belle production mis à part deux solistes

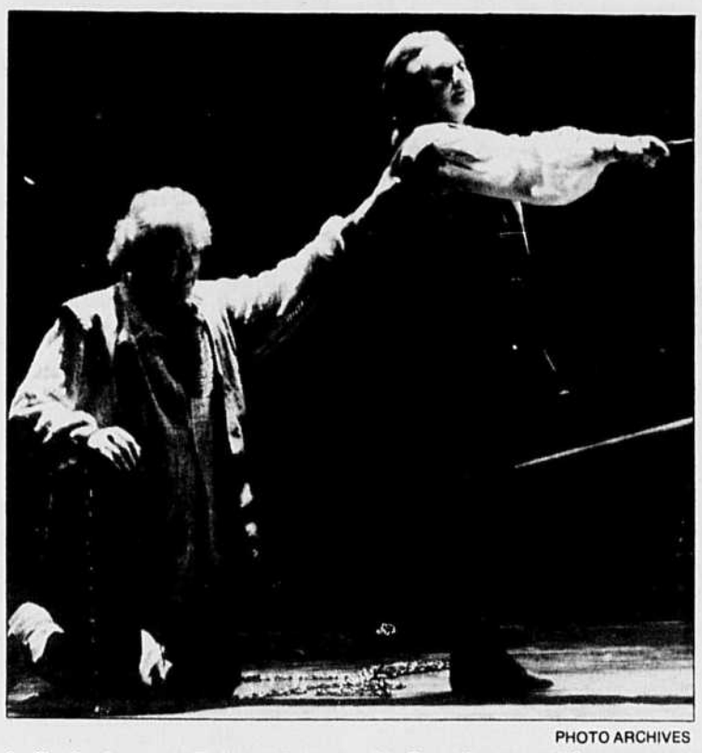

PHOTO ARCHIVES

Laïla Andersson-Palme et James McCray incarnent Leonore et Florestan dans *Fidelio* de l'Opéra de Montréal.

Fidelio de Beethoven

Une production de l'Opéra de Montréal. Mise en scène, scénographie et éclairages: Roberto Oswald. Costumes: Anibal Lapiz. L'Orchestre Symphonique de Montréal et le Choeur de l'Opéra dirigé par Alexander Sander. Avec Marie-Danielle Parent (Marzelline), Benoît Boutet (Jaquino), Pierre Charbonneau (Rocco), Laïla Andersson-Palme (Fidelio), Victor Braun (Don Pizarro), James McCray (Florestan), Joseph Rouleau (Don Fernando). Première le 22 novembre, salle Wilfrid-Pelletier. Prochaines représentations, les 26 novembre, 1er, 3, 7 et 10 décembre.

Carol Bergeron

DEUXIÈME production, deuxième reprise, en cette saison 88-89 : l'Opéra de Montréal joue les grands théâtres de répertoire. Cette fois-ci, la « nouvelle production » du *Fidelio* de Beethoven ressemble étrangement (en autant que je me souvienne) à celle de 1983 : mêmes décors, semblables éclairages, costumes similaires, jusqu'à certains chanteurs comme Pierre Charbonneau et Victor Braun qui reprennent les personnages de Rocco et de Pizarro.

À l'époque, on avait louangé la scénographie de Roberto Oswald. Cinq ans plus tard, elle n'a pas perdu de sa force d'évocation. Elle traduit bien l'atmosphère de l'oeuvre. Elle rend fort bien ce

Voir page 13 : Fidelio

La LNI quitte Radio-Québec

Robert Lévesque

LE MARIAGE LNI-Radio-Québec est rompu. Robert Gravel, le père de la Ligue Nationale d'Improvisation (LNI), a magistralement cloué au pilori, hier, dans le grand salon de la brasserie Molson, la direction de Radio-Québec, « le poste le moins capable de négocier avec un succès », en rendant publique la rupture, le divorce qui fait que *La soirée de l'impro* du dimanche soir au petit écran, c'est du passé !

Tel un Guy Lafleur devant l'organisation des Canadiens ou la direction du Forum, Robert Gravel, qui compte 225 parties et 970 improvisations (dont 538 gagnées) sur sa fiche royale, a fait une sortie cinglante contre ce réseau de télévision qui, pour ne pas avoir l'odieux de la responsabilité du divorce, n'a pas encore osé faire connaître cette décision prise depuis déjà plus d'un mois.

Depuis quatre ans, la LNI et Radio-Québec connaissaient pourtant un mariage qui faisait, devant le petit écran certains dimanches soirs, en moyenne 216,000 enfants, et parfois jusqu'à 334,000 (la saison 86-87).

La première année, Radio-Québec n'avait diffusé que les matchs d'étoiles et les finales de la saison, mais depuis deux ans c'était des saisons complètes de 18 matchs que l'on pouvait voir à « l'autre télévision ».

Gravel affirmait, hier, que si les cotes d'écoutes avaient diminué, c'est que Radio-Québec na savait pas publiciser ce spectacle original. « Si t'annonces quelque chose pour 2,000 personnes, tu ne peux pas t'attendre à en avoir 500,000 », disait-il en expliquant que Radio-Québec « a eu peur de ce nouveau marché ».

Pour lui, ce n'est pas le public habituel de Radio-Québec qui était visé par la LNI, mais un public beaucoup plus vaste qui avait découvert la LNI en « pitonnant » sur leur écran ou par le bouche à oreille dans la rue. Il a rappelé, pour faire rire, que Radio-Québec avait déjà songé à intituler la soirée de l'impro « Gestes et paroles » ! « Je leur ai dit que ce serait peut-être mieux de dire Gestes et paroles des gens d'ici, tant qu'à faire ? ».

« Radio-Québec, qui a fait traîner les négociations, d'ajouter Gravel, nous a dit, un jour, que, un, le jeu des improvisateurs avait dépéri ; que, deux, la langue était un facteur problématique ; et que, trois, le directeur du Conservatoire n'aimait pas ce jeu-là. »

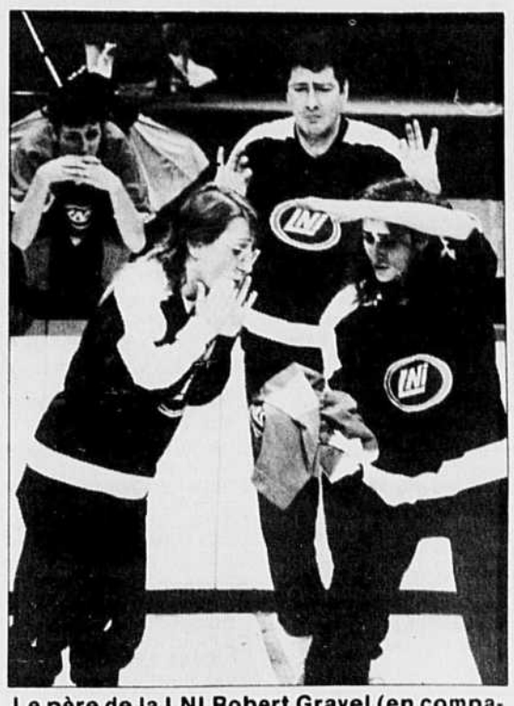

Le père de la LNI Robert Gravel (en compagnie ici de Diane Jules et Hélène Mercier) s'en est pris violemment hier à Radio-Québec.

À cela, Robert Gravel répondait, hier, que la langue que les improvisateurs parlent est la langue québécoise avant d'être une langue de télévision et que des fonctionnaires de la culture comme le directeur du Conservatoire (Raymond Cloutier, ex-animateur du Grand Cirque Ordinaire !), il n'en avait rien à foutre !

Longuement applaudi par les membres des différentes équipes de la LNI, Gravel, qui livrait le fond de sa pensée sur le sort que font et Radio-Québec et le « milieu théâtral convulsé » à sa LNI — qu'il fondait il y a 12 ans — a également fait savoir que le ministère des Affaires culturelles allait, l'an prochain, couper « la maigre subvention de fonctionnement » qu'il daignait verser depuis quelques années.

« Ils seront tous contre nous, ces protecteurs de la vraie culture, à Québec, à Ottawa, à Montréal et dans le milieu théâtral », a lancé Gravel, toujours sur le ton de l'ironie mordante. Puis, inspiré, Robert Gravel s'est lancé dans une défense et illustration de la LNI, de son caractère « théâtral », de ses sources lointaines, disant que le théâtre a sans doute commencé « quand un homme, autour d'un feu, s'est peut-être avancer dans le cercle pour en raconter une bonne », insistant pour dire que son invention, à l'époque de la Maison de Beaujeu, en 1977, comme aujourd'hui, avait toujours comme moteur le théâtre.

« Je fais du théâtre pour ceux qui faisaient la queue devant la maison de Beaujeu, dans les gros *frettes* », a-t-il laissé tomber, la larme discrète, le coeur gros. L'assistance, et même un Réjean Houle qui était là pour recevoir le monde au nom de la brasserie Molson, s'est levée et a chaleureusement applaudi le créateur de la LNI.

Dans les faits, les joueurs, pour cette 12e saison qui débute au Spectrum le 15 janvier 1989, toucheront un salaire qui passera de $ 1,600 par match à $ 100, le petit cachet réglementaire de la LNI. Radio-Québec versait un cachet de $ 1,500 aux joueurs et arbitres. Les commentateurs perdent leur emploi.

La 12e saison comprendra 17 matchs, tous le dimanche à 20 h, du 15 janvier au 7 mai. Il y aura une partie d'étoiles le 26 février, et un match des étoiles internationales le 14 mai. Ce sera toujours au Spectrum.

On annoncait hier l'ajout d'une sixième équipe, les Blancs, qui sera dirigée par l'entraîneur Michel Forget, et le nom de certaines recrues, comme l'animateur Yves Corbeil, le jeune Martin Drainville, et Rose-Andrée Michaud, la première joueuse Noire de l'histoire de la LNI.

La comédienne Johanne Fontaine sera la *coach* des Verts, rejoignant le rang des entraîneurs qui comprend Larry-Michel Demers, Marcel Sabourin, Louis Saïa et Pierre-Jean Cuillerrier.

Les vedettes de la Ligue demeurent les Robert Gravel (Bleus), Marcel Leboeuf, Gaston Lepage et Sylvie Legault (Jaunes), Patrice L'Écuyer et Diane Jules (Blancs), Pierrette Robitaille (Noirs), Germain Houde et Denis Bernard (Rouges).

ROCK ET BLUES / chronique

Le libre-échange du rock et du blues

Serge Truffaut

DEPUIS des années que le rock et le blues se livrent aux délices du libre-échange sonore, ces deux esthétiques autrefois différentes ont fini par se fondre avec suffisamment d'aisance pour fournir à chaque semaine un album intéressant. C'est le cas aujourd'hui avec le *Live and Let Live !*, sur étiquette Rounder, de Bobby King et Terry Evans.

À la production de ces deux lascars s'ajoutent cette semaine le *Trinity Session* des Cowboys Junkies sur étiquette RCA, un Memphis Slim dans la série *The Real Folk Blues* sur Chess, et un *Irish Heartbeat* par Van Morrison & The Chieftains sur Mercury.

Leur grande réputation auprès des producteurs de New York, mais surtout de Los Angeles, Bobby King et Terry Evans la doivent à leur immense talent de choristes. À peine a-t-on le temps de respirer un petit coup, que ces deux là passent en effet du très grave à l'aigu sans avertissement. Ils sont experts en changements de cap soudain.

Leur album, qui incidemment est le premier témoignage les mettant en vedette, est de cette mouture. Dans le style voix belles et expressives moulées dans le blues-soul-rythm and blues-rock, c'est un régal à deux exceptions près, soit *Seeing is Believing* et *Got to Keep Moving*.

Produit par le polyvalent et talentueux Ry Cooder, un bonhomme qui a du goût et un caractère musical suffisamment ample pour satisfaire un Wim Wenders et son *Paris Texas* aussi bien qu'un Eric Clapton et son *Money and Cigarettes*, ce *Live and Let Live* porte évidemment sa griffe. La musique, qu'il a parfois composée et toute arrangée, est à la fois claire, aérée et énergique. Ça plombe comme un coup de soleil mexicain.

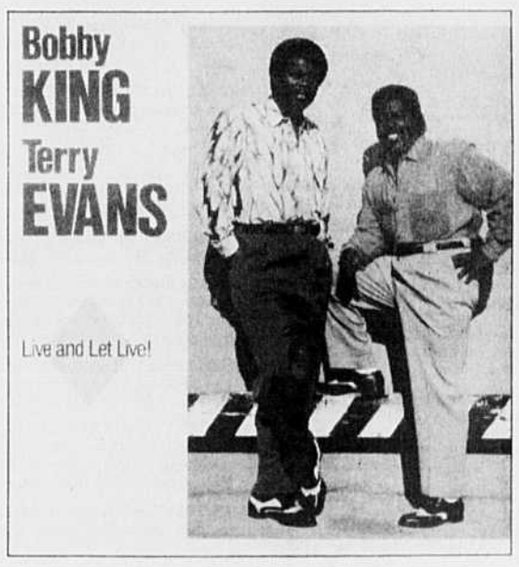

Originaire de Lake Charles en Louisiane, Bobby King a appris les rudiments du chant, plus particulièrement du gospel, dans l'église de son père, un *preacher* de la *Pleasant Valley Congregation*. Originaire de Vicksburgh, Mississippi, Terry Evans, comme pratiquement tous les artistes de cette contrée, s'est tout jeune initié au blues.

L'association du gospel de l'un au blues de l'autre a donné des résultats éclatants, et notamment dans le magique *Let Me Go Back to the Country*. Un blues qui commence avec une touche très acoustique et qui progressivement pénétre dans le dédale d'un jeu plus urbain, grâce au support incisif de Ry Cooder et du batteur Jim Keltner.

Si elles n'atteignent pas ce sommet qu'est *Let Me Go Back to the Country*, les pièces *Just a Little Bit, Bald Head, Live and Let Live* ainsi que *At the Dark End of the Street* valent néanmoins le détour.

Les Cowboys Junkies, un groupe montréalais moins « country » que son nom ne l'indique, vient de produire un album qui rappelle autant Leonard Cohen et J.J Cale que Lou Reed et Willie Nelson. Leur *Trinity Session* sur RCA a la qualité de l'hétéroclite. Des paroles sombres enveloppées dans des guitares qui pratiquent la limpidité font de ce premier album, malgré les petits errements propres à tout ce qui débute, un bel intermède nocturne.

Le Memphis Slim paru dans la série *The Real Folk Blues* est une parenthèse musicale retraçant fort bien le parcours de ce chanteur-pianiste au tout début des années 50. En effet, le plus récent des morceaux inscrits au menu de cet album date de 1952. De *My Baby* à *Having Fun*, Memphis Slim, de son vrai nom Peter Chatman, déploie un savoir-faire splendide à l'exception de « l'archi-platte » *Tiajuana*.

Cela dit, cet album fabriqué dans les matériaux les plus purs ne donne pas une idée assez juste du talent de Memphis Slim qui a su manier le boogie et le blues avec une passion et une sensibilité rare. Si d'aventure on ne possède pas ce Memphis Slim intitulé *Every Day I Have The Blues*, qu'avait produit Sam Charters pour la compagnie Crescendo, on est mieux de se jeter sur celui-ci plutôt que sur ce *Real Folk Blues*.

La sortie de *Irish Beat* par Van Morrison & The Chieftains ne date pas de cette semaine. En effet, cela fait au moins un bon mois que ce disque, qui n'est rien d'autre que le mariage de la puissante voix de Morrison avec des ballades irlandaises, est disponible. Dans le créneau du folklore, cette production est une réussite totale. Rien qui puisse susciter le moindre hocquet critique. Pour les amateurs de folklore et les autres.

Extension du statut de l'artiste

Le débat commence

Bernard Racine
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Les créateurs des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature seront bientôt protégés professionnellement par une loi sur le statut de l'artiste — dont le principe vient d'être adopté par l'Assemblée nationale — à l'instar de leurs collègues de la scène, du cinéma et de la télévision.

Le projet de loi 78 propose des bases de solution à trois ordres de problèmes soulevés par ces artistes, a expliqué la ministre des Affaires culturelles Lise Bacon, en ouvrant le débat sur l'adoption du principe : celui des relations entre l'artiste professionnel et la société, celui des relations individuelles entre l'artiste et celui qui diffuse ses oeuvres, et celui de l'action collective des artistes comme professionnels d'un domaine artistique.

Le projet de loi donnera aux associations professionnelles d'artistes le pouvoir de défendre et de promouvoir les intérêts de leurs membres.

Innovation importante prévue dans le projet de loi : il deviendra obligatoire qu'un contrat soit signé entre l'artiste et celui qui diffuse ses oeuvres et des obligations seront imposées au diffuseur.

Ce contrat empêchera notamment que les oeuvres d'un artiste, en consignation dans une galerie d'art, servent à payer les dettes de la galerie en cas de faillite. Le contrat devra mentionner les oeuvres sur lesquelles il porte ainsi que les dates auxquelles le diffuseur devra rendre des comptes à l'artiste.

Parmi les obligations faites au diffuseur, mentionnons celle de tenir, en rapport avec chaque contrat, un compte séparé dans lequel devront apparaître les transactions effectuées ainsi que les montants reçus. L'artiste aura le droit de voir ce compte en tout temps.

Un diffuseur qui ne tiendra pas un compte en rapport avec un contrat, qui y inscrira de fausses données ou qui négligera de le tenir à jour, sera passible de $ 5000 d'amende à la première offense et du double pour une récidive au cours des deux années suivantes.

Elle a ajouté que « le projet de loi interdit de donner en garantie un droit obtenu de l'artiste sans son accord pas plus qu'il ne le permet pour une oeuvre à moins qu'elle n'ait été publiée et largement diffusée et que l'artiste en ait un exemplaire réservé. »

Finalement, le projet de loi impose une limite de temps ainsi que des conditions sur les « droits à l'exclusivité » qu'un artiste accorde sur ses oeuvres futures.

Voir page 13 : Débat

LA TÉLÉ CE SOIR

★ ***La fin des jeux.*** La suite d'une mini-série que l'on pourrait rebaptiser « Quand les parents se séparent » où un petit garçon est poussé au désespoir par la froideur de son père. Avec Raymond Cloutier et Thomas Vanier-Tranchemontagne. R.-C. 20 h.

★ ***Viva.*** Les chorégraphes Martha Graham, Pina Bausch et Maurice Béjart parlent de la création en danse, de son enseignement et du plaisir qu'on éprouve à danser. TV5 20 h.

★ ***Points de vue.*** Documentaire sur la lutte d'un homme victime d'une crise cardiaque à 29 ans. R.-Q. 21 h.

★ ***À l'Est d'Eden.*** Un classique d'Elia Kazan et de James Dean d'après un roman de John Steinbeck. R.-C. 23 h 20.

Et vive *Tintin reporter* !

BRUXELLES (AFP) — Un nouvel hebdomadaire, *Tintin reporter*, remplacera le 9 décembre prochain le *Journal de Tintin*, qui paraissait depuis 1946, a annoncé hier, à Bruxelles, l'administrateur délégué du groupe Yeti Presse, M. Alain Baran.

Yeti Presse, nouvelle maison d'éditions belge placée sous la présidence d'honneur de la veuve d'Hergé, Mme Fanny Remi, et sous le patronage de la Fondation Hergé, va également lancer un « Club des Tintins reporters », a ajouté M. Baran au cours d'une conférence de presse.

Le magazine, qui succèdera au célèbre *Journal de Tintin* (« le journal des jeunes de 7 à 77 ans »), publié durant 42 ans par les éditions du Lombard, aura une vocation plus pédagogique, sans toutefois abandonner la bande dessinée. Ainsi, les aventures de Tintin seront republiées en feuilleton dès le premier numéro de *Tintin reporter*, avec le cycle *Objectif Lune — On a marché sur la lune*.

S'adressant en priorité à des jeunes de 10 à 14 ans, le nouvel hebdomadaire sera composé d'un cahier de 32 pages — constitué pour moitié de bande dessinée et de jeux et pour moitié de grand reportages ou de documentaires — et d'un encart de quatre pages et de format tabloïd spécifique à chaque pays de diffusion.

Enfin, avant les élections européennes de juin 1989, un supplément hebdomadaire de quatre pages, entièrement consacré à l'Europe, doit venir s'ajouter au tabloïd.

M. Baran sera le directeur de la publication tandis que Mme Aline Seeuws, qui a travaillé aux Éditions Fleurus, en sera la rédactrice en chef. Deux rédactions seront basées à Paris et Bruxelles.

Dans un « souci de continuité », le prix de *Tintin reporter* s'alignera sur celui de son prédécesseur, le *Journal de Tintin*, et sera maintenu à 40 FB ($ 1.20) en Belgique et 10 FF ($ 2) en France.

Quant au Club des Tintin reporters, il tentera defavorisera les échanges d'idées entre les jeunes citoyens des pays francophones.

PRIX MOLSON DE L'ACADÉMIE CANADIENNE-FRANÇAISE 1988
GRAND PRIX LITTÉRAIRE GUÉRIN 1987
LES DIMANCHES SONT MORTELS
Francine D'Amour
« Un roman inattaquable et d'une justesse de ton sans faille ». Gilles Archambault
« ...Il [illegible] pages [illegible] l'intensité et la densité d'un style parfait [illegible] relève presque du miracle ». Jean-Éthier Blais
GUÉRIN LITTÉRATURE
Distributeur exclusif: Québec Livres
136 pages — 12,95 $

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — *Cocoon* mer. jeu. 7 h, 9 h 10
ASTRE II: — *The Land Before Time* 7 h, 8 h 30
ASTRE III: — *They Live* sem. 7 h 30, 9 h 30
ASTRE IV: — *Iron Eagle 2* sem. 7 h 10, 9 h 10

BERRI I: (288-2115) — *La lectrice* 12 h 30, 2 h 40, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
BERRI II: — *À gauche en sortant de l'ascenseur* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI III: *Encore* tous les jours 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BERRI IV: — *Bagdad Café* tous les jours 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
BERRI V: — *Fréquence meurtre* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 30

BONAVENTURE I: (861-2725) — *Punch Line* sem. 7 h, 9 h 30
BONAVENTURE II: — *Halloween 4* sem. 7 h 30, 9 h 45

BROSSARD I: (465-5906) — *Madame Sousatzka* sem. 7 h, 9 h 35
BROSSARD II: *Cocktail* sem. 7 h, 9 h 10
BROSSARD III: *Pelle le conquérant* 7 h 45

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684)— *À gauche en sortant de l'ascenseur* sem. 7 h, 9 h 10
CARREFOUR LAVAL 2: *Fresh Horses* sem. 7 h 20, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 3: *Le tisserands du pouvoir* sem. 7 h 15, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 4: *Land Before Time* 7 h, 8 h 45
CARREFOUR LAVAL 5: *La lectrice* sem. 7 h 20, 9 h 25
CARREFOUR LAVAL 6: *Cocoon* mer. jeu. 7 h 10, 9 h 40

CINÉMA DU PLATEAU 1: (521-7870) — *La main droite du diable* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
CINÉMA DU PLATEAU 2: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* 3 h 10, 7 h 10— *Cocktail* 1 h 10, 5 h 10, 9 h 10

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl— *Without a Clue* 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mtl— *Lair of the White Worm* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mtl— *Another Woman* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CINÉMA OMEGA 1: — *Piège de cristal* sem. 7 h, 9 h 30
CINÉMA OMEGA 2: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* sem. 7 h 15, 9 h 15

CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (866-3636) — *Le baiser* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 35

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001)— *Quand on est différent, on est incomparable* ouverture du cinéma électronique

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada— *Without a Clue* sem. 7 h 20, 9 h 40
CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: *They Live* 7 h 15, 9 h 15
CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: *Madame Sousatzka* sem. 7 h, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: *Cocoon* mer. jeu. 7 h 10, 9 h 40
CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: *The Land Before Time* sem. 7 h, 8 h 45
CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: *Fresh Horses* sem. 7 h 30, 9 h 40

CINÉMA LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550)— *Gates of Heaven* 7 h 15— *Thin Blue Line* 9 h 30

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768)— *La beauté du diable* 18 h 35— *Gertrude* 20 h 35

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *A Cry in the Dark* sem. 7 h, 9 h 35
CINÉMA V - 2: *The Good Mother* sem. 7 h 10, 9 h 30

CINÉPLEX I: (849-3456) — *La dernière tentation du Christ* 2 h, 5 h 30, 9 h.
CINÉPLEX II: — *Bagdad Café* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
CINÉPLEX III: — *Salaam Bombay* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h.
CINÉPLEX IV: — *Mystic* mer. jeu. 1 h 10, 4 h 10, 7 h, 9 h 15
CINÉPLEX V: — *Kalamazou* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
CINÉPLEX VI: — *The Last Temptation of Christ* 5 h, 8 h 30— *La grenouille et la baleine* 1 h, 3 h.
CINÉPLEX VII: — *Un hiver au soleil* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VIII: — *Winter Tan* 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45
CINÉPLEX IX: — *Die Hard* tous les jours 1 h 05, 4 h 05, 7 h 05, 9 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— *Une affaire de femme* 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 10, 9 h 25
COMPLEXE DESJARDINS II: — *Salaam Bombay* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 40
COMPLEXE DESJARDINS III: — *Chocolat* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
COMPLEXE DESJARDINS IV: — *Les portes tournantes* tous les jours 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)— *Climats Comme deux gouttes d'eau* 20 h. (du 18 au 24 nov.)

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878)— *Saute ma ville La chambre Hotel Monterey* 19 h.— *Wuthering Heights* 21 h.

CRÉMAZIE: (388-4210) — *Les tisserands du pouvoir* mer. jeu. 7 h 05, 9 h 30

DAUPHIN I: (721-6060) — *Pelle le conquérant* mer. jeu. 7 h 45
DAUPHIN II: *La Bohème* sem. 7 h 15, 9 h 20

CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *Cocoon* mer. jeu. 7 h, 9 h 30
CINÉMA DÉCARIE 2: *The Land Before Time* sem. 7 h, 8 h 45

DORVAL I: (631-8587) — *High Spirits* sem. 7 h 10, 9 h 20
DORVAL II: *Ernest Saves Christmas* sem. 7 h 10, 9 h 10
DORVAL III: *Child's Play* sem. 7 h, 9 h.
DORVAL IV: — *Iron Eagle 2* tous les soirs 7 h 05, 9 h 15

DU PARC 1: — *Bird* tous les soirs 8 h.
DU PARC 2: — *Imagine John Lennon* 7 h 10, 9 h 20
DU PARC 3: — *A Fish Called Wanda* sem. 7 h 15, 9 h 35

DU PLATEAU 1: *Un prince à New York* 1 h, 5 h 15, 9 h 20
DU PLATEAU 2: — *Who Framed Roger Rabbit* 3 h 10, 7 h 10.— *Cocktail* 1 h 10, 5 h 10, 9 h 10.

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Everybody's All American* 7 h, 9 h 35
FAIRVIEW II: — *Scrooged* mer. jeu. 7 h 25, 9 h 35

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230)— *Land before time* 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15, 7 h, 8 h 40
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Madame Sousatzka* 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Fresh horses* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Pelle the Conqueror* (v.orig. avec s.-t ang.), tous les jours 12 h, 3 h, 6 h, 9 h.

GREENFIELD I: (671-6129) — *Bonne mère malgré tout* tous les soirs 7 h 15, 9 h 30
GREENFIELD 2: — *The Accused* sem. 7 h 05, 9 h 20
GREENFIELD 3: — *Ernest Saves Christmas* tous les soirs 7 h 10, 9 h 15

IMAX: Vieux-Port de Montréal— *A Dream is Alive* mar. 14 h, 19 h, mer. 14 h, 21 h, jeu. 14 h, 19 h, ven. 14 h, 21 h, sam. 14 h, 19 h, dim. 14 h., 21 h.— *En direct de l'espace* mar. au ven. 12 h, 13 h, 15 h, mar. 21 h, mer. 19 h, jeu. 21 h, ven. 19 h, 23 h, sam. 11 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 21 h, 23 h, dim. 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h.

IMPÉRIAL: (288-7102) — *U2 Rattle and Hum* 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

JEAN-TALON:(725-7000) — *La dernière tentation du Christ* sem. 8 h.

LAVAL I:(688-7776) — *U2 Rattle and Hum* sem. 7 h 15, 9 h 30
LAVAL II:— *Bonne mère malgré tout* 7 h, 9 h 20
LAVAL III: — *Le baiser* 7 h 25, 9 h 40
LAVAL IV:— *Un prince à New York* 7 h, 9 h 20
LAVAL V:— *Everybody's All American* 7 h, 9 h 30

LAVAL 2000 1: (687-5207)— *Prince de la gachette* sem. 7 h 20, 9 h 20
LAVAL 2000 2: *Piège de cristal* sem. 7 h 05, 9 h 35

LOEW'S I:(861-7437) — *The Accused* 12 h, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 40
LOEW'S II:— *A Fish Called Wanda* 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
LOEW'S III:— *A Cry in the Dark* 1 h 30, 4 h 05, 6 h 55, 9 h 25
LOEW'S IV:— *Dead Ringers* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40
LOEW'S V:— *Distant Thunder* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35

OUIMETOSCOPE:(525-8600) — Salle 1 *Thérèse* 19 h.— *En toute innocence* 21 h.— Salle 2: *Easy Rider* 19 h 30— *Tiens-toi bien après les oreilles à papa* 21 h 30— Salle 3 *Club des cinéphiles* 19 h 15

PALACE I:(866-6991) — *Child's Play* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 55, 9 h 10
PALACE II:— *High Spirits* 12 h 25, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 45
PALACE III:— *The Good Mother* mer. jeu. 5 h, 7 h 20, 9 h 35— *Who framed Rober Rabbit* 12 h 10, 2 h 25
PALACE IV:— *Ernest Saves Christmas* 12 h 25, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15
PALACE V:— *Everybody's All American* 1 h, 3 h 40, 6 h 20, 9 h.
PALACE VI:— *Iron Eagle 2* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 45

PARADIS I: (354-3110)— *Les tisserands du pouvoir* sem. 7 h, 9 h 15
PARADIS II:— *Prince de la gachette* sem. 7 h, 9 h
PARADIS III:— *Piège de cristal* sem. 7 h, 9 h 30

PARISIEN I: — *Le maître de musique* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PARISIEN II:— *À corps perdu* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
PARISIEN III:— *La peau et les os* 5 h 10, 7 h 20, 9 h 25 — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* 1 h, 3 h 10
PARISIEN IV:— *Bonne mère malgré tout* 12 h 25, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 30
PARISIEN V:— *Toi et moi aussi* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25

PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — *Cocoon* mer. jeu. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 40
PLACE ALEXIS NIHON II:— *They Live* 12 h 30, 2 h 30, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON III:— *Without a Clue* 12 h 35, 2 h 50, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45, mer 12 h 35, 2 h 50, 5 h 15, 9 h 45.

PLACE DU CANADA: — *Die Hard* sem. 7 h, 9 h 30

PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — *Les tisserands du pouvoir* sem. 7 h, 9 h 15
PLACE LONGUEUIL 2: — *Prince de la gachette* sem. 7 h 30, 9 h 30

SAINT-DENIS II:(849-4211) — *Piège de cristal* 1 h 10, 4 h, 7 h 10, 9 h 45
SAINT-DENIS III:— *Princes de la gachette* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 30

UNIVERSITÉ: Mtl— *L'emprise des sens* sem. 7 h 15, 9 h 30

VERSAILLES I:(353-7880) — *Cocktail* tous les soirs 7 h 20, 9 h 40
VERSAILLES II:— *A Cry in the Dark* sem. 7 h, 9 h 30
VERSAILLES III:— *Bat 21* sem. 7 h 05, 9 h 25
VERSAILLES IV:— *Les cauchemars de Freddy 4* 7 h 10, 9 h 10
VERSAILLES V:— *Un prince à New York* tous les jours 7 h, 9 h 30
VERSAILLES VI:— *Bonne mère malgré tout* 7 h, 9 h 20

WESTMOUNT SQ:(931-2477) — *The Accused* mer. jeu. 7 h 10, 9 h 30

YORK:(937-8978)—*Scrooged* mer. jeu. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15.

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003)— Jazz du mer. au dim. de 22h. à 02h.30 — Primo de New York, avec Dean Brown, guitare, Gerry Etkins, piano, Robbie Gonzales, batterie, Schuyler Deale, basse, Tim Andrews, flûte, Bernard Soto, percussions, du 23 au 27 nov.

ATRIUM DE LA MAISON ALCAN: 1188 ouest Sherbrooke, Montréal— L'Ensemble de flûte de Montréal, le 24 nov. de 12h. à 13h.30

BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007)— Michael Gauthier, guitare, le 24 nov. à 21h.30

BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS: 161 est Ontario, Montréal (843-3808)— Jean Beaudet Quartet, les 29-30 nov. à 22h.

BAR LE MÉLOMANE: 812 est Rachel, Montréal (526-9054)— Jazz, dim. au mar. 21h., mer. au sam. 22h.

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882)— Stephen Barry Blues Band, du 24 au 27 nov. à 22h.30

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656)— Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h. à 24h., mar. 20h. à 01h., mer. au ven. 17h. à 22h.— Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h.

LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508)— Trois tables de blackjack en opération du jeu. au sam. de 21h. à la fermeture— The Light of Life avec Wesley Phillips, trompettiste, jusqu'au 26 nov., du mer. au sam. à compter de 22h.— Jeff Brown, soul man, du 30 nov. au 1er janv., mer. au sam. à 22h.

LE BIJOU: Complexe Pointe-Claire— « Rhythm n' Blues » avec Michelle Sweeney, mer. 21h., jeu. ven. sam. 21h., jusqu'au 1er janvier

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808)— Marie-Perle Quintin, aux soupers du mar. au jeu. à compter de 18h.— Chansons russes et françaises avec Dimitri, les 24-25-26 nov. à 22h.

CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259)— Tous les jeudis, 40-80 soirée dancing

CAFÉ CINE-CITTA: 6778 St-Laurent, Montréal (276-6569)— Poésie 6 heures, avec Antonio d'Alfonso, écrivain, journaliste, éditeur, le 24 nov.

CAFÉ DE LA PLACE: Place Des Arts, Montréal (842-2112)— « Duo pour une soliste » de Tom Kempinski, m. en s. Jean Salvy, du 9 nov. au 17 déc., du mar. au sam. à 20h.

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (845-7932)— Rick Gendro Jazz Quartet, les 25-26 nov. à 21h.30

CAFÉ TIMÉNÈS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734)— Jazz les ven. et sam. à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: 6321 Trans-Canada, Pointe-Claire (694-4915)— Ateliers d'art, gratuit pour les enfants, les mar. jeu. ven. de 18h. à 21h., sam. dim. 17h.30 à 20h.30

LA CAGE AUX SPORTS: 5830 boul. Taschereau, Brossard (676-4404)— Ateliers d'art gratuits pour les enfants les mar. jeu. ven. 18h. à 21h., les sam. dim. 17h.30 à 20h.30

CHAPELLE DU BON-PASTEUR: 100 est Sherbrooke, Montréal— Jouer dans l'Île, avec l'Ensemble Arion, le 24 nov. à 20h.

CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143)— Live Jazz du lun. au ven. de 17h. à 21h.— Happy hours de 17h. à 21h.

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656)— Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30

COLLÈGE STE-ANNE: Salle Marie-Esther, 70, 12e ave, Lachine— Le Quatuor à cordes Morency et le guitariste Alvaro Pierri, oeuvres de Beethoven, Boccherini, le 24 nov. à 20h.

COMPLEXE DESJARDINS: Montréal— Noël au complexe Desjardins, visite du Père Noël, spectacles-animations, exposition de poupées, concours de coloriage, du 19 nov. au 24 déc.

CONGRÉGATION SHAAR HASHOMAYIM: 120 Côte St-Antoine, Westmount— Concert de musique juive, le 24 nov. à 20h.

ESPACE GO: 5066 rue Clark, Montréal (271-5381)— Salle 1: « La déposition » de Hélène Pedneault, m. en s. Claude Poissant, du 15 nov. au 10 déc. à 21h.— Salle 2: « À quelle heure on meurt » texte de Réjean Ducharme, m. en s. Martin Faucher, du 8 au 26 nov., à 19h.

ESPACE LIBRE: 1945 Fullum, Mtl. (521-4191)— Carbone 14 présente « Le Dortoir » de Gilles Maheu, du 15 nov. au 3 déc., du lun. au sam. 8 h 30. (relâche les dimanches)

LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis, Montréal (848-9478)— Bop'N Jine D.C. Band, 24 au 28 nov., à compter de 22h.

HÔTEL LA CITADELLE: 410 ouest Sherbrooke, Montréal— John Gilbert en spectacle au piano-bar, du 6 sept. au 23 déc.

LE GRAND HÔTEL: 777 Université, Montréal (879-1370)— Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h. à 01h., le sam. de 20h. à 01h.— Bar tour de ville: Le Trio Starlite, du mer. au dim. de 21h. à 02h.

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450)— Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h. à 20h.— François Comeau, du mar. au sam. de 20h. à 24h.

HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal— Piano-Bar: L'Apéro avec Gilles Jourdain, lun. au ven. 17h. à 01h.

HÔTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511)— Café Baroque Arthur: « Sexy Follies » à compter du 23 nov. mer. jeu. ven. dim. 20h.30, sam. 20h. et 22h.30

LA CROISETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Mike Mirizio, pianiste, du dim. au ven. 17h. à 20h.

LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166)— « Le baiser de la femme araignée » de Manuel Puig, traduction René Dionne, m. en s. Alexandre Hausvater, du 10 nov. au 23 déc. à 20h.30

L'ESKABEL: 1237 Sanguinet, Montréal (849-7164)— « Le déclic du destin » texte et m. en s. Larry Tremblay, du 8 au 26 nov., mar. au sam. à 20h.30

L'ASSIETTE AU BOEUF: 1220 rue Crescent, Montréal (866-7454)— Restaurant français dancing romantique, du mar. au dim. de 19h. à 01h., musique tzigane avec le groupe Les Joyeux Gitans

L'ENTRE-TEMPS: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000)— Disk Jockey, du mer. au sam.

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Restaurant gastronomique ouvert du lun. au sam.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.

MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 chemin Côte-des-Neiges, Montréal— Présentation du film Stranger than Paradise, de Jim Jarmush, le 24 nov. à 20h.

MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk, Montréal— Présentation du film La Traviata de Verdi, sous titres anglais, le 24 nov. à 19h.30

MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE: 3755 Botrel, Montréal— Présentation du film What People Are Calling PMS. Is it hot in here?, le 24 nov. à 19h.

MAISON-THÉÂTRE: 255 est Ontario, Montréal (288-7211)— « Gil » d'après le roman « Quand j'avais 5 ans, je m'ai tué » de Howard Buten, du 14 nov. au 4 déc., sam. 15 h, dim. 13 h et 15 h., le 24 nov. à 10h. et 13h.30, le 25 nov. 10h. et 13h.30, 1er déc. 10h., 2 déc. 10h. et 13h.30

MAISON TRESTLER: 85 chemin de la Commune, Dorion (455-6290)— Soirée de jazz avec « Eclectique Electrique » Helmut Lipsky, Jean-François Martel et Karen Young, le 26 nov. à 20h.30

MOBY DICK'S: 2121 Drummond, Montréal (285-1637)— La chanteuse-pianiste Bobbi Lee de Vancouver, du lun. au sam. de 18h. à 23h. jusqu'au 26 nov.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: 1379 ouest Sherbrooke, Montréal— Auditorium Maxwell-Cummings: « Chagall Circus » conception et m. en s. Alexis Nouss, conception musicale François Lalancette, les 24-25 nov., 2-3-9-10 déc. à 20h.

MUSÉE DE LA CIVILISATION: Montréal— « Piusitugavut » légendes et contes inuit par la troupe Inugait, le 24 nov. à 20h.

RESTAURANT LA BROCHETTERIE VIEUX ST-DENIS: 4501 St-Denis, Montréal (842-2696)— Reynald Précourt, pianiste-chanteur anime les soupers-dansants, du jeu. au dim. de 18h. à 24h.

RESTAURANT LES FILLES DU ROY: 415 Bonsecours, Vieux-Montréal (849-3535)— L'Opérette « Juliette se marie » avec Jacques St-Jean, piano, Gilles Latour, baryton, Micheline Camirand, soprano, du 7 oct. au 16 déc. les vendredis à 19h.30

RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508)— Cuisine française, du lun. au ven. midi et soir, le sam. le soir seulement — 2 musiciens ambulants en soirée (violoniste et accordéoniste) du mer. au sam. en soirée

RESTAURANT ZHIVAGO: 419 St-Pierre, Vieux Montréal (284-0333)— Restaurant-dancing romantique, mar. au sam. de 18h. à 3h.— Le Groupe Be-

Voir page 14 : Horaires

RÉCITAL D'ORGUE

JACQUES BOUCHER, organiste

A la chapelle des Frères Maristes, 14, Bord-de-l'Eau, Iberville

Dimanche, 27 novembre à 20h00

Offrande volontaire

(autoroute 10, sortie St-Jean)

LES HEURES DE LA PLACE

LES AVANT-PREMIÈRES DE L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

Le lundi 28 novembre à 12 h 15

Agnes Grossmann, chef

Chantal Juillet, violoniste

Jutta Puchhammer, altiste

Oeuvres de Morel et Mozart

Billet : 5 $ en vente dès maintenant

Théâtre Maisonneuve Place des Arts — **Renseignements : 285-4253** **Réservations : 842-2112**

Publi-reportage

Lorraine Pintal met en scène, joue, adapte librement les Mémoires de Madame de Maintenon et devient dès ce soir, 20h30, à la Salle Fred-Barry, MADAME LOUIS XIV.

Réservations: 253-8974

(Photo: André Panneton)

À SURVEILLER

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent (3131 Sherbrooke est), de 9 h à 20 h; au gouvernement du Québec (255, boul. Crémazie est), de 9 h 30 à 15 h; à St-Laurent, Association des pompiers (820 St-Germain), de 13 h 30 à 20 h 30; à Laval, au Carrefour Laval (3003, boul. Le Carrefour), de 10 h 30 à 20 h 30, et à Huntingdon, Salle de la légion canadienne (20, Fairview), de 15 h à 20 h. 937-7761.

■

Réunion de la Société des calligraphes de Montréal, ce soir à 19 h 30, à la salle de la Bibliothèque Fraser Hickson (4855, av. Kensington, NDG). 384-7119.

■

Action des femmes handicapées de Montréal propose aux femmes handicapées quatre ateliers, dont le thème est : *Les femmes handicapées et le travail*, le mardi 29 novembre, à l'Université Concordia, Édifice Principal, 1455, boul. de Maisonneuve, local 762, de 19 h à 22 h. Inscription au plus tard le 24 novembre. 848-1139.

■

Ce soir à 19 h 30, exposé par M. Gilles Rivest de l'Entraide missionnaire sur le thème : *Les grandes relations et leur influence sur les structures politiques et sociales dans les pays du tiers-monde*, au Caf'Tiers (4837, av. du Parc). 270-5336.

■

Le samedi 26 novembre, L. Robichaud, thérapeute pastoral, animera une session sur les étapes de la culpabilité et comment s'en libérer, à Châteauguay. 692-7021 (Réjane).

■

Ce soir à 19 h 30, à l'église Sainte-Marie (4760 Hochelaga), l'École de la foi « la Qehilla » organise une causerie avec soeur Hélène Tremblay sur Marguerite Bourgeoys. 254-8750.

■

Le Chapitre du Québec de l'Association de musique pour enfants Carl Orff Canada organise à l'intention de ses membres, des musiciens-éducateurs, des étudiants futurs maîtres et des parents intéressés, un atelier pédagogique sur le thème de Noël, le samedi 26 novembre, de 9 h à 15 h 30, au Pavillon Musique de l'UQAM (1600 Berri, local 3860). Inscription : 282-3939.

■

M. André Cailloux est le conférencier invité du Centre Teilhard de Chardin, ce soir à 19 h 30, sur le thème : *La communication vue dans l'optique de Teilhard de Chardin*. Nouvelle adresse : 4871, av. Westmount. 523-6966 ou 667-5287.

■

Fini la peur de l'eau. Cours de natation privés chez Ginette Déziel. 596-1805.

■

La Corporation des propriétaires immobiliers du Québec Inc. vous invite à une conférence intitulée : *La Régie : Nouvelles dispositions ?*, le lundi 28 novembre à 19 h, à l'Hôtel Bonaventure (1, Place Bonaventure). Réserv. : 935-8262.

■

Le Séminaire d'économie appliquée vous invite aujourd'hui, de 15 h à 17 h, à une conférence intitulée : *Assurance Ltée* animée par M. Jacques Robert, à l'École des Hautes Études commerciales, salle 7041. 340-6456, poste 7075.

■

L'Association médicale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (6865 St-Denis), vous invite ce soir à 19 h à une rencontre sur le thème : *La santé au travail au Venezuela*.

■

Aujourd'hui à 14 h, le Projet Genèse, un organisme sans but lucratif, organise une réunion publique pour discuter de la prévention du crime auprès des personnes âgées, au 5940, av. Victoria. 738-2036.

■

Au restaurant le Commensal (2115 St-Denis), conférence par Gaston St-Pierre, auteur du livre *Le massage métamorphique* collection Le Souffle D'Or. 270-1359.

■

Le Forum des citoyens âgés de Montréal annonce qu'il y aura une réunion d'information sur le toucher thérapeutique, le lundi 28 novembre à 13 h 30, au 1800, boul. René Lévesque ouest, 4e étage, salle 410. 937-7401.

■

Échange interculturel sur l'avortement, ce soir de 19 h à 22 h, au Centre interculturel Monchanin (4917 St-Urbain). 288-7229.

■

Le centre des femmes de St-Léonard, organisme à but non lucratif, organise une activité d'auto-financement, les 24, 25 et 26 novembre, aux Promenades Place du Parc (3575, av. du Parc). 326-4116.

■

Le groupe tantrique Centre Tadyatha présente une soirée d'information sur ses sessions en cours ainsi qu'un exposé de ses activités actuelles, ce soir à 20 h, au 3727 Mentana. 523-2050.

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.00 Première édition
12.15 Les démons du midi
13.15 Au jour le jour
14.15 Cinéma « Kenny Rogers, le joueur » amér. 80 avec Kenny Rogers, Christine Belford et Harry Gold
16.00 Félix et Ciboulette
16.30 Charamoule
17.00 Les insolences d'une caméra
17.30 À première vue
18.00 Montréal ce soir

6 CBMT

12.00 Midday
13.00 All my Children
14.00 Eastenders
14.30 Talkabout
15.00 Guiding Light
16.00 The Facts of Life
16.30 What's New
17.00 Video Hits
17.30 Kate and Allie
18.00 Newswatch & Sports

10 CFTM

12.00 Ici Montréal
12.12 Devine qui vient dîner?
13.30 Hôpital Général
14.00 Aimer
14.30 Madame Columbo
15.30 C'est déjà demain
16.00 Les mini-stars de Nathalie
16.30 De bonne humeur
17.30 Fais-moi un dessin

12 CFCF

12.00 The Mary Tyler Moore Show
12.30 Pulse
13.00 Lifetime
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Time of your life
16.30 Win, lose or draw
17.00 Family Ties
17.30 The Cosby show

15 TV5

15.00 L'Info-5
15.30 Le club de l'Europe
16.30 Millésime
17.00 Papier glacé
17.30 Bonjour, bon appétit
18.00 Récréation

17 RADIO-QUÉBEC

12.00 Club des 100 watts
12.30 5 pour 1
13.00 Autrement dit
14.00 C'est la vie
15.00 Le marché aux images
15.30 Heidi
16.00 Les jeux de la vie
17.00 5 pour 1
17.30 Club des 100 watts
18.00 Passe-Partout

35 QUATRE SAISONS (câble 5)

12.00 Les Pierrafeu
12.30 Le grand journal
13.00 Les P'tites vues « Le combat du capitaine Newman » amér. 63 avec Tony Curtis, Gregory Peck et Angie Dickinson
15.00 Marguerite et compagnie
16.00 La fourchette d'or
16.30 Téléfun
17.30 Le grand journal

La télévision du jeudi soir en un clin d'oeil

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2 CBFT (R.C.) Montréal	Ce soir (Information)		Bonjour docteur	Comment ça va ?	La fin des jeux (spécial) (2e/3)		Lance et Compte II		Le Téléjournal/ Le Point/Météo/Sport		23h20/Cinéma: *À l'est d'Eden* —É.-U. 1955 Avec James Dean, Julie Harris et R. Massey		
3 WCAX (CBS) Burlington	News (1 h.)		CBS News	Hollywood Squares	A Smothers Brothers Thanksgiving (spécial)		Paradise		Knots Landing		News	Night Court	Night Heat
5 WPTZ (NBC) Plattsburgh	16 h / Football		NBC News	Jeopardy	The Cosby Show	A Different World	Cheers	Dear John	L.A. Law		News	The Tonight Show	
6 CBMT (CBC) Montréal	Newswatch (1 h.)		On the Road Again	The Way We Are	Game, Set and Match		Spitting Images	Codco	The National 22h 20: The Journal		News	Newhart	Wired
10 CFTM (TVA) Montréal	Ici Montréal	Charivari	Semi-détaché	La vie des gens riches...	Mini série: *Le prix d'un amour* (1re/4) Avec Don Johnson		Les héritiers du rêve		Ad Lib		Les Nouvelles TVA / Franc parler/météo/sport		Cinéma : *Rambo*
12 CFCF (CTV) Montréal	Pulse (1 h.)		Entertainment tonight	The Campbells	The Cosby Show	A Different World	L.A. Law	Cheers	Night Heat		News	Pulse	Movie: *Nurse* —É.-U. 1980
15 TV5 (Télévisions Francophones)	Récréation	Des chiffres et des lettres	Journal télévisé de TF 1	L'Info - 5	Viva		Jeunes virtuoses	Profession : poète	Chocs		Histoires naturelles	Journal télévisé de TF 1	Radio-France internationale
17 CIVM (R.-Q.) Montréal	Passe-partout	Autrement dit		L'indice plus	Retraite-action	Questions d'argent	Points de vue		Nord-Sud	L'indice plus	La période de questions		Les jeux de la vie
20 Musique Plus	Musique vidéo: VJ: Claude Rajotte		Solidrok: VJ: Paul Sarrasin		Musique vidéo: VJ: Francis Bay		Rock en bulle: Platinum Blonde	Musique vidéo / VJ: Francis Bay					
22 WVNY (ABC) Burlington	News	ABC News	Wheel of Fortune	A Current Affair	ABC Movie Special: *Mary Poppins* —É.-U. 1964 Avec Julie Andrews, Dick Van Dyke et David Tomlinson						News	Nightline	Feed my people
24 CICO (TVO) Ontario	Polka Dot Door	Today's special	Durrell in Russia	Doctor Who	Le grand tour	Realities	Speaking Out			Ontario's Best	Realities	Question-Period Provincial	
25 Much Music	19 h : Videoclips			Muchwest	Pepsi Power Hour		Videoclips	Rockflash News (21h40)	WHAM ! Spotlight	Rockflash Wrap - up			
33 VERMONT ETV (PBS)	The MacNeil-Lehrer Newshour		The Nightly Business	The 1988 Fred Waring's U.S. Chorus (spécial)		Ce News Magazine	Mystery! *The Return of Sherlock Holmes*		Smiley's People (1re/6)		Window On World Television (sous-titré en anglais)		Movie : *The Outlaw* Am. 46
35 QUATRE SAISONS Montréal	Action réaction	Coup de foudre	24 / 24	Hockey / Ligue nationale : *Nordiques vs le Canadien*						Le grand journal	Sports plus	Cinéma: *Coup de soleil* Am. 79 Avec Farrah Fawcett	

LE PLEIN AIR

Les gelures : un mal sournois

Robert Choquette

COMMENT décèle-t-on une gelure ? Faut-il la traiter sur le champ ou vaut-il mieux attendre l'aide d'un médecin ? On véhicule tant d'inexactitudes à ce sujet qu'on se sent embêté dès qu'on se trouve en présence du problème. Pourtant les risques de souffrir d'une engelure sont fréquents lorsqu'on pratique les activités de plein air.

Inévitablement dans tous les cours de patrouilleurs à ski on sert l'exemple classique du candidat à la gelure grave: un skieur blessé étendu au sol, légèrement vêtu ou portant des vêtements mouillés. Les gelures s'installent sournoisement sans qu'on s'en aperçoive. Les symptômes sont peu apparents puisque le membre atteint est engourdi ! Les doigts, les mains, les pieds, les joues, le nez et les oreilles sont souvent menacés lorsqu'ils sont exposés au vent. En effet le facteur de refroidissement éolien provoque des baisses dramatiques de température enregitrées par la peau, qui gèle instantanément.

Le faible volume des mains par exemple, proportionnellement à leur surface, ainsi que la vasoconstriction au froid des extrémités, les rendent particulièrement sujettes aux gelures. Il en est de même des pieds qui eux sont toujours en étroit contact avec le sol gelé.

Un randonneur en bonne condition physique est moins sujet aux gelures. Le port des vêtements adéquats et un ajustement de chaque instant de l'effort physique déployé permettent de trouver un équilibre dans la production de chaleur. Il importe d'éviter de transpirer afin de maintenir les propriétés isolantes des vêtements.

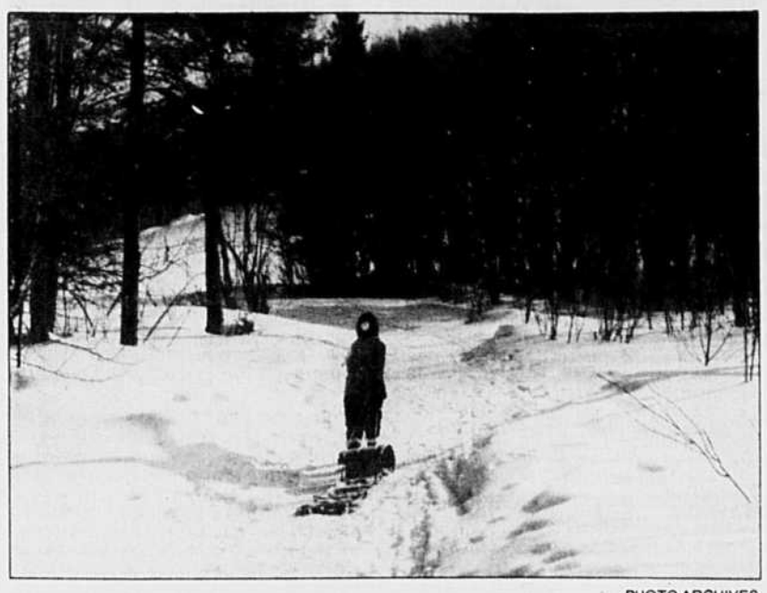

PHOTO ARCHIVES

Que ce soit pour une courte excursion en toboggan ou pour une longue randonnée en forêt, il vaut mieux prévenir les gelures qui s'installent sournoisement sans qu'on s'en aperçoive.

Par temps froid, il faut éliminer tout ce qui peut affecter la circulation sanguine vers les membres et les extrémités. Porter des chaussures étroites ou des gants serrés entrave la circulation sanguine augmentant ainsi les risques de gelures.

La consommation de tabac provoque une vasoconstriction néfaste. La circulation dans les doigts se trouve réduite par un sac à dos mal ajusté dont les bretelles coupent les épaules ou tout simplement parce qu'on tient trop fermement ses bâtons de ski.

Une gelure superficielle ou engelure donne à la peau un aspect cireux et blanchâtre; la partie affectée est engourdie et peu sensible au toucher. Souvent on prend conscience d'une engelure alors qu'elle dégèle: on ressent des picotements et une douleur modérée.

Une gelure est sans gravité lorsqu'on la traite immédiatement. La meilleure prévention consiste à surveiller les joues et le bout du nez de ses compagnons d'excursion. On dégèle ses doigts en les enfouissant sous l'aisselle. Les pieds gelés posent déjà plus de difficultés: il faut se déchausser et les réchauffer dans l'anorak d'un partenaire consentant ! Les joues, le nez et les oreilles se réchauffent en appliquant la main directement sur la partie atteinte.

On est en présence d'un sérieux cas de gelure lorsque le membre devient totalement insensible et la peau dure et cireuse. Il n'y a qu'une chose à faire: évacuer le plus rapidement possible le sujet vers un hôpital. Il ne faut surtout pas appliquer des traitements excessifs du genre friction avec de la neige, immersion dans l'eau froide ou dégel forcé près d'une forte source de chaleur.

Chaque année nous connaissons des périodes de froid intense en janvier ou en février. Avec le facteur de refroidissement éolien, le corps subit des assauts dont il a du mal à se remettre. Il est parfois dangereux d'insister et mieux vaut, en pareil cas, remettre sa journée de ski ou de pêche sur la glace à une autre fois.

Par temps froid, on donne une meilleure protection aux mains avec des mitaines ou des mouffles. Les modèles comportant une sur-mitaine fabriquée en cuir ou en *gore-tex* permettent de remplacer la mitaine de laine intérieure devenue humide. La soie est une des meilleurs isolants disponibles. Les gants de soie protègent les mains lorsqu'on retire ses mitaines pour prendre une photo par exemple. Le passe-montagne de laine remplace avantageusement la tuque et le foulard, considérés dangereux dans de nombreux cas. La nuque et une partie du visage bénéficient d'une protection accrue. Le masque facial de néoprène porté en plus des lunettes de ski, permet d'affronter les pires conditions météorologiques.

Enfilé par dessus le pantalon de ski, le sur-pantalon ajoute beaucoup au confort, Tout comme l'anorak à large capuchon, à poignets et à taille pouvant être serrés à souhait. Ainsi équipé et en bonne forme physique, on s'assure de vivre une belle journée au grand air, pourvu que le mercure soit juste un peu de notre côté.

PHOTO PC

Pour éviter les gelures, il importe de porter des vêtements adéquats et d'éviter de transpirer afin de maintenir les propriétés isolantes de ses vêtements.

◆ Fidelio

passage de la noirceur des donjons vers la lumière du soleil, de l'oppression vers la liberté.

L'action se déroule devant un mur de prison qui couvre, en hauteur comme en largeur, toute la surface du fond de scène. Une scène d'ailleurs peu profonde qui finit par donner au spectateur l'impression d'être lui-même à l'intérieur de cette sinistre forteresse médiévale où sont enfermés des prisonniers politiques.

Selon Jean-Louis Martinoty, le *Fidelio* de Beethoven, en 1814, est un écho direct à l'avancée des troupes françaises et aux souffrances consécutives à l'impérialisme militaire napoléonien. Notons que la première des trois moutures de l'ouvrage, celle de 1805, faisait déjà certainement référence à la très dure répression de 1793 — après l'exécution de Louis XVI en France — qui frappe les Jacobins et Franc-Maçons austro-hongrois (exécutions massives, arrestations arbitraires) et aux forteresses (comme celle d'Olmutz) dont les noms sont sur toutes les lèvres, peut-être même au tristement célèbre Sarau, chef de la police de l'empereur Franz.

Le *Fidelio* que nous présente l'Opéra de Montréal est la version finale qui date de 1814. En 1805, l'opéra porte le nom de *Leonore* et son action se partage alors en trois actes. Dès l'année suivante, Beethoven lui donne son titre définitif et sa coupe en deux parties.

Précisons cependant que cédant à la discutable initiative de Gustav Mahler, le chef d'orchestre Alexander Sander a lui aussi introduit, comme un corps étranger, l'*Ouverture Leonore III* entre les deux scènes du second acte.

Plutôt bien réussi dans son aspect visuel, on ne peut pas affirmer qu'à la première, sa contrepartie musicale l'ait été tout autant. Ne cassant rien, l'interprétation n'a en aucun moment su émouvoir le spectateur.

Les points les plus forts de la distribution se trouvent du côté des rôles secondaires. Marie-Danielle Parent incarne une Marzelline très acceptable, Benoît Boutet, un excellent Jaquino, et Joseph Rouleau, un bon Don Fernando. Victor Braun nous convainc de la cruauté de son Pizarro et Pierre Charbonneau, du côté bon papa de Rocco.

La grande déception vient de la faible prestation vocale des deux héros de l'histoire. Entre un Florestan (le ténor américain James McCray) qui hurle, plutôt que de chanter sa grande scène du deuxième acte, et une Leonora, alias Fidelio, (le soprano suédois Laïla Andersson-Palme) qui ne peut placer ses aigus sans les crier ou, d'impuissance, les faire à demi-voix, il n'y avait rien d'autre à faire que de prendre son mal en patience et d'espérer pour ces infortunés interprètes que la prochaine représentation soit meilleure.

Précise et soignée, la direction du chef autrichien Alexander Sander n'en manque pas moins de caractère. Avec lui, la partition baigne dans une lumière blafarde qui gomme et les reliefs et les contrastes. Dommage car l'écriture beethovénienne (comme l'inspiration, d'ailleurs) est ici d'une telle richesse.

◆ Débat

« Il nous semble injuste qu'un artiste réserve sa production future à un diffuseur, sans condition et dans sa totalité, le diffuseur étant libre d'en disposer comme il lui convient. Nous établissons ici encore un équilibre plus équitable dans les relations contractuelles entre un artiste et un diffuseur », a expliqué Mme Bacon.

Le projet de loi ne porte pas sur les droits d'auteur qui sont de juridiction fédérale. Il porte sur des matières qui sont du ressort exclusif des provinces.

Elle a ajouté que « les créateurs des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature ne doivent pas être laissés pour compte. Ce n'est pas parce que la création artistique se fait dans l'isolement, dans la solitude que les créateurs doivent être marginalisés et exploités lorsqu'ils offrent leurs oeuvres d'art au public. »

M. André Boulerice, député de Saint-Jacques et porte-parole de l'Opposition en matière d'affaires culturelles, a déclaré que le projet de loi constitue un pas en avant significatif et que son parti allait l'appuyer.

Le principe du projet de loi a été adopté mardi soir et le débat sur son adoption finale se tiendra vers le 13 décembre, après que Mme Bacon sera revenue d'un voyage d'une dizaine de jours à Paris, Rome et Bruxelles.

À Magog, une bonne adresse

l'Auberge de l'étoile

BRUNCH DES GASTRONOMES LE DIMANCHE

Forfaits des Neiges, en demi-pension, p.p. occ.dble. par jour: 55 $ à 65 $ selon saison

(819) 843-6521

pour rés. sans frais 1-800-567-2727

Motif illustré sur une carte de l'UNICEF

Les cartes de l'UNICEF sauvent des vies.
Achetez des cartes de l'UNICEF.

Contactez:
UNICEF Canada 443 Mt. Pleasant Rd.
Toronto, Ont. M4S 2L8 Téléphone (416) 482-4444
OU appelez sans frais au 1-800-268-6364
(Téléphoniste 509)

UN PETIT BIJOU, UN RÉGAL, UN VRAI BONHEUR.
LA VIE

UN PORTRAIT VRAI ET FRAIS DE JANE BIRKIN
LUC PERREAULT, LA PRESSE

LA PERFECTION!
LE MONDE

RÉJOUISSANT ET FORMIDABLE
LE CANARD ENCHAINE

IRRÉSISTIBLE!
MAGAZINE PREMIERE

ÉMOUVANTES ET DRÔLES
TELERAMA

JANE B. PAR AGNÈS V. Un film réalisé par AGNÈS VARDA
JANE BIRKIN • CHARLOTTE GAINSBOURG • SERGE GAINSBOURG
ALAIN SOUCHON • LAURA BETTI • JEAN-PIERRE LEAUD • MATHIEU DEMY • PHILIPPE LEOTARD • FARID CHOPEL
Scenario de AGNÈS VARDA montage AGNÈS VARDA et MARIE JOSÉE AUDIARD musique MANFREDINI • CHOPIN • GAINSBOURG • BRUZDOWICZ
Production CINÉ TAMARIS • LASEPT et le C.N.C. Distribution Les PRODUCTIONS 14 CINÉ

CINÉMAS CINEPLEX ODEON

DÈS DEMAIN!

BERRI
ST-DENIS / STE-CATHERINE 288-2115

12:45, 3:00, 5:30, 7:45, 9:45

à la découverte du Québec

Les Auberges Romantik du Québec

auberge la maison Otis
30 chambres toutes catégories. Salle à manger réputée. 4 fleurs de lys et 4 fourchettes. Piscine intérieure, saunas, bains tourbillons. Boîte à chansons. Centre de santé-beauté. Boutique d'art. Au coeur de Baie Saint-Paul, ville d'art et de villégiature. **23, rue Saint-Jean Baptiste, Baie Saint-Paul. (418) 435-2255.**

auberge la falaise
Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au coeur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé, classifiée 4 Fourchettes. Tout nouveau: 30 chambres de luxe, toutes avec bain tourbillon, salon, foyer, T.V. couleur, grand balcon. Vue imprenable sur le fleuve. Forfaits $77.50 et plus p.pers., par jour P.A.M.
418-665-3731, 1-800-463-1568

Manoir Hovey ++++
Anciennement un domaine privé, cette auberge historique vous baigne dans une ambiance d'antan sur les rives du lac Massawippi à North Hatley. Représenté dans **«COUNTRY INNS & BACK ROADS».** Cuisine innovatrice du chef Marc De Canck. Chambres avec grand confort donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon et balcon privé. **Sur les lieux** 35 Km de piste de ski de randonnée, balisée et entretenue, salle de jeux, pêche sur glace. **À proximité** ski alpin au Mont-Orford, tennis, squash et piscine olympique. Forfait de ski à partir de $60/p.p. par jour PAM.
Chambres toujours disponible pour Noël
1-819-842-2421 C.P. 600, North Hatley, Québec J0B 2C0
PRIX DE QUATRE DIAMANTS 1988

☐ Québec

AUBERGE LOUIS-HÉBERT:
Auberge avec salle à manger, 10 chambres, 50$ à 60$ pour 2 personnes, petit-déjeuner compris. Centre-ville, stationnement. Spécialités: Restaurant français, nouvelle cuisine, fruits de mer. 668 Grande Allée, Québec G1R 2K5.
418-525-7812

MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 minutes au nord de Québec, près du centre de ski de Stoneham. Chambres spacieuses et suites rénovées. **FORFAITS DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN** (2 nuits, 3 jours) INCLUANT promenade en traîneau, 1 petit déjeuner, 1 brunch, 2 repas du soir, l'accès illimité aux activités sportives hivernales. Taxe et service. Aussi disponibles: Forfaits ski et neige. (1-800-463-2841) ou (418) 848-2551.

AUBERGE LES QUATRE TEMPS-LAC BEAUPORT: À quinze minutes de Québec, sur la rive du lac Beauport: **Piscine intérieure, sauna.** Chambres avec bain tourbillon ou foyer.
— Forfait **santé** à partir de 131 $ p.p./jr occ. dble.
— Forfait **ski de fond** à partir de 65 $ p.p./jr occ. dble (180 km. de piste).
— Forfait **ski alpin** à partir de 71,50 $ p.p./jr occ. dble (Lac Beauport, Stoneham, Mont Ste-Anne). — Forfait **affaire** à partir de 72 $ p.p./jr occ. dble.
Acceptons frais d'appel: 1-418-849-4486

☐ Charlevoix

AUBERGE LES SOURCES
Venez vous détendre et bien manger dans une ambiance chaleureuse et des prix abordables toute l'année. Un choix de qualité! Voisin du Manoir Richelieu. ++++
Forfaits: Basse saison à partir de **50$** Haute saison à partir de **60$** par jour, par pers. occ. double (déjeuner-souper inclus).
8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au Pic, Qc, G0T 1M0 (418) 665-6952

AUBERGE LA PIGNORONDE: Auberge de montagne avec vue magnifique sur le St-Laurent, offre 27 ch. tout confort, fine cuisine, salle de conférences ou de jeux, piscine int. panoramique s'ouvrant sur la terrasse extérieure, bar-détente, tennis, marelle, etc. Demandez nos forfaits: «Coeur à Coeurs», «Évasion vers l'art», «Noël et St-Sylvestre», «Ski», «Réunion d'affaires»: (418) 435-5505, 1-800-463-5250 ou de Mtl (514) 861-2821.

LE DÉRY
LE DÉRY, confort et bonne table.
Les meilleurs prix sur forfait ski dans tout Charlevoix. 3 destinations à votre choix: **LE MASSIF, MONT STE-ANNE, GRAND-FONDS.** 3 fourchette, 3 lys. Vue panoramique. PAM souper, coucher, déjeuner, billet de ski inclus: 69 $/p.p. occ. dble.
Baie St-Paul **(418) 435-3910**

☐ Estrie

Auberge Loft Acres Country Inn
Découvrez l'Estrie. Profitez de notre luxueux aparthôtel situé sur une ferme de 200 acres. Cuisinettes toutes équipées, foyers, climatisées, bain tourbillon (sur demande). Escapade de fin de semaine. Occ. double studio 110$ p.p. Notre restaurant est reconnu l'un des meilleurs de la région. 2 bars. 1 heure de Montréal. Près de Sutton, Knowlton, Bromont, Cowansville. Rés.: 514-263-3294, West Brome, Qc J0E 2PO.

AUBERGE MEMPHRÉ situé dans les limites de la ville de Magog. Chambres avec vue panoramique sur le lac Memphrémagog et sur le Mont Orford. Quelques unes avec bain tourbillon et balcon privé. Piscine intérieure chauffée. Golf, équitation, pêche, randonnée pédestre, ski alpin, ski de fond. Occ. double à partir de 27,50 $ par pers. P.A.M. à partir de 46,70 $ par pers. occ. double. Enfants de moins de 14 ans, accompagnés de leurs parents, chambre gratuite.
1007, NORD, RUE MERRY, MAGOG, J1X 2G9 **1-819-847-2222**

CENTRE DE VILLÉGIATURE CHERIBOURG:
Situé au pied du Mt-Orford, profitez de notre FORFAIT SKI-SEMAINE (5 jrs) disponible à partir de 429$ par pers. occ. dble; incluant: chambre, 2 repas/jour, taxe et service, 5 jrs de ski avec passe interchangeable dans 4 stations de ski à proximité, après-ski avec fondue suisse à volonté ainsi que le transport fourni chaque jour au Mt-Orford. Salle à manger, bar, bistro, boutique... Libre accès au complexe sportif (piscine, bain tourb., sauna, gymnase, salle de cond.) Prix disponible pour sem. de ski en villa. Pour informations et réservations: C.P. 337, Magog, Qc J1X 3W9, 1-800-567-6132 partout au Québec ou 1-819-843-3308 frais virés acceptés hors Québec seulement.)

☐ Mont St-Anne

HÔTEL VAL DES NEIGES: Centre de villégiature et de congrès, situé au pied du mont Sainte-Anne, 86 ch dont bain tourbillon, foyer et mezzanines, cuisine réputée, piscine intérieure s'ouvrant sur la terrasse extérieure, sauna, tourbillon, salle d'exercices, tennis, marelle, randonnée pédestre, etc. Demandez nos forfaits: «Douces vacances», «Évasion à la montagne», «Coeur à Coeur», «Réunions d'Affaires», ou «Congrès», «Noël d'antan», «Ski». (418) 827-5711, 1-800-463-5250, ou de Mtl (514) 861-2821.

☐ Ile-aux-Coudres

HÔTEL CAP-AUX-PIERRES: Sur l'île enchanteresse, 46 chambres tout confort, une cuisine exceptionnelle et une gamme d'activités: piscine intérieure, tennis, marelle, ambiance familiale, etc. Demandez nos forfaits: «Coeur à Coeur», «Évasion dans l'Isle», «Gastronomie du Cap», «Noël d'antan», «St-Sylvestre», «Ski de randonnée», «Réunions d'affaires» ou «Congrès»: (418) 438-2711, 1-800-463-5250 ou de Montréal (514) 861-2821.

☐ St-Antoine De Tilly

MANOIR DE TILLY: Aux portes de Québec, au bord du St-Laurent, un séjour romantique dans un manoir de 1786. On vous offre du dépaysement où il fait bon décrocher. Une cuisine succulente, des chambres coquettes et une ambiance chaleureuse. Piscine, tennis et golf à proximité. (418) 886-2407.

☐ Laurentides

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE
Un bouquet pour fleurir vos vacances
Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses, restaurant gourmand. Face au golf, tennis intérieur. pentes de ski. P.A.M. Possibilité de forfait gastronomique.
(514) 229-4151/229-2991
1-800-363-2582 (Montréal)
3003, boul. Sainte-Adèle
(route 117) Sainte-Adèle
RELAIS & CHÂTEAUX PROMOTION 89 +++++ R

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 *Immobilier — Résidentiel*
200-299 *Immobilier — Commercial*
300-399 *Marchandises diverses*
400-499 *Offres d'emploi*
500-599 *Services*
600-699 *Véhicules automobiles*
900-999 *Avis*

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

99 Visite Libre

POINTE-CLAIRE: Super cottage, vue sur lac. 12 pièces, 3 s.bain, foyer. **Visite libre:** Les 26-27 nov. 3-4, déc. Philippe Larocque, **352-5448 — 492-2120** Imm. Inter-Métro L.L. Inc. Crtr.

101 Propriétés à vendre

BOISBRIAND, Île De Mai, chaleureuse résidence, terrain 19,000 pi.ca., $240,000. 437-9754.

CARRÉ ST-LOUIS Henri-Julien. Condo rénové, 3 c.c., 1,500 pi.ca. Cachet unique! $167,000. 849-7474. Faut voir!

CITÉ DE LA SANTÉ, luxueux split level, bain tourbillon. La chaleur de son foyer vous y attend dans une magnifique s/familiale. Vaste ch. des maîtres. Idéal pour professionnel. C. Laliberté, 662-8030. RE/MAX Le Hameau Inc.

COTTAGE À VENDRE, Vieux-Longueuil, 4 c.c., 1½ s/bain, avec atelier de 27 X 30 bon pour artiste ou autre. Prix à discuter. Cause retraite, 674-8587, 651-8947.

PLATEAU: Christophe-Colomb. Magnifique cinplex, style Victorien, près métro, boiseries chêne. R-d-c. 8½ + s-sol fini + 4 X 4½. FAUT VOIR! Coup de foudre garanti! $328,000. **523-6032**

R.D.P. LUXUEUX BUNGALOW: Construct. 85. Condition: mieux que neuf. 12 411, Pierre-Blanchet. Prix: $235,000. Inf: **648-2400**

RIVE SUD, bungalow 24 X 38, 2 X 4½, 1976, tout brique, terrain 10,000 pi.ca. clôturé, revenus $8,820. 649-6159.

ROSEMONT - DUPLEX 2 X 5½, garage, rénové, hypothèque $118,000. privée. **592-5672**

ST-LAMBERT
RIEN RIEN À FAIRE
Il faut voir. Duplex 7½, libre. Terrain, garage. 1 revenu. Poss. bureau professionnel. Rue Mercille. **466-2934**
Imm. Michel Gauthier Inc. (M.L.S.).

STE-AGATHE
LAC DES SABLES
Splendide et luxueuse résidence, au bord du lac. Meublée, 7 chambres, foyer, bain tourbillon, sauna, piscine, air climat, maison-jardin, garage double, «boat house», terrain 7 acres, lac artificiel. $675,000. **1-819-322-3105**

VILLE MONT-ROYAL Duplex impeccable, ent. rénovée, libre. M. Dumoulon, Royal Lepage.
381-0395, 271-4820

VUE SUR LE FLEUVE
Rue Bois de Chêne, futuriste, 4 chambres, décoration intégrée. $325,000. Pas d'agent (418)651-5853.

105 Propriétés à louer

BROSSARD, maison de ville neuve, avec garage. Avec option d'achat. 676-2685 ou 443-8173.

MONTCHATEL (Québec), libre 1er jan. 89, foyer, 3 salles de bain, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, piscine extérieure, $1,100./mois, (418)656-0191 jour seulement.

OKA maison neuve de 4 chambres. Foyer, beau terrain paysager. $675./mois. 1-258-2123.

109 Propriétés demandées

ACHETERAIS 12 à 24 LOGEMENTS, particuliers et agents bienvenus. Yvan Pelland, 733-9349.

113 Propriétés à revenus à vendre

DUPLEX, sur rue De Normandville, 5½, 7½, rénové, très grand, agents s'abstenir. Soir: 277-0994.

118 Copropriétés à vendre

BOUL. ST-JOSEPH
Superbe 7½, très ensoleillé, 2ième, métro Laurier. $167,000. 499-1704.

121 Condos à louer

3,000 PIEDS Superbe penthouse. 2,000 pi. terrasse. Jenn-Air, foyer, 2 salles de bain. Disponible immédiatement. Sur Plateau. 273-8378.

BEAUX CONDOS NEUFS, Ahuntsic, 3½, 4½, 5½, à partir de $400. Aussi à vendre. Jour: 661-2068 ou 325-2580, soir: 322-5658 ou 325-6745.

CONDOS - 4½
4525 HUTCHISON, r.-de-ch., $665. 4519 HUTCHISON, 2e, $685. Rénovés, cuisine, s/bain, plomberie, boiseries, etc. UN MOIS GRATUIT. 731-4202.

MONT STE-ANNE
Condos neufs à louer, disponibles pour NOËL. Condo 3 ch. tout équipé, saison, $6,500., vue sur les pentes. Aussi condo 2 ch. semaine ou mois, 1-418-826-3086.

MONT TREMBLANT
Condos de luxe, 1 ou 2 chambres. SAISON. (819)425-7712.

ST-JÉROME: Condo luxueux, 4½, non-chauffé, foyer, face Rivière du Nord. Libre déc. $500. non-chauffé. Cause maladie. À VOIR! **1-432-5521**

122 Condos à vendre

★★★★★★★★★★

MONT-STE-ANNE
Condo neuf à louer. 4½ meublé, foyer, piscine. Journée/semaine/mois.
(418)872-1095.

CHOMEDEY
Spacieux condo, 2 ch. à coucher avec foyer, espace de stationnement. Prix $88,000. négociable. 667-3080 ou 662-6448.

CONDO ÎLE PATON: Le Versailles. Bord de l'eau, vue magnifique sur la rivière, 2 c.c., 2 s.bain + den, 2 places de garage int. diponibles. **689-1387**

DORVAL — LAC ST-LOUIS Condos neufs, $5,000.comptant. Béton, 2 ascenseurs, poss. garage. Libres imm. Contracteur: Joe Gardano, 276-9055, 631-3486.

ILE DES SOEURS magnifique condo 3½, vue sur ville. Incl. pisc., stat. int., sauna, salle de réception. Idéal pour jeune couple. Situé building Loggia II., Après 18h 762-9054

LONGUEUIL, relié au métro, 1,200 pi.ca. en façade, à vendre ou à louer. 646-9091, 342-0769.

OUTREMONT, luxueux condo 1,065 pi.ca., béton, un espace de garage, vue sur la montagne: jour: 866-0923, soir: 454-7311.

STE-ADÈLE, spacieux condo-tel en montagne, de 1 à 4 c.c., vue panoramique, prox. des pentes de ski, service hôtellier et centre sportif de $78,500. à $157,500.
SERVICE DE LOCATION SUR PLACE -BONS REVENUS
LES ROCHERS BOISÉS DE STE-ADÈLE
1-819-322-1226 ou 393-8744

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

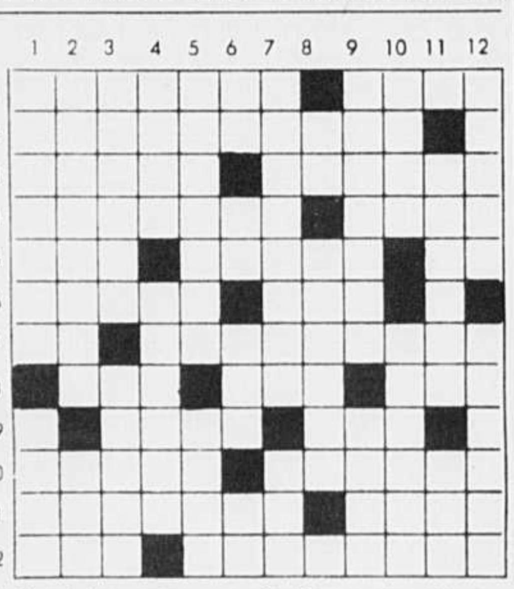

Horizontalement

1—Emportement capricieux. — Grand réservoir.
2—Arrosement des terres.
3—Flotter sur l'eau. — Fait disparaître.
4—Lieu où travaille l'artiste. — Décamper.
5—Bruit. — Embellir. — Nickel.
6—Aussitôt. — Colère.
7—Erbium. — Punaise verte.
8—Mèche de cheveux. — Petits cubes. — Rongeur nuisible.
9—Place dans un classement. — Long poteau.
10—Substance végétale aromatique. — Retour à l'état de veille.
11—Jeu de cartes où celui qui fait le moins de levées gagne. — Élytre.
12—Zigouille. — Exécuter un condamné à coups de fusil.

Verticalement

1—Use de finesse. — Une couleur.
2—Chapelle privée. — Pas beaucoup.
3—Pressant. — Vie intime.
4—Firmament. — Qui contient de l'opium.
5—Coléoptère. — Tendon des muscles.
6—Déca. — Erbium. — Notre - Dame - de - Grâce. — Connu.
7—Temps très long. — Thymus du veau.
8—Conifère. — Évêque martyrisé sous Dioclétien.
9—Petit coffre. — Partie d'un cours d'eau.
10—Mammifère à mouvements lents. — Doigt du pied.
11—Le grand écran. — Terre entourée d'eau.
12—Abrasif. — Exposer pour la vente.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	G	U	J	A	R	A	T	I	■	B	E	E
2	E	N	U	M	E	R	A	■	Z	I	N	C
3	N	I	D	■	M	B	I	N	I	■	T	U
4	E	V	A	P	O	R	E	■	B	O	R	E
5	R	E	I	T	R	E	■	M	E	T	A	L
6	A	R	S	■	D	■	M	A	L	E	■	L
7	T	S	E	T	S	E	■	T	I	R	E	E
8	R	I	■	O	■	P	A	I	N	■	M	■
9	I	T	A	L	I	E	N	N	E	■	P	B
10	C	E	L	E	R	I	T	E	■	S	O	I
11	E	■	F	■	I	R	R	E	F	U	T	E
12	■	N	A	U	S	E	E	■	E	D	E	N

124 Maison Mobile

MAISON MOBILE À CHERTSEY: 55 pi. avec rallonge neuve 12 X 14, terrain 100, cabanon 120 pi.ca.
521-9110 — 1-882-4628

125 Chalets à louer

A STE-MARGUERITE près l'Estérel, chaleureux chalet suisse, meublé, chauffé, foyer, 728-9285, 721-1351, 1-228-3453.

LAC MEMPHRÉMAGOG, 3 chalets disp. imm. jusqu'au 15 avril, 3 c.c., lav. vaiss., lav./séc., foyer, élect. et déneigement inclus, appeler au: 819-843-7445.

MONT ORFORD, chalet 2 chambres, foyer, meublé, construction chaleureuse. Voisin ski de fond, 15 min. ski alpin. 671-2996.

MONT STE-ANNE: Luxueux chalet, du proprio, 8 personnes. Semaine, weekend. **1-418-661-2864**

MORIN HEIGHTS, à vendre ou louer, pour saison ski, 5½ tout meublé, foyer, 849-0061, 384-4904, 382-3356.

129 Chalets à vendre

MONT HABITANT, préfabriqué, sur la pente, 3 chambres, meublé. À qui la chance? Lundi au vendredi après 6h: 274-3053, weekend: 1-227-1638.

137 Maisons de campagne à louer

FRELIGHSBURG, maisons à vendre ou à louer, de 1850 ou 1965, 514-298-5275 jour, 295-3155 soir.

WAYS MILLS, maison de ferme rénovée, idéale par la saison de ski, couche 10 personnes, $650./mois, 486-2262.

149 Terrains à vendre

A LACHENAIE
Terrains résidentiels avec services, près des écoles, $2.50. le pied, 492-1072.

CARIGNAN, boisé 30,000 pi.ca. et +, 5 min. du Pont Champlain, aux limites de Brossard. **524-9532, 656-8675.**

R.D.P., terrains industriels, 37,000 pi.ca., à $2.85/pi.car.
IMMEUBLE TRIMAX
F. DIGIOVANNI, 329-1231

R.D.P., terrains résidentiels, au bord de l'eau, 85 X 20, 75 X 150 en face.
IMMEUBLE TRIMAX
F. DIGIOVANNI, 329-1231

160 App. et log. à louer

50 WILLOWDALE - OUTREMONT: Ascenseur, chauffé, eau, cuisinière/frigo. 3½. **849-7061**

A LOUER - 3½, électrique, rue Garnier, près métro. Après 17h.
387-6960

A ST-HENRI 1 chambre, 1 cuisine. Meublé, chauffé, éclairé. Appeler entre 9h. et 20h.: 931-3835.

A ST-MICHEL - 5½, bas duplex avec sous-sol, garage, cour. Libre immédiatement. **325-6080**

AHUNTSIC. Grand 4½, (semi- s-sol), rénové, jardin, parc et services, $480. chauffé, **354-0887 — 738-4577**

ALLIANT CHARME D'ANTAN ET MODERNISME. Récemment rénové, grand 3½, vue Pl. d'Youville, fleuve. Tout équipé. Libre maintenant. $900. /mois. **382-0313 — 842-1046**

ANJOU, 6½ neuf, tapis, garage, déneigement, près parc et transport, 843-3876.

AYLWIN, près Rover, 3½ bas, belle cour, frais peint, très propre, $350. Jour: 525-3903, soir: 472-2398.

BORDEAUX - MASSON, 2½ chauffé, éclairé, meublé, $315. Jour: 525-3903, soir: 472-2398.

C.D.N. 3½, 4½, 5½, chauffé ou non, à partir de $260. s'adresser au 4760 Barclay, app 2 ou 3.
737-9644.

C.D.N. 3015 Bedford, app. 4. Très grand 3½, chauffé, 1 mois gratuit. Près U. de M. et hôpitaux. Bienvenue aux étudiants. Après 13h.: 733-7696.

C.D.N./OUTREMONT, haut de duplex sur Lennox, grand 7½, 2 salles d'eau, ensoleillé, propre, tout compris. $875-./mois, 733-6914.

CENTRE-VILLE
Coin La Montagne et Notre-Dame, 4½, $410., 5½, $430., libres, stationnement à l'arrière. 937-7435 ou 931-8752.

CH. CÔTE ST-LUC, près Westmount, 3½, ensoleillé, 1er plancher, immeuble tranquille. 489-8856, 931-3017.

COIN LAMONTAGNE: 4½, $410. 5½, $430. Libres, stat. à l'arrière.
937-7435 — 931-8752

DR. PENFIELD 3½ à sous-louer, très beu, tout compris. Planchers en bois, luxueux. Prix négociable. Gilles: 288-2888 entre 9h. et 17h. semaine.

EST DE MONTRÉAL
1 X 3½, 2 X 4½, neufs, premiers occupants, près autobus, 381-8621, 654-0210, 474-1360.

ILE DES SOEURS, app. 4½, 2 ch. à coucher avec patio. Début déc. $579-./mois, 768-8237.

ILE DES SOEURS
3½, équipé, 7è étage, vue panoramique parc et fleuve, occ. immédiate. $611./mois, 1 mois gratuit.
525-0045, 765-9235

ILE-DES-SOEURS: Sous-location. 3½, éclairé, 3e étage, immeuble, piscine, sauna, stores verticaux, garage, très bien entretenu. Libre déc. $520. chauffé. 700 De Gaspé. **762-9518**

LUXUEUX triplex, grands 4½ neufs, insonorisés, lav/vaiss., occupation immédiate, 626-5805.

MEUBLÉS Superbes appartements et maisons. Tout inclus. De 3 à 12 mois.
TROC-VACANCES — 288-4194.

OUTREMONT - Rue Dollard, beau et grand 4½, ensoleillé, équipé, près métro, frais peint. $595./mois. **733-2075 — 274-7277**

OUTREMONT 2½ à sous-louer, chauffé, poêle et frigo inclus. $300. Libre 1er décembre. 274-6506.

OUTREMONT, rue Hutchison, grand 6½, cachet, ensoleillé, occ. déc. ou janv. Prix raisonnable, 276-8827.

OUTREMONT, Bernard, grand 5½, $600., libre fév. Chauffé, équipé, taxes payées, près métro. Non-fumeur préféré. **272-9884.**

160 App. et log. à louer

ST-DENIS: Près Laurier.
6½, 2e étage, rénové. $750./mois.
Jour: 273-4226. Soir: 385-5347

167 À louer hors frontières

FORT LAUDERDALE, condo, 2 chambres à coucher, 2 s/bain, libre 1er déc. au 5 janv. Après midi 353-2599.

MIAMI au Garden Strant, studio à temps partager du 24 déc. au 7 janv. et du 25 fév. au 11 mars, après 17h, 1-819-449-2857.

168 A vendre hors frontières

FORT LAUDERDALE, Aztec Park, maison mobile toute meublée, arbres fruitiers, libre imm. $16,000. Cdn. Rens: 514-227-3235 ou 305-966-2164.

FORT LAUDERDALE, Inverary, surplombant terrain de golf et chutes d'eau, condo, 2 chambres, 2 s/bain, stationnement int., magnifiquement meublé. Réduit à $68,000. pour vennte rapide. 488-8529.

169 Chambres et pensions à louer

CHAMBRE À LOUER à Outremont, près Parc Outremont, s/lavage, s/bain, $240./mois, 271-9574.

173 Maisons repos/retraite

GRANDE MAISON, personnes âgées avec plusieurs chambres, demandez Lise, jour: 819-474-5459, soir: 819-397-5192.

251 Bureaux à louer

BEAU GRAND 7½, chauffé, $600. /mois. Idéal pour professionnel. Beaubien, près Pie IX. **727-3276**

BOUL. RENÉ LÉVESQUE EST
r.-de-ch., $15. pi.ca.
596-1919

BUREAU D'AVOCAT À LOUER. Voisin du Palais, avec étude de 3 avocats, au 276 rue St-Jacques. Inclus: Photocopieur, système téléphonique, s./conférence et espace pour secrétaires. Pour inf.: **Me Pierre Généreux, 286-9100.**

CH. COLOMB/BEAUBIEN
Idéal professionnel, bureau rénové 5 pièces, 1,000 pi.ca. 274-9463, 388-7771.

REZ-DE-CHAUSSÉE 500 pi. ca. pour commerce ou bureau. 594-0349.

SHERBROOKE / PIE IX
Poss. 2,500 à 4,000 pi.ca., déja divisé, t. b. emplacement, libre. M. Puccio: 384-8433.

ST-DENIS 4336, 2ième étage, espace de bureau commercial 1,640 pi.car. Idéal pour professionnels (comptables, avocats). Claude Bouffard au 849-2407.

VIEUX-MONTRÉAL - 900 pi.ca.
Environnement unique. $9.00 + $4.
845-1435

259 Espaces commerciaux à louer

2 ESPACES COMMERCIAUX de 600 pi.ca. chacun à louer. Idéal pour bureaux et petit commerce au 17 et 19 rue Desmarchais à Longueuil près du Ch. Chambly. Tél: 638-4242, 632-6387.

AU 5094 JEAN-TALON-EST
Près de Viau. 3,120 pi.ca., construction en béton, air climatisé. $3,200./mois. Bail net net. **725-9803, de 9h. à 17h.**

BUREAU À LOUER et espaces commerciaux. Idéal pour dépanneur ou salon de coiffure, $850./mois. 3943 Fleury Est, Serge: 277-3317.

CARIGNAN RIVE-SUD
Local commercial 40 X 40: bas et 40 X 40: haut, idéal pour petite industrie, 447-1899.

CHRISTOPHE-COLOMB PRÈS BOUL. ROSEMONT
5,625 pi.car. chaque plancher. Libre immédiatement, industriel, commercial, système de gicleur, 2 étages, peut être loué séparément, 374-1354/1353, 737-4899.

EMPLACEMENT POUR BUREAU
Pour hommes d'affaires. Secteur Tétraultville. 640-0228, 255-3523.

EST DE MONTRÉAL, 3 locaux neufs, 900 pi.ca. chacun, idéal bureau professionnel, magasin, 381-8621, 654-0210, 474-1360.

PLAZA ST-HUBERT Entre Beaubien et St-Zotique. 12.5 X 110. Libre immédiatement. **731-7257.**

268 Espaces industriels à louer

ANJOU — PARC INDUSTRIEL
8231 de L'Industrie. 7,500 pi.ca., quai de chargement près Métropolitain. 381-8665, 393-3910.

269 Propriétés commerciales

A VENDRE
PLAN MODERNE et complètement équipé pour coupe et couture dans le DOMAINE TEXTILE. À 40 min. de Mtl., incluant terrain, immeuble 15,000 pi.ca., machines à coudre, table de coupe, couteau étendeur et accessoires.
Veuillez appeler MONA au: 385-3450.

275 Locaux à louer

BUREAUX-LOFT
Centre-Ville, 1063 St-Alexandre, 3,000 pi.ca., éclairé, disponible immédiatement. Très bon prix. 848-9770.

ESPACES DE BUREAU au 1850 Boul. Le Corbusier de 1,000 à 17,000 pi.ca., 745-3047, Alam.

LOCAL À PARTAGER
Idéal pour horloger ou bijoutier.
Jour: 521-0111. Soir: 738-1951

VIEUX-MONTRÉAL, bureau pour professionnel, bien situé, stationnement, disponible immédiatement.
671-8326 ou 465-6712.

VIEUX-MONTRÉAL
Local 1,000 pi.ca. Superbe éclairage naturel, vue sur habitat. 67.
Inf: 844-3349 ou 659-5824.

283 Commerces à vendre

BISTRO «LE BAYONNE»: Bon chiffre d'affaires. Prix: $75,000. 1623, St-Hubert. **525-5363, François.**

GARAGE
auto électrique de 28 ans, 4 places, atelier et pièces, 645-7622.

407 Offres d'emploi

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR — postes disponibles

TÉLÉMARKETING

Plusieurs postes en télémarketing sont présentement disponibles, de jour et de soir, à temps plein ou partiel. Nous offrons d'excellentes conditions de travail et assurons votre formation.

Horaire: lundi au jeudi de 9h30 à 21h
vendredi de 9h30 à 14h30
Exigences: Facilité d'expression, bonne diction, bilinguisme un atout.
Communiquez avec
Marie-Claude Gaudet au 844-7531
• entre 9h00 et 17h00

J.N.O.

283 Commerces à vendre

MOTEL À VENDRE
BAIE COMEAU
Directement du propriétaire. 39 chambres, état neuf, pas de services. Prix: 1 million. Chiffre d'affaires: $380,000. (418)589-7835, demander Monique.

TABAGIE, dans centre d'achats à Laval, en opération depuis 6 mois, $45,000., cause: trop captivant, Sonya: 681-1563.

351 Ameublements

AVIS AUX CONSOMMATEURS
Meubles de manufacture à prix de gros. **351-7079. A. Tessier Ltée.**

BILLARD Chêne massif, 55 X 99 po., pieds sculptés, plus accs. $4,500. 486-4003.

363 Mobiliers de bureau, accessoires

BALANCE CONTRAT location, syst. téléphonique Vantage 4, 3 app. Conditions de loc. avantageuses. Jour: 521-6736, soir: 469-5514.

DATA COMM (4) 343 Modèle Télex Trans-Canadien Multi-échange, $2,800. le tout. **1-432-3334**

PHOTOCOPIEUR TOSHIBA 4111 (2 ans). Système tel Mitel 5 X 20. 10 lignes, 14 appareils, capacité de 72 tél. 3 traitements de textes AES. Micro fichiers en bon état. Filière légale 8 tiroirs. 483-2333.

SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE ITT
2 mois d'usure $1,800
CNA 737-1727

371 Ordinateurs

★★★★★★★★★★★★
QUALITÉ JAPONAISE
Honnête avant la vente,
intègre après la vente!
Nishimura Micro, 671-3778.

CLINIQUE DU P.C.
Spécialiste en réparation d'ordinateur.
Réparons sur place si désiré.
Installation de réseau.
Système compatible XT 640K, 20 meg. Écran, clavier, imprimante **— $1675.**
PÉRIPHÉRIQUES POUR MC INTOSH DISQUES DURS S.C.S.I.:
20 meg: $825./40 meg: $1,050./60 meg: $1,195./80 meg: $1,895./100 meg: $1,995.
1616 TASCHEREAU
466-2898 — 466-9804

COMPAQ PORTABLE XT, 20 meg, math, coprocesseur, 2 Serials, 2 Tar Ports, Rampage 2 meg. Bureau: 288-7545, rés: 656-6902. $2,200. Yvon.

IMPRIMANTE Genicom 3410, de haute performance (400 caractères par seconde et bar-codes) à vendre. Prix original $3,530. Utilisé pour 2 semaines. Seulement à $2,000. Communiquer avec M. Karajian: 761-5511, de 9h. à 17h. p.m.

375 Instruments de musique

PIANO À QUEUE NOIR, 5 pi., reconditionné, Rauworth, $4,600.
665-6989.

PIANO ÉLECTRONIQUE Roland HP450, 88 notes, MIDI, comme neuf, $1,500. 625-1428.

385 Lingerie, Fourrures

VISON Femelle, foncé, valeur: $5,000. 2 hivers, comme neuf. 14 ans. $3,500. Soir: 662-8981.

391 Antiquités

ACHAT à prix élevé. Achetons gravures Icart, tableaux anciens, bijoux or, argent, tapis, laliques, statues bronze et marbre. Successions complètes. M. Raphaël: 2325, Guy. 935-3600.

397 Animaux

CHIOTS: Caniches toy, Lasha Apso (croisés ou pure-race), Bergers anglais, Bouviers. **1-439-3092**

PENSION pour chevaux dans box 11 X 11 pi., $120./mois, centre d'équitation au pied du Mont St-Hilaire, location: $10./hre, beau site, 464-3147.

467 Hospitalier, santé, médical

PHYSIOTHÉRAPEUTRES (2), membres en règle, demandés(es) immédiatement, très bon salaire. Clinique privée. 643-1113.

510 Cours

DANSE AFRICAINE (CONGO)
AVEC ZAB MABOUNGOU
Veuillez essayer 1 cours maintenant, sans obligation. Cession d'hiver, inscr. 9 déc. **Inf: 849-9781 (Paul).**

551 Déménagement

A BAS PRIX, appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

DEMANDEZ-LUI N'IMPORTE QUOI OU PRESQUE. Ne partez pas sans lui. Fournissons boites. Estimé gratuit. Georges, 766-5314.

DISPONIBLE Tout temps. Petits & gros. Emballage, entreposage, local, longue distance. Assurances. 253-3275.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC
déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

559 Entretien, réparations, rénovations

LUC BRISSON ENT. ELECTRICIEN
Spécialisé en rénovation commerciale et résidentielle. 627-1115.

MENUISERIE: prendrait rénovation générale, résidentielle et commerciale, pose aluminium. 525-4028.

MONJOLIE CONSTRUCTION
Rénovation générale, travail et ouvrage garanti. 22 ans d'expérience. 585-4777.

PLANCHERS Pose de bois franc, sablage, finition, teinture. Pose aussi la céramique et le marbre.
G. Gumdley: 691-2421.

RÉNOVATION GÉNÉRALE Boutique sous/sol et bureau. Service rapide à très bas prix. CHAX ENR. 769-7405.

559 Entretien, réparations, rénovations

-RÉNOVATIONS HABITAPLEX INC.-
vente et installation de portes et fenêtres, maintenance de logements, rénovations tout genres. 376-1985, 721-4891.

A BON PRIX
Plâtre — Peinture — Réparations. A. Charbonneau, **270-5825, 495-9193**

ENTREPRISE
LOREN
Rénovation et peinture
1-831-3266

RÉNOVATION GILLES OUELLET ENR.
AVIS
A tous propriétaires d'édifices à logements. Services de maintenance complet 24 heures. Mode de paiement facile. Pose de portes et châssis et rénovations générales. **725-8210.**

RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE: Menuiserie — Plâtre — Peinture — Démolition, etc... Dominique, **727-8319**

VOUS AVEZ DES TRAVAUX de tous genres à faire dans votre maison? Appelez Gilles: 622-3015, 19:30 à 22h.

565 Sociétés, sports, loisirs

LES SOIRÉES « Parler pour parler », une façon intelligente de vous faire plaisir. Info: 279-7846.

571 Peintres, peinture

AA1 ENTREPRENEUR, membre RECQ, spécialité: travaux de couleur et de précision, Martineau Inc..638-2904.

PEINTURE, fini haute qualité, plâtrage, résidentiel seul. Références. L. Kadianakis, 272-7178.

RÉNOVATION: Peinture intérieure — Extérieure — Tirage de joints.
521-9577

575 Garderies, gardiennes

GARDERAIS ENFANTS à la semaine, bons soins, près Maurice-Duplessis et Rolland, Gail: 324-0200.

578 Santé

MASSOTHÉRAPIE, chinois, européen. Douleur. Relaxation, sportif.
3 avenue Cornwall, V.M.R. 738-7917

587 Comptabilité

COMPTABILITÉ
Tenue de livres, listes de payes, remises de D.A.S. sur informatique.
GESTION C.L.D. 729-8231.

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR 286-1200

591 Occasions d'affaires

A VENDRE
PLAN MODERNE et complètement équipé pour coupe et couture dans le DOMAINE TEXTILE. A 40 min. de Mtl., incluant terrain, immeuble 15,000 pi.ca., machines à coudre, table de coupe, couteau étendeur et accessoires.
Veuillez appeler MONA au: 385-3450.

ARRÊTEZ DE TROP PAYER!
CRANE-MACHINE à partir de $1,295 U.S. Machines à loterie $1,295. U.S. American Amusement Manufacturing C. 1(407)842-8209

CHAUFFE IR PRIVÉ À VOTRES SERVICE
Vous devez four tir votre auto. SPÉCIAUX PLUS DE 4H. 351-0916

ECOLE DE CON U E à vendre, la mieux située à Mtl, e au cégep Rosemont, prix à dis er. Jour: 725-0643, soir: 521-679 ou 77-9944.

MAGAZINE FRANCHISE
Magazine mensu l, nvest.: $25,000. poss. de + de $0 00./mois. Tél: 418-651-3862.

595 Services financiers

PRÊTS PERSONNELS
— Achat immeubles et terrains
— 1ière et 2ième hypothèques. Prêt commercial et balance de vente.
— Consolidation de dettes
Les Gestions & Financements Lion Inc. 593-1165.

599 Offres de services

LUTÈCE REMBOURREUR
Réparation de meubles anciens, haut de gamme.
Travail garanti.
PAUL CHOTARD, PROP.
Jour: 939-2756
Soir: 325-2633

25-11-88

599 Offres de services

TENUE DE LIVRES, C.V., TRAVAIL DE DACTYLO, ORDINATEUR
256-0942, 259-3036

687 Roulottes, tentes-roulottes, motorisés

CAMPWAGONS
Neuf, usagé, location
464-9353, 1-800-361-9143

◆ Horaires

kar, 2 musiciens et une chanteuse, du mar. au sam. de 20h. à 23h.30

RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657)— Too Many Cooks, rock, le 24 nov. à 22h.

SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE: 220 Vincent d'Indy, Montréal— Tea For Two...Pianos, dir. Jean-Eudes Vaillancourt, oeuvres de Brahms, Matton, Ravel, le 24 nov. à 17h.

SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA, Montréal (842-2112)— OSM Concert Provigo, Michel Legrand, chef, Sue Raney, chanteuse, le 24 nov. à 20h.— L'Opéra de Montréal présente Fidelio de Beethoven, le 26 nov. à 20h.

SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal— Contemporary Music Ensemble, le 24 nov. à 20h.

SALON DES CENT: 1647 St-Denis, Montréal (288-4801)— « Brel au fil du temps » spectacle de Pierrot Fournier, jusqu'au 3 déc., du jeu. au dim. à 20h.30

SPECTRUM: Montréal (861-5851)— Le Groupe Sanguin, spectacle Prise 2, du 23 nov. au 4 déc.

STADE OLYMPIQUE: Montréal— L'Observatoire de la tour du Stade Olympique est accessible par funiculaire tous les jours de 10h. à 23h.— Également visites guidées du Parc Olympique, pour renseignements: 252-4737

STUDIO D'ESSAI CLAUDE-GAUVREAU: UQAM, Montréal— Salle J-2020: « La demande d'emploi » de Michel Vinaver, m. en s. Sylvie Chaloux, du 30 nov. au 3 déc. à 20h.30, le 2 déc. 13h.30

STUDIO-THÉÂTRE ALFRED LALIBERTÉ: 405 est Ste-Catherine, Montréal (525-7610)— « Goya » de Henry Beissel, m. en s. Alexandre Hausvater, du 23 au 26 nov. à 20h., le 25 nov. à 13h.30

THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 est Ste-Catherine, Montréal (288-4261)— Broue, en supplémentaires, du 23 nov. au 4 déc.

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, Montréal (523-1211)— « Demande de travail sur les nébuleuses » de Jovette Marchessault, m. en s. Yanick Auer, du 2 au 26 nov., du mar. au sam. 20h.30

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161)— Spectacle multidisciplinaire « Poe-Debussy: autour de la maison Usher » du 26 au 29 nov. à 20h.30

THÉÂTRE ÉLYSÉE: 35 rue Milton, Montréal (843-6376)— « Forêts dans la ville, répétition pour une écologie » événement d'art et de vie multidisciplinaire, invitation à faire un arbre avec vos vieux journaux, du 14 oct. au 27 nov., de 9h. à 12h., et de 13h. à 18h.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA, Montréal (842-2112)— Choeur MRC, mélodies de Broadway, 23 au 25 nov. à 20h., 26 nov. 14h.30 et 20h., 27 nov. 14h.30

THÉÂTRE LE MONT-ROYAL: 5210 Durocher, Montréal (591-5774) et (522-1245)— « Les nonnes » de Dan Giggin, traduction Serge Grenier, m. en s. Raymond Cloutier, du 24 nov. au 10 déc. jeu. ven. 20h., sam. 18h. et 21h.

THÉÂTRE MORRICE HALL: 3485 McTavish, Montréal (398-6600)— Le Tuesday Night Café présente « Talking with » dir. Angela Cook, du 23 au 26 nov. à 20h.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563)— « Le roi se meurt » de Eugène Ionesco, m. en s. Jean-Pierre Ronfard, du 15 nov. au 10 déc., mar. au ven. 20h., sam. 16h. et 21h.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA, Montréal (842-2112)— « Les cris du coeur » de Beth Henley, à compter du 2 nov. du mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793)— « Les fantastiques » de Tom Jones, traduction Antonine Maillet, m. en s. Denise Filiatrault, du 23 nov. au 30 déc., mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h.

UNIVERSITÉ CONCORDIA: Auditorium F.C. Smith, 7141 ouest Sherbrooke, Montréal— Concert du département de jazz, Charles Ellison, et son sextuor, avec Rémi Bolduc, André Leroux, Jean Beaudet, Daniel Lessard, Abdul Wali Muhammad, oeuvres de Ellison, Ellington, Gryce, Wynton, le 24 nov. à 20h.

CENTRE INTERNATIONAL DE SÉJOUR DE QUÉBEC: 19 St-Ursule, Québec (418-649-1250)— « Le tailleur » création du théâtre de recherche le contre-courant, m. en s. Jane O'Reilly, jusqu'au 27 nov., du mer. au dim. à 20h.30

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Salle Octave-Crémazie, Québec— « Aurélie, ma soeur » création et m. en s. Marie Laberge, du 1er au 26 nov., mar. au sam. 20h.

L'IMPLANTHÉÂTRE: 2 est rue Crémazie, Québec (418-529-2183)— « Vixit et En Attendant » du théâtre Repère, du 2 au 27 nov. du mer. au dim. Vixit, à 19h., En Attendant, à 21h.

THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 1091½ rue St-Jean, Québec— « Fermé: party de bureau » de Jean-Jacqui Boutet, du 15 nov. au 10 déc.

THÉÂTRE DE L'ÎLE: Hull— « L'effet des rayons gamma sur les vieux-garcons » du 9 nov. au 11 déc. mer. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.— « Ibi, le petit fantôme » les 26 nov., 3-4-10-11-17-18 déc. à 14h.

LES CAHIERS SPECIAUX DU JOURNAL LE DEVOIR

1989

ÉDUCATION — PARUTION: 20 janvier — TOMBÉE: 5 janvier
CAMPS D'ÉTÉ — PARUTION: 4 février — TOMBÉE: 20 janvier
MODE QUÉBEC — PARUTION: 24 février — TOMBÉE: 10 février
RELIGION — PARUTION: 23 mars — TOMBÉE: 10 mars
TOURISME EUROPE — PARUTION: 31 mars — TOMBÉE: 17 mars
SANTÉ — PARUTION: 14 avril — TOMBÉE: 31 mars
ACFAS — PARUTION: 21 avril — TOMBÉE: 28 mars
RÉGION DE SHERBROOKE — PARUTION: 28 avril — TOMBÉE: 14 avril
ENVIRONNEMENT — PARUTION: 12 mai — TOMBÉE: 28 avril
RAPPORTS ANNUELS — PARUTION: 13 mai — TOMBÉE: 28 avril
VACANCES D'ÉTÉ — PARUTION: 27 mai — TOMBÉE: 12 mai

INFORMATION (514) 842-9645

695 Automobiles à vendre

BMW 325E 1986, garantie 5 ans, 41,000 km, jamais sortie l'hiver, $20,800. particulier, 1-263-3165.

BUICK SKYHAWK LTÉE. 88. Toute équipée, 21,000km. Balance de garantie GM. **474-1415**

CADILLAC Fleetwood Elegance, 85, impeccable, traction avant, équipée. 95,000 km. $17,300. 454-9811.

CHRYSLER NEW YORKER 85, V4 turbo, deluxe, 46,000 m. Condition impeccabie, $12,500. négociable. M. Messier, 659-7646, après 17h, 659-5198.

GRAND PRIX LE 88, rouge, éqpmt complet, 18,000 km, employé GM, $17,000. 333-7298.

MERCURY Sable LS, familiale, 1987, toute équipée. Gilles Bernier: 340-1692 jour, 473-9881 soir.

OLDS CIERA 88, International Serie, tout équipé au complet, reste 3 ans de garantie, demande $20,000. discutable, 325-5300.

TOYOTA CAMRY LE 88, 4 roues motrices, 5 vits., toute équipée, 430-9052, 384-7970.

TOYOTA COROLLA SR5 88, 32,000 km, 5 vit., man., garantie, $12,500. Après 18h: 682-9455.

TRIUMPH TR4A, 1966, entièrement originale, condition exceptionnelle, $22,000. 625-1428.

DÉCÈS

PRUD'HOMME, CAMILLE
À St-Lambert, le 22 novembre 1988, est décédé M. Camille Prud'Homme, décorateur à la Société Radio-Canada, à l'âge de 60 ans. Il laisse dans le deuil sa conjointe Andrée Denis, ses frères et soeurs, beau-frères, belles-soeurs et nièces. Exposé au salon Urgel Bourgie, 63 Lorne, St-Lambert. Les funérailles auront lieu vendredi le 25 novembre à 11 heures, en l'église St-Lambert, et de là au cimetière Notre-Dame-Des-Neiges.
Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Heures des visites: mercredi de 19 à 22 h., jeudi de 14 à 22h.

LA MÉTÉO

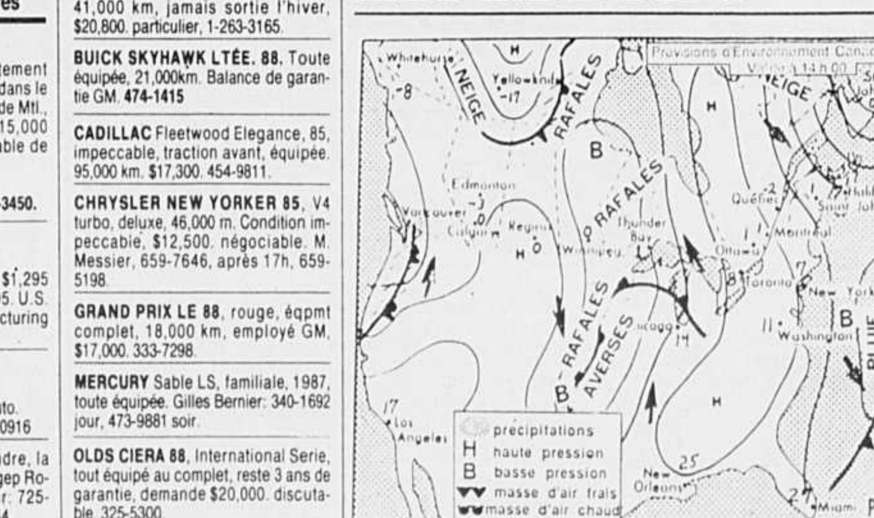

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une dépression majeure remonte le long de la côte du Labrador et ennuage graduellement l'est de la province. Pendant ce temps, une crête installée sur l'ouest se fortifie et le soleil devrait être plus présent sur les autres régions. Demain, les systèmes deviendront stationnaires et le temps changera peu.

Les températures seront bien au-dessous des normales partout, ne dépassant guère le point de congélation.

MONTRÉAL

Couvert et froid. Max.: 2. Demain: ensoleillé avec fréquents passages nuageux.

LEVER DU SOLEIL	7 h 06
COUCHER:	16 h 16

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin, Pontiac-Gatineau et Lièvre:couvert et froid. Max.: −2. Demain: couvert.

Ottawa-Hull-Cornwall: couvert et froid. Max.: 2. Demain: ensoleillé avec fréquents passages nuageux.

Laurentides: couvert et froid. Max.: 2. Demain: ensoleillé avec fréquents passages nuageux.

Trois-Rivières et Drummondville, Estrie: couvert et froid. Max.: −2. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Québec, Charlevoix et Rivière-du-loup, Beauce: couvert et froid. Max.: −2. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Lac St-Jean, Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides: couvert et froid. Max.: −4. Demain: ensoleillé avec fréquents passages nuageux.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-monts et Parc de la Gaspésie: couvert avec quelques bourrasques de neige, surtout le long du littoral. Max.: −4. Risque de précipitations: 50 %. Demain: couvert, bourrasques de neige et venteux.

Gaspé et Parc Forillon, Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux en matinée. Ennuagement et possibilité de chutes de neige par la suite. Max.: −4. Risque de précipitations: 30 %. Demain: nuageux avec chutes de neige dispersées. Venteux.

Baie-Comeau: ensoleillé avec passages nuageux et froid. Ennuagement en fin de journée. Max.: −4. Demain. Demain: couvert et venteux.

Sept-Iles: ensoleillé en matinée. Ennuagement par la suite. Chutes de neige dispersées en fin de journée. Max.: −4. Risque de précipitations: 30 %. Demain: plutôt nuageux avec flocons de neige. Venteux.

Basse Côte-Nord, secteur à l'ouest de Chevery: neige intermittente. Max.: −3. Risque de précipitations: 70 %. Demain: faible neige et venteux.

Secteur de Chevery et à l'est: neige intermittente. Accumulation: jusqu'à 5 cm. Max.: −3. Demain: faible neige et poudrerie.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 24 novembre 1988

EN UN COUP D'OEIL

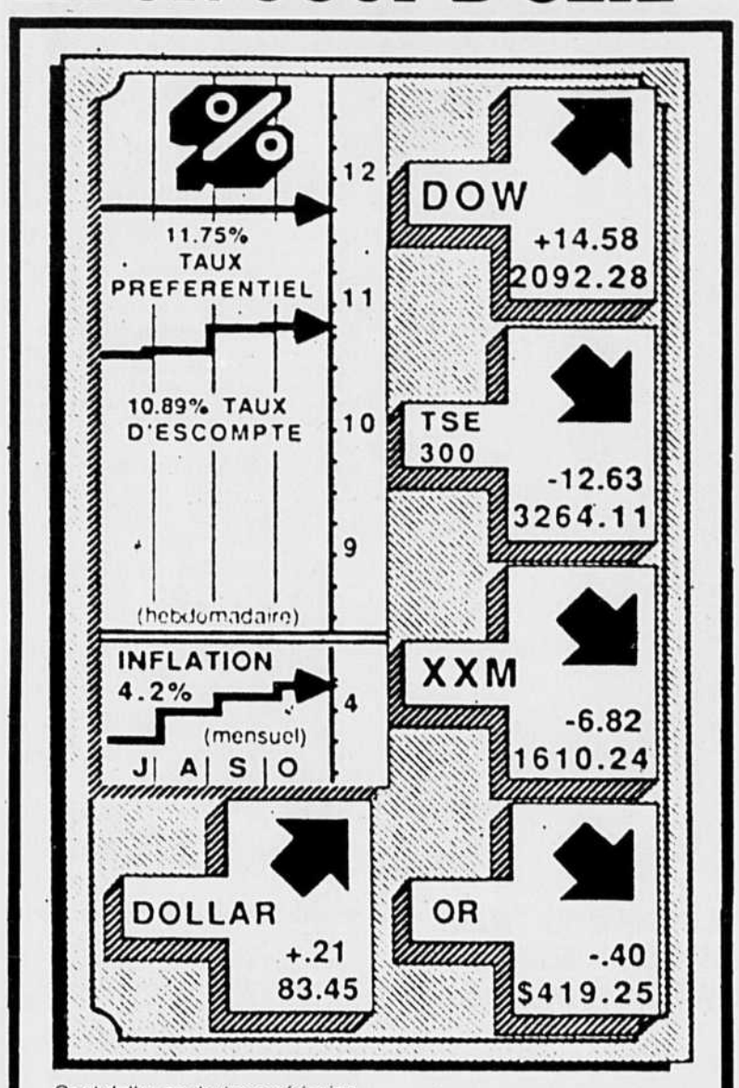

Or et dollar en devise américaine

VIE DES ENTREPRISES

Volcano dit non à la première OPA

LE CONSEIL d'administration de Volcano trouve que l'offre faite le 4 novembre dernier par la compagnie 2625-2254 Québec en vue d'acquerir la totalite des actions ordinaires au prix de $ 4 l'action n'est « pas juste et équitable » et recommande donc que les porteurs d'actions ordinaires de la cible rejettent cette offre. On sait que cette compagnie à numéros a été formée pour se porter acquéreur de Volcano et qu'elle est dirigée par des administrateurs de Volcano, soit MM. Marc Beauchamp, Paul A. Boulanger et Jacques Tousignant. Volcano fait l'objet d'une autre OPA de la part du Fonds canadien d'acquisition Schroder à $ 4.55 l'action. Le conseil recommande aux porteurs d'actions ordinaires d'étudier attentivement les deux offres et d'exercer leur propre jugement. Il a cependant ont mandaté la firme Merrill Lynch de susciter le dépôt d'autres offres.

Équipements Denis achète

LE GROUPE Equipements Denis s'ést porté acquéreur d'une participation de 70 % de Lerco International, une entreprise de Sainte-Julie-de-Verchères spécialisée dans la fabrication d'équipements de scierie. La transaction, qui est sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, sera réglée à même le fonds de roulement du Groupe Denis. Ce dernier souligne, dans un communiqué, qu'il s'agit de la seconde acquisition en moins d'un mois dans le secteur des équipements de scierie et la troisième depuis le début de cette année. Son chiffre d'affaires pour l'exercice en cours sera de l'ordre de $ 37 millions, précise-t-on de même source.

Filiale américaine pour Espalau

ESPALAU vient de former, par l'intermédiaire de sa filiale Forage moderne, une nouvelle filiale américaine qui sera connue sous la raison sociale de Modern International. Cette société travaillera dans le domaine du forage d'exploration aux États-Unis et principalement au Nevada. Modern International sera détenue à 70 % par Forage moderne. Le solde reviendra au partenaire américain, John Johnson, qui assumera la direction des activités.

Croissance chez Bocenor

LE GROUPE BOCENOR, de Sainte-Marie-de-Beauce, annonce que le troisième trimestre terminé le 30 septembre affiche des ventes de $ 26.6 millions soit une augmentation de 8.1 % par rapport à $ 24.6 millions pour la période correspondante en 1987. Le bénéfice net a atteint $ 1.54 million, alors qu'au troisième trimestre de l'exercice précédent il était de $ 1.49 million. La compagnie rappelle qu'au cours du trimestre sous revue, elle a signé une offre d'achat en vue d'acquérir une participation majoritaire dans Les Industries Unik, une entreprise qui fabrique des portes, fenêtres et armoires de cuisine. La clôture de cette transaction se fera le 1er décembre, précise Bocenor, dans un communiqué.

Privatisation de British Steel

LES ACTIONS de la société d'État British Steel PLC seront offertes à 125 pence ou $ 2.75 pièce, a fait savoir le gouvernement britannique, mercredi. La date de clôture des demandes pour les deux millions de titres offerts est le 2 décembre. La demande minimum a été fixée à 400 actions. Environ 23 % des titres seront offerts au public britannique ainsi qu'aux employés et retraités de l'aciérie. 42 % des actions seront offerts aux investisseurs institutionnels britanniques et les 33 % restants seront réservés au Canada, aux États-Unis, au Japon et à l'Europe. Les négociations des titres commenceront le 5 décembre simultanément à Toronto, New York et Londres, a précisé le gouvernement en donnant des précisions sur la privatisation annoncée il y a quelque temps déjà. « L'offre a été entièrement souscrite et nous avons confiance que la vente sera une réussite », a indiqué M. Paul Richards, administrateur de la maison de placement londonienne Samuel Montagu and Co., qui a conseillé le gouvernement au sujet de la vente.

MONDE DE LA FINANCE

Un gain de $ 4.89 par action pour la BM

LA BANQUE de Montréal obtient un bénéfice de $ 553 millions pour l'exercice financier clos au 31 octobre, ce qui représente $ 4.89 par action. Le revenu net du quatrième trimestre est particulièrement intéressant à $ 215 millions, en hausse de $ 107 millions par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les intérêts reçus de Dome Petroleum et du Brésil ont notamment fait progresser le revenu net de $ 75 millions après impôt. À lui seul, le revenu net au quatrième trimestre se chiffre à $ 1.94 par action. Il s'agit d'une augmentation de 82 cents par rapport au quatrième trimestre de l'année terrible pour les banques, l'année 1987. Pour 1988, les provisions établies à l'égard des pays désignés par le surintendant des Institutions financières ont été accrues de $ 238 millions, ceci venant à la suite de la hausse de $ 1299 millions en 1987. L'an dernier, ce montant était signalé à titre de provision spéciale nette d'impôt et cette année il vient s'ajouter à la provision de pertes sur prêts.

L'Entraide-Coopérants dégage un gain

LA COMPAGNIE Financière Entraide-Coopérants a vu son actif franchir le cap du milliard et elle a dégagé un bénéfice de $ 1.1 million avant poste extraordinaire et de $ 2.9 million après celui-ci, ce qui représente 8 cents par action. La Société d'entraide économique du Québec et les Fédérations des caisses d'établissement du Québec ont enregistré des revenus d'intérêt de $ 62 millions

Le libre-échange renforce la position d'Alcan dans les produits finis aux USA

Jean Chartier

LA PRINCIPALE compagnie multinationale installée à Montréal, Alcan, est fin prête à affronter la prochaine récession et elle ne succombera pas dans la misère avec les autres industries cycliques comme ce fut le cas lors des deux récessions de 1980 et 1982.

En outre, Alcan bénéficiera à court terme du libre-échange. Car, le tarif de 2 % sur les produits semi-finis l'affectent dans sa compétitivité sur le marché des États-Unis et la suppression de celui-ci est susceptible de lui ouvrir de nouveaux marchés. D'autant plus qu'Alcan réalise présentement une percée du côté des chassis automobiles et des produits d'alliage en aluminium pour moteurs.

Le président d'Alcan, M. David Culver, a exposé hier devant les analystes financiers montréalais la solidité de la position actuelle de sa compagnie et souligné le rajeunissement effectué, tant du côté de son équipement industriel, que de ses cadres et employés.

Alcan n'est pas seulement la plus grande compagnie industrielle du Québec, elle sera la plus moderne au terme du programme en cours et ses marchés seront tous spécialisés et solides. En effet, l'Alcan des années 80 a redéfini sa place dans le monde de l'aluminium et celle-ci est bien meilleure que dans les années 60.

En outre, Alcan bénéficiera du libre-échange à court terme. Les produits semi-finis

M. Culver a souligné le fait que les fonds autogénérés d'Alcan seront maintenus dorénavant de manière continuelle à un niveau important, et eux seuls détermineront ensuite l'importance des investissements. La modernisation de ceux-ci restera intimement liée à ces fonds et il n'est pas question d'augmenter indûment la capacité de production d'aluminium brut. La direction veut cependant remplacer les usines désuètes au point de vue écologiques par des équipements à la fine pointe de la technologie.

Les investissements d'Alcan furent de $ 400 millions en 1987, ils atteignent $ 700 millions en 1988 et on lès prévoit à hauteur de $ 1.2 milliard l'an prochain. Car, le bénéfice net d'Alcan a fait un bond de $ 297 à $676 millions US des neufs premiers mois de 1987 aux neuf premiers mois de 1988, et ce nouveau niveau est appelé à se maintenir en 1989, d'après les plus récentes prévisions de la compagnie. Alcan se situe présentement parmi les compagnies les plus profitables au Canada.

M. Culver a insisté sur le fait que les investissements de La Terrière ont été séparés en trois blocs, mais que les phases deux et trois sont susceptibles de se réaliser très rapidement. La phase un sera terminée sous peu. Alcan ne cherche nullement à accroître sa capacité de production en métal de première fusion, mais la direction veut rendre ses usines tout à fait efficaces, de manière à ce que la compagnie vive sans être frappée comme dans le passé par toute récession.

Les approvisionnements en bauxite ont longtemps été un point faible d'Alcan à cause de la cherté des sources de matière brute en Guyanne notamment. Le prix de la bauxite est dorénavant lié à l'aluminium dans les contrats signés par Alcan de sorte qu'à la prochaine récession, le prix de ses approvisionements régressera au niveau moyen de l'industrie, ce qui est largement en-deçà du prix payé par les compagnies de l'Ouest.

Le prix actuel de l'aluminium est de $ 1.12 US la livre, ce qui est un peu élevé de l'avis de M. Culver, et c'est presque un sommet historique, mais la capacité d'utilisation des industries de l'aluminium dans le monde frôle les 100 % présentement. C'est surtout la stabilité du prix depuis cinq mois qui réjouit le PDG d'Alcan. Cette fois-ci, les producteurs ne vont pas se lancer dans la construction d'usines géantes à la fin d'un cycle économique.

M. Culver a déclaré aux analystes financiers: « C'est la première fois qu'en public je me dis *bullish* quant à la position d'Alcan face à la prochaine récession. Certains changements ne se font pas assez rapidement à mon goût dans la compagnie, mais les tendances sont nettement imprimés ».

Non seulement l'équipement est modernisé. Les cadres et les employés sont aussi rajeunis de manière générale. En 1984, on comptait 80 cadres de plus de 47 ans. Il n'y en a plus que 22. La compagnie fait davantage d'affaires, elle est plus profitable et le nombre de cadres senior a été réduit. Le nombre de vp est moins important. Et dans l'usine aussi, il y a eu rajeunissement des effectifs. Le résultat en est une réduction substantielle des coûts des employés et une amélioration importante des fonds autogénérés.

M. Culver a fait remarquer aux analystes financiers qu'il ne doivent pas s'attendre à ce qu'Alcan verse éventuellement un dividende de $ 1 milliard à ses actionnaires, mais à ce qu'elle modernise toutes ses installations manufacturières par des équipements à la fine pointe de l'alu. Alcan sera au premier rang des producteurs pour sa productivité dans les temps difficiles.

M. David Culver, président d'Alcan, a souligné hier la mutation de la multinationale no 1 de Montréal au cours des années 80.

En Colombie Britannique, les négociations menées depuis neuf ans avec les groupes écologiques, les Amérindiens, les autorités en matière d'approvisionnement en énergie hydrolique sont finalement terminées et la compagnie est prête à commencer son investissement de $ 500 millions réparti sur les quatre ou cinq prochaines années.

Le président d'Alcan souligne aussi que sa compagnie expédie présentement 65 % de sa production sous forme de produits finis. La nature de l'entreprise a changé. La moitié des ventes sont générées par des entreprises d'Alcan. Et, le holding des petites compagnies de transformation s'est fixé un très haut rendement sur l'avoir des actionnaires. Il avoisine les 40 % présentement, par rapport à 23 % pour toute la compagnie et à 18 % pour la moyenne de l'industrie. Alcan est même un acheteur de 600,000 tonnes de ferraille et d'aluminium primaire pour ces usines de transformation, de manière à faire peser le poids des fluctuations cycliques sur les autres fournisseurs.

La moitié de la production d'acier primaire est également du domaine des alu spécialisés. Ce ne sont pas tous les producteurs qui peuvent les fabriquer. En conséquence, M. Culver estime que la performance d'Alcan en bourse dépassera celle du Standard and Poor's 400. La sous-représentation du titre par le marché

Voir page 16 : Alcan

La Fédération des Caisses Desjardins de Montréal face aux défis de la croissance

Claude Turcotte

POUR LA PREMIÈRE fois de son histoire, la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec, tiendra au cours du prochain weekend un congrès de réflexion et d'orientation, auquel participeront environ 1,275 délégués choisis parmi les dirigeants et dirigeantes des 326 caisses de cette Fédération, de loin la plus grosse de tout le Mouvement Desjardins.

Ce congrès, qui a pour thème « les défis de la croissance », s'inscrit dans une démarche de remise en question de la part des dirigeants face à l'évolution qu'ont connu les caisses populaires. Dans le plus récent rapport annuel, M. Guy Bernier, président et chef de la direction de cette Fédération, rappelait qu'en 1978, les actifs des 329 caisses populaires affiliées totalisaient $ 3.2 milliards; au 29 février dernier 326 caisses affichaient des actifs de $ 11.8 milliards. Il expliquait que cela avait nécessité une adaptation importante.

« Or, cette croissance ne montre aucun signe de ralentissement, ajoutait-il, puisque, de 20.8 % qu'elle était en 1986, elle est passée à 14.7 % en 1987 et a grimpé à 20.2 % cette année. On prévoit qu'elle se maintiendra à un rythme semblable au cours des prochaines années ». Le président y allait ensuite de remarques qui donnaient tout son sens au thème retenu: « Une telle croissance entraîne toutes sortes de défis, tant en termes d'intermédiation financière que de planification et de gestion des ressources humaines, matérielles et financières. La question de la formation du personnel, de l'avance technologique, de l'autonomie des caisses, de la concertation, de la solidarité et du partage des rôles entre les dirigeants et les gestionnaires, et enfin la communication avec les membres. Voilà autant de facteurs interreliés qui interviennent dans la pratique de la coopération et qui se trouvent en quelque sorte remis en question sous l'effet de la pression qu'exerce un rythme de croissance aussi effréné ».

M. Bernier, qui a eu l'idée originale de ces assisses en 1986, inspiré sans doute par la tenue du 14e congrès d'orientation de tout le Mouvement Desjardins à l'automme de 1986, en sera pourtant absent, puisqu'il poursuit sa convalescence à l'hôpital. On sait qu'il a annoncé sa démission en septembre dernier, mais cette démission ne sera effective qu'à la fin de l'exercice financier en cours, soit le 28 février prochain.

M. Guy Bernier, président démissionnaire de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'ouest du Québec, a lancé l'idée de ce premier congrès d'orientation.

Les spéculations sur sa succession vont bon train depuis un bon moment, mais le congrès d'orientation n'a rien à voir, officiellement du moins, avec la course au leadership. Effectivement, la tenue de ce congrès a été planifiée longtemps avant que ne survienne la maladie de M. Bernier. Le nouveau président de la Fédération sera élu en janvier prochain, lors d'une réunion des 22 membres du conseil d'administration, qui le choisiront d'ailleurs parmi eux, comme le veut la constitution de l'institution.

Néanmoins, le congrès de la fin de semaine qui vient sera une excellente occasion pour les aspirants désireux de se mettre en évidence, même si les principaux dirigeants de la Fédération soutiennent qu'il ne faut pas mélanger les choses. Tout de même, si l'on se fie aux rumeurs, les deux principaux candidats sont MM. Yvon Roberge (caisse populaire Notre-Dame-des-victoires à Montréal) et M. Paul-Yvon Lesage (caisse populaire Ste-Thérèse à Blainville). Or, ils sont tous deux du comité d'organisation du congrès. M. Roberge parlera à l'ouverture des assisses et M. Lesage prononcera le discours de clôture.

Quoi qu'il en soit, le congrès permettra très certainement aux délégués de discuter de questions fort importantes pour l'avenir des caisses populaires. Six sous-thèmes ont été retenus: les attentes du milieu, les déséquilibres financiers, la formation et la planification des ressources humaines, la capitalisation et la base d'endettement, le développement de la culture d'entreprise, l'autonomie, la concertation et la solidarité.

Au-delà de ce vocabulaire plutôt abstrait, il y aura sans doute des discussions extrêmement concrètes, par exemple au chapitre des déséquilibres financiers, on se demandera dans quelle mesure on doit permettre la circulation des capitaux d'une caisse à l'autre, selon le principe des vases communicants, que l'on met en pratique chez Desjardins depuis un certain nombre d'années. On sait que certaines caisses reçoivent beaucoup plus d'éparges et que d'autres effectuent davantage de prêts; dans un tel cas, la première peut envoyer son surplus de capital à la seconde caisse. Il n'est certes pas question d'abandonner cette pratique, mais de s'interroger sur ce que devrait être le seuil de tolérance dans le volume ou le pourcentage d'échanges acceptable.

La capitalisation sera aussi un sujet de débat très actuel, puisque le gouvernement du Québec vient de déposer un projet de loi permettant aux caisses d'accroître leur capitalisation par voie de souscription publique. Le projet de loi comprend aussi la notion de garantie du réseau, en ce qui concerne la base d'endettement, ce qui obligera les caisses à faire preuve d'une grande discipline.

Les délégués qui participeront à

Voir page 17 : Caisses

LA VIE ÉCONOMIQUE

Québec néglige les «négawatts»

Louis-Gilles Francoeur

MALGRÉ l'abondance des ressources hydrauliques de la province, le mégawatt le moins cher au Québec n'est pas celui de la Baie James mais le « négawatt », une nouvelle expression qui désigne l'électricité susceptible d'être économisée et réaffectée à d'autres fins.

C'est ce qu'a affirmé le vice-président d'Hydro-Québec aux marchés, M. Jacques Finet, lors des assises annuelles de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'Energie. Ce dernier estime en effet que le développement des marchés de la société d'Etat devra tenir compte des besoins de puissance et tout particulièrement des périodes de pointe. Cette gestion plus serrée des mégawatts « actuellement disponibles chez le client » amène d'ailleurs la société d'Etat à racheter les mégawatts qu'elle avait vendus à vil prix à des clients industriels pour qu'ils se convertissent à l'électricité.

Le directeur du Bureau de l'efficacité énergétique (BEE), M. Sohel Zariffa, estime de son côté qu'il en coûte « jusqu'à 10 fois plus cher selon les régions et les pays » de produire de nouveaux mégawatts que de les récupérer par une véritable politique d'économies d'énergie.

Quand on lui demande s'il est encore possible de récupérer des mégawatts sur le marché québécois, M. Zariffa répond que les ingénieurs de ses services « arrivent à récupérer entre 18 et 20 % de l'électricité utilisée dans la plupart des entreprises qu'ils visitent ».

L'équipe de 12 ingénieurs du BEE, qui incite le secteur industriel québécois à produire des « négawatts », voit présentement ses efforts annulés en partie par le prix particulièrement bas de certaines énergies comme le gaz et le pétrole.

Mais d'autres économies d'énergie sont possibles du côté institutionnel, ajoute M. Zariffa, en particulier dans les villes (arénas, piscines, édifices). On imagine facilement les conséquences énergétiques d'un plan d'urbanisme qui n'aligne pas bien les maisons par rapport au soleil...

« Il y a encore des gains énormes à réaliser dans le secteur résidentiel », poursuit M. Zariffa. Ce dernier estime que les progrès de la technologie permettront de réduire dans ce domaine les pics de consommation actuels.

Pourquoi alors Québec et Ottawa ont-ils cessé depuis quelques années d'encourager les économies d'énergie au point de mettre la hache dans les programmes de subventions universel? M. Zariffa devient hésitant et affirme ne pouvoir répondre à la question parce qu'il n'était pas là à l'époque...

Plusieurs membres et dirigeants de l'AQMA ont les idées plus claires là-dessus mais en discutent comme d'un sujet tabou, voire dangereux. Québec, disent-ils avec une grande unanimité, a mis délibérément le pied sur l'accélérateur des projets énergétiques malgré les appels en sens contraire des grandes commissions nationales et internationales par « osmose » avec les grandes firmes d'ingénierie et les milieux financiers et pour revendiquer la création des « emplois ».

« En réalité, estime le chef d'une PME qui tente de développer des sources alternatives d'énergie, il n'y a de l'argent que pour les développeurs. Et des pinottes pour ceux qui veulent tranformer la décroissance énergétique en avantage technologique. On en vient même à penser que le Québec n'a pas de ministère de l'Energie mais simplement un petit « ministère de l'Electricité, incapable de contrôler Hydro-Québec. » Le MER alloue actuellement $ 14 millions sur $ 468 à la gestion de l'énergie dans la province.

Quant à M. Zariffa, il a tenu à préciser qu'il « serait surpris » que le Québec ait rejoint le Japon en tête de la liste des pays les plus efficaces au plan énergétique, une comparaison que dressait hier LE DEVOIR en rapportant des chiffres tirés de sa conférence.

Il est vrai, reconnaît-il, que la province a amélioré son rendement énergétique de 30 % par rapport à son « produit intérieur brut ». Et, il est vrai aussi que le Japon a amélioré le sien de 31 % par rapport à son « produit national brut ». Mais si les deux données semblent coincider, aucune validation des bases de calcul ne permet d'affirmer que les deux gains s'équivalent. En réalité, les coûts exhorbitants de l'énergie au Japon poussent bien davantage les industriels de ce pays vers l'efficacité énergétique ou les économies que les chefs d'entreprises du Québec, précise le directeur du BEE.

L'abondace de l'énergie au Québec n'empêche pas nos industriels de lorgner vers de nouvelles sources. C'est notamment le cas du consortium Désourdy, Biothermica et Consulga, qui voudrait bien exploiter le « gisement » méthanier que constitue le « dépotoir » Miron!

Le directeur général de Biothermica, M. Guy Drouin, a indiqué hier qu'il existe aux Etats-Unis 138 projets d'exploitation des gaz formés par la décomposition souterraine des matières organiques. Chaque million de tonnes de déchets permet d'extraire 12,700 m3 par jour de gaz, soit l'équivalent d'un mégawatt ou de 6,300 m3 de gaz naturel comparable à celui du réseau métropolitain (970 BTU par pied cube).

Aux Etats-Unis, les entreprises de gaz paient des redevances aux villes pour pouvoir exploiter les « gisements » de gaz que deviennent les dépotoirs. La récupération de ces gaz, qui constituent souvent une nuisance, permet en outre de revégéter la surface des dépotoirs et de réintégrer ces milieux au tissu urbain.

Le Canada Trust: dans un édifice « post-moderne »
Photo PC

Une autre tour à bureaux, une autre place qui n'en est pas une, viendra chatouiller le ciel du centre-ville montréalais. Le Canada Trust et la Corporation Première Canada ont dévoilé, hier, la maquette de la « Place Canada Trust », une tour à bureaux de 17 étages sise à l'angle de la rue Metcalfe et du boulevard de Maisonneuve ouest. Ce bâtiment, de style « post-moderne » selon ses concepteurs, la firme d'architectes montréalais, Tolchinsky & Goodz, nécessitera un investissement de plus de $ 50 millions que se partageront également les deux partenaires. Son ouverture est prévue pour le printemps 1989. Filiale d'Imasco, le Canada Trust, la plus importante société de fiducie au Canada, y établira ses bureaux régionaux.

◆ Alcan

n'est pas justifié. En 1980, tout le marché s'opposait à notre évaluation. La direction d'Alcan a réagi et modifié la nature de cette compagnie exceptionnelle au Québec.

M. Culver a aussi mentionné que le budget de la recherche a été doublé depuis 1984. Et, 704 scientistes se sont retiré de la compagnie depuis 1981 pour être remplacés par 759 nouveaux scientistes avec des spécialités différentes. Cette année, 12,000 véhicules Ferrari seront fabriqués en aluminium et l'avenir des chassis en alu s'annonce phosporescent.

En outre, une usine produisant 250,000 tonnes de Duralcan annuellement a été érigée et une deuxième sera construite sous peu. Il s'agit d'un procédé pour allier l'alu à d'autres métaux dans des moteurs et machines fabriqués à coût réduit, en l'occurence à deux fois seulement le prix de l'alu en lingot pour un moteur.

vendredi 25 NOVEMBRE

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 1989
dans Le Devoir du
VENDREDI 25 NOVEMBRE
LE DEVOIR ÉCONOMIQUE
MAGAZINE

POUR RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS, CONTACTEZ **FRANCINE GINGRAS** AU **842-9645**

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

PUBLICITÉ
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
Agents de brevets
Agents de marques de commerce
Fondé en 1936
Recherches en marques de commerce et en brevets
Conseils et services professionnels pour toutes questions impliquant la loi sur les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur et les dessins industriels.
Depuis plus de 50 ans
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389

D'EXTRAORDINAIRES
PHOTOCOPIES COULEUR
AU LASER
DE VOS DESSINS, PHOTOS, DIAPOSITIVES, CATALOGUES, ALBUMS CHEZ
SCRIBEC
45, rue Jarry est, Montréal, 385-9400
Semaine 8h30 à 20h – Samedi 10h30 à 16h

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Renseignements	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Annonces classées	(514) 286-1200
Publicité	(514) 842-9645
numéro sans frais	1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal		(514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec		(418) 845-2080
Extérieur —	Indicatif 514	1-800-361-6059
	Indicatif 418	1-800-463-4747
	Indicatif 819	1-800-361-5699
	Indicatif 613	1-800-361-5699

LA VIE ÉCONOMIQUE

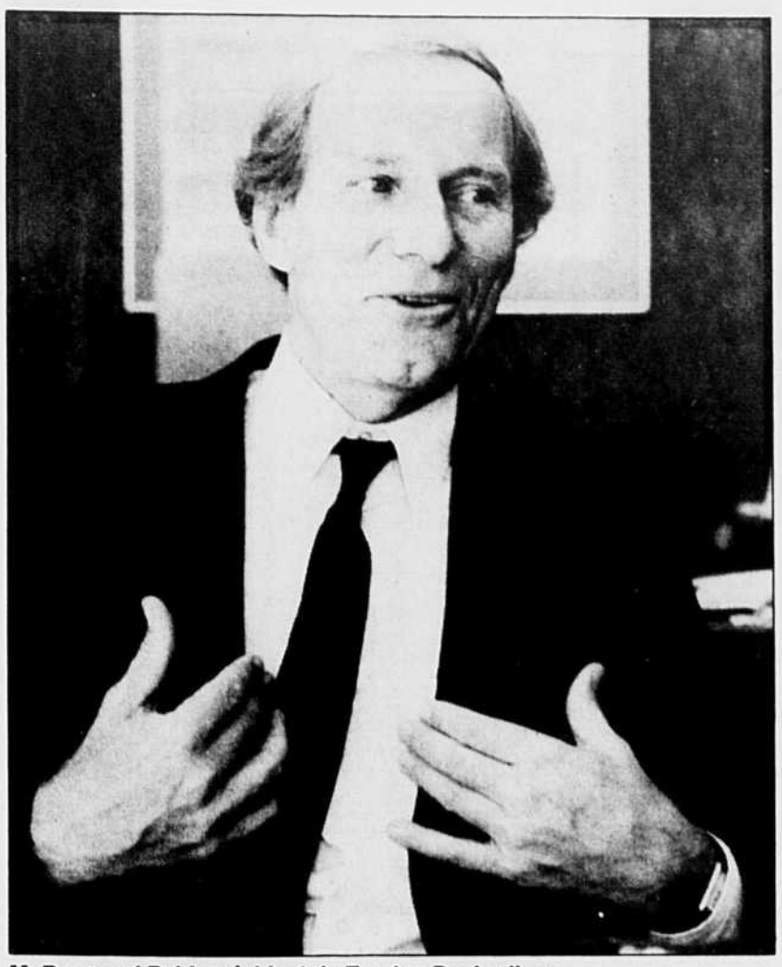

M. Raymond Reid, président de Trustco Desjardins.

Les actions de Trustco Desjardins seront cotées en Bourse d'ici la fin 88

Michel Van de Walle
de la Presse canadienne

LES ACTIONS du nouveau Trustco Desjardins devraient apparaître à la cote de la Bourse de Montréal d'ici la fin de l'année si l'offre d'échange d'actions actuellement en cours est complétée comme prévu.

Trustco Desjardins est la première d'une série de sociétés de portefeuille que le Mouvement Desjardins est à mettre sur pied pour chapeauter ses diverses activités. Trustco regroupera essentiellement Crédit Industriel Desjardins (CID) ainsi que la Fiducie Desjardins, les deux seules composantes du Mouvement qui étaient devenues des sociétés ouvertes à la faveur d'une émission REA.

Actuellement, Trustco Desjardins a lancé une offre d'échange d'actions aux porteurs des titres de CID ainsi que de la Fiducie. Si elle est réalisée dans les délais prévus, soit d'ici au 2 décembre, le nom de Trustco Desjardins devrait apparaître aux cotes boursières dans les deux semaines suivantes, remplaçant ainsi ceux de CID et de la Fiducie.

L'offre prévoit qu'une action ordinaire du Trustco sera échangée pour chacune des actions subalternes (à un droit de vote) ou à droit de vote multiple de CID et Fiducie. L'offre est conditionnelle au dépôt d'au moins 90 % des actions. Pour une rare fois, signale le président de Trustco Desjardins, Raymond A. Reid, une société offre de remplacer des actions subalternes par des actions ordinaires à plein droit de vote.

En regroupant les titres des deux sociétés, 5 millions d'actions seront dorénavant en circulation. Il y aura environ 12,000 actionnaires. Signalons cependant que le Mouvement Desjardins détiendra environ 72 % du capital-actions de Trustco.

Le vice-président de Trustco, Jean-Pierre Duguay, espère que le nouveau titre « attirera davantage l'intérêt des investisseurs institutionnels ».

Car depuis leur inscription en Bourse, les actions de CID et Fiducie ont généralement végété, étant l'objet de peu de transactions en raison de leur faible liquidité. Actuellement, les actions des deux sociétés s'échangent en-deçà de leur cours d'émission, entre $3.50 et $ 4.00. Etrangement cependant, alors que l'offre d'échange est équivalente pour les deux titres, des écarts de 30 à 40 cents sont parfois enregistrés entre chacun d'eux.

Tant la CID que Fiducie versaient des dividendes, une politique que Trustco entend continuer. Il est déjà prévu qu'un dividende annuel de 22 cents sera versé aux porteurs de titres. M. Reid disait hier que « notre politique sera de distribuer sous forme de dividendes de 30 à 35 % de nos profits ».

Lorsque l'échange d'actions sera complété, Trustco Desjardins prévoit offrir des débentures échangeables en actions à ses actionnaires pour une somme oscillant entre $ 15 millions et $ 20 millions. Il est déjà prévu que le Mouvement Desjardins en acquerrera pour $ 14 millions, soit pour une somme proportionnelle à ses intérêts dans Trustco.

De l'argent ainsi recueilli, expliquait hier M. Reid, $ 12.5 millions iront à CID, dont $ 9.5 millions serviront à éponger la perte qui vient d'être enregistrée à la suite de la vente de ses intérêts dans Locam, une filiale de location de camions. Les $ 7.5 millions restants (des $ 20 millions prévus) demeureront au sein du Trustco.

En joignant Fiducie et CID, l'actif de Trustco Desjardins sera de $ 2.7 milliards. Le bilan pro forma du Trustco pour les neuf premiers mois de 1988 indique qu'une perte de $ 3.1 millions (ou 17 cents l'action) a été essuyée en raison de la perte extraordinaire de $ 9.5 millions de CID. La valeur comptable de l'action au 30 septembre est de $ 5.05.

Par ailleurs, la Fiducie Desjardins procédait hier à Pointe-Claire à l'ouverture officielle de sa première succursale en milieu anglophone. L'institution souhaite faire une percée dans ce milieu où pour le moment, elle ne compte que 10 % de sa clientèle.

La Fiducie compte ouvrir une autre succursale dans le centre-ville de Montréal, vraisemblablement dans le secteur Peel et Ste-Catherine, au cours des premiers mois de 1989. Elle est également à formuler des demandes de permis pour s'implanter en Ontario, plus précisément à Ottawa.

Le différend perdure entre l'Iran et l'Irak

VIENNE (AP) — Six jours de discussions âpres n'ont pas permis aux 13 pays membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) de trouver un compromis sur le niveau de production qu'ils s'autorisent ni sur la répartition de ce quota global entre les différents producteurs.

Le refus incontournable de l'Iran de voir l'Irak obtenir le même quota de production que lui bloque toute perspective d'accord, alors que la production mise sur le marché par l'ensemble de l'Organisation a atteint au mois d'octobre le niveau record depuis 5 ans de 22.5 millions de barils-jour. Ce qui contribue à alimenter la baisse des cours.

L'Arabie saoudite est actuellement le plus gros producteur de l'OPEP dont elle réalise 25.6 % de la production. L'Iran se classe deuxième avec 13.5 % de l'ensemble de la production, un niveau auquel Bagdad, qui n'est aujourd'hui que troisième producteur avec 11.7 %, aimerait bien parvenir. En vain semble-t-il.

Pour éviter de présenter au monde un visage totalement désuni, l'OPEP tente actuellement de rédiger un semblant de compromis affirmant une nouvelle fois un niveau général de production, qui pourrait être de 18.5 millions de barils-jour, et un objectif de prix du baril. Mais il paraît difficile que l'Organisation se mette d'accord sur une répartition par pays.

Du coup, les différents opérateurs sur les marchés pétroliers tentent de deviner l'issue de la réunion qui se prolonge et devait reprendre formellement hier soir. Certains jouent l'impasse et donc la baisse des cours, d'autres parient sur un semblant d'accord qui conduirait au moins à la stabilisation des cours sinon à leur hausse.

◆ Caisses

ces assisses ont déjà eu l'occasion de se familiariser avec ces divers sujets, puique deux tournées ont eu lieu dans le territoire de la Fédération de Montréal et de l'Ouest du Québec, d'abord pour recueillir les opinions des dirigeants locaux, puis pour les informer sur la méthodologie et le déroulement de cette démarche de réflexion. Une synthèse sera dégagée à la fin du congrès.

Cet événement est important non seulement pour la Fédération concernée, mais il l'est également pour tout le Mouvement Desjardins, ne serait-ce pour la raison que cette Fédération est la plus grosse et qu'elle englobe la principale région économique du Québec. La Fédération de Montréal et de l'Ouest du Québec comprend non seulement la région montréalaise, mais d'autres régions importantes comme l'Outaouais et l'Abitibi.

Avec plus de 2.1 millions de membres, ses caisses affiliées ont environ 50 % de tous les membres du Mouvement Desjardins. Avec ses 326 caisses, cette Fédération détient environ 25 % du réseau des caisses au Québec et avec des actifs qui dépassent certainement les $12 milliards présentement, elle détient près de 40 % de tous les actifs du Mouvement.

Historiquement, à cause de sa force et de sa place spécifique dans l'économie du Québec, la Fédération de Montréal et de l'Ouest du Québec a connu plus d'une fois des tensions avec le reste du Mouvement, aussi bien avec la Confédération qui chapeaute l'ensemble des institutions Desjardins qu'avec d'autres Fédérations et de petites caisses populaires, qui n'ont pas toujours, bien évidemment, les mêmes besoins et aspirations que plusieurs grandes caisses d'un grand centre urbain comme Montréal. Bref, c'est tout le Mouvement Desjardins qui aura un oeil sur le congrès de cette fin de semaine.

DOMINION TEXTILE INC.

Viviane Mattey

M. Milo A. Smith, vice-président et chef des finances de Dominion Textile Inc., annonçait récemment la nomination de Madame Viviane Mattey au poste de directeur administratif, fiscalité et relations avec les investisseurs.

Madame Mattey est comptable agréée et possède un diplôme en commerce de l'université McGill. À l'emploi de Dominion Textile depuis trois ans, elle occupait jusqu'à tout récemment le poste de directeur administratif du service de la fiscalité, tant sur le plan canadien qu'international.

En plus de continuer à assumer ses responsabilités antérieures madame Mattey se verra dorénavant confier un rôle important auprès des investisseurs, clientèle avec laquelle elle assurera une communication accrue, contribuant ainsi à générer le financement nécessaire à la croissance future de la société.

Dominion Textile Inc. dont le siège social mondial est situé à Montréal est l'un des plus importants fournisseurs de textiles et de produits connexes, bénéficiant d'un réseau international de filiales et compagnies associées réparties dans 50 pays.

Les grands Ballets Canadiens

André Bérard

K. Warren Simpson

Monsieur Roger Charbonneau, président des Grands Ballets Canadiens, est heureux d'annoncer que messieurs André Bérard et K. Warren Simpson ont accepté la coprésidence de la campagne de financement des Grands Ballets Canadiens pour la saison 1988-1989.

Monsieur André Bérard, président et chef des opérations de la Banque Nationale du Canada et monsieur K. Warren Simpson, associé de Price Waterhouse, témoignent ainsi de leur souci de sauvegarder l'excellence artistique dont la compagnie a toujours fait preuve.

La campagne des Grands Ballets Canadiens se termine le 31 mars 1989. L'objectif de cette campagne est de 860 000 $.

Les Grands Ballets Canadiens
4816, rue Rivard, Montréal H2J 2N6

DONOHUE INC.

Claude Vadboncoeur

Paul Gagnon

Monsieur Charles-Albert Poissant, f.c.a., président du conseil d'administration et chef de la direction de Donohue Inc. a le plaisir d'annoncer que MM. **Claude Vadboncoeur** et **Paul Gagnon** se sont joints à l'entreprise, respectivement à titre de secrétaire et directeur du contentieux et de directeur ventes et services, papier journal.

Donohue Inc. est une entreprise canadienne intégrée de produits forestiers. Ses activités incluent la coupe de bois ainsi que la production et la vente de papier journal, de pâte commerciale et de bois d'oeuvre. Membre du groupe Quebecor dont le chiffre d'affaires est de 1,6 milliard $, Donohue a un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 700 millions $ et des actifs qui dépassent les 900 millions $. Elle emploie près de 4 000 personnes au Québec.

Impeccable!

Découvrez le 630 Sherbrooke ouest et accédez à une nouvelle génération d'édifices à bureaux.

Recherche et souci de perfection sont en évidence dans les moindres détails.

Climatisation et prises d'air frais individuelles, éclairage et plafonds distinctifs, matériaux raffinés, feront du 630 Sherbrooke ouest, l'édifice le plus recherché à Montréal.

Sa conception originale permet au 630 Sherbrooke ouest d'atteindre un niveau d'excellence auquel la prochaine génération d'édifices sera confrontée.

Venez découvrir un édifice «impeccable».

Disponibilité, début 1989.

■

Mandataire autorisé
Société Immobilière Bevlandco Inc.
Tél: (514) 861-3370.

ÉDIFICE 630 SHERBROOKE BUILDING

Projet réalisé par le Groupe PM.

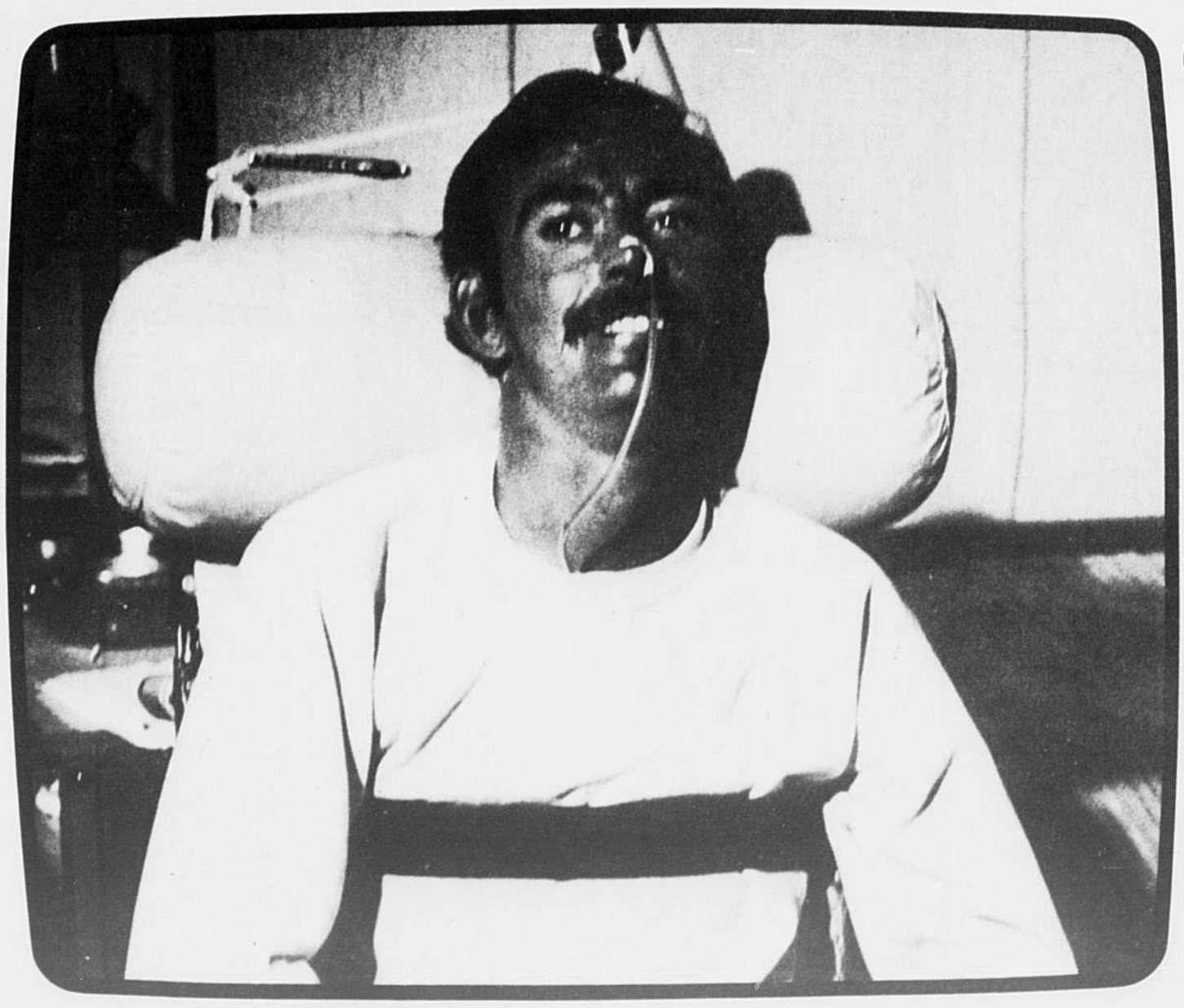

C'ÉTAIT HIER

À 29 ans, Leif est totalement paralysé à la suite d'une thrombose. Pendant douze mois, il est complètement coupé du monde.

Aujourd'hui il arrive à communiquer ses impressions sur sa vie. Un documentaire bouleversant.

Points de vue

Ce soir 21h

LE MIEUX C'EST DE REGARDER Radio Québec Câble 8

L' ACTUALITÉ BOURSIÈRE

Montréal, jeudi 24 novembre 1988

MONTRÉAL

Tendance irrégulière

MONTREAL (PC) — La tendance était irrégulière, hier, à la Bourse de Montréal. L'indice général, qui avait cédé 2.79 mardi a encore hier perdu 6.82 points et affichait 1610.24 en clôture.

En tout 3,109,987 actions ont changé de main au lieu de 7,402,891 le jour précédent.

Les bancaires ont baissé de 22.78 à 1586.46 et les industrielles de 7.59 à 1456.17 tandis que les minières ont progressé de 14.82 à 1605.72.

Noranda Inc., en hausse de¼ à $21⅜ s'est traité à 108,170 exemplaires. Placer Dome Inc. était inchangé à $15¾ et 35,380 actions ont été échangées.

D'autre part, Banque de Montréal a perdu½ à $27¼, Banque royale⅜ à $35⅜, Commerce Bank⅜ à $24¼, CP¼ à $20, Nova¼ à $10⅜ et CFCF¼ à $20¾.

Texaco Canada a gagné¼ à $39 et McLean Hunter X⅛ à $12⅞.

Sur 515 titres mis au jeu 148 étaient en hausse, 194 en baisse et 173 stables.

Indice	Hausse	Valeur	Baisse
XXM		1610,24	6,82
VALEURS INDUSTRIELLES		1456,17	7,59
BANCAIRE		1586,46	22,78
PRODUITS FORESTIERS	4,05	2660,78	
SERVICES PUBLICS		1401,83	5,82
MINES ET MÉTAUX	14,82	1605,72	
INDICE RÉA R.C.M.P.		1242,72	1,98
VARIATION DES TITRES	148	173	194

TORONTO

La baisse se poursuit

TORONTO (PC) — La baisse des cours s'est poursuivie, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé a terminé la journée en recul de 12.63 à 3246.11 après avoir cédé 6.66 le jour précédent en clôture.

Le volume des échanges s'est contracté, à 19.62 millions d'actions contre 24.58 millions mardi.

Dans les industrielles, Canadian Pacific a perdu¼ à $20; Nova Corp.⅛ à $10½; Continental Bank 15 cents à $2; Royal Bank¼ à $35⅜ et Canadian Pacific Forest 1 à $40. Westar a gagné cinq cents à 1.20; Inter-City Gas 1¼ à $22⅜ et Falconbridge⅝ à $22⅛.

Dans les mines, International Pursuit a cédé 15 cents à 60 cents et Corona A⅛ à $8⅛. Petromet Resources a gagné 10 cents à $1.30.

Dans les pétroles, Westmin Resources abandonne⅛ à $9; Coseka Resources deux cents à 17 cents et Canada Northwest¼ à $18¼. Pancanadian Petroleum gagne¼ à $24¼.

Indice	Hausse	Valeur	Baisse
TSE 300		3246,11	12,63
VALEURS INDUSTRIELLES		1856,97	15,13
PRODUITS DE CONSOMMATION		4081,71	10,90
COMMUNICATIONS		7380,72	26,99
HAUTE TECHNOLOGIE		650,06	6,59
AURIFÈRES		5533,13	50,43
PÉTROLE ET GAZ	15,41	3380,35	
VARIATION DES TITRES			

NEW YORK

La tendance reste ferme

NEW YORK (AFP)— La tendance restait ferme, hier, à Wall Street dans une atmosphère très calme à la veille de la fermeture du marché à l'occasion de la fête de Thanksgiving.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles, qui fluctuait dans une fourchette de hausse de 2 à 6 points, s'est envolé vers la fin de la séance pour clôturer à 2,092.28, en hausse de 14.58 points.

Quelque 112 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de valeurs en hausse a dépassé celui des baisses: 884 contre 516; 515 titres ont été inchangés.

Selon les analystes, la demande pour les valeurs vedettes ayant le plus baissé au début du mois est demeuré le principal élément de soutien, le reste de la cote restant à la traine.

La hausse de 2.4 pc des commandes de biens durables en octobre n'a pas eu d'influence notable sur le marché car elle a émané du secteur militaire, traditionnellement très volatile.

Les compagnies aériennes ont été particulièrement soutenues par la hausse de leurs tarifs.

UAL a progressé de 5¾ à 105½; Interco qui a relevé ses dividendes spéciaux pour lutter contre une tentative de prise de contrôle, a gagné 3 à 67¾; CBS est monté de 2⅞ à 166⅞.

Exxon a perdu⅝ à 42; TRW¾ à 41⅜ et Hilton Hotel½ à 47⅛.

Indice	Hausse	Valeur	Baisse
DOW JONES INDUSTRIEL	14,58	2092,28	
DOW JONES 65 TITRES	8,53	794,65	
DOW JONES TRANSPORT	21,56	919,48	
SERVICES PUBLICS		182,67	
S ET P 500	1,79	269,00	
S ET P 400	1,90	309,45	
NYSE	0,86	151,41	
VARIATION DES TITRES	895	513	518

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Pays	Devise	Taux	Pays	Devise	Taux
Afrique du Sud	Rand	0.5109	Hong Kong	Dollar	0.1542
Afrique franco	Franc CFA	0.004094	Inde	Roupie	0.0805
Allemagne-Ouest	Mark	0.6989	Israël	Sheqels	0.7518
Antilles Angl.	Dollar	0.4467	Italie	Lire	0.000943
Australie	Dollar	1.0403	Jamaïque	Dollar	0.2230
Autriche	Schilling	0.09938	Japon	Yen	0.009902
Bahamas	Dollar	1.2034	Liban	Livre	0.00246
Belgique	Franc	0.03337	Mexique	Peso	0.000531
Danemark	Couronne	0.1812	Norvège	Couronne	0.1852
Espagne	Peseta	0.010651	Nouv.-Zélande	Dollar	0.7825
États-Unis	Dollar	1.2034	Portugal	Escudo	0.008405
Finlande	Mark	0.2944	Royaume-Uni	Sterling	2.2022
France	Franc	0.2047	Suède	Couronne	0.2002
Grèce	Drachme	0.008414	Suisse	Franc	0.8316
Hollande	Florin	0.6200	Vénézuela	Bolivar	0.03280

	Hausse	Valeur	Baisse
LE DOLLAR CANADIEN	0,21	83,45	
L'OR À LONDRES		419,25	
L'ARGENT AU CANADA		7,319	0,032
L'OR AU CANADA	1,00	502,00	

MONTRÉAL

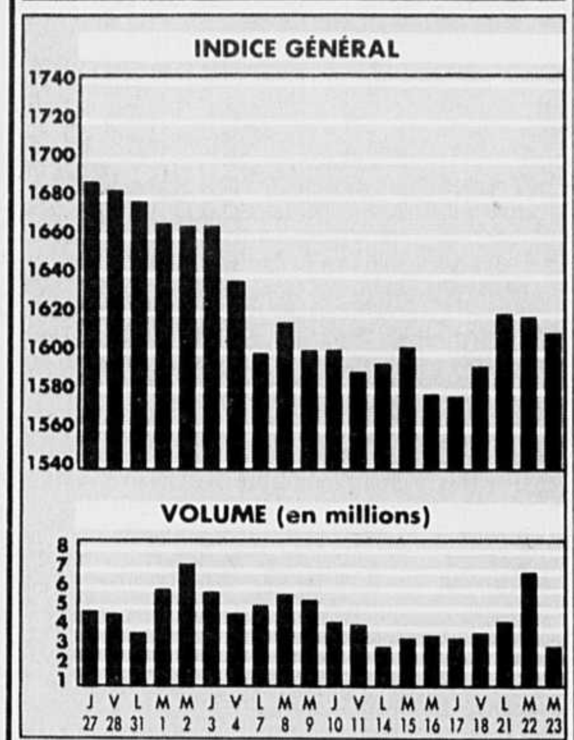

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACDS	6000	60	60	60	+ 5
ACSI	1000	50	50	50	+ 5
AMCA.rt	7138	0½	0½	0½	— ½
AMCA Int	11304	380	380	380	
AMCA8.84	100	$24⅞	24⅞	24⅞	+ ⅛
AMCA9.25	500	$24⅞	24⅞	24⅞	+ ⅛
AMCA9.5	800	$23	23	23	— ¼
Abti Prce	2752	$19⅝	19¼	19⅝	+ ½
fAgromx	6025	80	80	80	
Air Canda	14460	$7⅝	7¼	7⅝	+ ⅛
Akers	800	11	11	11	
Alta.energ	450	$14¼	14¼	14¼	
Alta N Gs	1000	$15	15	15	— ⅛
Alcan Alu	20522	$36⅝	36⅜	36½	
Alex.F7.4	200	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ¼
Algo Sr.1	z19	230	230	230	
Algo.A	400	440	440	440	+ 15
Alim.CT	4000	230	225	230	— 5
Alubec	500	186	186	186	+ 6
Am.Barric	3300	$21¼	21	21⅛	
fAmr.rs.A	3000	100	100	100	
Artopex	2900	495	480	480	— 5
Asa Min	500	$5	5	5	+ ⅛
Asbestos	500	$6¼	6¼	6¼	
fAstral A	z169	$10⅛	10	10	
Auberges	4250	410	405	405	
AubergW	z250	2½	2½	2½	— 2
Avcorp	9400	350	330	335	— 15
B Corp.A	900	$30⅛	30	30	
BC Tel	100	$27⅞	27⅞	27⅞	— ⅛
BCE Inc.	45178	$37¾	37½	37¾	
BCE Mbi	115	$20	20	20	
BCE.Capl	300	$23¾	23¾	23¾	— ⅛
BCED	4100	310	305	310	+ 5
BCED.Wt	z250	68	68	68	+ 1
Bgr.pm.A	500	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Baue Cont	5350	215	205	215	
BaLau2.62	225	$26½	26½	26½	
Bq.Laur	35000	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
Baue Nat	45173	$11½	11⅛	11¼	— ¼
Bq.Nat.sr8	200	$22	22	22	
Bq Royale	64659	$35¾	35⅜	35⅜	— ⅜
BaRy 1.45	500	$17¼	17¼	17¼	— ⅛
BaRy 2.75	6470	$30⅝	30½	30½	— ¼
Bq. T—D	19629	$35¾	35¼	35⅜	— ½
Bq.C.Imp	47958	$24⅝	24¼	24¼	— ⅜
Baue Mtl	77134	$27⅞	27¼	27¼	— ½
BMO Wts	z1165	1½	1	1	— 1
BMO $2.50	600	$25⅝	25½	25½	
Bq.N.Ecos	34053	$14¾	14½	14½	— ¼
B NE srl	500	$22⅝	22⅝	22⅝	+ ¼
Bastien	500	80	80	80	
Baton	1600	$14½	14¼	14½	+ ¼
Belmoral	12400	140	140	140	
Bestar	500	110	110	110	
Biochem	1100	$6⅛	5⅞	5⅞	— ⅛
Biorex	3000	38	38	38	
Bocenor	100	290	290	290	
Bomb A	154	$12¾	12¾	12¾	— ⅛
fBomb B	63720	$13⅛	12⅞	13	
Bomb.Sr1	200	$23⅝	23⅝	23⅝	
Bomb.w.B	2750	$28	27⅝	28	
Bomem	1000	230	230	230	
Bow Val	1100	$12⅜	12¼	12⅜	+ ¼
BowVI2.05	1000	$20⅞	20⅝	20⅞	+ ⅛
Bralorne	6000	31	30	30	+ 6
fB.Brick.A	1500	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅛
BrasdPrA	496	$39⅜	39⅜	39⅜	
Brascan.A	2885	$25¼	24⅞	25	— ⅛
Bruncor	2900	$16¾	16¾	16¾	— ⅛
Brunswick	350	$10½	10½	10½	+ ¼

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CAE Ind	5750	$9⅜	9¼	9⅜	— ⅛
CB Pak	12300	$20½	20⅜	20½	
fCCL.In.B	3000	$10½	10½	10½	+ ⅛
fCFCF.Inc	62519	$21½	20¾	20¾	— ¼
CGC Inc.	2100	$10¼	10	10¼	+ ¼
Cambior	12500	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ¼
Cambio.w	2400	330	325	330	+ 5
Cambridg	1000	$27⅜	27⅜	27⅜	
Camp Res	2470	90	90	90	— 5
Cmpbel.Sp	1300	$18⅝	18	18⅝	+ 1⅜
Camp.sr.C	1200	$20⅞	20⅞	20⅞	+ ⅛
Camp.p.D	500	$19⅝	19⅝	19⅝	+ ⅛
Campeau	3800	$17½	17⅛	17⅛	— ¼
Cda Pack	200	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ⅛
Cdn Tire	600	$32⅞	32½	32½	— ¾
fC Tire A	2847	$17	16¾	16⅞	— ⅛
fC Utilit.A	2200	$19¼	19¼	19¼	+ ⅛
C Util.SrK	500	$25¼	25¼	25¼	
C.Util.srL	400	$24⅞	24⅞	24⅞	— ⅛
CP Ltee	98661	$20¼	19⅞	20	— ¼
fCmnac.A	32326	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Constar	11650	215	210	215	
Constar rt	9135	10	6	10	
fContrexA	41455	410	390	405	
ContrexW	21400	3	3	3	
fCaraOp.A	2500	$14⅝	14⅝	14⅝	
Carpita	200	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Cascades	10917	$5⅛	5	5	
C.Capital	800	$10⅞	10⅞	10⅞	
fC.Cap A	2625	$8½	8¼	8⅜	— ⅛
Charan	500	225	225	225	— 15
Cheni	200	460	460	460	
Cheni.W	100	140	140	140	
fCimStL.a	2000	$13⅛	13⅛	13⅛	+ ⅛
Cinram	41500	$6½	6½	6½	
Circa Crft	500	410	410	410	+ 5
fCo—Steel	200	$16	16	16	— ⅛
fCogeco	265	$6½	6½	6½	
CohoRs.A	3000	335	335	335	— 5
Cominco	7692	$21⅝	21⅜	21⅝	+ ⅛
Cancom	200	$11½	11½	11½	+ ⅛
Comterm	17100	26	21	26	+ 1
Connaught	4600	$26¾	26⅝	26¾	
CBath. A	1000	$14½	14⅜	14½	
Cons Gas	800	$24¾	24½	24½	— ¾
C gas13.50	300	$27½	27½	27½	
fCPCI.A	z300	90	90	90	+ 5
CPCI.B	z300	90	90	90	+ 4
Corby A	3092	$18¾	18¾	18¾	+ ⅜
fCorby B	2000	$17¾	17⅝	17⅝	— ⅜
Cor.Mark	2500	375	370	370	+ 5
fCorona A	2484	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
Corona B	200	$8½	8½	8½	— ½
Coron.srA	262	$9⅜	9⅜	9⅜	
Coron.90w	154	162	162	162	
Cover	700	265	265	265	— 10
fCann RL	200	$7	7	7	
fCIDesi.A	905	385	385	385	— 5
C.life.2.28	600	$25⅛	25⅛	25⅛	
fCrownx	500	$11½	11½	11½	
fCrownx.A	3300	$5⅝	5½	5½	— ¼
Crwn.wt.b	1500	$13⅞	13⅞	13⅞	
Crwn.Pr.1	1500	$19⅝	19½	19⅝	+ ¼
fDMR.grA	400	295	295	295	+ 5
Datamark	500	245	245	245	
fDavis.B	500	300	300	300	— 5
Denison.w	z800	1	1	1	— ½
Denis 9.50	900	$20	19⅞	19⅞	— ¼
Denis 9.75	200	$23⅝	23⅝	23⅝	+ ⅛
Diabrasiv	3700	125	125	125	— 5
Dofasco	44350	$25¾	25⅝	25⅝	— ⅛
Dofasc2.60	1600	$34⅜	34⅜	34⅜	+ ⅜
Domco.lte	3125	$5⅝	5½	5⅝	+ ¼
Domtex	1427	$14¼	14	14	— ¼
Domtar	24274	$13⅞	13⅝	13⅝	— ⅛
Domt.2.25	154	$26⅜	26⅜	26⅜	
Domtr.sB	500	$22⅜	22⅜	22⅜	— ⅛
Donohue	3900	$13⅝	13½	13⅝	+ ⅜
Dorel	200	320	320	320	
DuPont A	400	$25⅜	25⅜	25⅜	+ ⅛
fDylex.Ltd	2000	$9⅝	9⅝	9⅝	— ⅛

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Eagle	1000	285	285	285	
Echo Bay	15940	$18¼	17⅞	17⅞	— ⅜
EnerplusB	200	$8¼	8¼	8¼	
EnerplusC	1400	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
EaDenis.A	250	190	190	190	— 10
Espadon	z100	75	75	75	
Espalau	500	345	345	345	+ 5
Etac Sale	1021	$12⅜	12¼	12⅜	
Expand.a	1000	175	175	175	+ 3
Expnd.Wa	1500	5	5	5	
FPI Ltd	1000	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ¼
Falcon.W	9600	251	245	251	— 9
Falcnbrdg	8135	$22⅛	21¼	22⅛	+ ⅜
Fi.Desi.s1	1400	$22½	21¾	22½	
fFi.Desi.A	1550	380	360	360	+ 10
Finan E.C	3362	185	175	175	— 10
Finning	1990	$21	20⅞	21	+ ⅛
FCtyTco	1700	$5⅜	5¼	5¼	+ ⅛
Flet.Can.a	1575	$17½	17½	17½	— ⅛
Flet.Inv	100	$20⅞	20⅞	20⅞	+ ⅛
Fletcher	7000	350	340	340	— 15
fFdCr.Que	2460	430	425	425	— 5
Foratek	1864	72	72	72	— 3
ForesbecA	16500	145	145	145	— 5
Forex	9600	95	90	95	+ 5
Fortis Inc	839	$19⅞	19¾	19¾	+ ⅛

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
GTC.tra.B	1100	440	435	440	+ 5
GW Util	537	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Gen Motr	137	$98½	98½	98½	+ 2¼
Goodfellw	1000	350	345	350	+ 10
Goyette	1000	190	190	190	— 5
Grma Lee	2000	39	39	39	— 1
Grilli	300	$5	5	5	— ⅛
Gr.L.1.875	z50	$22⅞	22⅞	22⅞	— ⅜
fGr.laur.b	2100	$6⅝	6⅝	6⅝	
G.Plas.Md	1000	210	210	210	— 5
Gdcor.wt	5000	130	120	130	+ 35
Guard.p.B	150	$8	8	8	
Guilv.W.a	z600	3	3	3	
Gulf Res	2144	$13	12⅞	12⅞	— ⅛
Gulf.R.p.a	4000	485	485	485	+ 5
Hartco	280	385	385	385	
Hees.Int	1950	$25⅛	25	25	— ¼
Hees 91wt	1300	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Helix.Circ	3500	43	41	43	
Hemlo	5150	$12	11⅞	12	+ ⅛
Henlys.Gr	1500	$10	10	10	+ ⅛
Heroux	1425	$9	9	9	
Honco	z300	60	60	60	+ 9
Hubbard	1400	215	210	210	
fHbay1.875	3600	$19¼	19⅛	19¼	+ ⅛
H Bay Co	159	$20½	20½	20½	— ⅛
Hypocrat	3900	65	60	62	+ 2

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
IPL Inc	600	415	415	415	
Ideal Mtl	4950	290	290	290	
Imasco.ltd	5500	$27	26⅞	26¾	
Imasco7.3	700	$24½	24½	24½	— ¼
Imp Oil A	35336	$47¾	47¼	47¼	+ ⅛
Impertex	z200	30	30	30	
Inco Ltd	40430	$36¼	35¾	36⅛	+ ⅜
Inco 10pr	500	$49	49	49	+ 1
Indal	565	$13⅞	13⅞	13⅞	
Inind NG	1900	$11⅞	11⅞	11⅞	
Innopac	425	$11⅜	11⅜	11⅜	
Intercon	3700	425	425	425	
Interhome	1620	$41½	41⅛	41¼	+ ⅛
IBM	z204	$141¼	140½	141¼	+ 1¼
Int.dta.pr	z200	55	55	55	— 10
Int Epitek	z50	115	115	115	
Irwin Toy	z5	$6	6	6	+ ⅛
fIvaco A	400	$12⅜	12¼	12⅜	+ ⅛
Ivaco.sr1	1000	$19⅞	19½	19½	— ½
Ivaco.sr2	800	$19⅞	19¾	19⅞	+ ⅛
Ivaco.sr4	666	$30½	30	30½	— ½
JMSaucier	1500	35	35	35	+ 15
Jannock	7000	$19⅝	19½	19½	
fJean.Ct.A	7225	$9½	9⅜	9⅜	

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kaufel.A	2700	$10½	10½	10½	— ¼
Kaufel.B	3980	$10¼	10⅛	10¼	+ ⅛
fKaufl.wB	16850	113	110	112	+ 2
fLGS.A	600	155	155	155	+ 5
LSI Log	1000	225	225	225	— 1
Laur.Mutl	850	$25	25	25	
fLaVrdy a	z2	110	110	110	— 5
Labatt	27365	$22⅛	22⅛	22⅛	— ⅛
Lac Min	2900	$12¼	12⅛	12⅛	— ⅛
LfrgCan.p	405	$20⅝	20⅛	20⅛	— ⅛
LafargeCo	361	$20	20	20	— ½
Laidlaw A	1000	$18½	18½	18½	— ⅛
fLaidlw B	30637	$17⅝	17⅜	17½	— ⅛
LamSa.inc	8200	85	85	85	— 5
LapVer	1100	285	275	285	
Lavalnind	400	295	295	295	
Lvltec	3500	82	82	82	+ 1
fLMGL.A	200	$12½	12½	12½	— ⅛
Leader M.	5600	30	28	30	— 1
Lepine—cl	1000	220	220	220	+ 5
Leroux	200	180	180	180	
LBL.inc	700	149	149	149	— 1
Loblaw	306	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Log.G.Inf	7000	230	217	230	+ 5
Logis.Clb	300	$8	8	8	
Lonvest	1500	$17¼	17	17¼	+ ⅛
Louvem	500	80	80	80	— 4
Louvm.pr	600	140	140	140	— 10

M N

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
M Corp	1525	$14	13¾	13¾	— ¼
MRRM	100	$54	54	54	+ 2
MaBaie	400	195	195	195	— 5
Maax	2000	100	100	100	
McM Bldl	20396	$17⅛	17	17	— ⅛
McMil sr8	500	$23¼	23¼	23¼	— ⅜
Mclean X	46500	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅛
Macyro	4500	140	136	140	— 5
fMarit Tel	854	$15⅞	15⅞	15⅞	— ¼
Mavtech	600	265	265	265	
McNeil M	1300	275	275	275	
Memotec	8865	$10⅞	10¼	10¼	— ½
Memot.Wt	2350	$13⅜	13¼	13½	
fMetroR.A	2838	$5	490	495	— 5
Mtp Mtl	1835	205	205	205	+ 5
M.Tempus	1000	35	35	35	+ 5
fMiron.A	17800	$6⅞	6¾	6¾	
Miron.Wt	z300	1	1	1	— 2
Mitel.Corp	4300	270	265	270	+ 5
fMolson A	3041	$26¾	26½	26½	— ¼
MTrustco	25800	$16½	16⅜	16⅜	— ⅛
Moore	2730	$28⅛	28	28⅛	— ¼
Morg.$1.75	100	$7	7	7	
Muscocho	100	405	405	405	
Mux Lab	20500	85	80	85	+ 5
Nautilus	730	72	72	72	— 3
Neti.Tech	9000	4½	4½	4½	— ½
NfldL 5.50	800	$6	5¾	5¾	— ¼
NfldL 5.25	2000	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
NfldL 7.25	200	$8	8	8	
NewTel	500	$16⅜	16⅜	16⅜	
Noramco	1700	140	135	135	— 11
Nor.Forst	10200	$14⅛	13⅞	13⅞	— ⅛
Noranda	108170	$21⅜	21⅛	21⅜	+ ¼
Noran.srB	100	$29½	29½	29½	+ ⅛
Noran.7.75	786	$27¾	27½	27¾	+ ⅛
fNormckA	10500	325	315	320	+ 5
NormickB	500	435	435	435	+ 10
Nor.can.O	3000	$17½	17	17	— ¼
NC oil.sr6	200	$20¼	20¼	20¼	
Nor Tel	16000	$19	18¾	18⅞	
Northgate	100	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Nova Albt	67264	$10¾	10⅜	10⅜	— ¼
Nova9.125	300	$25⅛	25⅛	25⅛	
Novatron	600	225	225	225	— 15
Noverco	4925	$10⅞	10⅝	10¾	— ⅛

O P

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
OE INC	2225	$11⅛	11	11⅛	— ⅛
Ogivar	5300	125	111	117	— 4
Olco.A	8450	405	400	405	
Olco.W	3685	12	11	11	— 1
fOsha A	1000	$20⅜	20⅜	20⅜	
Pancdn.Pt	z50	$24¼	24¼	24¼	
Pantoram	1000	140	140	140	— 5
P.Martin	1800	260	255	260	+ 15
Peerless	1400	$7⅜	7¼	7¼	
Perkins.P	600	$9⅜	9¼	9¼	
fPerry.B	z800	75	75	75	+ 3
Pla.Dome	35380	$15⅞	15¾	15¾	
Pla.D.wt.g	600	100	100	100	+ 10
fPowr Cr	43875	$12⅞	12⅝	12¾	
Power.Fin	7560	$13¼	13¼	13¼	— ¼
Pr.Choix.a	1200	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Promatek	1300	107	100	107	+ 17
Provigo	8200	$10⅞	10¾	10⅞	

Q R

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Qvesll.u	1400	220	220	220	
Que Tel	2500	$14	13⅞	14	+ ⅛
QuebecoA	925	$20	19¾	19¾	— ⅛
fQuebecoB	4455	$17	16⅞	17	+ ⅛
Queenston	5500	205	200	200	— 7
Ryll.F.pr	2000	$24⅜	24⅜	24⅜	+ ⅛
fRadio.A	200	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Redpath	2000	$12	12	12	+ ⅛
Reed Cll	100	$30	30	30	— ⅛
fRepap	2800	$11¼	11	11	— ⅛
Rio.Algom	1000	$21	20⅞	21	
fRollnd A	900	$11½	11¼	11½	+ ⅛
fRyTrco.A	4500	$16	15⅞	16	+ ⅛
fRyTrco.B	z34	$16	16	16	— 1

S T

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
fSNC	3500	495	490	490	— 10
SR.telcom	800	290	280	280	— 10
fSt.Sauv.a	4000	225	220	220	
Sani Mo.a	2500	95	95	95	— 2
Saturn.D	600	160	160	160	+ 10
Sceptre	18750	315	310	310	— 10
fScott Hos	z75	$13	13	13	— ¼
Seagram	750	$69¾	69⅝	69⅝	— ⅜
fSelkirk A	3170	$49½	49½	49½	+ ⅛
Sensormat	500	290	290	290	— 5
S.T.I.	4000	85	80	85	+ 10
Shasper	500	185	185	185	+ 5
Shell Can	1315	$39½	39¼	39⅜	
Shermag	2100	235	220	220	— 15
Shirmax	1000	150	141	141	— 4
Sico	380	$11¼	11¼	11¼	
S—Beaud.	4600	350	345	350	+ 5
S.Lemaire	600	100	100	100	
fSocanavA	4000	415	410	410	
SocanavW	1550	30	30	30	— 3
Sodisca	2500	$7⅞	7⅝	7⅞	+ ⅛
Soficorp	10500	100	92	100	+ 5
Southam	845	$26⅞	26⅝	26⅞	— ½
fSpar Aer	400	$16¾	16¾	16½	+ ¼
Sportcn.A	790	200	200	200	
fSportcn.B	2192	200	200	200	
fSteinb A	2550	$36	36	36	
Stbg Pr D	100	$26⅜	26⅜	26⅜	
Stnbrg.Srl	25000	390	390	390	+ 5
Stelco A	2800	$21¼	20¾	20¾	— ¼
Stel 1.94	1300	$22⅞	22¾	22¾	— ¼
SumnerSp	1300	205	200	200	— 15
Synergs.A	5200	475	470	470	— 5
Systerm	z200	65	65	65	— 1
TCG Gr.	440	315	310	310	+ 5
TCC Bev	1800	$7⅝	7½	7⅝	
fTeck B	100	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅛
fTel Mt B	100	$17½	17½	17½	+ ½
fTelebc.s.4	1800	$23½	23½	23½	— ½
Tembec.A	2600	$8	7⅞	7⅞	
Texaco	84770	$39¼	38⅞	39	+ ¼
Thomsn A	6600	$27¾	27½	27½	— ¼
Tolgeco	1650	200	197	198	— 2
Totec	5100	200	200	200	
Trs mount	2000	$15¾	15	15½	+ ¾
TrAlta	10205	$14⅛	13¾	13⅞	— ¼
TrCan Pl	7825	$13⅞	13¼	13¼	
TrCan.w	1000	10	10	10	— 1
TrCan 2.8	300	$32½	32½	32½	— 1
Tran.finan	600	$7½	7½	7½	
fTransit	1500	250	245	250	+ 5
Tridel Ent	1000	$13⅝	13⅝	13⅝	+ ⅜
Trilon.w.c	2000	$8⅛	8⅛	8⅛	— ¼
Trilon Fin	300	$17½	17½	17½	+ ¼
Trit.Cda.R	2235	160	160	160	
fTrizec A	1100	$31½	31¼	31¼	— ¼
Trizec B	1300	$34	34	34	
TrGen.pA	1000	$22⅜	22⅜	22⅜	
fTurbo Rs	15000	60	59	59	— 1
Turbo Wt	5000	14	14	14	

U V

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
fUAP.In.A	900	$14	14	14	
US.Stl.cdn	1500	$25⅛	25⅛	25⅛	
Ultrmar	2500	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Uni—Selct	3550	460	450	450	— 10
Unican.A	100	$8⅜	8⅜	8⅜	
fUnican.B	1800	$8½	8½	8½	
fUniges B	10700	390	385	385	
UnigesprB	500	$9	9	9	— ⅛
Val Royal	2660	$8	7⅞	8	+ ⅛
fV.Houtte	350	400	400	400	
Varity Co.	500	350	350	350	
Venmar	5500	130	130	130	+ 5
fVideotron	7852	$12⅝	12½	12½	
Vittforge	4000	85	85	85	— 5
Volcano	18600	440	430	435	— 5

W X

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
fWaterbrd	8100	$10	10	10	— ¼
Walax A	1275	$12⅜	12⅛	12⅜	+ ⅜
Walwyn	200	400	400	400	
Westcoast	27100	$15⅞	15¾	15⅞	+ ⅛
Westmin	300	$9	9	9	— ⅜
Westm.sr1	500	$21⅛	21⅛	21⅛	
fWise.A	2000	125	125	125	
Total Sales:				2,435,119	

Partially Paid Shares

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
B Corp r	5500	$8	7⅞	7⅞	— ⅛
Ry.Fin.Jr	700	$11	11	11	
Total Sales:				6,200	

Trust Units

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
EnpFnd.B	z50	$8	8	8	
EnpFnd.C	2500	$9	9	9	+ ⅛
F.Europ.u	2100	$7⅝	7½	7½	+ ⅛
Ryt.EIF.u	1000	$8	8	8	+ ¼
Un Carb.u	1000	$26⅛	26⅛	26⅛	
Total Sales:				6,650	

Junior

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aur Res	250	390	390	390	+ 5
Abcourt.b	3510	40	40	40	— 9
Ab.Met	14500	14	13	14	
Abitibi.R	10000	6	6	6	+ 1
Achates	2846	11	11	11	
Amer res	5500	185	180	185	
Arbor	z2100	55	55	55	— 25
Armeno	2427	30	30	30	— 2
Armistc	13767	50	47	50	
Aster.A	2500	11	11	11	
Audrey	20000	270	260	260	— 10
Augmitto	500	90	90	90	+ 9
Augyva	z776	5	5	5	— 1
Aunore	6200	40	40	40	
Aurizon	z587	48	47	48	— 1
Ausochs	z932	6	6	6	+ 1
Aurtec.A	7000	35	35	35	
Bachelor	1000	125	125	125	— 5
Bakertalc	2500	42	42	42	+ 4
Barexor	3238	11	11	11	— 1
Bateman	2500	12	12	12	
Beaufield	11287	28	28	28	+ 2
Brosnr.E	21000	6	5½	5½	— ½
Cache Ex	1000	28	28	28	— 2
Canstat	z810	3	3	3	— 1
Chabela	5000	10	10	10	— 2
Coleraine	791	20	20	20	
Denn'Or	19038	10	10	10	— 1
Deux.Mt	z916	7	7	7	
Dufrsnoy	2000	27	25	27	+ 2
Dumagmi	200	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
Dumont	55900	21	17	19	— 1
EasternM	2000	12	12	12	+ 2
Ecudor	z2150	33	33	33	— 7
Essor	6106	14	12½	14	— 1
Fairlady	4000	12	12	12	+ 2½
Freewest	15000	80	80	80	
Globex	z50	30	30	30	+ 5
G.Briar	10000	12	12	12	— 2
Gdn Day	8735	10½	10½	10½	
Gln.Grp	3200	65	61	61	— 1
G Knight	1000	$9	9	9	
G.Knit.Wt	3000	80	80	80	
Gdn.Pond	8000	25	20	20	— 10
GldnStr	7500	250	250	250	— 10
Gdn.Tria	9000	9½	9	9	— 5
Goldx.wt2	500	15	15	15	— 5
Gordex	z810	65	60	65	— 5
Houston	15000	24	20	22	
JAG.Min	14000	13	12½	12½	— ½
Kimex	2000	22	22	22	— 2
LaFoss	3000	60	60	60	+ 2
Ligneris	7871	6	6	6	— 1
Louphior	1224	6	6	6	
Lynx	5500	10	10	10	
LyonLake	z300	71	71	71	— 3
Lyonlk.W	z500	5	5	5	
MSV cl.A	7400	200	191	191	— 9
Maufort	5000	19	19	19	+ 2½
Mazarin	18702	21	19	19	
Messeg	98725	34	30	30	— 5
Mimka.M	6333	90	80	80	— 10
Normetal	2000	20	18	18	— 7
NAR.met	12786	33	32	32	— 5
Norwood	2564	5	5	5	
Nva.Cgco	1732	110	110	110	
Noveder	2806	110	105	105	
Novder.rt	14286	1	1	1	
Oasis	33055	20	17	18	— 2
Omega	2564	4	4	4	
Onyx Res	5000	5	5	5	
Orex exp	3000	86	82	82	— 5
Radisson	6000	38	38	38	
Ramcor	9500	27	26	26	— 4
Robex	2000	69	69	69	— 2
Rogi	2000	20	20	20	
Sphix.M	14542	90	75	80	
Spirit Lk	9800	415	400	410	
St.Genev	6760	109	101	101	— 12
Standard	1000	22	22	22	— 3
Stratm.A	6000	115	110	110	
Syngold	5620	75	75	75	
Talisman	5000	20	20	20	
TigerCl.A	700	30	30	30	— 5
Tyler	14325	57	50	56	+ 4
Vaua.A	6400	36	35	35	
Veinor	2000	57	57	57	— 13
Vior	3500	62	61	62	— 4
Wstrn.Qc	1000	140	140	140	— 5
Wrightbr	z1335	21	21	21	— 4
Yorb.CIA	1562	30	30	30	
Total Sales:				662,018	
Total Market:				3,109,987	

INTERNATIONAL DIVISION

French companies — $US

Stock	Bid	Ask	1987 High	Low
Lyon.eaux	0	0	0	0
United Kingdom				
BET Ads	$20	20½	23¼	17¾
Maxwell	400	450	5⅝	400
United Kingdom — $US				
ADT Ltd.	0	0	265	265
BET.plc.U	400	425	450	400
Others — $US				
Flet.Chllg	360	375	370	370
pLatonia	$51⅝	52⅝	52⅝	48

Precious Metal Certificates $US

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn slvr	300	6.060	6.060	6.060
Grdn gld	475	420.00	418.10	420.00

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Fonds	Valeur
MEMBERS	
AGF Group	
Amer Grth	7.23
Cdn Gs Enr	6.89
Cdn SecGth	8.61
Cdn Trustd	4.60
Conv Inc	9.43
Corp Inv	11.84
Crp Inv Stk	5.86
gExcel Am E	4.33
gExcel Cd Bd	5.19
gExcel Cd Eq	4.63
gExcel M	8.59-5.00
Global	9.73
Grth Eqty	8.96
HiTech	11.62
Japan	5.99
nMMF	9.60-10.00
Optn Eqty	3.73
Pfd Inc	9.83
Special	4.58
AIC Advantage	
Advntage	9.76
All-Canadian	
Compound	15.18
Dividend	10.72
Natural Res	5.12
Revenue Gth	3.42
Univest	5.75
Allied Captl Mgmt	
nCanadian	4.03
nDividend	4.61
nIncome	5.56
nIntern'l Cdn	4.72
nuIntern'l U.	3.94
nMMF	9.28-5.00
Altamira	
ynCdn. Bal	11.09
nCdn. Bond	10.88
nCdn. Equ	10.78
ynCdn. Incom	6.45
ynDiversifd	10.24
ynRab Bud C	6.38
ynRab Bud In	5.79
A.M.D.	
Am Bl Chip	9.07
Cd Bl Chip	10.04
Dividend	9.31
Fix Inc	9.58
MMF	8.71-10.00
uMMF	6.65-10.00
Resc Can	10.99
T-Bill	8.62-10.00
Associate Inv	
ynAssoc Inv	6.97
Bolton Tremblay	
Bond Mtg	4.98
Cda Cum	14.40
Cdn Bal	4.90
Discovery	4.75
Income	10.37
Intern'l	6.90
Mny Fd	9.96-10.00
Optiml Cdn	6.49
Pld. Rsces	9.83
Taurus	4.52
BPI Capital	
Cdn. Bond	10.04
Cdn. Equity	8.81
vEAFE Fd	7.88
Emerg. Gwt	8.41
Global Eq.	9.09
vGlobal Inc.	9.93
High Yield	10.13
nMMF	10.00-10.00
Option Eq.	9.28
Burns Fry	
ynBF Bond	10.10
ynBF Cdn	11.41
ynBF Fund	10.82
Calvin Bullock	
American	6.21
Balanced	10.19
Bond	7.52
CIF	6.48
Dividend	9.69
Growth	1.97
MMF	10.07-10.00
Canada Trust	
ynCTNAF	24.86
ynEquity	49.98
ynIncome	9.44
Central Guaranty	
ynFut Cd. Gt	10.11
ynFut Gov.	10.20
ynFut Income	9.98
ynFut Select	10.10
Central Guaranty	
vBalanced	9.75
ynInv Equity	5.68
ynInv. Incom	4.53
ynMortgage	10.30
vProp Fund	102.09
Century	
DJ	8.05
uDJ-U.S.	6.72
CGF Group	
vFund 4000	4.29
vInternatn'l	7.97
vVenture Fnd	3.15
Chou Assoc Mgt	
vAssociates	22.75
vRRSP	11.44
Church Street	
ynBalanced	10.27
ynEquity	10.41
ynIncome	9.98
ynMMF	8.88-10.00
CIBC Funds	
nBalanced	10.74
nFix Inc	10.00
nGlobal	9.32
ynMortgage	10.66
Confed Group	
Dolph Eqty	7.98
Dolph Mtge	5.03
Cooperants Group	
vAmer. Eqty.	9.97
vBal. Fund	9.96
vCdn. Equ.	9.97
vIncome Fun	9.96
CT Inv Counsel	
nE-S Te	9.65-9.97
Ev Bal	10.84
Ev Int'l	11.80
Ev Spec Eq	10.56
vEv. Gth.	4.55
Everest Bn	10.07
Cundill Group	
Security	14.09
Value	12.74
Elliott Page	
E-P Bal.	24.88
E-P Bond	25.87
E-P Eq.	23.67
nE-P Mo	9.97-1.00
Ethical Gwth	
vEthical Gwt	5.52
Fidelity Int'l	
vCap Bal	10.50
vCap Buildr	10.79
vCap Conser	10.17
vIntP'folio	9.83
First Cdn Funds	
nBalanced	9.93
nBond	9.95
nEqty. Ind.	9.73
nMMF	8.70-1.00
nMortgage	11.21
First City Funds	
Growth	4.52
Income	4.74
vgReal	6.29
Fonds Desjardins	
ynActions	16.33
ynEquilibre	9.62
ynHypo	4.37
ynIntern'tl	14.11
ynOblig	4.46
Fonds MFQ	
vActions	9.03
vEquilibre	8.94
vObligations	9.70
Fonds SNF	
vEquilibree	9.11
vQuebecoise	7.62
vRevenu	10.03
Future Fund Shar	
nFood Fund	6.22
nGolden Fund	6.97
nSilver Fund	4.03
nValue Fund	5.29
GT Mgmt	
GT Global	5.38
Global Strategy	
Amercas Fd	8.65
nC$Mny	8.32-1.00
Europe Fd	8.36
Far East F	10.36
vGlobal S Cp	15.99
Global S Fd	13.46
RRSP	9.32
gRRSP Acc	9.99
nuUS MF	6.83-1.00
vWorld Bd	9.89
World Mny	9.90
Guardian Group	
American E	17.48
vBalanced	10.55
CIPF86	9.70
CIPF87	10.12
Canadian Eq	5.00
Enterprise	9.78
Global Eq.	4.20
Itl. Income	8.84
North Amer	4.50
Pac. Rim.	16.88
Pfd.Div	7.84-9.11
nS Mny	9.99-10.00
Strat Inc	10.02
uUS MM	7.75-9.71
Gdn Mort Shul	
G Mort Shul	8.62
Heartland Group	
vBond	10.48
vEquity	9.15
vGrowth	7.63
Integra Cap	
Balanced	10.45
Investors Group	
vBond	4.22
vCdn Equity	5.76
vDividend	9.03
vGlobal	5.11
vGrowth	7.66
vIntern'tl	9.50
vJapan	15.72
ynMMF	9.44-1.00
vMtge	4.91
vMutual	7.96
vProv Stk	9.41
vReal Prop	5.31
vRetiremnt	24.72
vSumma	4.73
J. Heward Group	
JH Amer Cd	6.62
uJH Amer Us	5.52
JH FdLtd	7.85
Laurentian	
vgEndur. Bal.	5.11
vgV MM	9.75-10.00
vViking Cdn	16.10
vViking Com	13.79
vViking Div	7.48
vViking Gth	17.11
vViking Inc	4.07
vViking Int	18.46
Lotus Fund	
vnLotus Fun	10.59
Medallion	
vRealty Gwt	11.35
MER Group	
vEquity	13.23
vGrowth	7.20
vnMMF	5.54-10.00
Metropolitan Gr.	
vBond	2.79
vCdn Mutl	5.51
vCollective	14.05
vGrowth	5.99
vProtection	10.23
vSpeci.	5.88
vVenture	8.10
MOF Group	
vDOF-II	1.99
vMult. Opp. F	1.70
vSpec. Opp. F	1.35
Montreal Trust Gr	
vnDividend	9.16
vnEquity	23.97
vnIncome	8.20
vnInternatl	22.01
vnMMF	9.40-10.00
vnMtge	9.93
vnRSP Eq.	19.94
vnRSP Inc	17.69
vnRSP	9.30-10.00
vnRSP Mtge	9.95
Many Funds	
vMony Gold	8.68
Morgan Funds	
Dividend	5.39
Growth	11.59
Income	11.72
Resource	7.46
Worldwide	12.45
Mutual Group	
Amerifund	11.10
CIF	8.30
Diversifd 25	12.16
Diversifd 40	12.89
Diversifd 55	12.96
Dividend	9.86
Equifund	13.17
nMMF	9.90-1.00
MYW Inv Funds	
nCdn Balanc	8.96
nCdn Growth	8.85
nDIF	8.61-9.89
nN Am Grth	6.97
Natrusco	
nNatrusco	6.99
Noram	
vCdn Conv S	10.06
vConv Sec	12.19
Northern Group	
Cdn Equ	4.96
Int MM	4.95
US Equ	5.52
One Decisntd	
One Decisn	10.08
Ont. Teachers Gr.	
ynAggressiv	10.84
ynBalanced	10.86
ynDiversifd	10.41
ynFixVa	8.80-10.00
ynMtge	11.52
PHN Group	
nBond	8.63
nCanadian	17.89
nDiv Inc	13.51
nMMF	9.70-10.00
nPooled	35.50
nRRSP	52.34
nU.S. Fund	21.75
Vintage Fd	11.13
Prudential Group	
Diversifd	5.15
Dividend	5.18
Growth	6.79
Income	5.18
nMMF	9.03-10.00
Natural Res.	5.49
Prec. Metals	4.72
Ptnm Hlth Sci	
vPtnm Hlth	11.99
Realgrowth Fds	
vuA.Trend (U	5.44
vActive Inc.	9.79
vCdn Equity	14.04
vMMF	9.58-10.03
Ren Can B	
vRen Can B	4.62
Royal Trust Gr.	
ynAdv. Bal.	9.49
ynAdv. Gwth.	9.52
ynAdv. Inc.	9.28
ynAmerican	19.45
ynBond	8.81
ynCanadian	30.84
ynEnergy	6.23
ynGlobal Inv.	7.84
vGovt Bond I	8.70
ynJapanese	19.89
ynMMF	8.89-10.00
ynMortgage	10.37
ynPreferred	9.48
Roycom Group	
vSummit RF	10.31
vSummit TD	10.28
RoyFund Group	
nBal	5.17
nBond Fnd	5.08
nEquity	19.62
nMMF	9.30-10.00
Saxon Group	
nBalanced	8.81
nSmall Cap	9.48
nStock	8.43
nWorld Gwth	10.90
Sceptre Funds	
ynBalanced	11.70
ynBond	10.83
ynEquity	11.39
ynInt'l	10.47
nMMF	9.30-10.00
Scotia Funds	
Income	9.67
Stock Bond	9.53
Sentinel	
Am Eq Cdn	8.37
uAm Eq US	6.97
Cda Bond	9.37
Cda Equity	9.07
Global	8.41
nMMF	8.66-10.00
Soficorp	
vCroissance	6.99
vEquilibre	9.04
vRevenu	9.84
Spectrum	
gCash	9.33-1.00
gCdn Equity	9.34
gDiversified	9.72
gDividend	9.82
gInterest	9.74
gIntl Equity	8.28
nSaving	9.49-1.00
Sterling Mtge	
ynSterling Mt	4.99
TD Green Line	
nCDN Balan	10.19
nCDN Bond	10.21
nCDN Equit	10.04
nCDN Index	5.66
nCDN M	9.41-10.00
ynTD Mortg	10.37
nuUS Index	5.29
nuUS M	7.37-10.00
Templeton Grp	
Global Inc.	10.30
nT-Bill	9.38-1.00
Temp Cdn	5.52
Temp Gr Cd	17.95
uTemp Gr U	14.97
Top 50 Gr.	
vTop 50	9.52
Tradex	
ynTradex	7.28
Trimark Group	
Income Gth	5.32
Interest	9.20-10.00
gSelect	5.06
Trimark	11.10
Trimark Cd	10.69
Trust General	
ynAction Am	13.42
ynAction Ca	23.84
ynEquilibre	9.16
ynHypo	10.51
ynMar Mon	10.05
ynOblig	9.47
Trust La Laur.	
ynAction	9.57
ynOblig.	9.86
20-20 Group Fin	
Sunset	11.84
gSunset Amer	9.91
Sunset Deb.	8.31
Sunset Pfd.	9.01
Sunset World	9.76
United Group	
Accum	10.15
Accum R.	11.22
American	5.62
MMF	10.29-10.00
uMMF U	8.25-5.00
Mortgage	5.12
Security	4.29
Venture	7.96
Venture Ret	11.73
UnivAve Gth	
ynUnivAve Gt	9.64
Waltaine Funds	
ynBalanced	10.11
nDiv. Growth	9.08
nIncome	9.07
nInstant	9.72-10.06
NON MEMBERS	
C-Anaes	
ynC-Anaes	9.41
Can Nat Res	
vCan Nat Res	4.67
Canwst RSP	
nCanwest rs	86.79
Capital Gwth	
vCapital Gwt	7.78
Capstone Group	
nCS Mg	10.80-10.00
nIntern'l C$	4.47
nuIntern'l U	3.72
nInvestment	5.67
Co-op Trust Group	
ynGrowth	12.79
ynIncome	9.41
Counsel Trust	
ynReal Estat	17.42
CSA Mgmt Gr.	
vGoldfund	4.66
Goldtrust	5.21
Dixon, Krog Gr.	
nDK Alt Seas	3.27
nDK Amn	16.19
nDK Ent.	9.64
Domequity	
ynDomequity	5.40
Dunedin	
yIntern'l	100.14
Dynamic Group	
vAll Dyn IV	1.81
vAll Dyn V	1.55
vAll Dyn VI	3.92
vAll Dyn VII	3.92
vAll Dyn VIII	4.36
D Income	5.25
D.Div	5.19
vDv Global	5.31
uDvAm US	6.33
DynAmCn	7.59
DynCdn Fd	12.62
vDynGBF	5.11
DynPrecMet	1.09
vMMF	8.66-10.00
Mgd P'folio	5.69
Prvtz	10.42
GBC Funds	
ynGBC Capit	2.61
Gyro Equity	
ynGyro Equi	11.80
Hall Bond	
yHall Bond	10.38
Harvard	
Harvard	4.04
Industrial Gr.	
CS Mgt	9.71-10.00
Ind Future	5.17
Indust Am	7.26
Indust Div	10.68
Indust Eq	19.35
Indust Global	5.98
Indust Gwth	14.74
gIndust Hor	5.49
Indust Inc	9.89
Indust Pens	6.02
Mack Eq	2.47
Mack Mtge	1.22
Mar Equity	
ynMar Equity	5.27
Marlboro	
yMarlboro	7.49
Md Mgmt Fd	
ynCMAIF	30.06
ynCMASTDF	37.32
ynMD Bond	10.19
ynMD Grth	17.41
ynPerp G.	1.62
ynPerp G. II	3.63
ynPerp G. III	7.28
ynPerp G. IV	7.60
NW Group	
vCanadian	7.58
vEquity	9.25
NW Trust Eq	
ynNW Trust	19.19
Pacific Group	
Growth	5.98
Ret Bal	4.41
US Growth	4.02
PMF Mgt. Ltd.	
nPension	3.72
nXanadu Fd	2.61
Pret et Revenu G	
ynAmerican	23.54
ynCanadian	8.75
ynFonds H	5.14
ynOblig.	9.87
Synchrovest	
ySynchrovest	6.58
Talvest Funds	
American	4.67
Bond	10.16
Diverstd	5.63
Growth	8.87
Income	10.39
MMF	9.15-10.00
Universal Group	
American	9.09
Equity	11.23
Global	5.09
Income	5.26
Pacific	9.15
Resource	5.89
Sect Ame	5.27
Sect Cdn	5.63
Sect Cur	5.20
Sect Glo	5.11
Sect Pac	5.74
Sect Res	4.59
Westrn Grth	
yWestrn Grth	4.39

DIVIDENDES

Dividendes de société déclarés, hier, trimestriels sauf indication contraire.

Algonquin Mercantile Corporation, ord.: 5 cents; payable le 1er janv. aux actionnaires inscrits le 2 déc.

Bancshare Portfolio Corp., ord.: 43.67 cents; 22 déc., 7 déc.

Budd Canada Inc., ord.: 20 cents; 20 déc., 9 déc.

Canada Trustco Mortgage Company, série B, priv.: 40 cents; 1er janv., 8 déc.

Canadian Utilities Ltd, priv. 2ème rang, I: 54.625 cents; 1er fév., 9 janv.

CCL Industries Inc., classe A: 4.75 cents; 2 janv., 2 déc.

Central Capital Corporation, ord.: 12.5 cents; 1er janv., 2 déc.

Continental Bank of Canada, 2ème série, priv.: 8.84 cents, mensuel (estimation); 15 déc., 30 nov.

Conwest Exploration Co. Ltd, classe A: 11 cents; 1er janv., 9 déc.

CT Financial Services Inc., ord.: 17.5 cents; 31 déc., 8 déc.

Goldfarb Corporation (The), classe A: 11 cents; 15 déc., 2 déc.

OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Five Most Active TCO Option Classes	Volume	Op Int
TSE 35 Index	2036	10242
Falconbridge	992	8465
Inco Ltd	803	11080
Canadian Pacific	539	19579
Cda 9.5 Oct 01	459	8643

Series		Bid	Ask	Last	Vol	Op Int
Agnico-Eagle.... C..12¾ Opt Vol 12						
Ag $17½		50	75	50	12	12
Alberta Energy . C..14⅜ Opt Vol 32						
Mr $15		65	90	85	12	142
Jn $15		95	120	105	20	20
Alcan Aluminum C..36½ Opt Vol ...274						
Ja $37½		110	120	110	54	781
Fb $35		290	315	300	4	402
$35	P	75	80	80	15	583
$37½		150	160	145	33	1386
$37½	P	185	190	180	5	626
$40		60	70	60	44	951
$40	P	345	370	350	6	84
My $37½		240	260	265	3	126
$40		140	150	140	3	179
Dc $35		190	205	190	20	477
$37½		45	55	50	87	2188
Amer Barrick .. C..21¼ Opt Vol ...139						
Ja $20	P	40	60	50	25	271
$22½	P	165	185	175	20	243
Ap $22½		135	160	135	4	221
$22½	P	205	225	215	30	222
Dc $20		140	165	155	30	30
$20	P	10	30	25	30	30
BCE Inc. .... C..37¾ Opt Vol 45						
Fb $37½		70	90	70	5	898
$40	P	265	290	280	20	173
Ag $37½		155	180	160	20	70
Bk Nova Scotia.. C..14½ Opt Vol ...103						
Mr $15		65	75	75	13	1054
Jn $17½	P	280	330	290	10	30
Dc $15		25	35	30	80	3143
Bk Of Montreal.. C..27¼ Opt Vol ...316						
Ja $25		260	285	300	22	468
$26		175	200	230	10	171
$27		105	125	150	10	393
$28		60	75	60	60	1008
$29		30	40	35	60	2560
$30	P	250	265	210	24	110
Ap $27		150	170	195	10	568
$29		65	85	75	20	1181
$30		35	55	45	20	222
Jy $28	P	130	155	155	10	15
$29		95	115	105	50	129
$30		80	85	75	20	4027
Bombardier B.... C..13.. Opt Vol 83						
Ja $12		130	135	125	43	1253
$13		50	55	55	5	1512
$13	P	45	55	55	10	69
Ap $13		105	110	100	5	2205
Jy $13		120	140	125	10	62
$14		70	95	75	10	44
Brascan Class A. C..25.. Opt Vol 20						
Ja $30	P	$5	$5½	$5	20	14
CAE Industries.. C..9⅜ Opt Vol 30						
Dc $10		6	20	15	30	777
Cambior Inc..... C..13⅜ Opt Vol 95						
Fb $12½		145	150	135	3	214
$15		35	40	20	12	720
My $15		50	70	45	20	374
Ag $12½		205	230	200	30	30
$15		90	115	90	30	30
Campeau........ C..17⅛ Opt Vol 60						
Ja $17½		110	130	125	10	518
$20		25	45	30	5	460
Ap $20		80	105	95	10	238
Dc $15	P	10	30	25	5	5
$17½		55	70	70	10	103
$17½	P	80	105	85	10	75
$20		5	15	10	15	55
Canadian Pacific C..20.. Opt Vol ...539						
Ja $19	P	25	35	30	10	10
Fb $20		110	115	115	66	1682
$20	P	70	80	85	20	343
$22		30	40	35	13	861
$22	P	195	215	210	10	185
My $19	P	60	75	65	10	55
$21	P	145	155	165	30	250
Dc $19	P	5	20	15	10	315
$20		55	65	60	275	3324
$20	P	35	40	45	10	4160
$21		25	30	20	85	1533
Canfor.......... C..25⅞ Opt Vol 23						
Fb $25	P	55	70	70	15	93
$30	P	400	425	400	4	
My $30	P	400	425	425	4	
Cascades Inc.... C..5.. Opt Vol 15						
Jn $5		75	55	85	5	334
$5	P	30	45	30	10	115
Cdn Imp'l Bank . C..24⅜ Opt Vol 20						
Jn $25		125	150	135	5	63
Dc $25		25	45	45	15	1392
Cineplex .... C..13⅛ Opt Vol 17						
Mr $11		280	310	285	3	6
Dc $13		65	85	60	14	242
Cominco Ltd .... C..21¾ Opt Vol 45						
Mr $20		275	300	285	25	118
Jn $22½		185	210	185	10	39
Dc $22½		25	50	20	10	211
Corona Corp A .. C..8⅛ Opt Vol ...149						
Fb $9		40	50	55	50	3495
$10		25	40	30	60	3319
My $8	P	65	75	70	10	254
$9		95	100	100	60	504
$10	P	195	220	200	10	292
Ag $9		120	145	125	9	35
Dicken Mns ..... C..4.95 Opt Vol 12						
Fb $6		20	35	30	5	120
My $6		30	50	40	7	73
Dofasco Inc .... C..25⅝ Opt Vol 30						
Mr $27½		55	75	75	10	71
Dc $25	P	25	50	35	20	39
Domtar Inc ..... C..13⅝ Opt Vol 77						
Fb $12½		150	160	175	10	252
$15		45	50	55	37	1301
My $12½		190	200	220	8	348
$15		115	120	100	22	640
Echo Bay Mines.. C..17⅞ Opt Vol ...102						
Ja $17½		125	145	130	50	50
$17½	P	60	85	55	10	28
Ap $20		100	125	120	18	213
$22½		40	65	65	10	588
Jy $17½	P	145	170	150	10	36
$20		155	180	180	4	24
Falconbridge.... C..22⅛ Opt Vol ...992						
Fb $20		295	315	300	280	1710
$20	P	30	45	50	25	464
$22½		140	150	145	133	1575
$25		45	55	50	25	443
My $22½		215	235	210	3	740
$25		105	115	105	24	625
Ag $22½		300	315	300	442	363
$25		180	190	185	60	80
Galactic Res.... C..5⅝ Opt Vol 60						
Mr $7½		20	35	20	10	395
$10		3	10	5	30	110
Dc $10		1	2	2	20	480
Gulf Can. Res... C..12⅞ Opt Vol 25						
Fb $15		35	40	50	10	245
My $15		70	90	80	15	59
Hees Int'l ..... C..25.. Opt Vol 38						
Fb $22½	P	20	40	20	20	135
$25		60	75	70	10	768
$27½		20	35	25	5	160
Ag $27½		50	70	60	3	3
Imperial Oil A... C..47½ Opt Vol ...141						
Fb $45		350	390	95	4	13
$45	P	85	105	100	15	104
$47½		210	225	225	25	1022
$47½	P	160	185	160	5	131
$50		115	125	115	31	325
$52½		60	75	70	25	280
My $45		475	$5¼	$5	20	5
$47½		320	360	360	1	18
$50		220	245	220	1	58
$52½		120	145	120	11	336
$55		60	85	85	3	72
Inco Ltd......... C..36⅛ Opt Vol ...803						
Ja $35	P	105	125	110	10	45
$37½		155	170	150	50	140
Fb $32½	P	70	80	75	24	1333
$35		330	355	335	35	905
$35	P	130	150	140	65	616
$37½		200	225	190	155	1218
$37½	P	260	275	295	1	507
$40		105	125	95	21	1359
My $35		450	475	460	26	183
$35	P	200	225	225	10	33
$37½		325	350	335	20	138
Dc $32½		395	420	375	10	101
$32½	P	10	25	15	34	85
$35		205	225	200	210	2023
$37½		80	95	85	122	631
$37½	P	180	205	200	10	47
Inter-City Gas... C..22⅜ Opt Vol ...133						
Mr $19		385	415	385	2	33
$20		300	320	305	2	255
$21		215	245	230	2	27
$21	P	70	85	75	50	70
$22	P	105	130	110	5	15
$23		125	145	110	5	118
$24		100	115	110	20	66
Jn $24		120	140	110	16	58
Dc $19		335	365	335	2	34
$20		240	270	240	15	390
$22		105	125	110	4	55
$23		55	75	65	10	79
Jannock.......... C..19½ Opt Vol ...181						
Mr $19		200	215	200	15	100
$19	P	100	125	105	5	45
$20		165	175	160	60	922
$21		105	130	105	5	164
$22		80	100	90	10	75
Dc $16		340	365	350	3	50
$19		115	140	140	38	287
$20		70	75	75	45	262
Lac Minerals..... C..12⅛ Opt Vol 74						
Mr $12		115	130	120	7	421
Jn $11		240	280	250	30	3
$12		170	195	175	15	132
$14		75	100	80	10	147
Dc $15		5	20	20	2	1179
$16		5	15	5	10	476
Laidlaw B........ C..17½ Opt Vol ...108						
Jn $18		95	120	100	58	250
$19		50	75	65	17	212
Dc $17		65	75	60	5	2280
$18		25	30	25	28	2526
Maclean Class X C..12⅞ Opt Vol ...250						
Fb $11		245	260	260	10	105
$12		200	205	195	10	155
$13		130	135	135	100	198
$13	P	105	115	100	100	100
$14		95	100	95	30	443
Mac Blodel....... C..17.. Opt Vol 6						
Ap $20		25	45	40	6	260
Memotec Data .... C..10¼ Opt Vol 10						
My $12		25	35	25	10	40
Moore Corp Ltd .. C..28⅛ Opt Vol 20						
Fb $30		60	70	60	20	262
National Bank.... C..11¼ Opt Vol 40						
Fb $12		35	45	40	40	474
Noranda Inc. .... C..21⅜ Opt Vol ...137						
Fb $20		195	200	210	20	626
$22½		75	80	75	53	3154
$25		20	25	20	19	1088
My $20		245	250	250	3	134
$22½		120	125	110	1	1810
$25		55	60	50	11	1156
Ag $20	P	80	105	100	20	36
$22½		170	195	160	10	10
Northern Tel .... C..18⅞ Opt Vol ...308						
Ja $20		40	50	50	56	1485
$20	P	130	150	130	100	1161
Ap $20		95	110	105	110	251
$20	P	150	175	150	10	60
$22½		25	35	30	21	312
$22½	P	355	385	350	5	77
Jy $20		130	150	135	1	4
Dc $20	P	110	135	120	5	550
Nor Forest Inc .. C..13⅛ Opt Vol 14						
Fb $15		60	65	55	10	414
My $15	P	190	200	175	4	111
Nova Alta Corp.. C..10⅛ Opt Vol ...429						
Fb $9		180	190	195	7	213
$10		130	140	130	40	2529
$11		65	70	65	65	4018
$12		35	40	30	96	4869
$12	P	150	175	150	1	499
$13		20	25	20	13	5107
$14		15	20	15	10	2124
My $10		140	160	150	21	422
$10	P	65	75	65	46	408
$11		110	115	110	28	1898
$11	P	110	130	115	10	381
$12		65	70	65	30	4167
$13		40	45	40	10	2202
Ag $10		180	200	190	10	55
$10	P	85	95	90	10	60
$12		80	95	85	22	27
$12	P	165	180	165	10	10
Noverco Inc. .... C..10¾ Opt Vol 11						
Fb $10		85	110	90	5	5
Ag $11		50	75	60	6	6
Numac Oil Gas... C..8⅜ Opt Vol 20						
Fb $12½	P	400	425	415	20	15
PWA Corp........ C..14.. Opt Vol ...110						
Ja $14	P	45	70	50	100	105
Jy $16	P	185	215	200	10	30
Placer Dome .... C..15¾ Opt Vol ...126						
Ja $15		140	165	165	10	240
$17½		35	45	40	35	150
Mr $12½	P	15	20	20	10	110
$15		175	195	175	19	3259
$17½		75	85	80	22	1577
Jn $17½		125	150	140	20	20
Dc $15	P	15	30	25	10	483
Power Corp Cda. C..12¾ Opt Vol 53						
Fb $13		50	55	50	8	204
$14		30	35	30	13	988
My $13		95	105	100	10	169
$13	P	60	65	75	6	517
$14		50	55	55	16	445
Quebecor Inc.... C..19¾ Opt Vol 16						
Fb $20		110	135	115	4	32
Ag $20	P	135	160	160	12	16
Ranger Oil Cda.. C..6⅜ Opt Vol 40						
Ap $7		40	45	40	20	383
$8		20	30	20	10	351
Jy $6	P	35	40	40	10	65
Rogers Comm.B. C..54.. Opt Vol 5						
Ap $60		175	225	180	5	7
Royal Bk Cda ... C..35⅜ Opt Vol ...164						
Ja $32½		340	355	360	30	2437
$35		145	150	140	15	3464
$37½		45	50	45	29	617
Ap $35		220	225	210	5	4313
$37½		90	105	90	3	751
$37½	P	225	255	220	2	42
Dc $35		75	100	95	30	400
$35	P	20	40	20	50	258
Seagram Co ..... C..69⅝ Opt Vol ...131						
Ja $65	P	50	70	50	60	102
$70		215	240	230	3	1129
$75		40	60	60	10	810
Ap $65		$7¼	$7¾	$7½	5	13
$65	P	105	125	100	15	244
$75	P	$5⅝	$6⅛	$6	14	64
Dc $70		120	145	150	19	204
$70	P	150	175	150	5	93
Shell Canada A.. C..39⅜ Opt Vol 12						
Fb $42½		90	115	90	2	41
My $40	P	225	265	245	10	75
Silver US....... C..6.08 Opt Vol 10						
Jn $6½		25	50	50	10	10
Southam Inc .... C..26⅞ Opt Vol 68						
Mr $27½		160	185	180	23	161
Dc $27½		45	65	65	45	150
Spar Aerospace .. C..16⅛ Opt Vol 45						
Ja $15		170	195	180	20	15
$20	P	350	400	375	5	26
Ap $17½	P	150	175	175	20	12
Stelco A .... C..21.. Opt Vol ...120						
Fb $20	P	45	60	50	100	285
$22½		45	60	55	10	401
$27½	P	$6⅜	$6¾	$6⅝	10	10
TD Bank .... C..35¼ Opt Vol 35						
Mr $37½		65	80	80	10	260
Jn $35	P	125	150	120	5	15
Dc $30		$5¼	$5⅝	$5⅞	10	980
$37½	P	230	255	235	10	30
Teck Corp B...... C..14¾ Opt Vol ...130						
My $15		155	165	155	130	308
Texaco.......... C..39.. Opt Vol ...435						
Mr $37½	P	135	160	150	10	292
$40		275	295	285	80	1071
Jn $40		350	380	340	12	99
Dc $32½		$6⅝	$6¾	$6¼	23	648
$35		430	450	420	80	386
$37½		235	260	230	137	1126
$40		105	115	110	93	1290
Thomson News ... C..27½ Opt Vol 50						
Fb $25	P	10	35	15	50	
Transcda Pipe ... C..13⅛ Opt Vol 39						
My $12		130	155	145	5	132
$13		85	110	90	4	59
Ag $14		55	60	60	30	55
Trilon Fin'l A .. C..17⅝ Opt Vol 50						
Ja $17½	P	20	40	30	50	62
TSE 35 Index .... C171.12 Opt Vol ..2036						
Ja $170		$6⅛	$6⅝	$6¼	4	47
$170	P	285	310	290	10	220
$175		360	390	360	3	177
$180		195	215	195	10	149
$185		90	110	95	10	137
Fb $170		$7⅜	$8⅛	$7½	1	2
Dc $165		$7½	$8	$8⅛	95	116
$165	P	55	70	60	132	2178
$170		385	425	410	403	834
$170	P	190	200	200	495	2132
$175		175	185	175	623	1806
$175	P	440	480	435	149	484
$180		40	50	50	86	860
$180	P	$8⅛	$8⅝	$8⅜	15	63
Cda 10.25 Feb 04. C.101½ Opt Vol 72						
Ja 102½		65	85	65	5	325
Mr $97½		415	440	415	1	15
107½		15	30	15	6	69
Dc $100	P	20	35	30	20	455
102½		25	40	30	40	529
Cda 9.5 Oct 01 .. C..96⅛ Opt Vol ...459						
Ja $92½	P	10	20	20	30	80
$95	P	60	75	65	310	762
$97½		40	60	40	5	186
$97½	P	200	215	205	12	215
Fb $92½	P	30	50	35	15	45
$95		190	215	210	2	2
$95	P	105	110	110	8	8
$97½	P	225	250	250	20	20
Mr $95		210	235	205	2	279
$100	P	440	465	455	10	89
Dc $95		135	150	150	2	559
$95	P	25	40	30	6	695
$97½		15	25	15	25	1247
$97½	P	150	175	175	12	276
Cda 9 Mar 11 .... C..91½ Opt Vol ...124						
Fb $94		45	60	55	4	4
Mr $90	P	120	140	130	20	106
Dc $92		40	55	45	100	665

Total contract volume 10368
Total open interest 356738

OPTIONS SUR L'OR

(Prix en devises américaines)

Series		Vol.	Int. en cours	Haut	Bas	Ferm.
Aug	420	22	0	35.50	33.50	33.50
Aug	440p	3	0	23.50	23.50	23.50
Aug	460	7	20	14.00	14.00	14.00
Feb	400p	438	2485	4.50	3.80	4.00
Feb	420	172	2990	15.00	13.50	15.00
Feb	420p	144	2343	10.00	8.50	8.50
Feb	440	263	1963	5.50	5.10	5.50
Feb	500	9	2403	.50	.50	.50
May	390p	2	893	4.00	4.00	4.00
May	400p	10	1485	7.00	7.00	7.00
May	420	7	1609	26.00	23.60	26.00
May	460	2	850	7.70	7.70	7.70
May	500	10	1650	2.50	2.50	2.50
Total market:						1,089

Non transigées

Series		Int. en cours	Offre	Dem.
Aug	390	0	54.00	59.00
Aug	390p	0	5.00	6.50
Aug	400	0	46.00	50.00
Aug	400p	5	7.00	9.00
Aug	420p	0	12.00	15.00
Aug	440	6	22.00	25.00
Aug	460p	0	40.00	43.00
Feb	370	0	54.00	58.00
Feb	370p	0	.60	1.50
Feb	380	5	45.00	49.00
Feb	380p	114	.80	1.80
Feb	390	19	36.00	40.00
Feb	390p	466	1.80	2.80
Feb	400	336	27.00	30.00
Feb	440p	583	20.00	23.00
Feb	460	1902	2.50	3.50
Feb	460p	13	40.00	43.00
Feb	480	821	1.00	2.00
Feb	480p	0	60.00	63.00
Feb	500p	0	80.00	83.00
May	370	0	63.00	66.00
May	370p	82	1.80	2.80
May	380	3	54.00	58.00
May	380p	460	2.50	3.50
May	390	32	45.00	48.00
May	400	430	37.00	41.00
May	420p	1055	10.00	12.00
May	440	1886	13.00	15.00
May	440p	197	21.00	24.00
May	460p	210	40.00	43.00
May	480	1500	3.50	5.00
May	480p	0	60.00	63.00
May	500p	0	80.00	83.00
open interest:		28,816		

IOCC METAL OPTIONS
CANADA—EUROPE—AUSTRALIA
Distributed by The Canadian Press
(Prices in U.S. dollars)
NOV. 22
Untraded (Closing Quotations)
10 Ounce Contracts

Series		Op. Int.	Bid	Ask
PLATINUM				
Dec	500	0	68.00	78.00
Dec	500p	0	0.00	5.00
Dec	520	0	48.00	58.00
Dec	520p	0	0.00	7.00
Dec	540	0	28.00	38.00
Dec	540p	4	5.00	15.00
Dec	560	0	15.00	25.00
Dec	560p	0	9.00	19.00
Dec	580	0	7.00	17.00
Dec	580p	0	18.00	28.00
Dec	600	0	0.00	5.00
Dec	600p	0	33.00	43.00
Jun	500	0	87.00	97.00
Jun	500p	0	2.00	12.00
Jun	520	0	67.00	77.00
Jun	520p	0	6.00	16.00
Mar	500	0	78.00	88.00
Mar	500p	0	0.00	10.00
Mar	520	0	58.00	68.00
Mar	520p	0	3.00	13.00
Mar	580	2	15.00	25.00
Mar	580p	0	25.00	35.00
open	interest:	6		

Mtl close

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

TORONTO

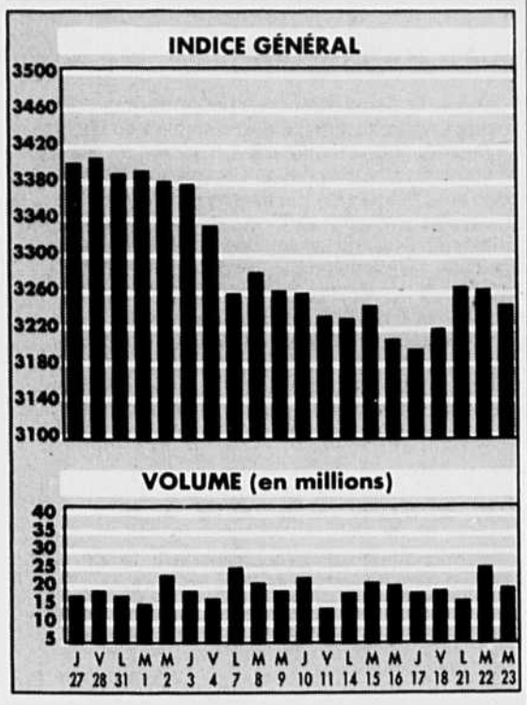

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	6116	$6¼	5⅞	6	+ ⅛
AMCA Int	177706	385	375	375	—10
AMCA r	106386	½	½	½	
AMCA 2 p	925	$23¼	23⅛	23⅛	— ⅛
AMCA 3 p	400	$24¾	24¾	24¾	
ARC Int	1000	340	340	340	+ 5
Aber Res o	10600	69	66	66	
Abermin o	28300	23	20	23	+ 3
Abti Prce	21221	$19⅝	19¼	19⅝	+ ⅜
Abitbi 7½p	100	$47	47	47	+ ¾
Abitibi w	600	113	113	113	+ 2
Acadia M o	2000	87	87	87	
Acugrph A o	4400	107	107	107	— 8
Acklands	600	$15	14¾	14¾	— ¼
Agassiz	5006	325	315	325	+ 5
Agnico E	2600	$13	12¾	12¾	— ⅛
Agra Ind A	200	$7½	7½	7½	— ⅛
Agra B f	800	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
Air Canada	20377	$7¾	7¼	7¼	
Albany C	1000	20	20	20	— 1
Alt Energy	13096	$14⅜	14⅛	14⅜	+ ⅛
Al Enr 775	700	$25	25	25	
Alta Nat	1500	$15	14⅞	15	
Alcan	141517	$36¾	36⅜	36½	
Alcan C p	100	$22⅞	22⅝	22⅞	— ⅛
Alcan E p	1000	$23⅞	23⅝	23⅞	+ ⅛
Alcan F p	400	$25¼	25¼	25¼	
Alexis N 1	200	$25	25	25	
Algo Gr A f	z11	440	440	440	
Algma St C	1300	$25	25	25	
Allied Lyns	15000	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
Alterio w	11250	7	7	7	
Altex	1600	235	230	235	+ 10
A Barick	130200	$21¼	21	21¼	
A Barik w	2000	$6¾	6¼	6¼	— ⅛
Am Eagle o	3500	80	80	80	
Am Leduc	14400	27	27	27	
Amir o	2150	165	165	165	— 5
Anderson	250	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Anthes	3000	58	58	58	
Arbor A	1000	$6	6	6	
Arbor B f	14100	$5½	5½	5½	— ⅛
Asmra Mnl	3500	$5¼	5¼	5¼	
Asmra M w	2000	40	40	40	+ 5
Asbestos	300	$6¼	6¼	6¼	
Ascot Inv o	10000	15	15	15	
Asoc Porc o	15100	390	385	390	
Atco I f	400	$7½	7½	7½	
Ateba o	3500	27	25	27	+ 3
Atlantis	9000	85	83	85	+ 5
Audrey R o	6400	265	263	263	—12
Augmitto o	9500	95	90	95	+ 10
Aur Res o	3500	380	380	380	
Aurizon o	12441	50	47	48	
Avcorp Ind	2600	350	330	330	—30
BAA plc	1100	$6	6	6	
BCE Inc	142587	$37¾	37½	37¾	
BCE 1.96 p	100	$45	45	45	
BCE 2.05 p	z25	$37⅞	37⅞	37⅞	
BCED	33483	310	305	310	+ 5
BCED 1 p	1200	$25⅛	25	25⅛	+ ⅛
BCED w	11250	68	68	68	
BCE Mobl	2800	$20	19¾	19¾	— ⅛
BCU Ind o	700	105	105	105	
BCED C	4000	$23⅜	23¾	23⅜	+ ⅛
B C Bancor	106026	96	96	96	
BC Banc A	600	$26¾	26¼	26¼	— ¼
BC Banc B	700	$26¾	26¼	26¼	— ¼
BC Rail p	2934	$25½	25⅜	25⅜	
BC Sugar A	900	$28⅞	28¾	28¾	— ¼
B Corp p	900	30	30	30	
BGR A	3600	$10⅛	10	10⅛	
BGR 2 w	1900	45	41	41	— 9
BII Ent	6200	425	400	425	+ 15
BII Ent w	1000	3	3	3	
BMO II p	300	$20¼	20¼	20¼	
BP Canada	15269	$15¼	15	15¼	+ ⅛
BYG o	2500	63	60	60	— 5
Bancshr p	1500	$21⅜	21¼	21¼	— ½
Bank Mtl	196554	$28	27¼	27¼	— ½
Bk Mtl 250	4000	$25⅝	25½	25⅝	
Bk Mtl 3p	2200	$25¼	25	25¼	+ ¼
Bk Mtl w	189660	2	1	1	— 1
Bank N S	63576	$14¾	14½	14½	— ¼
Bk N S 1p	2300	$22⅝	22½	22⅝	+ ⅛
Bankeno o	700	280	270	280	
Barons Oil	2137	300	300	300	
Baton	1600	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
Beau CA o	28000	19	17	19	+ 2
Beaufield o	27000	28	25	25	
Bedford o	500	200	200	200	
Bell 1.94 p	2665	$24⅞	24⅞	24⅞	
Bell 7 p	22000	$98	98	98	— 1
Bell 9 p	800	$24⅜	24⅜	24⅜	
Belmoral	37400	143	137	140	
Biomira o	400	315	315	315	— 5
Biotech	500	140	140	140	+ 5
Bl Hawk o	1500	35	35	35	
Blackdom o	1050	$5¼	5¼	5¼	
Bombdr A	1910	$13	12¾	13	
Bombdr B	192400	$13⅛	12⅞	13⅛	+ ⅛
Bmbdr 1 p	500	$23⅞	23⅞	23⅞	+ ¼
Bombdr B w	5600	$28½	27¾	28½	+ ¼
Bow Valy	11998	$12½	12¼	12½	+ ⅜
Bow Valy 4	160	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
B V 2025	1800	$27	27	27	+ ½
Bow Vly 205	975	$20¾	20⅜	20⅜	+ ⅛
Bow Vly R	1982	32	32	32	+ 2
Bow VR p	100	250	250	250	
Bowtex o	251	274	274	274	— 1
Bracknel f o	1650	110	110	110	— 2
Bralorne	40500	32	28	28	— 2
Bralor 8.75	2000	325	325	325	+ 15
Bramalea	1200	$25½	25¼	25¼	+ ¼
Brmptn A f	2000	$7⅞	7⅝	7¾	+ ⅛
Broscad B	325	$39⅜	39⅜	39⅜	
Broscan A	11088	$25¼	24⅞	25	— ⅛
Brscn 8½	1000	$25	25	25	
Brkwater o	22857	400	385	385	—10
Brkwtr w	5000	45	45	45	
Brenda M	100	$23¼	23¼	23¼	— ¼
BC Phone	3431	$28½	28	28½	+ ⅛
BCPh 4¾ p	z5	$48½	48½	48½	
BCPh 4¾ p	z3	$53	53	53	
BCPh 1956	z3	$55	55	55	
BCPh 4.84	200	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅜
BrAir ads	150	$36	36	36	— ½
Broulan	20000	130	130	130	— 5
Bruncor	600	$16⅜	16⅜	16⅜	— ¼
Brunswk	1300	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ⅛
Budd Can	500	$30½	30	30½	— ¼

C D

CAE	28880	$9⅜	9¼	9¼	— ¼
CB Pak	5800	$20½	20⅜	20⅜	+ ⅛
CCL B f	18500	$10⅜	10⅜	10⅜	
CFCF f	2500	$21	21	21	
CFS Gr w	1000	6	6	6	— 5
CGC Inc	1300	$10	10	10	
CHC Hlcpt	1700	310	305	310	+ 10
CM NT Equ	1400	$10½	10⅛	10⅛	— ⅜
CM Pref p	3800	$13⅜	13½	13⅜	
CME A o	500	38	38	38	— 4
CSA A f	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
CT Financl	698	$19⅛	18¾	19⅛	+ ⅜
Cableshr A	6500	65	65	65	
Cabre	2100	290	290	290	
Cambior	9800	$13⅜	13⅛	13⅜	+ ⅛
Cambior w	5175	330	325	330	
Cambridg	52344	$28	27⅛	28	+ ¾
Camb 1	2500	$30⅞	30¾	30⅞	+ ⅜
Camco Inc	100	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Camndx o	1500	10	10	10	
Camp Res	500	85	85	85	— 5
Camp Soup	6800	$18⅝	17½	18⅜	+ 1⅜
Campeau	26200	$17½	17⅛	17⅛	— ⅜
Campeau B	500	$21½	21½	21½	
Campeau C	1800	$20⅞	20⅞	20⅞	+ ⅛
Campeau D	600	$19¾	19½	19¾	+ ¼
Camreco o	5150	27	27	27	
Canacord o	5500	36	35	36	+ 1
Can Lease	1000	375	375	375	+ 5
Can Malt	480	$18	17¾	18	+ ¼
C Nor West	1578	$9½	9¼	9¼	— ¼
CNor Wst B	200	$24¾	24¾	24¾	+ ¼
CNor Wst	C13250	$18¼	18¼	18¼	— ¼
C Packrs	6750	$14⅞	14⅜	14⅜	
CS Pete f	638	$6⅜	6¼	6¼	+ ¼
C Trsco C	550	$19⅞	19¾	19¾	
C Exprss f	73020	89	82	87	— 3
C Formst B	1000	400	400	400	
C Futr Ao	8000	29	29	29	
CI Bk Com	147088	$24⅛	24¼	24⅜	— ¼
CIBC 3 p	z50	$100¾	100¾	100¾	
Cdn Jorex	100	120	120	120	— 5
C Manoir	400	280	280	280	—20
C Marconi	10300	$17½	17⅜	17⅜	
Cdn Nat Res	2600	16	16	16	
C Ocdental	13734	$15⅝	15⅜	15½	— ⅛
CP Forest	2200	$41½	40	40	— 1
CP Ltd	610374	$20¼	19⅞	20	— ¼
CPL Cdn p	300	120	120	120	—54
Cdn Roxy	1500	$7¼	7	7¼	+ ¼
Concom o	500	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
C Spooner	z234	20	20	20	
CTire A f	11853	$16⅞	16¾	16⅞	
CUtil A f	14500	$19¼	19⅛	19⅛	
C Util B	1200	$19¼	19⅛	19¼	
CUtil 2nd I	650	$25⅜	25⅜	25⅜	— ⅛
CUtil 2nd	K11400	$25¼	25	25¼	+ ¼
CUtil 2nd L	600	$24⅞	24⅛	24⅞	
Cdn Wn Bk	3000	420	400	400	—15
CWN G 4 pr	740	$9½	9⅛	9⅛	
CWN 5½ p	800	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅜
Canamax	11642	$5⅞	5⅛	5⅛	— ⅛
Canam A f	1000	$7	6¾	6⅞	
Canrchon	3500	350	350	350	+ 10
CanCaptl	5627	400	400	400	
Candol D o	50715	24	21	21	+ 1
Cantor	8150	$26	25½	25⅞	+ ⅜
Cantor pr	2700	$25	24⅞	25	+ ¼
Canron A	8006	$11	11	11	
Canron B f	7100	$11	11	11	— ⅛
Canstar S	7050	215	210	210	—10
Canstar r	1780	6	6	6	
Canuc o	33000	17	17	17	— 3
Capsule T	1500	225	225	225	
Cara	5700	$15	14⅞	14⅞	— ⅛
Cara A f	2600	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
Carena	200	$32¼	32¼	32¼	+ ½
Carolian o	3100	80	80	80	
Carpita C	1000	$8¾	8¾	8¾	— ¼
Cartier o	20000	4	4	4	
Cascades	800	$5	5	5	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Cassiar	61250	495	475	490	+ 15
Celanese	1440	$29	28½	29	+ ½
Celanes 1 p	200	$24	23½	23½	— ½
Cntrl Cap	1531	$10¾	10¼	10¾	
Cnt Cap Af	15345	$8½	8⅜	8⅜	— ⅛
Cnt Cap Ap	800	$23½	23¼	23¼	— ¼
CFund A f	2900	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Cnt G Trc	8280	$20¼	20⅛	20⅛	— ⅛
CG Tr p	4500	$30⅜	30⅜	30⅜	+ ⅜
Centurion	100	370	370	370	
Chalngr A f	100	150	150	150	
Chancelor o	500	17	17	17	
Charan	2400	235	225	235	+ 5
Chauvco A o	700	430	430	430	
Cheni Gld o	400	460	460	460	+ 10
Cheni Gld w	1850	145	145	145	
Chesbar o	1000	70	70	70	— 5
Chrysler	289	$30¾	30¾	30¾	+ ¼
Chum B f	73800	$19	18½	19	+ ½
Cimaron o	500	470	470	470	
Cineplex	30500	$13¼	13	13⅛	
Cinram	2500	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
Cinram w	2000	$7⅝	7⅜	7⅜	+ ⅛
Citadel G o	4250	255	250	250	—10
City Res o	5500	240	230	240	+ 10
Clarpine I	3350	240	230	230	—10
Claude R o	1930	360	350	360	+ 15
Co Steel f	1300	$16⅛	16	16	
Cobi Food	15200	75	73	75	— 1
Coho A	71775	340	330	340	+ 15
Coin Lake o	7900	175	175	175	
Colony P o	500	82	82	82	
Cominco L	72073	$21⅞	21⅜	21¾	+ ⅜
Comnco B p	400	$24½	24½	24½	
Comnco H p	1300	$13	12⅞	12⅞	
Comnco R	22875	230	225	230	
Comnco R w	15125	28	27	27	— 1
Cmrcl OG	1300	41	41	41	+ 1
Compu H o	7000	26	26	26	
Computlog	42900	475	470	470	— 5
Connaught	21900	$26¾	26½	26⅝	+ ⅛
Conpak S o	5000	46	46	46	+ 1
Con Bath A	35629	$14½	14⅜	14⅜	— ⅛
Cons Bath C	z50	$21⅞	21⅞	21⅞	
C Corma A	23072	190	190	190	
C Corma w	z586	22	22	22	
C General	872	75	75	75	— 2
C HCI Af	451	$8¾	8¾	8¾	
C Mercntl	o13050	112	111	112	+ 2
C Mercntl	p12000	36	35	36	+ 1
C Norex	1500	465	450	450	—40
Con Prof o	15000	78	78	78	+ 1
C TVX o	27500	$5¾	5½	5½	— ⅛
C Thomsn o	z147	38	38	38	
Cons Gas	2200	$25⅛	24½	24½	— ½
Con Gas A	2205	70	69	70	— 1
C Gas 13½	725	$27¼	27¼	27¼	— ¼
Con Pkg	3040	$19	18⅜	19	+ ⅜
CTL Bank	o18550	130	123	123	— 7
CTL Bk II	z59	$12⅝	12⅝	12⅝	
Contrns A f	28300	248	245	248	
Conwest A	20000	$10¼	10¼	10¼	— ¼
Conwst B f	21200	$10	9⅞	10	
Co enerco A	6050	400	400	400	+ 15
Corby	100	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
Corby B f	5800	$17⅝	17½	17½	— ½
Cor Mark	12050	375	370	375	
Cor Mrk A	2300	$18½	18½	18½	
Corncopa o	15500	235	225	235	
Corona A f	139908	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
Corona B	746	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Corona A p	900	$9½	9½	9½	+ ⅛
Corona C p	4000	$23	22¾	22¾	— ¼
Corona w	7127	162	162	162	+ 1
Cornq 92 w	12500	210	205	210	+ 5
Cornq 96 w	500	$43	43	43	— ½
Coronet C	2500	330	330	330	
Corp Food	500	$8⅜	8⅛	8⅛	— ¼
Coscan D	800	$10⅜	10¼	10¼	
Coseka R	93300	19	17	17	— 2
Counsel	1050	$9¾	9⅝	9⅝	— ⅛
Counsel w	69500	31	20	29	+ 9
Courvan o	z125	19	19	19	
Coxheth o	11000	55	50	55	
Craftech o	28700	145	145	145	— 5
Crain RL f	1000	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
CLife I A	800	$25¼	25⅛	25⅛	
Crownx	7125	$11½	11¼	11¼	— ¼
Crownx A f	8552	$5⅜	5½	5⅜	— ⅛
Crownx 1 p	1800	$19½	19½	19½	
Crownx 2 p	1700	$20¼	20	20	— ¼
Crownx A w	2500	½	½	½	— ½
Crownx B w	10500	$13⅞	13⅜	13¾	
Cumulus o	16000	105	100	105	— 5
Cyberm B f	500	$10⅛	10⅛	10⅛	— ¼
Czar Res	5200	123	120	120	
DMR A f	2000	290	290	290	
Datatech o	3500	55	55	55	— 1
Davis B f	2500	305	300	305	— 5
Deiour o	35000	37	35	37	+ 2
Denison A p	1100	450	450	450	— 5
Denison B f	3472	440	440	440	
Denison p	10780	$23⅜	23½	23½	
Denison B p	5600	$20⅛	19¾	20⅛	+ ⅛
Denison w	z100	1	1	1	
Derlan	18000	$11	10⅝	10¾	— ⅛
Devtek f	100	$10½	10½	10½	
Devtek mv	300	$11¾	11½	11¾	
Dexleigh	1000	200	200	200	— 5
Dabrasve o	4500	125	120	120	— 5
Dicknsn A f	3200	495	480	495	+ 5
Discov W	1340	115	115	115	
Discrete o	6500	69	62	62	— 8
Dofasco	115691	$25¾	25¼	25⅝	
Dofasco 4¾	220	$60½	60½	60½	
Dofasco 260	2310	$34¼	34⅛	34¼	
Dolphin o	1000	100	100	100	+ 5
Doman A	15210	$8⅜	8⅛	8¼	— ⅛
Doman B f	26820	$8	7¾	7⅞	— ⅛
Doman 2 p	6500	$26¼	25¾	26	+ ⅛
D Expl fo	5000	21	21	21	
D Textle	1700	$14¼	14	14	— ⅛
Domtar	99700	$13⅞	13⅝	13⅝	
Domtar B	1500	$22⅜	22⅜	22⅜	— ¼
Domtar pr	500	$16⅜	16⅜	16⅜	
Donahue	12100	$13⅜	13¼	13⅜	+ ⅜
Dore Nbsk	9000	16	15	15	— 1
Dumagmi o	600	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Dmi w	200	204	204	204	— 6
Dunde Pal o	6000	44	44	44	
Dunraine o	3500	59	55	59	+ 4
Du Pont A	500	$25½	25⅛	25⅛	— ⅛
Duration o	9785	15½	14	15½	+ 1½
Dylex A	3150	$9½	9¼	9¼	— ⅛
Dynmic A f	1000	$6⅝	6⅜	6⅜	— ⅜
Dynex A	z286	23	23	23	

E F

Eaglet o	5000	39	35½	35½	—6½
Eastmaa o	69150	420	415	420	+ 5
Echo Bay	32350	$18¼	17⅞	17⅞	— ⅜
Echo 1989 w	100	$6⅛	6⅛	6⅛	
Eco Corp	1200	$9¾	9½	9¾	
Econ Inv p	9000	$29½	29½	29½	+ 2½
Ego Res o	5700	70	67	68	— 4
Ekaton A o	15000	120	116	118	
Elders A	2525	$24⅞	24¾	24⅞	
Elcthom X	z50	$9½	9½	9½	
Elcthm Y f	700	$9¼	9¼	9¼	
Elks	100	370	370	370	+ 35
Emco	900	$13¼	13¼	13¼	
Empire A f	4540	$12½	12	12½	+ ¼
Empire 4 p	500	$25½	25½	25½	
Energx o	4000	35½	35	35	— 1
Enrpls C A	100	$8½	8½	8½	— ¼
Enfield	18700	$6	5¾	5¾	— ¼
Enfield 1 p	800	$20¼	20	20¼	+ ½
Ennistel A f	2300	475	475	475	
Enscor Inc	1500	170	170	170	—10
Env Saf o	2500	325	320	325	+ 5
Env Saf w	1600	29	29	29	+ 9
Eplett D p	500	$5	475	475	—15
Equinox o	4500	220	217	217	— 8
Equty Pres	6266	166	165	166	— 4
Equty Res	1500	175	170	170	
Equty Svr	A21889	475	465	465	—10
Equity Svr	p 213	$18¼	18¼	18¼	
Etac Sals	7001	$12½	12¼	12¼	— ⅛
Etac w	3075	230	225	225	
Etac A w	1000	100	100	100	+ 10
Euro Nev o	7401	425	400	415	—15
Euro Pete o	5000	15	15	15	+ 3
Exall o	5125	40	40	40	
Excel o	z100	65	65	65	
Excelsor p	500	$23¾	23¾	23¾	— ⅜
FCA Intl	1700	$9	9	9	
FCMI A ot	2000	205	205	205	+ 15
FPI Ltd	6100	$9¼	9	9⅛	
Fahnstk A	1300	181	181	181	— 2
Fairfax f	700	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Flcnbrdge	242875	$22¼	21¼	22⅛	+ ⅜
Flcnbrdg w	51800	270	240	263	+ 18
Far West	2200	260	260	260	—10
Fathm Ocn	200	280	280	280	+ 5
Fed Ind A	7440	$15¼	15	15	+ ⅛
Fed Ind C	600	$24¾	24½	24½	
Fed Pion	500	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Fin Truco	6500	55	52	52	— 8
F Trsco 1p	27900	100	98	98	— 2
Finning L	6500	$21	20⅝	21	+ ¼
F Austrlia	24025	$12	11⅞	12	+ ⅛
F Austrl w	65550	50	47	48	+ 1
FClgry A o	2515	8	8	8	— 1
F City Fin	3350	$21	21	21	
F Cty Tr C	z50	$7¾	7¾	7¾	
F Cty Trco	3300	$5⅜	5¼	5¼	
FCty Trco w	4000	8	8	8	— 2
F Marth A f	300	$6¾	6¾	6¾	
F Mar	400	230	230	230	
FMrcn A f	860	$9⅞	9⅞	9⅞	
F Mrcn w	17000	9	9	9	— 1
FTor Cap o	3500	$5	5	5	
Flanagan o	8800	300	280	280	—20
Fleet Aro Af	2900	235	235	235	— 5
Fleet Aero 1	700	400	395	395	— 5
Flet CCan A	600	$17½	17½	17½	
Flet C Inv	32650	$21	20¾	20⅞	+ ⅛
Flet CI B	2500	$20⅞	20⅝	20⅝	
Flet CFin B	5625	$25⅛	25	25	— ⅛
Flet CFin B	7200	$25	24⅞	24⅞	
Fletcher L	5000	350	350	350	—50
Focus nmc	700	$24⅜	24⅜	24⅜	+ ⅛
Ford Cnda	410	$128¼	128¼	128¼	—1¼
Fortis Inc	1652	$19⅞	19⅝	19⅝	
FSesn HI f	1400	$21¾	21	21⅜	+ ⅜
Franco o	1000	$7½	7⅜	7⅜	— ¼

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Newhak o	8730	370	365	370	
Newscap	13800	38	38	38	
Newtel Ent	1487	$16⅝	16½	16⅝	
Nexus o	5407	55	55	55	
Nkl Rim o	5000	11	11	11	
Noma A f	10400	$16½	16	16¼	— ¼
Noma B	200	$16⅝	16⅜	16⅜	
Noramco o	24000	145	134	135	—14
Noramco w	500	16	16	16	
Noranda F	6700	$14	13⅞	14	
Noranda I	203927	$21½	21⅛	21½	+ ¼
Nornda I B	1250	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅜
Nornda I C	14250	$27⅞	27⅜	27⅞	+ ⅜
Norcen	9593	$17½	17⅜	17⅜	— ⅛
Norcn ord f	2095	$15⅜	15⅜	15⅜	
Norcn 8.12	11150	$25⅛	24⅞	25	
Normic A f	9100	325	305	320	+ 5
NC Oils	18822	$17¼	16⅞	16⅞	— ⅜
NCO 3 p	z22	$26⅞	26⅞	26⅞	
NCO 7p	200	$22⅛	22⅛	22⅛	+ ⅛
Northair o	12921	65	64	65	
NDynsty o	1500	42	42	42	
Nor Tel	57342	$19	18⅞	18⅞	— ⅛
Northgat	20093	$6¾	6¾	6¾	
Nthgat gl w	2562	130	120	120	
Nthgate w	6735	30	30	30	—15
Nthlnd O o	13500	12½	12	12	— 1
Nwst Dgtl	o18000	80	70	80	+10
N Beauc o	7500	15	14	14	— 1
Nva Copes o	200	110	110	110	— 2
Nova Car f	421123	$10⅝	10⅜	10½	— ⅛
Nova H p	400	$23¼	23¼	23¼	
Nova O p	1540	$25⅛	25⅛	25⅛	
Novagld o	15362	80	80	80	
Noverco	5090	$10⅞	10⅝	10⅝	— ⅛
Nowsco W	1485	$11½	11½	11½	— ¼
Nu Gro o	200	105	105	105	— 1
Nuinsco o	7000	95	85	95	+ 15
Numac	13090	$8½	8	8½	+ ⅛

O P

Oakwood	z122	55	55	55	
Oakwd A f	15843	25	25	25	
Ocelot A	100	$9¼	9¼	9¼	
Ocelot B f	18447	$8½	8½	8½	— ⅛
Omega Hyd	600	280	280	280	
Onex C f	8600	$13¼	13	13¼	+ ¼
Onitap o	6000	35	34	35	+ ½
Opawica o	1700	450	435	450	+ 10
Orbit	36621	69	66	66	
Orbit J p	3815	$8	7¾	8	+ ¼
Oshawa A f	8170	$20¾	20⅜

SPORTS

Montréal accueille le Mundial de cyclisme

LA HAYE (AFP et PC) — La Coupe du monde de cyclisme — première du nom — a été officiellement présentée hier soir à La Haye, lors des travaux de la Fédération internationale du cyclisme professionnel (FICP) et le Canada a hérité de la seule épreuve qui sera présentée en Amérique, le 6 août.

Douze courses ont été retenues parmi les 18 candidatures qui permettront de couronner, dès 1989, un coureur et une équipe à l'issue de classements distincts.

C'est donc dire que le Canada et Montréal en particulier ont été admis parmi l'élite du cyclisme mondial.

C'est ainsi que le Grand Prix cycliste des Amériques, présenté une première fois en août dernier, devient une des 12 épreuves les plus prestigieuses au monde. Il sera à nouveau couru dans les rues de Montréal.

Ce sont Serge Arsenault, président du Grand Prix des Amériques, et Marc Lemay, président de l'Association cycliste du Canada, qui ont convaincu les dirigeants de la FICP de choisir Montréal.

Montréal, Philadelphie, représentant la candidature américaine, et la Colombie étaient en lice pour l'obtention de l'épreuve nord-américaine de ce nouveau circuit mondial de cyclisme.

Par ailleurs on prévoit déjà de belles bagarres tout au long de la saison parmi les équipes professionnelles.

« La bataille pour les points animera les courses et le système de cette Coupe du monde permettra de faire admirer l'élite de nos coureurs professionnels partout dans le monde », a indiqué M. Hein Verbruggen, président de la FICP. J'espère vivement que ce développement favorable persistera et que notre sport retrouvera de la sorte son aspect héroïque qui le rend si passionnant. »

La Coupe du monde de cyclisme entreprendra son premier pari le 18 mars à Milan, dans l'épreuve reliant Milan-San Remo et se poursuivra deux semaines plus tard en Belgique avec le Tour des Flandres. Suivront par la suite le Paris-Roubaix (9 avril), le Liège-Bastogne-Liège (16 avril), le Amstel Gold Race, étape courue au Pays-Bas, et le Summer International (épreuve retenue pour la Grande-Bretagne).

Le Grand Prix des Amériques comptera pour la sixième étape, le 6 août. Le Mundial de cyclisme se rendra ensuite en Espagne (la Classique de San Sebastien, 12 août), en Suisse (le Championnat de Zurich, le 20 août), à nouveau au Pays-Bas (le Grand Prix de la libération par équipes contre-la-montre, le 17 septembre), en France (le Paris-Tours, le 8 octobre), pour finalement se terminer en Italie (le Tour de Lombardie, le 14 octobre.

PHOTO PC

C'était l'an dernier, au fil d'arrivée du Grand Prix des Amériques de cyclisme, couru dans les rues de Montréal. L'Ontarien Steve Bauer, qui venait tout juste de connaître la gloire d'une quatrième position au Tour de France, avait arraché la première position grâce à une poussée incroyable dans la dernière montée du Chemin de la Côte Ste-Catherine.

Éric Desjardins accepterait de bon gré d'évoluer avec les meilleurs juniors canadiens

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

À MOINS de blessures ou de suspensions au sein de la défensive du Canadien, Éric Desjardins sera prêté à l'équipe nationale junior, qui défendra son championnat du monde à Anchorage, en Alaska, pendant la période des Fêtes.

Son premier choix serait évidemment de jouer de façon régulière avec le Canadien, mais l'ex-défenseur des Bisons de Granby prend très bien la chose.

« Ce n'est pas comme d'être rétrogradé à une équipe junior, constate-t-il. Je ne suis pas encore parti et je reviendrai ici à la fin du tournoi. »

Il ne déteste pas l'idée d'obtenir beaucoup de glace dans une compétition de haut calibre, qu'il a appris à apprécier lorsqu'il a fait partie de la formation championne l'hiver dernier, à Moscou.

« Je me rappelle encore des derniers instants du match contre les Soviétiques, dit-il. J'étais sur la glace lorsque nous menions 3-2, et c'était vraiment très énervant. »

Le retour de Mike Lalor, prévu pour décembre, risque de diminuer encore le temps de glace de Desjardins, qui a tout de même participé à 13 des 24 premiers matches du Canadien, au cours desquels il s'est fort bien débrouillé pour une recrue d'âge junior (19 ans).

On l'a d'ailleurs prévenu de se trouver un logement à Montréal et depuis qu'il a livré un 11e match, il est considéré comme ayant disputé une saison professionnelle au niveau des règlements du repêchage interligue, qui excluent tous ceux qui ne sont pas professionnels depuis plus de deux ans.

Desjardins n'a pas semblé surpris outre mesure que Daniel Doré, le deuxième choix des Nordiques et le cinquième en tout au dernier repêchage, n'ait pas été invité à faire partie de l'équipe nationale.

« Il a vraiment le style de la Ligue nationale, mais pas nécessairement celui qui convient le mieux au hockey international », a-t-il dit au sujet de son ancien adversaire des Voltigeurs de Drummondville.

■ Après un fort début de saison, les Bruins présentaient une fiche de 0-4-2 à leurs six derniers matches avant de se présenter au Forum et risquaient de tomber à six points du Canadien. En fait, le Tricolore est la seule équipe de la section Adams à avoir connu du succès depuis quelques semaines. Selon Raymond Bourque, après avoir offert trois solides performances à l'ouverture de la saison, les Bruins ont délaissé leur style habituel et ne jouaient pas si bien même quand ils continuaient à gagner. « On sait ce qui ne va pas, assure-t-il, il faut resserrer notre jeu. » Tout comme Pat Burns l'avait dit la veille, Bourque rappelle que toutes les équipes traversent des périodes de léthargie puis de succès. Burns a prévenu que le Canadien connaîtrait bien d'autres déboires d'ici la fin, Bourque a déclaré à la blague qu'il était assuré que les Bruins allaient remporter une autre victoire.

Hartford devient la ville des rumeurs

Mario Leclerc
de la Presse Canadienne

HARTFORD — Les membres de l'organisation des Whalers de Hartford vivent présentement au rythme du plus grand festival nord-américain de la rumeur sportive. Un festival qui ne semble guère, cependant, amuser les principaux intéressés.

Les Whalers connaissent une série d'insuccès depuis le début du mois de novembre, ce qui explique que les spéculations vont bon train dans la ville de l'assurance. On soutient même à Hartford que les deux matchs contre les Nordiques (celui d'hier et celui de samedi à Québec) sont d'une importance capitale pour l'avenir de certains joueurs et dirigeants.

Avant la rencontre d'hier, les Whalers n'avaient remporté qu'une victoire à leurs huit dernières sorties. Ils avaient aussi subi quatre défaites consécutives à domicile. Qui plus est, les Nordiques avaient triomphé à leurs six dernières visites à Hartford. Les Whalers occupaient le dernier rang de la section Adams avec une récolte de 15 points en 20 matchs (7-12-1). C'était un point de moins que les Nordiques qui ont au moins l'excuse de vivre une année de reconstruction.

Depuis quelques semaines, on raconte que les nouveaux propriétaires des Whalers, Donald Conrad et Richard Gordon, sont présents à toutes les séances d'entraînement de l'équipe afin d'épier les moindres gestes de leurs employés.

Les rumeurs les plus persistantes sont les suivantes : le directeur général Emile Francis et l'entraîneur Larry Pleau jouent leur avenir à très court terme ; le capitaine Ron Francis pourrait être impliqué dans une importante transaction dans les prochaines semaines ; à l'exception de Kevin Dineen et Ulf Samuelsson, tous les joueurs de l'équipe pourraient se retrouver sur le marché des échanges. Heureusement, on ne menace pas encore de déménager la concession...

« Nous sommes tous conscients qu'il s'agit d'une semaine décisive pour plusieurs d'entre nous », a reconnu Sylvain Côté, hier matin.

« Il y a plusieurs rumeurs qui circulent à notre sujet mais nous devons tenter d'en faire abstraction. Nous n'avons aucun contrôle là-dessus« , a renchéri Sylvain Turgeon dont le nom n'a étonnamment pas encore été mentionné cette saison.

« On cherche des solutions mais on n'arrive pas à s'expliquer comment cette équipe peut éprouver autant d'ennuis. Pourtant, ce sont presque les mêmes joueurs qui ont remporté le championnat de section il y a deux ans », a rappelé le patineur originaire de Rouyn-Noranda.

■ Le gardien Richard Brodeur a été soumis au ballotage par les Whalers de Hartford, hier. L'équipe intéressée à obtenir ses services pourra le réclamer moyennant une somme de $ 100. Elle devra aussi respecter son contrat évalué à $ 225,000 (US) par année...

Étoiles : la surprise de Goulet

Mario Leclerc
de la Presse Canadienne

HARTFORD — L'ailier gauche Michel Goulet s'est dit quelque peu surpris de voir son nom figurer en tête de liste du scrutin populaire visant à déterminer la première équipe d'étoiles de la conférence Prince-de-Galles de la LNH cette saison.

Goulet a jusqu'ici récolté 17,948 votes des amateurs malgré le fait qu'il ait raté 11 matchs depuis le début de la campagne. Il s'est blessé à un genou lors du match d'ouverture à Hartford en heurtant le poteau des buts. Goulet devance au scrutin populaire Aaron Broten, des Devils du New Jersey, par une faible marge de 578 voix. Mats Naslund, du Canadien, est troisième, accusant un retard de 3,000 votes sur le meneur.

Le franc-tireur des Nordiques connaît une bonne séquence présentement, lui qui a marqué six buts et fourni huit aides en 10 matchs.

« Ça me surprend un peu mais je crois que les amateurs m'ont donné leur appui pour la régularité que j'ai affichée au cours des sept dernières années », a-t-il raconté, hier.

Goulet a marqué 360 buts au cours des sept dernières saisons, incluant une série de quatre saisons de 50 buts et plus. Sa moyenne de production s'établit à 51 buts par année depuis 1981-82. En neuf ans de carrière dans la LNH (sauf cette saison), l'ailier gauche des Nordiques a inscrit 414 buts pour une moyenne annuelle de 46 buts.

Difficile de trouver mieux chez les ailiers gauches de tout le circuit Ziegler...

■ Le défenseur Bryan Fogarty a refusé, hier, l'invitation que lui avaient lancé les dirigeants d'Équipe-Canada junior en prévision du Championnat mondial junior qui aura lieu à Anchorage en Alaska pendant la période des Fêtes. Le premier choix des Nordiques au repêchage de 1987 occupe présentement le premier rang de la colonne des marqueurs de la Ligue junior de l'Ontario avec 51 points (19-32). Il est en voie d'abattre les records offensifs de Bobby Orr et Denis Potvin. Fogarty avait été chassé du camp d'entraînement d'Équipe-Canada junior l'an dernier après avoir connu des écarts de conduite à l'extérieur de la patinoire en compagnie de quelques coéquipiers. Depuis, on ne lui avait plus donné signe de vie.

EN BREF...

7 juniors du Québec sont invités

CALGARY (PC) — Sept joueurs de la Ligue de hockey junior majeur du Québec sont parmi les 26 joueurs invités au camp d'entraînement de l'équipe canadienne qui participera au championnat mondial à Anchorage en Alaska, du 26 décembre au 4 janvier. Le camp d'entraînement commencera le 14 décembre sous la direction de Dave Draper, de Burlington en Ontario. Les joueurs seront évalués par l'entraîneur-chef Tom Webster, de Windsor, et par son adjoint, Alain Vigneault, de Hull. Des joueurs québécois invités on compte : le gardien Stéphane Fiset, de Victoriaville, les défenseurs Patrice Brisebois et Éric Dubois, de Laval, Yves Racine, de Victoriaville, et Steve Veilleux, de Trois-Rivières, du joueur de centre Reginald Savage, de Victoriaville et de l'ailier gauche Martin Gélinas, de Hull. Au total, neuf des joueurs invités ont été des choix de première ronde des équipes de la Ligue nationale lors d'encans amateurs. C'est le cas par exemple de Andrew Cassells, des 67's d'Ottawa, premier choix du Canadien en 1987. L'an dernier, il a mérité le championnat des marqueurs de la Ligue de l'Ontario en totalisant 151 points.

Les deux Hongrois suspendus pour 1 an

un VIENNE (AFP) — La Fédération hongroise d'haltérophilie a décidé d'interdire de toute compétition nationale pour un an, Andor Szanyi et Kalman Csengeri, les deux haltérophiles hongrois convaincus de dopage aux Jeux olympiques de Séoul, a annoncé hier l'agence hongroise officielle MTI reçue à Vienne. Andor Szanyi avait été médaillé d'argent des 100 kg et Kalman Csengeri quatrième des 75 kg. Tous deux sont déjà suspendus pour deux ans de compétitions internationales à la suite d'un décision du comité exécutif de la Fédération internationale (IWF), réuni la semaine dernière à Budapest. Csengeri et Szanyi avaient déclaré n'avoir pris que des préparations vitaminiques données par les médecins de la fédération.

Jack Nicklaus prend du mieux

PARIS (AFP) — L'Américain Jack Nicklaus, qui s'interrogeait sur la suite de sa carrière en raison de violentes douleurs à la colonne vertébrale, va mieux. À la suite d'un traitement réussi à la cortisone, le célèbre joueur, âgé de 48 ans, s'annonce prêt à repartir pour une nouvelle saison avec dix sept tournois à son programme. « Je ne serai jamais capable de jouer comme le Nicklaus de 30 ou 35 ans, mais je peux jouer comme le Nicklaus de 48 ou 49 ans », a-t-il declaré. Nicklaus, qui va bien actuellement, ne sait toutefois pas si ce traitement aura un effet durable : « Il faut juste attendre et voir... »

Fuhr et Gretzky dominent l'autre scrutin

LE GARDIEN des Oilers d'Edmonton, Grant Fuhr, et son ex-coéquipier Wayne Gretzky dominent le scrutin populaire dans la conférence Clarence-Campbell en vue du match des étoiles. Fuhr, qui a reçu le plus de votes l'an dernier, totalise 47,085 votes tandis que le centre Wayne Gretzky, des Kings de Los Angeles, a obtenu 44,955 votes. L'ailier gauche Luc Robitaille, des Kings, a récolté 42,943 votes tandis que l'ailier droit Jari Kurri, des Oilers, totalise 26,647 votes. Les défenseurs ayant obtenu le plus de votes sont Kevin Lowe, des Oilers, 30,503 votes, et Gary Suter, des Flames de Calgary, 20,552 votes. La période de votation se termine le 1er janvier. Le match des étoiles aura lieu à Edmonton, le 7 février.

LNF : Hebert mérite le titre hebdomadaire

NEW YORK (AP) — Bobby Hebert, des Saints de la Nouvelle-Orléans, Aundray Bruce, des Falcons d'Atlanta, Fred Smerlas, des Bills de Buffalo, et James Brooks, des Bengals de Cincinnati, sont les joueurs de la semaine dans la Ligue nationale de football. Hebert a complété 20 passes en 23 tentatives pour des gains de 194 verges et trois touchés dans la victoire des Saints, 42-0, contre les Broncos de Denver. Bruce a plaqué le quart à deux reprises derrière la ligne de mêlée, réussi une interception et récupéré un échappé pour préparer le touché gagnant dans la victoire des Bills, 12-6, contre les Raiders de Los Angeles. Brooks a totalisé des gains au sol de 148 verges en 16 tentatives quand les Bengals ont défait les Cowboys de Dallas, 38-24, tandis que Smerlas a bloqué le placement qui aurait donné la victoire aux Jets de New York quand les Bills l'ont emporté 9-6 en prolongation. Il a également effectué cinq plaqués et terrassé le quart à une reprise derrière la ligne de mêlée.

Charte contre le dopage

Le CIO recherche un appui unanime

Hervé Guilbaud
de l'Agence France-Presse

MOSCOU — Les délégués des 113 pays qui assistent à Moscou à la deuxième conférence internationale des ministres et hauts responsables des sports (MINEPS II) seront invités aujourd'hui à apporter leur soutien à une Charte contre le dopage.

Le prince Alexandre de Mérode, président de la commission médicale du Comité international olympique (CIO), prendra la parole pour exhorter les participants à la conférence à approuver cette Charte, co-parrainée par le Canada.

Le CIO, qui a fait de la lutte contre le dopage l'une de ses priorités, espère ainsi obtenir le concours de tous les gouvernements. Cet appui, a souligné le président du CIO, M. Juan-Antonio Samaranch, est indispensable pour appliquer une politique d'éducation et de prévention, mais aussi de répression.

L'URSS, hôte de cette conférence organisée par l'UNESCO, a pris une position en pointe (et remarquée) dans ce domaine. Le président du comité d'Etat soviétique pour la culture physique et le sport, M. Marat Gramov, a ainsi vigoureusement appuyé la constitution d'une commission d'experts du CIO qui seraient autorisés à passer d'un pays à l'autre pour tester des athlètes à l'improviste.

Car, comme l'a souligné M. Gramov, « c'est à l'entraînement que le dopage est le plus fréquent et l'on ne peut se limiter à faire subir des tests pendant les seules compétitions ». M. Gramov a d'autre part proposé que l'URSS accueille une conférence mondiale sur le dopage en septembre 1989.

Un autre exemple du rôle moteur que l'Union soviétique entend jouer dans la lutte contre le dopage est la signature, lundi soir à Moscou, d'un protocole d'accord avec les États-Unis.

Ce mémorandum, qui doit encore être approuvé par les Comités nationaux olympiques des deux pays, prévoit le passage d'experts américains et soviétiques d'un pays à l'autre au moins deux fois par an, pour tester des athlètes à l'entraînement.

« C'est la glasnost (transparence) appliquée aux sports », a commenté en privé un membre du CIO.

Dans son discours devant la conférence, lundi, M. Gramov a fait l'éloge des Jeux olympiques d'hiver (Calgary) et d'été (Séoul, Corée du Sud) 1988, n'hésitant pas à lier le sport à la politique internationale.

« La culture physique et le sport ont aussi intérêt à ce qu'une paix durable s'instaure dans le monde », a-t-il dit, évoquant ensuite, pour s'en féliciter, l'accord américano-soviétique sur les euromissiles et les négociations en cours sur les armes chimiques ou les essais nucléaires.

Selon M. Gramov, « le réchauffement du climat international entraînera une réduction des dépenses militaires » et certaines des ressources ainsi dégagées pourront aller au développement du sport.

MINEPS II prendra fin vendredi.

FOOTBALL

CLASSEMENT

Conférence Américaine

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy
x-BUFFALO	12	11	1	0	252	154	.917
N.-ANGLETERRE	12	7	5	0	196	225	.583
INDIANAPOLIS	12	6	6	0	266	218	.500
JETS NY	12	5	6	1	239	245	.458
MIAMI	12	5	7	0	195	240	.417

Section Centrale

CINCINNATI	12	9	3	0	360	240	.750
HOUSTON	12	8	4	0	301	277	.667
CLEVELAND	12	7	5	0	204	193	.583
PITTSBURGH	12	2	10	0	229	333	.167

Section Ouest

DENVER	12	6	6	0	237	255	.500
RAIDERS LA	12	6	6	0	219	234	.500
SEATTLE	12	6	6	0	212	238	.500
SAN DIEGO	12	4	8	0	167	230	.333
KANSAS CITY	12	3	8	1	181	218	.250

Conférence Nationale

Section Est

GIANTS NY	12	7	5	0	253	246	.583
PHOENIX	12	7	5	0	282	274	.583
PHILADELPHIE	12	7	5	0	283	254	.583
WASHINGTON	12	6	6	0	278	307	.500
DALLAS	12	2	10	0	196	292	.167

Section Centrale

CHICAGO	12	10	2	0	253	152	.833
MINNESOTA	12	8	4	0	304	185	.667
TAMPA BAY	12	3	9	0	213	308	.250
DETROIT	12	3	9	0	168	242	.250
GREEN BAY	12	2	10	0	182	246	.167

Section Ouest

N.-ORLÉANS	12	9	3	0	270	186	.750
RAMS LA	12	7	5	0	300	232	.583
S. FRANCISCO	12	7	5	0	262	226	.583
ATLANTA	12	4	7	0	208	260	.333

Champion de section.

Ligue nationale

Dimanche 20 novembre
Atlanta 12, Raiders 9
Chicago 27, Tampa Bay 15
Cincinnati 38, Dallas 24
N.-Orléans 42, Denver 0
Detroit 19, Green Bay 9
Minnesota 12, India'lis 3
Buffalo 9, Jets de NY 6
Phil'phie 23, Giants 17
Houston 38, Phoenix 20
Cleveland 27, Pittsburgh 7
San Diego 38, Rams 24
K. City 27, Seattle 24
N.-Angleterre 6, Miami 3
Lundi 21 novembre
49ers 37, Wash'ton 21
Aujourd'hui
Minnesota à Detroit
Houston à Dallas
Dimanche
Buffalo à Cincinnati
Cleveland à Wash'ton
Green Bay à Chicago
K. City à Pittsburgh
Rams de LA à Denver
Miami à Jets de NY
N.-Angleterre à India'polis
Phoenix à Phil'phie
S.Francisco à S.Diego
Tampa Bay à Atlanta
Giants en N.-Orléans
Lundi
Raiders de LA à Seattle

HOCKEY

Ligue nationale

Mardi
L. Angeles 6, Phil'phie 1
Wash'ton 4, Islanders 2
Vancouver 4, Buffalo 2
Hier
Boston à **Montréal**
Québec à Hartford
Rangers à Pittsburgh
Chicago à Toronto
L. Angeles à Detroit
Islanders à Wash'ton
Edmonton au Minnesota
N.-Jersey à Calgary
Ce soir
Montréal à **Québec**
Phil'phie à Boston
Edmonton à St. Louis
Demain
Chicago à Buffalo
Winnipeg à Detroit
Pittsburgh à Wash'ton
Toronto au Minnesota
N. Jersey à Vancouver
Samedi
Chicago à Boston
Rangers à Islanders
Hartford à **Québec**
Phil'phie à Pittsburgh
Edmonton à **Montréal**
Minnesota à Toronto
L. Calgary à Calgary
Winnipeg à St. Louis

CLASSEMENT

Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	23	12	8	3	91	81	27
BOSTON	21	9	7	5	79	66	23
BUFFALO	22	8	12	2	75	93	18
QUÉBEC	**21**	**7**	**12**	**2**	**76**	**97**	**16**
HARTFORD	20	7	12	1	67	77	15

Section Lester Patrick

RANGERS NY	21	11	7	3	87	70	25
PITTSBURGH	20	10	10	0	92	96	20
WASHINGTON	20	9	9	2	70	69	20
NEW JERSEY	21	8	10	3	70	83	19
PHILADELPHIE	23	9	13	1	88	89	19
ISLANDERS NY	20	7	11	2	59	76	16

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris

DETROIT	20	11	5	4	80	71	26
TORONTO	22	10	11	1	76	83	21
ST. LOUIS	19	8	8	3	64	72	19
CHICAGO	22	6	12	4	91	106	16
MINNESOTA	20	4	13	3	60	87	11

Section Connie Smythe

CALGARY	21	14	4	3	94	54	31
LOS ANGELES	21	14	7	0	113	88	28
EDMONTON	21	12	7	2	92	80	26
VANCOUVER	24	10	11	3	81	74	23
WINNIPEG	18	9	6	3	76	70	21

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Lemieux, Pit	21	31	52
Nicholls, LA	26	24	50
Gretzky, LA	16	28	44
Brown, Pit	17	23	40
Yzerman, Det	19	18	37
Savard, Chi	9	26	35
Robitaille,LA	15	17	32
Kurri, Edm	11	20	31
Coffey, Pit	6	23	29
Gilmour, Cal	5	24	29
Kerr, Phi	19	9	28
Skriko, Van	14	14	28
Sakic, Qué	**13**	**15**	**28**
Mullen, Cal	14	13	27
McBain, Win	13	14	27
Simpson, Edm	12	15	27
Haw'chuk, Win	10	17	27
Podd'ny, Qué	**15**	**11**	**26**
Smith, Mtl	**14**	**12**	**26**
Duchesne, LA	9	17	26
Gallant, Det	9	17	26
Tikkanen, Edm	14	11	25
Hrdina, Cal	12	13	25
Olczyk, Tor	12	13	25
Larmer, Chi	12	12	24
Carson, Edm	10	14	24
Stastny,P. Q	**8**	**16**	**24**
Naslund, Mo	7	17	24
Taylor, LA	7	17	24
Brown, Qué	**6**	**18**	**24**
Suter, Cal	5	19	24
Eklund, Phi	4	20	24